

N° 129

Mars 2014

# Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

Trimestriel



ISSN 0755 - 9607



Le pick-up de la discorde - Histoire incomplète de la famille Lolivier (1<sup>e</sup> partie)  
Louis Lichou, le “grand timonier” du CMB - Ouessant, l’île de l’épouvante et de  
l’abomination (2<sup>e</sup> partie) - La saga des Lezongar (1<sup>e</sup> partie) - Un fusilier marin sous  
la 3<sup>e</sup> république (2<sup>e</sup> partie) - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

# CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.  
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.  
Membre de la Fédération Française de Généalogie : [www.genefede.fr](http://www.genefede.fr)  
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://www.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)  
**Vice-présidents :** Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Jean CAROFF (M), Christian BOLZER (Q).  
**Secrétaire générale :** Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016)  
**Secrétaire générale-adjointe :** Annik FOLGOAS (Q, 2016)  
**Trésorier :** Alain GAUDÉ (M, 2016)  
**Trésorier-adjoint :** Marcel JACOB (M, membre de droit)  
**Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,**  
**Autres membres :** Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREACH (B, 2018), Annick FOLGOAS (Q, 2016), Hervé LE BOT (Q, 2018), Bernard LE GOUIL (B, 2018), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Thierry MARTIN (B, 2014), Jean François PELLAN (M, 2016), André KERVAREC (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2018), Maryvonne SCOARNEC (Q, 2014), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHELDE (Q, 2018).  
*(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRETAIRES	CHARGES DE COMPTES
<b>BREST (B)</b>	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : <a href="mailto:cgfbrest@wanadoo.fr">cgfbrest@wanadoo.fr</a> Site Internet : <a href="http://brest.cgf.asso.fr">http://brest.cgf.asso.fr</a>  Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
<b>MORLAIX (M)</b>	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : <a href="mailto:CGFMX@wanadoo.fr">CGFMX@wanadoo.fr</a> Site Internet : <a href="http://morlaix.cgf.asso.fr">http://morlaix.cgf.asso.fr</a>	Jean CAROFF	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
<b>QUIMPER (Q)</b>	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : <a href="mailto:cgf-quimper@orange.fr">cgf-quimper@orange.fr</a> Site Internet : <a href="http://quimper.cgf.asso.fr">http://quimper.cgf.asso.fr</a> Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : <a href="mailto:cgfmoelan@orange.fr">cgfmoelan@orange.fr</a> Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Danièle TANGUY	Danièle KERAVEC

### Commission informatique :

Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2013 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €  
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €\* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €\*.

\* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique  
Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 140 069 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.

Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €

Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction  
(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)

ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU  
Courriel : [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à [cg29@cgf.asso.fr](mailto:cg29@cgf.asso.fr)

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 129 de mars 2014 : 5 300 exemplaires  
Directeur de la Publication du LIEN : Jean François PELLAN  
CPPAP n° 0518 G 88054

## Sommaire du LIEN n° 129

Sommaire et éditorial	p. 1
Point de vue des lecteurs	p. 2
Pick-up de la discorde par Jean François Pellan	p. 4
Collecte des photos de nos ancêtres	p. 10
Intéressant, l'île de l'épouvante et de l'abomination (2 <sup>e</sup> partie : un crime atroce à Kernigou, par Jean-Paul Chevillotte	p. 11
Louis Lichou, le grand timonier du CMB, par François Abjean	p. 25
Le saga des Lezongar (1 <sup>e</sup> partie) par Jean François Pellan	p. 41
Histoire de famille incomplète : les Lolivier, (1 <sup>e</sup> partie) par Jean-Yves Lolivier	p. 52
Un fusilier marin sous la Troisième République : la marine de 1883 à 1909 (2 <sup>e</sup> partie), par Hélène Coatanéa	p. 58
<hr/>	
Page 1 de couverture :	
Le Présidial de Guerlesquin. Photo Jean François Pellan.	
Page 2 de couverture :	
L'organigramme du CGF	
Page 3 de couverture :	
L'UGBH et ses revues.	
Page 4 de couverture :	
Carte des paroisses et trèves avant 1789.	

## LE MOT DU PRESIDENT

Nous essayons depuis des années de faire avancer la généalogie en Finistère.

Parti de rien, tout était à inventer. On a commencé bien simplement avec des feuilles et des stylos, avant de s'investir dans l'informatique, puis dans Internet et enfin dans la photo numérique.

Ce que nous vous proposons est donc sans commune mesure avec les pratiques d'il y a plus de trente ans.

Qui aurait osé imaginer que les photos des registres et leurs dépouillements seraient accessibles depuis chez soi ? Quels sauts technologiques vont un jour arriver et bouleverser une fois de plus nos habitudes ? Verrons-nous apparaître, par exemple, un logiciel de reconnaissance d'écriture manuscrite capable de lire finement les pattes de mouche des curés et de retrouver instantanément un patronyme, comme le ferait un puissant aimant cherchant une aiguille dans une meule de foin ?

En attendant la réalisation d'hypothétiques progrès, revenons sur terre et comptons plus sur l'union de nos forces pour mieux avancer.

Nous venons de mettre à votre disposition, le nouveau **BAGAD**, qui est super performant.

Nous espérons voir de nombreuses généalogies de nos adhérents rejoindre notre nouvelle base. Ce n'est pas vraiment le cas.

Certains semblent préférer déposer chez les commerçants leurs généalogies et payer des abonnements, alors que ce que nous proposons est gratuit et très désintéressé. Votre généalogie finistérienne a quand même plus de chance d'intéresser un généalogiste finistérien, membre de notre association, qu'un généalogiste situé au bout du monde.

On entend dire parfois : je la déposerai quand elle sera finie. Qui peut prétendre avoir fini un jour sa généalogie ? Il suffit de la découverte d'une nouvelle source, pour faire repartir une généalogie au point mort.

Nous espérons donc, après ce mot, voir fleurir les dépôts de vos Gedcom, afin de faire grandir **BAGAD**.

Nous avons commencé la collecte de photos de soldats finistériens de la Première guerre mondiale, lors des dernières "Portes ouvertes" de fin novembre dernier. Ce fut un bon succès.

Au-delà de ces soldats, vous avez certainement des photos de vos ancêtres. Nous souhaitons en collecter le maximum et les mettre en concordance avec les dates de l'état civil pour que le souvenir de ces personnes ne se perde pas.

Nous préparons une base pour recueillir cette mémoire et faire revivre tous ces gens.

D'ores et déjà, inventoriez vos photos d'ancêtres ou de collatéraux, dénommez ces personnes.

Alors, pourquoi ne pas nous les transmettre afin d'honorer la mémoire de tous ces disparus ? Vous trouverez les détails nécessaires en page 10 de votre bulletin.

Voici les deux bonnes résolutions que nous vous suggérons, pour que vive votre association et que la généalogie en Finistère progresse à nouveau.

Serons-nous entendus ?

Jean François PELLAN

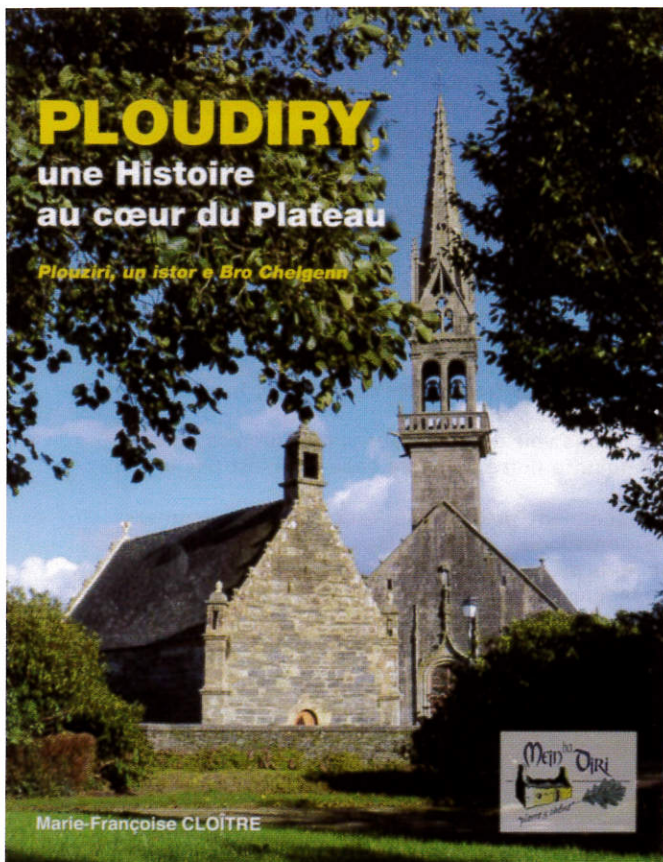
# Le coin des lecteurs

## **Ploudiry, une histoire au cœur du Plateau, Plouziri, un istor e Bro Chelgenn,**

par Marie-Françoise Cloître.

Editions Mein ha Diri

ISBN : 978-2-350002-041



*Ne cherchez pas ce bourg sur les cartes de France ...*

*C'est une humble bourgade, plantée en plein vent,  
face aux collines de l'Arrée,*

*Une motte de terre dans la campagne finistérienne.*

Ainsi s'exprimait Xavier Grall...en évoquant Ploudiry, occupé, pourtant, depuis les temps antiques. La dénomination de ce territoire atteste, en effet, une origine ancienne.

C'est au VI<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les *Plou* et à ce terme est accolé celui de *Diry*, qui signifie chêne. La paroisse des chênes a fait place à un plateau suite aux défrichements importants intervenus depuis cette époque.

A partir de la Renaissance, c'est surtout le blé noir et le lin qui seront cultivés. Qui dit lin, dit tissage. Quatre-vingt pour cent des foyers comporteront au moins un métier à tisser au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'auteur nous fait découvrir la vie paysanne, mais aussi le patrimoine rural constitué par les *kandi* (petites maisons où l'on blanchissait le fil), les *poul-lin* (endroit où l'on rouissait le lin), les maisons paysannes avec leur *kuzh-gwele* (cache-lit) et les manoirs. C'est l'occasion de passer en revue également le fonctionnement de la paroisse et la situation de la paroisse avant 1789.

A partir de la Révolution, Ploudiry évolue doucement, une école voit le jour dès 1813, la population augmente jusque vers

1850. La société linière de Landerneau a un atelier de tissage à Ploudiry, qui continuera de fonctionner après 1891, après la dissolution de cette société, pour le compte d'acheteurs de Landivisiau.

L'auteur nous fait voyager également dans le Ploudiry au début du XX<sup>e</sup> siècle, nous fait plonger dans la vie des fermes de l'époque, leur intérieur, les recettes de cuisine, les chevaux, le fauchage dans les champs. Ainsi, sera ravivée, dans la mémoire de certains des lecteurs, une vision d'une vie pas si lointaine que les jeunes générations ne peuvent même pas imaginer.

Enfin, on ne peut parler de Ploudiry sans évoquer l'enclos paroissial et passer en revue le maître autel, la chaire à prêcher, la vierge de la Pitié, le retable, les sculptures, l'ossuaire. Tout est minutieusement décrit et détaillé. Les photos, qui accompagnent ce livre sont de toute beauté.

## **Qui étaient les bonnets rouges ?**

### **Les révoltes bretonnes de 1675,**

par Michel Nassiet

Editions Skol Vreizh

ISBN : 9 782367 580203



Bretagne, automne 2013. Usines occupées, routes coupées, portiques de péage abattus, manifestation quasi quotidiennes... Ces événements traduisent l'inquiétude, la colère, la révolte d'une région qui, dans l'histoire, s'est souvent distinguée par ses coups de sang mais aussi par sa capacité à élaborer des plans de développement et à arracher des crédits au pouvoir central.

Les manifestations contemporaines, parfois violentes, répondent aux révoltes sporadiques qui, au cours des siècles, se sont levées au cœur de la Bretagne : révoltes des paysans de Cornouaille de 1490, révoltes dites du Papier timbré et des Bonnets rouges de 1675.

Ce n'est certainement pas un hasard si les manifestants d'aujourd'hui se réclament de ces Bonnets rouges.

Permanences historiques, concordance des temps ?

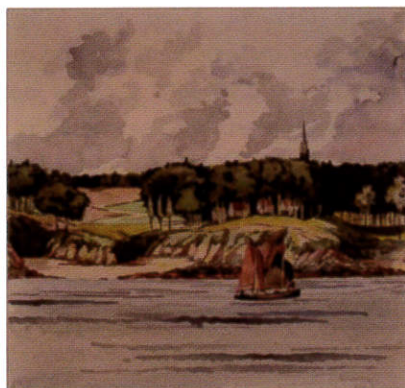
Dans ce livre, l'historien Michel Nassiet, professeur à l'Université d'Angers, y répond en apportant un éclairage nouveau sur ce passé parfois mythifié qui appartient désormais à la mémoire collective des Bretons.

**Bulletin de la Société archéologique du Finistère**  
**Histoire et Patrimoine – Année 2013**

ISSN 0249-6763

Bulletin  
de la Société  
archéologique  
du Finistère

histoire et patrimoine



TOME CXLI - ANNÉE 2013

La vénérable société nous livre donc son tome CXLI de l'année 2013, sur 672 pages, dans un format un peu plus réduit que les tomes des années précédentes, mais plus pratique.

Parmi tous les articles offerts à la lecture, nous vous signalons ceux qui intéressent plus particulièrement les généalogistes :

- Soldats, saints et États ? Un nouveau regard sur les migrations bretonnes, par Caroline Brett.
- Du Léon en Anjou, le singulier destin des Keroullay (XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle), par Jean-Luc Deuffic, avec la collaboration de Jean Kerhervé. Un tableau généalogique de cette famille, avec ses alliances, est notamment produit.
- Les comptes de Jean Droniou, originaire de Quimper, trésorier et receveur général de Bretagne de 1420 à 1429, par Michael Jones. C'est un important travail qui liste les personnes visées par les comptes de ce trésorier.
- Alain Maillard, un meneur des Bonnets rouges ?, par Jo Le Nigen
- Une épidémie de typhus à Brest en 1757-1758. Des malades et des morts : essai de bilan démographique, par Isabelle Guegan.
- La bataille de Kerguidu en 1793. Un mythe à l'épreuve des archives, par Jean Louis Autret.
- La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire, le

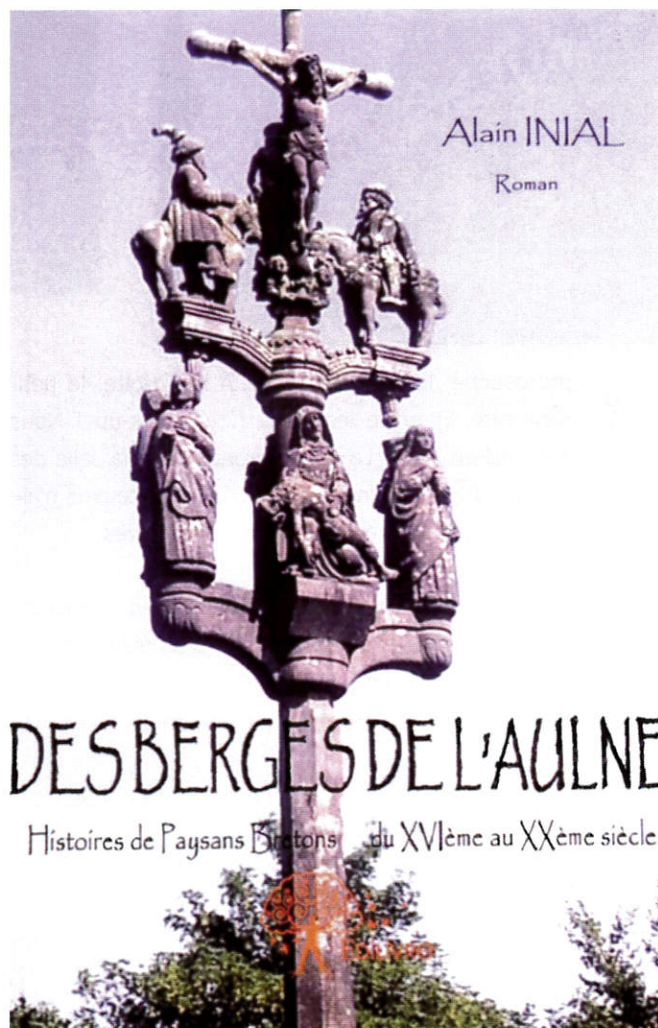
Consulat et l'Empire avec le répertoire prosopographique des membres de la loge *La Parfaite Union*, par Bruno Le Gall et Jean-Paul Péron.

- Jacques Queinnec (1755-1817). Un élu républicain du Léon, par Pierre-Nicolas Terver.

**Des berges de l'Aulne,**  
**par Alain Inial**

Editions Edilivre

ISBN : 978-2-332-63065-0



C'est un roman historique que vient de publier Alain INIAL (adhérent 13843 du CGF) basé sur ses propres recherches généalogiques. L'auteur a mis en scène les treize générations qui l'ont précédé et qui lui ont donné son nom.

L'histoire commence au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'heure du rattachement du Duché de Bretagne au Royaume de France. Nous sommes sous François Ier et les paysans bretons sont sur les terres des seigneurs et des prélats, à la merci d'impôts toujours plus nombreux, des épidémies ou des guerres qui viennent mettre à terre leurs maigres récoltes et réduire à néant leurs espoirs en l'avenir.

Malgré tout, ils savent s'amuser et les fêtes sont nombreuses dans les campagnes. On peut également suivre ou découvrir les coutumes paysannes de la naissance à la mort en passant par les rites du mariage ou la préparation des récoltes et du battage des grains.

L'histoire de cette famille bretonne se poursuit jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et croise en chemin la grande histoire à laquelle certains ancêtres de l'auteur ont participé notamment du côté de Sébastopol. On y rencontre les "bonnets rouges" sous Louis XIV comme la construction et l'arrivée du chemin de fer en Bretagne, les grandes famines, la peste et l'arrivée de la pomme de terre.

# Clochemerle à Pont-Croix : le pick-up de la discorde

par Jean François PELLAN, CGF n° 80



**A** ma gauche, la salle de danse. A ma droite, le petit séminaire. Et entre les deux.....un pick-up ! Nous sommes en 1931. La colère gronde dans la salle des professeurs du petit séminaire de Pont-Croix, car ceux-ci n'arri-vent plus à faire travailler avec sérénité leurs élèves.

Que se passe-t-il donc pour que ces doctes messieurs soient à ce point énervés et se décident dans un élan unanime à écrire au maire<sup>1</sup> de leur cité ?

Voyons leur lettre

:

"Pont Croix,  
23 novembre  
1931

Monsieur le Maire,  
Cette lettre vous est écrite au nom des professeurs du collège. Nous savons que déjà Monsieur le Supérieur et Monsieur l'Econome sont intervenus auprès de vous ; qu'ils ont reçu de vous un accueil très aimable et de très belles promesses ; mais nous savons aussi qu'aucune suite n'a été donnée à leur réclamation. Las d'attendre, les professeurs, usant de leur



*liberté de citoyens, décident, à leur tour, d'agir et d'avoir recours à tous moyens qui leur paraîtront nécessaires. Mais avant de commencer une campagne dans les journaux, nous croyons devoir vous en avertir loyalement, dans l'espoir que cette démarche suffira et rendra toute autre inutile.*

*Monsieur le Maire, vous passez pour être un brave homme. On dit que vous n'aimez pas créer d'ennuis à vos administrés, et qu'il vous déplaît de sévir. Nous ne vous demandons pas d'user d'une sévérité excessive et inutile ; mais nous nous permettons de vous rappeler les principes dont un maire républicain doit s'inspirer. Ces principes sont inscrits dans la "Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen" qui proclame dans son article 1° : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits et dans son article IV : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.*

*Tels sont, Monsieur le Maire, les principes sur lesquels nous fondons nos revendications : égalité des droits pour tous les citoyens ; liberté non pas illi-mitée, mais respectant les droits d'autrui.*

*Monsieur le Maire, pour aujourd'hui, nous ne vous parlerons que de la salle de danse. Quand, pour la première fois, l'administration du collège vous a entretenu des inconvénients que représentait pour elle l'ouverture d'une salle de danse à*

<sup>1</sup> En 1931, le maire était Arsène KERSAUDY. Il avait été élu conseiller municipal en 1878, puis élu maire en 1895, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1934, année de son décès. Il était né à Pont-Croix le 19 novembre 1846 et fait chevalier de la Légion d'honneur par décret du 21 février 1925. Il fut reçu dans l'ordre par Jules Albert Louppe, sénateur du Finistère, le 12 avril suivant (dossier Légion d'honneur LH/1399/62)

ment scolaire, vous avez convenu que notre réclamation était pleinement justifiée, et vous avez annoncé une réglementation.

Nous avons été très désagréablement surpris d'apprendre, quelques mois plus tard, que, chargé par Monsieur le Préfet de procéder à une enquête sur les inconvénients de l'ouverture d'une salle de danse<sup>2</sup> à proximité du collège, vous avez répondu que cette salle ne gênait personne.

Monsieur le Maire, voilà ce qui nous a été rapporté par quelqu'un qui le tenait de Monsieur le Préfet lui-même. Vous direz peut-être n'avoir pas fait une telle réponse. Soit ! En tout cas, tout s'est passé comme si vous estimiez ne devoir tenir aucun compte de nos réclamations. La réglementation promise, nous attendons encore de la connaître.

Monsieur le Maire, parlons franc. Vous partagez vos administrés en deux groupes : les uns, ceux du parti<sup>3</sup>, ont tous les droits ; les autres, tout en payant les mêmes contributions, doivent se passer de toute subvention et se résigner à voir leurs droits méconnus.

Vous protestez ! Monsieur le Maire, voici les faits. Il y a quelques années, une famille qui habite près du patronage se plaignit qu'on jouât du clairon le soir. Aussitôt, vous êtes intervenu, et vous avez réglementé très sévèrement les sonneries de clairon. Nous comprenons que cette famille se soit plainte et que vous ayez eu à cœur de lui donner satisfaction.

De Lanviscar<sup>4</sup> on n'entend pas le pick-up de la salle de danse. Mais les professeurs et les élèves du collège qui sont condamnés à entendre cet instrument pendant des heures et des heures, de jour et de nuit, vous prient de croire que rien n'est énervant comme les rengaines d'une musique de jazz.

Monsieur le Maire, nous avons au collège plus de 300 élèves qui nous sont confiés par leurs familles et que nous avons la charge d'instruire et de former. Ce devoir, nous voulons le remplir de notre mieux. Encore faut-il que nos élèves et nous-mêmes puissions travailler dans le calme. Or le moyen d'étudier avec toute l'attention voulue, lorsque dans les salles d'étude et de classe arrivent les notes très sonores d'une musique de danse !

Vous nous répondrez peut-être : Prenez vos mesures pour que ce bruit n'arrive pas jusqu'à vos élèves. Ce serait une plaisanterie, Monsieur le Maire. Est-ce la réponse que vous avez faite à la personne qui protestait contre les sonneries de clairon ? Pourquoi tant d'empressement à donner satisfaction à cette personne et si peu de bonne volonté quand il s'agit de tout un collège qui peut se vanter de faire honneur à Pont-

Croix ? L'égalité des droits serait-elle donc une vaine formule pour vous ? Lorsqu'il s'agissait de sonneries de clairon, il y avait d'un côté le patronage et, de l'autre, un de vos amis, sans doute.

Ici tout un collège est incommodé. Mais c'est un collège ecclésiastique ! Au contraire, le tenancier de la salle de danse est conseiller municipal ! A ce titre ne doit-il pas avoir tous les droits ?

Monsieur le maire, vous vous défendez d'obéir à de tels sentiments. Vous déclarez n'avoir pas d'autre règle que d'assurer justice égale à tous vos administrés. Alors, qu'attendez-vous pour faire droit à notre réclamation, comme naguère à la protestation contre les sonneries de clairon ? Vous avez le droit et le devoir de réglementer les danses, pour éviter des abus certains. Savez-vous que dans la salle de danse, qui se donne un certain caractère officiel en s'intitulant salle des fêtes, on danse à tout propos ? Il suffit qu'un couple en manifeste le désir pour qu'aussitôt le pick-up se fasse entendre. On a dansé



Guillaume Savina, boulanger et tenancier de la salle de danse, et sa famille

<sup>2</sup> Le propriétaire de cette salle était un boulanger du nom de Guillaume Savina. Le mariage de sa fille avec un sieur Mourrain, à qui l'on avait refusé, la sonnerie des cloches à la sortie de l'église à la fin de la cérémonie a été contée dans le numéro 128 du LIEN, page 40.

<sup>3</sup> Le maire était de tendance radicale socialiste.

<sup>4</sup> C'était le village où habitait le maire, situé à 1,3 km du centre ville, d'où effectivement le bruit du pick-up ne pouvait l'importuner !

le 8 novembre, on a dansé le 19, on a dansé hier. Les danseurs ne sont pas nombreux mais le bruit n'en est pas moins fort ni moins gênant.

Nous n'avons pas la prétention d'obtenir que vous interdisez les danses. Ce que nous demandons n'a rien d'exorbitant. Nous demandons :

1° - que le tenancier de la salle de danse prenne les précautions nécessaires pour éviter de gêner les voisins. Il devra tenir fermées les portes et les fenêtres de la salle, ou diminuer la puissance du pick-up.

Monsieur l'Econome, à plusieurs reprises, est allé dans la salle demander qu'on fermât les fenêtres. Il ne peut s'astreindre à renouveler une telle démarche chaque fois que l'on dansera. Un ordre de vous, avec menace de sanction, serait suivi d'effet.

2°- Que vous n'autorisiez qu'exceptionnellement les danses qui se prolongent tard dans la nuit et qui souvent donnent lieu à du tapage nocturne. Il serait bon, d'ailleurs, que l'on

sache, à Pont-Croix, qu'une loi interdit et réprime ces sortes de tapage.

Monsieur le Maire, voilà nos revendications. Nous espérons qu'elles vous paraîtront légitimes et que vous y ferez droit. Nous vous prévenons que, si vous nous refusez satisfaction, nous poursuivrons nos revendications. Nous ne sommes pas seuls en cause. Nous avons le devoir de procurer à nos élèves de bonnes conditions de travail ; leur avenir en dépend. A ce devoir, nous ne faillirons pas. Nous croyons devoir vous annoncer que bientôt une association de parents d'élèves sera à même de prendre l'affaire en main, et que nous-mêmes n'hésiterons pas à publier des articles de presse.

Encore une fois, nous voulons espérer que nous n'aurons pas besoin de recourir à un tel moyen. Un peu de volonté et de fermeté de votre part suffira pour que tout rentre dans l'ordre.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Les professeurs du Collège de Pont-Croix



Les professeurs du petit séminaire de Pont-Croix en 1931-1932

Au premier rang :

Louis Boisson, Guillaume Kerhervé, Sébastien Pemp, Pouliquen, Foll, Autret, Emile Bosson.

Au second rang :

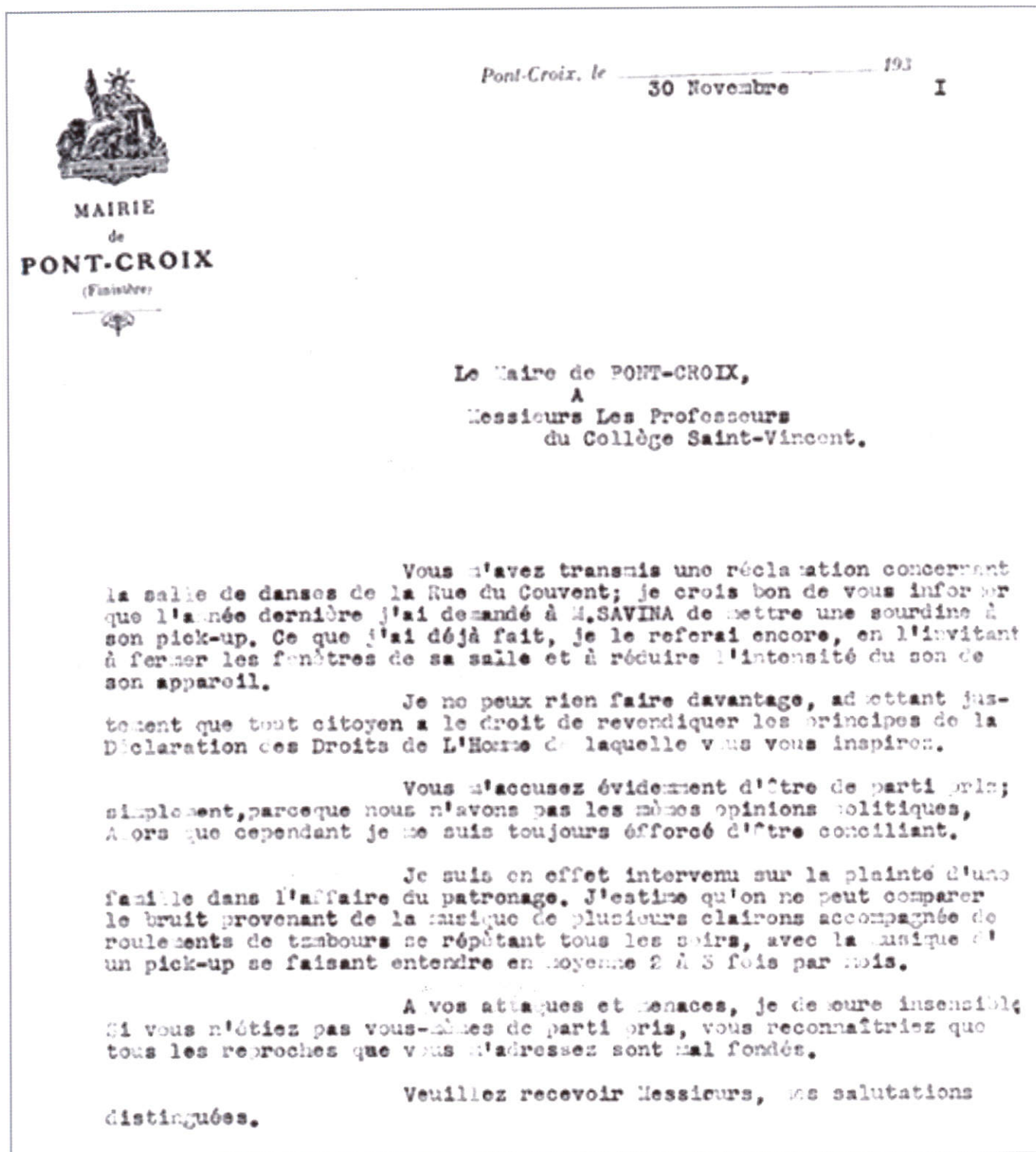
Jean Le Coeur, Jean Morvan, Joseph Marrec, François Uguen, Isidore Jaouen, Jean Poupon, Joseph Boezennec, Jean-Marie Coadou, Yves Floch

Au troisième rang :

Yves Palaux, Prémel-Cabic, Jean Louarn, Laurent Cloarec, Pierre Quéau.

Photo extraite d'un petit album souvenir, *Petit séminaire de Pont-Croix 1931-1932*, Paris, J. David et E. Vallois, 1932.  
Crédit photo : Evêché de Quimper et de Léon.

La réponse du maire ne se fait pas attendre :



Cet échange épistolaire est une belle illustration de la tension sous-jacente qui pouvait exister à l'époque, entre certains catholiques et les hommes politiques laïcs de gauche. Le quart de siècle, qui s'est écoulé depuis la loi de Séparation des Eglises et de l'État, n'a pas encore effacé dans les mémoires les violents affrontements qui ont opposé les hommes.

Tout est ici prétexte pour montrer l'opposition qui existe entre le monde religieux et celui des laïcs, qui ont le pouvoir.

Les clairons étaient ceux du patronage et le maire n'a pas hésité à intervenir pour les réglementer afin de complaire sans doute à un de ses amis. Quant au pick-up, il appartient à un

tenancier, de surcroît, conseiller municipal ! Tout est donc évident dans l'esprit des professeurs : le maire ne cherche qu'à avantager ses amis pour nuire au collège. Curieusement, les rédacteurs de ce courrier font répondre eux-mêmes le maire sur les arguments qu'ils avancent. On n'est jamais si bien servi que par soi-même !

Au-delà de ces arguties, il ne faut pas oublier que l'Église a toujours vu d'un mauvais œil la danse.

*"Des récits de voyageurs, des textes littéraires, témoignent de la ferveur de la pratique de la danse, une ferveur contre laquelle, dans l'esprit de la Réforme catholique, le clergé essaie*

de lutter : les tableaux de mission, les prêches font de la danse un instrument du diable pour la perte des âmes<sup>5</sup>. Alors, que dire de danses, peut-être déhanchées ou *koff ha koff*<sup>6</sup>, qui plus est sur des airs de jazz ! Comment, en effet, quand on est élève, ne pas être perturbé par ces sons et ne pas penser à ces corps qui se rapprochent ! Comment étudier dans de telles conditions surtout, si à en croire les professeurs, les élèves du collège sont condamnés à entendre cet instrument pendant des heures et des heures, de jour et de nuit!

Mais, y avait-il vraiment lieu de se plaindre, à la lecture de la lettre du maire : "...on ne peut comparer le bruit provenant de la musique de plusieurs clairons accompagnée de roulements de tambours se



répétant tous les soirs, avec la musique d'un pick-up se faisant entendre en moyenne 2 à 3 fois par mois".

Où était la vérité ? On imagine difficilement à Pont-Croix l'existence d'un public permettant à une salle de danse d'être ouverte tous les jours de la semaine, pendant les heures de travail, surtout en 1931. Quelques samedis et dimanches paraissent plus vraisemblables comme le sous-entend le maire.....

Tout est calme de nos jours à Pont-Croix. Le collège situé dans l'enceinte du petit séminaire a fermé ses portes et il y a belle lurette que le pick-up<sup>7</sup> a cessé de fonctionner dans la salle de danse aujourd'hui désaffectée...



Arsène Alexandre Kersaudy  
(1846 - 1934)  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Maire de Pont-Croix (1895 - 1934)

## Ascendance d'Arsène Alexandre KERSAUDY

### Génération I

1 **KERSAUDY** Arsène Alexandre ° 19/11/1846 PONT-CROIX + .././1934 PONT-CROIX

### Génération II

2 **KERSAUDY** Guillaume Marie ° 10/12/1819 PONT-CROIX

3 **PIRIOU** Marie Françoise ° 12/02/1816 PLOUHINEC x 11/07/1841 PLOUHINEC

### Génération III

4 **KERSAUDY** Germain Jean ° 14/08/1775 PLOGOFF  
Commerçant

5 **GOASTRE** Marie ° 17/12/1787 SURZUR (56) x 11/05/1815 PONT-CROIX  
Factrice

6 **PIRIOU** Guillaume Alexandre ° 09/10/1786 PLOUHINEC + 30/03/1871 PLOUHINEC  
Meunier / Propriétaire

7 **le GALL** Marie Françoise Yvonne ° 26/02/1795 PONT-CROIX x 04/08/1813 PONT-CROIX + 21/11/1855 PLOUHINEC

<sup>5</sup> Dictionnaire d'Histoire de Bretagne, au mot Danse, page 213.

<sup>6</sup> En breton, littéralement ventre à ventre.

<sup>7</sup> Appareil (hélas) remplacé par d'autres beaucoup plus bruyants et agressifs, de nos jours, non plus dans des salles de danse, mais dans des discothèques édifiées très souvent dans des lieux isolés !

# Le pick-up de la discordie

## Génération IV

8	<b>KERSAUDY</b> Guillaume	° 25/01/1750 PLOGOFF		+ 08/07/1804 PRIMELIN
9	<b>KERLOCH</b> Marie Anne	° 10/12/1754 PRIMELIN	x 07/11/1774 PLOGOFF	+ 07/03/1835 PLOGOFF
10	<b>GOASTRE</b> Jean	° > .././1757		
11	<b>DANO</b> Jeanne	° > .././1757	x < .././1787	
12	<b>PIRIOU</b> Guillaume Alexandre	° 17/04/1763 PLOUHINEC		+ 21/07/1812 PLOUHINEC
13	<b>BOIS</b> Marie Jeanne Jacqueline	° 29/12/1765 LAMBOUR	x 05/07/1785 LAMBOUR	+ > .././1813
14	<b>le GALL</b> Henri	° 26/03/1748 MAHALON		+ > .././1813
15	<b>GOUZIEN</b> Françoise	° 18/03/1756 PONT-CROIX	x 06/05/1783 MAHALON	

## Génération V

16	<b>KERSAUDY</b> Hervé	° 08/11/1715 PLOGOFF		+ < .././1774
17	<b>GOARDON</b> Catherine	° 06/07/1724 PLOGOFF	x 10/02/1744 PLOGOFF	+ 22/05/1795 PLOGOFF
18	<b>KERLOCH</b> Jean	° 18/03/1732 PRIMELIN		+ 07/01/1796 PRIMELIN
19	<b>QUÉRÉ</b> Catherine Marguerite Michelle	° 29/09/1734 PRIMELIN	x 22/10/1753 PRIMELIN	+ 16/08/1792 PRIMELIN
24	<b>PIRIOU</b> Alexandre <i>Veuf en 1ères noces de Jeanne NEDELEC</i>	° 09/12/1722 PLOUHINEC		+ 04/01/1792 PLOUHINEC
25	<b>HERPEU</b> Anne Josèphe	° 02/08/1724 PONT-CROIX	x 05/07/1757 PLOUHINEC	+ 19/04/1801 PLOUHINEC
26	<b>BOIS</b> Pierre Marie Capitaine de navire	° 06/03/1735 LAMBOUR		+ < .././1785
27	<b>JEZEGABEL</b> Marie Jeanne	° > .././1634 QUIMPER la Chandeleur	x 14/05/1764 QUIMPER la Chandeleur	+ < .././1785
28	<b>le GALL</b> Nicolas <i>Bans aussi à POUILLAN</i>	° > .././1699		+ < .././1783
29	<b>GUIBON</b> Jeanne	° > .././1699	x 17/10/1729 BEUZEC-CAP-SIZUN	+ < .././1783
30	<b>GOUZIEN</b> Sébastien	° 24/11/1718 PLOUHINEC		+ 16/04/1786 PONT-CROIX
31	<b>GRALL</b> Anne	° > .././1716 PONT-CROIX	x 06/08/1754 PONT-CROIX	+ 29/04/1775 PONT-CROIX

## Génération VI

32	<b>KERSAUDY</b> Hervé	° > .././1695		
33	<b>MILINER</b> Catherine	° > .././1695	x < .././1715	
34	<b>GOARDON</b> Germain	° > .././1690 PLOGOFF		
35	<b>DAGORN</b> Marguerite	° > .././1690 PLOGOFF	x 23/10/1713 PLOGOFF	
36	<b>KERLOCH</b> Guillaume	° 05/08/1712 ESQUIBIEN		+ 13/10/1735 PRIMELIN
37	<b>FOLLIC</b> Jeanne	° 25/10/1705 ESQUIBIEN	x 24/11/1727 PRIMELIN	+ 11/10/1779 PRIMELIN
38	<b>QUÉRÉ</b> Guillaume <i>Notaire royal</i>	° > .././1703		+ 10/08/1773 PRIMELIN
39	<b>ANSQUER</b> Marie Marguerite	° 04/01/1702 PRIMELIN	x 15/02/1725 PRIMELIN	+ 28/12/1769 PRIMELIN
48	<b>PIRIOU</b> Christophe	° 24/10/1680 ESQUIBIEN		+ < .././1748
49	<b>BARAOU</b> Catherine	° > .././1680 BEUZEC-CAP-SIZUN	x 27/02/1713 PONT-CROIX	
50	<b>HERPEU</b> Guillaume	° 20/12/1685 PONT-CROIX		+ 09/11/1745 PLOUHINEC
51	<b>TREPOS</b> Anne	° 12/11/1686 MAHALON	x 03/11/1713 MAHALON	+ 01/06/1765 PLOUHINEC
52	<b>BOIS</b> Jean Marie	° > .././1704		
53	<b>BRIAND</b> Jacqueline	° > .././1704	x < .././1734	+ < .././1764
54	<b>JEZEGABEL</b> Robert	° > .././1614		+ < .././1764
55	<b>LE TREOU/ TREVOU</b> Marie Jeanne	° > .././1614		+ > .././1764
60	<b>GOUZIEN</b> Laurens	° 09/03/1679 BEUZEC-CAP-SIZUN		+ 25/08/1736 PLOUHINEC
61	<b>AUDREN</b> Marguerite	° 31/03/1678 MAHALON	x 24/01/1701 PLOUHINEC	+ 12/05/1730 PLOUHINEC
62	<b>GRALL</b> Paul	° > .././1677		+ < .././1747
63	<b>le CAER</b> Marie	° > .././1677	x 17/08/1712 PONT-CROIX	+ > .././1747

## Génération VII

68	<b>GOARDON</b> Thomas	° > .././1660		
72	<b>KERLOCH</b> André	° > .././1686		
73	<b>YVENOU</b> Marie	° > .././1677	x 07/03/1707 PRIMELIN	+ 29/01/1766 PRIMELIN
74	<b>FOLLIC</b> Yves	° > .././1680		+ 10/06/1714 PRIMELIN
75	<b>GUEZENNEC</b> Clémence	° > .././1680		+ 13/12/1733 PRIMELIN
76	<b>le QUÉRÉ</b> Guillaume	° > .././1664		+ 18/11/1732 PRIMELIN
77	<b>PRIOL</b> Jeanne	° > .././1665		+ 29/03/1732 PRIMELIN
78	<b>ANSQUER</b> Henry	° > .././1670		+ 05/02/1710 PRIMELIN
79	<b>MIGNON</b> Anne	° > .././1672		+ 31/08/1730 PRIMELIN
96	<b>PIRIOU</b> Martin	° > .././1650		+ 01/01/1707 ESQUIBIEN
97	<b>GUEZENNEC</b> Marie	° > .././1650	x < .././1680	+ 29/05/1685 ESQUIBIEN
98	<b>BARAOU</b> Mathieu	° > .././1650		
99	<b>AUTRET</b> Françoise	° > .././1650		
100	<b>HERPEU</b> Robert	° 04/05/1660 QUIMPER		+ > .././1697
101	<b>PAISANT</b> Marie	° > .././1664	x 14/07/1681 PONT-CROIX	+ 18/06/1744 PONT-CROIX
102	<b>TREPOS</b> Jacques	° > .././1650		+ 28/08/1720 MAHALON
103	<b>GOURMELEN</b> Marie	° > .././1652	x < .././1686	+ 29/04/1740 MAHALON
120	<b>GOUZIEN</b> Michel	° 29/03/1654 PONT-CROIX		+ 25/07/1710 BEUZEC-CAP-SIZUN
121	<b>STEPHAN</b> Marie Jeanne	° > .././1640	x 15/02/1677 BEUZEC-CAP-SIZUN	+ 03/01/1703 BEUZEC-CAP-SIZUN
122	<b>AUDREN</b> Jean	° > .././1652		+ 05/09/1702 PONT-CROIX
123	<b>le TRIVIDIC</b> Marie	° > .././1648	x < .././1677	+ 27/01/1723 PLOUHINEC
126	<b>le CAER</b> Guillaume	° > .././1646 PLOUHINEC		
127	<b>CORBÉ</b> Marguerite	° > .././1646 PONT-CROIX	x 05/10/1676 PONT-CROIX	

## Génération VIII

144	<b>KERLOCH</b> Jacques	° > .././1656		+ 29/06/1726 PRIMELIN
145	<b>PERC'HERIN</b> Marie	° > .././1656		+ 08/06/1749 PRIMELIN
146	<b>EVENOU</b> Pierre	° > .././1646		+ 12/01/1721 PRIMELIN
147	<b>GUILLOU</b> Catherine	° > .././1646	x 15/06/1676 PRIMELIN	
152	<b>le QUÉRÉ</b> Yves	° > .././1598		+ 08/01/1704 PRIMELIN
156	<b>ANSQUER</b> Henri ou Ollivier ?	° > .././1640		+ 07/05/1678 PRIMELIN
158	<b>MIGNON</b> Jacques	° > .././1642		
200	<b>HERPEU</b> Nicolas	° > .././1630		+ > .././1664
201	<b>LAROCHE</b> Françoise	° > .././1630	x < .././1659	+ > .././1660
202	<b>PAISANT</b> Guillaume	° > .././1630		
203	<b>du ROCHER</b> Françoise	° > .././1630		
240	<b>GOUZIEN</b> Ambroise	° > .././1614		+ < .././1677
241	<b>GEROT</b> Magdeleine	° > .././1614	x < .././1654	
254	<b>CORBÉ</b> Pierre	° > .././1616		
255	<b>le QUÉRÉ</b> Janne	° > .././1616		

## Génération IX

294	<b>GUILLOU</b> Jean	° > .././1616		+ 27/09/1702 PRIMELIN
-----	---------------------	---------------	--	-----------------------

**Vous trouverez la généalogie SAVINA dans LE LIEN n° 130.**

# Collecte de photos de nos ancêtres

Une photographie d'un individu né dans les années 1850 peut intéresser une centaine de personnes qui descendent de cet ancêtre. Souvent, seulement une ou deux personnes intéressées par l'histoire familiale connaissent l'identité de ce personnage.

### Un patrimoine collectif fragile

Beaucoup d'individus sur les photos que nous possédons ne sont pas identifiés. La mémoire s'étiole et, à l'occasion d'une succession, certaines photos sont même jetées. Ces témoignages meurent souvent avec leurs propriétaires.

Un travail de mémoire est nécessaire pour protéger ce patrimoine individuel et collectif qui n'est pas pris en compte par les services des Archives.

### Le CGF lance la collecte

Le Centre Généalogique du Finistère propose à ses adhérents, (et au-delà...), de collecter et de stocker des photos anciennes identifiées.

L'évolution de notre base de données *RECIF* va permettre d'intégrer des photos. Il va être possible d'associer une photo à un acte. Ainsi, pour une personne identifiée par trois actes (naissance, mariage, décès), on pourra présenter trois photos du même individu à différentes époques de sa vie.

La collecte peut se faire au sein des antennes qui disposent d'un scanner et de fiches d'indentification prévues à cet effet.

Une boîte mail a été également mise en place pour récupérer les informations liées aux photos.

L'adresse mail est la suivante :

**photodancetres29@gmail.com**

Une fiche exemple et une fiche vierge vous sont alors transmises.

A terme, les adhérents auront la possibilité d'associer eux-mêmes une photo et un acte relevé dans la base *RECIF*.

Il n'est cependant pas nécessaire d'être adhérent pour déposer ses photos, le but étant de protéger ces témoignages uniques. Une large publicité peut être faite au-delà du CGF : cercles d'histoire locale, écoles, maisons de retraites.....

L'idée est de créer un patrimoine et de le protéger en le sécurisant via les structures du Centre Généalogique du Finistère.

Il est fondamental de mettre en place une base la plus exacte possible à partir de nos témoignages personnels.

Il revient à chacun de participer à cette qualité en évitant d'apporter des photos supposées représenter tel ou tel individu sans certitude. C'est pourquoi il est précisé sur les fiches d'indentification la source de la photo déposée.

C'est aujourd'hui à nous de témoigner du visage de nos ancêtres. Ce rôle nous revient en tant que généalogiste et "historien familial".

# Ouessant : un crime atroce à Kernigou

par Jean-Paul CHEVILLOTTE, CGF n° 5496

**O**uest-Eclair dans son édition du 22 janvier 1909 titre "Un crime à Ouessant - Un pêcheur assassiné". Un marin pêcheur, nommé Croguennec, aurait été trouvé mort le matin dans son lit ; des traces de coups ayant été relevées sur son corps, le maire refusa le permis d'inhumation et pria un médecin d'examiner le cadavre.

Le juge de paix, M. Lebreton, ancien huissier, a pris en charge le début de l'enquête compte tenu de l'état actuel de la mer qui rend les communications extrêmement difficiles en ce moment entre l'île et le continent. De plus, le parquet de Brest vient de donner télégraphiquement des instructions pour que le cadavre de la victime soit autopsié.

Selon les premiers éléments recueillis, Anne Louise Le Louët et Marie Michelle Croguennec, respectivement la femme et la fille de la victime, avaient certaines relations avec deux soldats coloniaux du bataillon détaché à Ouessant ; ces deux militaires seraient les deux coupables présumés.



Homme d'Ouessant en 1898  
Photo de Paul Gruyer,  
Ouessant, Enez Heussa, l'île de l'Epouvante, 1899

étude publiée en 1986 note qu' "Ouessant fut et reste une île de femmes" du fait d'un faible "taux de masculinité (...) de 41,8 % en 1911". "L'homme est donc rare à Ouessant" et "les femmes qui n'ont pu se marier avec des ouessantins vont épouser des continentaux".

Elle constate "une augmentation régulière du pourcentage de "mariages étrangers" (1850-1874 : 18 %, 1875-1899 : 20 %) et l'explique par l'ouverture progressive de l'île à l'occasion des "travaux du Second Empire (phare du Créac'h et fortins), [de la] création d'un courrier à vapeur pour la desserte régulière de l'île en 1882... et surtout [de l'] installation à partir de 1898 et jusqu'en 1914, sur cette île de femmes, d'un bataillon d'infanterie coloniale".

"L'essentiel de ces unions est constitué par l'alliance d'une Ouessantine avec un ouvrier, un artisan ou un commerçant continental."

"L'aire matrimoniale insulaire est d'abord une aire de proximité. Ce sont les communes littorales "d'en face", qui fournissent l'essentiel de ce contingent d'hommes adultes attirés par Ouessant"<sup>2</sup>.

Anne Louise Le Louët illustre exactement ce cas de figure: Vincent Marie Croguennec vient d'une commune "d'en face", Plouarzel.

De cette union d'une îlienne et d'un gars du continent, naîtront, sur l'île, six enfants, mais un seul a vécu jusqu'en 1909, date des événements en cause.

Le premier né est Michel François, qui n'a que six mois quand il décède le 7 juillet 1893. La deuxième est partie

## Quels sont les protagonistes du drame ?

Anne Louise Le Louët est née le 1er septembre 1867<sup>1</sup> à Ouessant, où elle épouse le 9 août 1891 Vincent Marie Croguennec, né le 9 août 1867 à Plouarzel.

Françoise Perron, dans une très intéressante et très riche

<sup>1</sup> En ce début du vingtième siècle, les actes d'état-civil sont conservés à la mairie d'Ouessant, située au bourg de Lampaul. Une étude consacrée aux "Anciens actes de l'état civil de l'île d'Ouessant" a été publiée dans La Correspondance historique et archéologique. Organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, en 1903, par M. H. Omont. En voici les principales observations.

Le premier registre paroissial, remontant à l'année 1704 porte l'intitulé suivant, imprimé à la première page :

"Le présent registre, contenant le nombre de seize (1) rôles pour servir à enregistrer tous les baptêmes, mariages et sépultures, qui se feront dans la paroisse de Ouexant pendant l'année 1704, suivant l'ordonnance de 1667, titre 20, conformément à l'édit du mois d'octobre 1691, a été par nous, conseiller du Roy, sénéchal et premier magistrat de la sénéchaussée royale de Brest et Saint-Renan, chiffré et millésimé par premier et dernier feuillet.

"A Brest, ce 4e jour du mois de décembre 1703.

"DE BASSERODE. »

"Une première série de registres, de 1704 à 1746, avec quelques lacunes, contient à la fois la nomenclature des baptêmes, mariages et sépultures.

"A partir de 1747 jusqu'à la fin de l'ancien régime, en 1792, à l'exception des années 1754-1755 et 1756-1761 ainsi réunies, il existe pour chaque année deux registres séparés, l'un réservé aux baptêmes et mariages, l'autre aux sépultures.

"Les premiers registres paroissiaux (1704-1708) sont signés de Thepault, recteur d'Ouessant, et les premiers registres de l'état-civil (1792-1793) portent les noms des officiers municipaux : Stephan, Tual, Miniou, Malgorn".

<sup>2</sup> Péron Françoise. *Ouessant : deux siècles et demi de démographie insulaire (1734-1985)*. In: Norois. N°131, 1986. pp. 313-333.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi\\_0029-182X\\_1986\\_num\\_131\\_1\\_4323](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1986_num_131_1_4323)

prenante au drame de 1909 : il s'agit de Marie Michelle, née le 7 juillet 1894. Le troisième, Michel Jean Louis, meurt aussi en bas âge (onze mois) le 30 avril 1897. La quatrième, Marie Martine, a dix-sept mois quand elle meurt le 26 octobre 1898. Le cinquième, Jean-Louis, ne vit que dix-sept jours (octobre 1897) et enfin la dernière, Marie Yvonne, vivra six mois, du 20 février au 29 août 1904.

Anne Louise et Vincent Marie, encore jeunes, se retrouvent ainsi fin 1904 avec un seul enfant, Marie Michelle, qui a déjà dix ans.



A la date de son mariage, Vincent Marie Croguennec est cultivateur, mais sa profession varie selon les périodes, tout au moins si l'on en croit l'état civil d'Ouessant (entre 1891 et 1904) et la presse (pour l'année 1909) : cultivateur, marin pêcheur, journalier, maçon, manœuvre.

En réalité, Vincent Marie, issu d'une famille de cultivateurs, a dû avoir des difficultés à se plier à la tradition de l'île où les femmes travaillent la terre pendant que le mari va à la pêche ou s'engage dans la marine (royale ou commerciale).

Vincent Marie est l'exemple du continental attiré par l'île décrit par Françoise Perron : *"Carriers, tailleurs de pierres...*

*embauchés pour réaliser les "grands travaux" insulaires ; artisans et commerçants venus chercher du travail dans cette île où le niveau de vie commence à s'élever mais où les hommes sont par tradition presque tous marins : tisserands, cordonniers, charpentiers, maçons (c'est l'époque où les maisons sont rehaussées et les toitures de chaume remplacées par des toits d'ardoise), cultivateurs, aides-cultivateurs, débitants de boisson, bouchers, boulangers, pauvres coupeurs de lande, journaliers qui proposent leurs services aux familles où les bras font défaut... tous ou presque tous, en 1900, sont des continentaux."*<sup>3</sup>

*"A l'ouverture génétique par les mariages des femmes d'Ouessant avec des hommes du continent, ne correspond pas une ouverture culturelle, bien au contraire. Cette société de femmes, très structurée, codifiée par sa tradition, par "l'usage" (opposé à la loi imposée de l'extérieur), reste très cohérente, elle intègre les hommes en les assimilant."*<sup>4</sup> Vincent Marie Croguennec n'a pu faire exception à la règle.

Selon Onésime Reclus, qui publie en 1908 *La France à vol d'oiseau*, *"Les femmes courbent leur haute taille, leurs épaules osseuses sous le faix du goémon qu'elles vont cueillir aux plus basses marées d'équinoxe, ou elles peinent aux champs sous la rafale"*. On imagine Anne Louise ainsi.

Le même auteur décrit l'activité des Ouessantins :

*"L'homme donc hasarde sa vie aux brusques sautes du vent, sur les écueils cachés, entre les récifs découverts, porté par des courants de foudre sur les "raz" périlleux, dans une mer inquiète, arrogante, où la marée s'élève en moyenne de six à sept mètres ; ou bien, aux jours de repos, il tricote comme autrefois les soldats du bey de Tunis"*. Mais comme la pêche n'est pas son métier d'origine, on peut penser que Vincent Marie ne prend pas les mêmes risques que les Ouessantins de souche et doit compléter son activité par quelques petits travaux qui justifient les appellations de journalier, de maçon ou de manœuvre.

Et notre auteur de conclure : *"par un sort maudit, les uns et les autres se consolent de leurs dures misères devant la bouteille d'eau-de-vie, dans les dix-sept cabarets d'Enez-Heussa"*. L'histoire d'Anne Louise et de Vincent Marie démontre que l'alcool est bien un protagoniste du drame.

Anne Louise Le Louët est une Ouessantine. Parcourons les auteurs de l'époque et imaginons-la...

Selon Paul Branda dans *La voix des pierres* en 1892 : *"Pas jolies, loin de là, les femmes cultivent les champs. Avec leurs blanches coiffes plates, leurs robes noires taillées sur une guérite, leurs cheveux coupés à la hauteur de la nuque et leur teint hâlé, elle rivalisent avec les gars de tous pays pour la robustesse."*

<sup>3</sup> ibidem

<sup>4</sup> ibidem

Les descriptions faites par Madame de Lalaing dans *Les côtes de la France* (1886-1890) laissent rêveur.

On pourrait même s'interroger sur sa venue sur l'île :

*"les femmes, généralement grandes, sont belles, d'une antique et sévère beauté. Leur costume est original et fort joli. Elles portent une robe flottante ; leurs cheveux, ordinairement beaux et abondants, s'échappent de leur coiffure, assez semblable à celles des Napolitaines. Si les femmes sont magnifiques, les jeunes filles sont ravissantes. Quels remarquables modèles !"*

Cependant, George Vallée dans *Miettes scolaires et administratives*, édité en 1891, semble lui donner raison :

*"Les femmes d'Ouessant portent un costume très original d'étoffe noire ; leur coiffure est plate et rappelle les coiffes italiennes, d'où les cheveux, sans lien ni tresses, s'échappent et pendent sur les épaules de toute leur longueur."*

Dans *Ouessant, Enez Heussa, l'île de l'Epouvante*, publié en 1899, M. Paul Gruyer est sans doute le plus précis :

*"Mais les femmes d'Ouessant sont infiniment curieuses. Ce sont elles qui sont les mâles. Grandes, fortes, brunes presque toutes, elles ont généralement les traits réguliers, le nez très droit, les lèvres ombragées d'un léger duvet ; une sorte de type italien, produit sans doute d'une migration lointaine, inconnue. Plusieurs d'entre elles pourraient figurer une belle tête de Christ. Leurs cheveux sont coupés au ras du cou, comme chez des garçons ; leurs jupes épaisses, filées par elles avec du lin mêlé à la laine rèche des moutons, sont très courtes et ne descendent qu'à moitié du mollet. Un petit bonnet noir dans le travail et une coiffe blanche pour plus de coquetterie, un corsage attaché non avec des boutons, mais avec de longues épingles, et un châle croisé, complètent leur habillement. Leur démarche est large et décidée ; elles mènent le ménage et s'occupent de tous les travaux de la maison et de la terre, ne laissant à leurs époux que le soin de la pêche, et les bousculant ferme s'ils ont trop bu. Un bon verre d'alcool ne les effraye pas cependant ; mais je ne les ai jamais vues fumer*



Ancien costume d'Ouessant.  
Collection personnelle Jean François Pellan

*la pipe et passer leur tricot à l'homme ; cela ne se fait peut-être que dans l'intimité, ou bien est-ce encore une habitude qui se perd ?"*

En 1909, Gaston Richard, dans *La femme dans l'histoire : étude sur l'évolution de la condition sociale de la femme*, cite Camille Vallaux :

*"Dans la maison du marin, la femme gouverne. Il ne peut en être autrement car le marin paysan possède à terre des intérêts qu'il ne peut surveiller lui-même. Sa maison, sa vache, son champ réclament des soins aussi importants que ceux de la barque ou du filet. La femme bénéficie de la direction économique qui lui est confiée : aux nombreuses et longues absences du mari, elle doit aussi une liberté d'allure et un "quant à soi" très accentué. Cette domination de la femme se vérifie aisément dans les districts où les marins font nombre... La mainmise féminine sur tous les intérêts de la maison chez le marin-pêcheur*

*va jusqu'à de singulières interventions dans les occupations de chacun : à l'île d'Ouessant, la femme est masculinisée au point de faire seule les plus rudes travaux des champs ; elle remue la terre ; elle monte les fardeaux de goémon, et pendant ce temps, l'homme, si le gros temps l'empêche d'entrer en mer, s'occupe à tricoter des bas."*

Anne Louise a-t-elle les cheveux coupés au ras du cou ou les cheveux sur les épaules ? La seule description faite par le journaliste qui couvre l'affaire pour *Ouest-Eclair* est très sommaire :

*"C'est une femme très brune, vêtue à la mode d'Ouessant, portant à peine son âge ; elle avait à la main un grand mouchoir rouge, avec lequel elle s'essuyait fréquemment les yeux, qui ne paraissaient contenir que des larmes très problématiques."*

Néanmoins, l'hebdomadaire *Le Progrès du Finistère*<sup>5</sup> dans son édition du 17 juillet prend le temps de décrire la mère et la fille :

*"Les deux îliennes, toutes deux vêtues du pittoresque costume d'Ouessant, la figure tannée par l'air vif du large, grands yeux noirs très expressifs, cheveux abondants disposés en*

<sup>5</sup> Cet hebdomadaire a été numérisé et mis en ligne par les archives départementales du Finistère. Le remarquable travail effectué à cette occasion permet d'avoir accès à ces petits journaux riches en informations locales.



Maison du Niou à Ouessant  
Photo Marie-Renée Levenez



Intérieur de ferme à Ouessant

lourds bandeaux, retombant en ondulations sur la nuque, à la mode du pays.

"Quoique comprenant le français, [la femme Croguennec] ne le parle pas et l'assistance de l'interprète est nécessaire.

"Sa fille, assez grosse et grande pour son jeune âge, a les traits bouffis et moins réguliers que ceux de sa mère. Elle est plus intelligente, possède une certaine instruction et parle couramment le français. Dans tout son aspect, et malgré sa précoce dépravation, l'enfant qu'elle aurait dû être encore, sans les funestes enseignements de sa mère, se révèle et ses grands yeux inquiétants sont à la fois hardis et doux, cyniques et candides, suivant l'impression du moment."

La Dépêche corrobore cette description : "La femme Croguennec et sa fille sont vêtues du costume traditionnel des îliennes : coiffe carrée, bordée d'un tuyauté, châle de mérinos retenu par des épingles à tête de couleur, jupe noire, bas blancs et souliers plats.

"La veuve, dont la démarche est toute virile, a les yeux vifs, le menton et les pommettes saillantes, des lèvres minces et des dents très blanches.

"Ses cheveux noirs et luisants, tombent en boucles sur ses épaules.

"La fille de la victime, Marie, n'a que 15 ans, mais elle en porte au moins 18 ; ses épaules sont larges et ses bras très forts".<sup>6</sup>

Le journaliste d'Ouest-Eclair, qui semble être le même que celui du Progrès du Finistère, ajoute : "il paraît difficile d'expliquer la mentalité particulière de cette mère de famille qui, accompagnée de sa fille, âgée de 15 ans, reçoit chez elle des soldats et, d'après son aveu même, en présence de son mari."

Les deux militaires mis en cause par Madame Croguennec confirment cette enquête de moralité : "Mon camarade et moi, nous nous sommes rendus dans le courant de l'après-midi chez Mme Croguennec. Elle a dans toute l'île la réputation de donner l'hospitalité la plus large à tous les soldats coloniaux et, nouvellement arrivés dans l'île, c'est par des camarades que nous avons connu ce détail. Nous n'avons pas été trompés, car pendant le cours de la journée, ce fut un défilé de soldats."

## L'enquête et l'instruction

Interrogée par le juge de paix d'Ouessant, la femme Croguennec donne une première version des faits que le journaliste résume ainsi :

"La scène du crime se passait dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Les quatre inculpés se trouvaient réunis, lorsque le mari, Vincent Croguennec, rentra, pris de boisson. Malgré son état d'ivresse, il ne put avoir aucun doute sur la nature des relations qui existaient entre les deux couples et leur fit des reproches. Toutefois il se coucha. Mais comme il continuait ses récriminations, les deux soldats s'approchèrent de lui et lui serrèrent la gorge et le nez. La pression fut tellement violente que le malheureux expira bientôt."

Le 24 janvier, quand Ouest-Eclair titre : "Soldats assassins – Femme et fille complices", la Dépêche dénonce l'insécurité sur l'île : "Un crime à Ouessant – Triste affaire de mœurs – Des gendarmes SVP". "Depuis 35 ans, il n'y a pas eu de crime à Ouessant. Mais depuis quelque temps, des incidents multiples seraient évités, si l'on avait dans l'île deux ou trois gendarmes en permanence. (...) Les habitants d'Ouessant demandent des gendarmes ! Qu'on leur en donne."

Le journal local envoie aussitôt sur l'île un correspondant qui narre ainsi sa traversée et son arrivée à Ouessant :

"Alors que le jour commençait à poindre, la Louise appareillait pour Molène; la mer était relativement belle après la tempête qui, la semaine dernière, entrava le service régulier avec les îles.

La Louise relâcha à Molène pour débarquer les marchandises et mit ensuite le cap sur Ouessant ; le vapeur mouilla dans la baie de Lampaul à dix heures 45. Sur le débarcadère se tenaient le juge de paix et plusieurs officiers du détachement, tandis que de nombreux îliens et îliennes étaient échelonnés sur les rochers surplombant l'anse.

On s'attendait, en effet, à voir débarquer les gendarmes de la brigade du Conquet pour prendre les inculpés. Ces représentants de la loi n'avaient pas encore reçu les mandats d'amener lancés par le juge d'instruction, mandats qui ont dû parvenir ce

<sup>6</sup> La Dépêche de Brest, 29 janvier 1909

matin seulement à la brigade. Le transfert des inculpés se fera donc au prochain courrier, c'est-à-dire mercredi".<sup>7</sup>

## Les marsouins de l'infanterie coloniale

La version de la femme Croguennec paraît plausible compte tenu du comportement des "marsouins", les soldats de l'infanterie coloniale.

Ils sont à Ouessant depuis dix ans. En effet, un détachement du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale s'installe sur l'île à partir de 1898 (alerte de Fachoda) et jusqu'en 1914.



Caserne et militaires à Ouessant

"Au début du XX<sup>e</sup> siècle, environ 300 militaires stationnent sur l'île ainsi que de nombreux ouvriers travaillant sur les chantiers (casernes, fort Saint-Michel, nouveaux phares) : le taux d'exogamie monte brutalement à 44 % de 1900 à 1914..."<sup>8</sup>. "Les "mariages coloniaux" représentent alors presque la moitié des unions exogames, et un quart de l'ensemble des mariages."

"Les troupes coloniales sont admirables de bravoure, et de générosité. Malheureusement il s'est faufilé quelques mauvais sujets, cause des incidents regrettables qui se produisent d'un moment à l'autre"<sup>9</sup>. Aussi, les militaires n'ont-ils pas une très bonne réputation et les faits ne semblent pas donner tort aux honnêtes gens. Sur les seules années 1908 et 1909, *Ouest-Eclair* relate de nombreux incidents les incriminant.

Tout d'abord, ils peuvent aggraver leurs coreligionnaires comme ce soldat caserné à Ouessant qui s'en prend à son collègue "pochard" pour le dévaliser<sup>10</sup>. Ce n'est pas très grave puisque l'incident se passe entre eux et de plus dans les rues de Brest.

Il en est de même des infractions à la discipline militaire : le 17 novembre 1908, le soldat Louis-Léon Tertrou, du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, à Ouessant, rentre au camp à 10

heures 30 du soir en complet état d'ivresse. Comme il fait du scandale, il se voit rappeler à l'ordre par le caporal fourrier Coignard. Sous l'empire de l'alcool, Tertrou injurie grossièrement ce gradé, menaçant même de se livrer à des voies de fait. Le conseil de guerre le condamne à un mois de prison.<sup>11</sup>

Le 26 juillet 1909, le soldat Besse se fait porter malade deux jours de rang, sans doute pour ne pas participer à la marche prévue pour sa compagnie. Néanmoins, il est reconnu apte à tout service. Comme il refuse de réintégrer sa compagnie, le Conseil du 5 novembre 1909 le condamne à un an de prison.<sup>12</sup>

Plus grave, mais intervenu sur le continent, au Trez-Hir précisément : "Deux Parisiennes en villégiature sont l'objet d'un odieux attentat de la part d'un soldat d'infanterie coloniale".

Mais laissons Mme Dietz-Monin raconter l'agression :

"Un jeune soldat d'infanterie coloniale, encore imberbe s'avança près de nous, puis, sans dire un mot, il se précipita sur Mme Tribler, la poussa vers la falaise, haute en cet endroit d'une quinzaine de mètres. (...) Terrorisée, je n'avais pas eu seulement le temps de pousser un cri, le soldat se jeta alors sur moi, m'attrapant par le cou, me traînant à terre et cherchant à me violenter."<sup>13</sup>

Mme Tribler est sérieusement blessée au front et à la jambe droite, fracturée en trois endroits. Mme Dietz-Monin reconnaît le soldat en cause. Toutefois ce dernier est acquitté en ce qui concerne la tentative de viol.

Au Relecq-Kerhuon, c'est un café, tenu par un conseiller municipal, qui est mis à sac : "Vers dix heures, quatre coloniaux et un civil firent irruption dans la salle de débit, et saisissant tout ce qui leur tombait sous la main, bouteilles, siphons, verres, ils les lancèrent sur les quatre personnes qui se trouvaient dans le café. Puis ils se mirent à faire le pillage en règle de l'établissement. Au bout de quelques instants, barils éven-



Militaires devant le fort Saint-Michel à Ouessant

<sup>7</sup> *La Dépêche de Brest*, 24 janvier 1909

<sup>8</sup> Françoise Péron

<sup>9</sup> *La Dépêche de Brest*, 24 janvier 1909

<sup>10</sup> *Ouest Eclair*, 6 juillet 1908

<sup>11</sup> *Ouest Eclair*, 13 février 1909

<sup>12</sup> *Ouest Eclair*, 7 novembre 1909

<sup>13</sup> *Ouest Eclair*, 1er septembre 1908

*trés, bouteilles brisées, liquides de toutes sortes formaient un amas innommable sur le plancher.*<sup>14</sup>

Cependant, des incidents se produisent aussi au détriment des Ouessantins.

Le 8 août 1909, Madame Le Menajour, commerçante (débit de boissons), rentrant chez elle vers 10 h 45 du soir, constate que la porte donnant sur le couloir avait été fracturée. Elle allume une lumière et aussitôt elle aperçoit, couché sur le plancher, un soldat qui semble dormir profondément : il s'agit du clairon Hascouët, de la 3<sup>e</sup> compagnie. Celui-ci déclare qu'il ne sait pas comment il se trouve là. Madame Le Menajour découvre qu'on lui a dérobé une somme de 33,90 F. Dès le lendemain, une enquête établit la culpabilité des coloniaux Thomas, Guillou, Selard et Hascouët ; mais seul Thomas est condamné à six mois de prison avec sursis par le conseil de guerre du XI<sup>e</sup> corps.<sup>15</sup>

La plupart de ces mêmes soldats (Yves Hascoët, Henri Guillou, Jean Némoz, Lucien Deleuil, Hervé Thomas et Jean Sélard) s'étaient déjà fait remarquer pour avoir avec effraction volé des moutons à un habitant de l'île.<sup>16</sup>

On ne peut pas dire que les marsouins aient vraiment usurpé la mauvaise réputation qui est la leur.

Néanmoins, ces braves soldats ont quelques circonstances atténuantes. La nourriture et la boisson réglementaires ne sont pas de première qualité, comme en témoigne *Ouest-Eclair* dans son édition du 26 avril 1909 : "A Ouessant, où se trouve caserné un détachement d'infanterie coloniale, le vin qui est servi aux hommes serait non pas seulement défectueux, mais même dangereux à l'alimentation."

On comprend mieux que les soldats du 216<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine aillent rechercher quelques compensations dans les débits de boissons de l'île et auprès de quelques femmes accueillantes.

## L'insécurité ouessantine

Que cela n'empêche pas de reconnaître que les îliens ne sont pas de tout repos comme le confirme le journal régional sur ces deux années :

Les coups y volent bas surtout contre les épouses :

"François Tual, 47 ans, marin pêcheur, est un mari peu galant ; il frappe assez fréquemment sa femme et d'une façon tellement brutale, que cette dernière a dû se plaindre au garde-champêtre ; lorsque celui-ci vint pour arrêter le mari brutal, il le trouva complètement ivre, en train de scier ses meubles." Il écopa de dix jours de prison avec sursis.<sup>17</sup>



Le casernement de Kernigou à Ouessant

<sup>14</sup> *La Dépêche de Brest*, 21 janvier 1909

<sup>15</sup> *Ouest-Eclair*, 20 octobre 1909

<sup>16</sup> *Ouest-Eclair*, 16 septembre 1909

<sup>17</sup> *Ouest-Eclair*, 30 mars 1908

"M. Henri Gicquel, tailleur de pierres actuellement en instance de divorce, frappe sa femme assez fréquemment ; notamment au mois de février (le petit mois de l'année, explique un témoin), il lui a lancé une grosse pierre qui, atteignant la pauvre femme au visage, lui a causé une abondante perte de sang. Gicquel prétend, au contraire, que c'est sa femme qui l'a fait frapper à diverses reprises par des tiers. Un mois de prison."<sup>18</sup>

L'île n'est pas, non plus, exempte d'affaires de mœurs... : un "marin-pêcheur à l'île d'Ouessant, est poursuivi pour attentats à la pudeur et violences sur son propre enfant." La cour d'assises l'acquitte.<sup>19</sup>

...Et aussi de vols comme dans n'importe quelle ville du continent : un "négociant à l'île d'Ouessant, s'apercevait depuis longtemps que des sommes assez fortes disparaissaient fréquemment du tiroir de sa caisse. Une surveillance fut établie et le voleur fut pincé ; (...)... six mois de prison."<sup>20</sup>

Mais le grand classique reste le vol de mouton. Une tradition lointaine parlait presque de propriété collective ; "chaque habitant pouvait faire tuer le mouton qui lui convenait le plus ; il lui suffisait d'en informer le propriétaire, soit en exposant la peau sur le mur du cimetière avec l'indication de sa provenance, soit autrement, et de lui payer la valeur de la bête selon l'estimation du boucher".<sup>21</sup> Cependant, le temps a passé et chacun tient jalousement à ses moutons.

Une vingtaine de propriétaires de moutons sont victimes de vols en 1907, "sans que l'on put arriver à découvrir les coupables. Ce n'est qu'au mois de décembre de cette même année que, par un effet du hasard, on sut qu'une femme Bloas était l'instigatrice de ces vols, qu'elle avait de nombreux complices et parmi eux une femme Miniou qui venait de marier ses deux filles à deux soldats d'infanterie coloniale, casernés dans l'île ; à la noce, on avait mangé un des moutons volés."<sup>22</sup>

Le vol de moutons, commis dans l'île le 15 mars 1908, a le même motif : un de ces animaux a été mangé à la noce d'un nommé T...

Le tribunal constate que les parents connaissaient la provenance dudit mouton, sans que toutefois on puisse leur imputer le vol. Le mari est condamné à dix jours de prison avec sursis.<sup>23</sup>

Le 25 avril 1908, cinq pêcheurs de Lanildut débarquent à Ouessant et emportent, comme souvenir de l'île, deux moutons appartenant à Madame Le Gall. Ils sont condamnés à

deux mois de prison avec sursis. Madame Le Gall, qui s'était portée partie civile, obtient soixante francs de dommages-intérêts, valeur des deux moutons.<sup>24</sup>

## Suite de l'enquête

Mais revenons à ... nos moutons, l'assassinat de Vincent Croguennec. Le journaliste de la *Dépêche* transforme ce crime sordide en véritable roman de gare : "Vincent Croguennec, 41 ans, originaire du nord du Finistère, habite avec sa femme et sa fille Marie, âgée de 15 ans, une petite maison en pierres et couverte en chaume, au village de Kernigou, à proximité du bourg de Lampaul, la plus importante agglomération de l'île.

"Le mari, manoeuvre, a la mauvaise habitude d'aimer le "tafia", et la femme n'est pas aussi sérieuse qu'elle devrait l'être.

"Le dimanche 17 courant, Vincent Croguennec, suivant son habitude, visita les débits de Lampaul et, vers six heures du soir, gagna péniblement son domicile.

"Il trouva sa femme et sa fille en compagnie de deux marsouins. On mangeait et on buvait. Les soldats ne s'inquiétèrent nullement de la présence du mari et continuèrent à faire la fête.

"De son côté, le mari ne songea nullement à faire entendre des protestations. Se raccrochant aux meubles, il parvint difficilement à tomber dans son lit clos, où il ne tarda pas à dormir.

"Les militaires ne songeaient pas à partir ; ils avaient le couvert et le gîte. Ils quittèrent néanmoins la maison pour rentrer au quartier et répondre à l'appel de leur nom. L'escalade de l'insignifiant grillage qui entoure les casernements ne fut pour eux qu'un jeu d'enfant.

"Voici donc les deux amis de nouveau dans la maison hospitalière. Les bouteilles vidées, ils songèrent à se reposer. Le mari n'était point gênant, l'ivresse l'ayant plongé dans un profond sommeil.

"Les deux marsouins s'abritèrent dans l'autre lit-clos.

"Vers quatre heures du matin, les marsouins causèrent bruyamment, ce qui provoqua le réveil du mari ; ils ne s'en émurent point.

"Dégrisé par le sommeil réparateur, Vincent Croguennec, qui avait déjà, à plusieurs reprises, réprimandé sa femme, cria, de sa couche: "F... ces soldats à la porte !"

"Nous sommes les maîtres ici, tu vas fermer ça, répondirent en chœur les deux marsouins.

"Puis l'un d'eux se dirigea vers le mari, et, serrant fortement le nez avec une main, tandis que, de l'autre, il tenait la bouche fermée, étouffa purement et simplement le gêneur.

"Le coup fait, les deux marsouins s'empressèrent de réin-

<sup>18</sup> *Ouest-Eclair*, 6 juillet 1908

<sup>19</sup> *Ouest-Eclair*, 20 janvier 1909

<sup>20</sup> *Ouest-Eclair*, 11 juillet 1909

<sup>21</sup> Manuscrits de la Marine cité par M. Paul Gruyer in *Ouessant, Enez Heussa, l'île de l'Epouvante*, 1899

<sup>22</sup> *Ouest-Eclair*, 13 mars 1909

<sup>23</sup> *Ouest-Eclair*, 3 août 1908

<sup>24</sup> *Ouest-Eclair*, 6 juillet 1908

tégrer leur caserne, tandis que la femme et la fille de la victime retournaient dans leur lit pour se concerter en vue de la tenue à avoir et des déclarations à faire pour faire croire à une mort provoquée par une congestion.

"Vers six heures du matin, la femme Croguennec, échevelée et pleurant à chaudes larmes, frappait à coups redoublés sur la porte du débit Thirion pour demander du secours.

"- Je remue mon mari, disait-elle, et il ne répond pas.

"Les voisins constatèrent le décès de Vincent Croguennec et prévinrent les autorités. La mort subite du manœuvre ne laissa pas d'étonner les îliens, surtout lorsque l'on apprit, au cours de la matinée, la fête qui s'était passée durant la nuit dans la maison du crime".<sup>25</sup>

Si la presse locale ou régionale ne décrit pas les lieux du crime, on peut penser que la description réalisée par Anatole Le Braz est conforme à l'agencement de la maison de Kernigou: "un couloir étroit donnant accès, d'un côté, dans une espèce de magasin où se gardent les provisions, les outils agricoles des femmes, les engins de pêche des hommes, — de l'autre, dans une salle plus spacieuse, à la fois cuisine, réfectoire et chambre à coucher.

(...)

"Les murs sont badigeonnés de frais, les meubles luisent ; une boiserie blanche à filets verts encadre le foyer. Dans l'angle de gauche voici le nid nuptial (...) ; des courtines d'indienne à fleurs le décorent. Sur le banc à forme de coffre, par lequel on y monte, repose un de ces berceaux primitifs, en chêne sculpté, où les anciens imagiers de Bretagne s'ingéniaient à tailler en relief des figurines de saintes, protectrices de l'enfance..."<sup>26</sup>

Si les deux marsouins sont déjà condamnés par la presse, l'enquête suit, néanmoins, son cours car le docteur Guyomarc'h a "relevé des empreintes de doigts sur la face de la victime".

## Première étape :

l'autopsie qui "eut lieu en plein air. Cette opération provoqua une grande stupeur chez la majeure partie des îliens et îliennes, qui ne comprenaient rien à cette mesure.

"Une table fut placée derrière la maison du crime, et des soldats furent échelonnés pour maintenir au loin les curieux.

"L'autopsie confirma les premières constatations du docteur Guyomarch, qui conclut à un étouffement."<sup>27</sup>

Mais les militaires désignés par Madame Croguennec, Jean Fontaine et Jean Héry, dit Petit-Jean, se défendent comme de beaux diables avec des arguments pertinents. Tout d'abord,

"les inculpés, qui ont de bonnes notes, ne sont à Ouessant que depuis environ quinze jours. Fontaine est ancien artilleur."<sup>28</sup>

## Deuxième étape :

L'arrivée des inculpés au Conquet. — Leur transfert à Brest.

"Mercredi, à sept heures du matin, la Louise partait du Conquet, emportant trois gendarmes et le brigadier. A l'arrivée à Ouessant, le brigadier, accompagné d'un de ses hommes, va prendre livraison des deux soldats prévenus, que l'autorité militaire a gardés à vue, et pendant ce temps il détache les deux autres gendarmes qui, accompagnés du garde champêtre de l'île, vont arrêter la femme Croguennec et sa fille."

"Au moment où la Louise embarque ses passagers pour le retour au Conquet, le quai et les hauteurs avoisinant le port de Lampaul sont noirs de monde. . .

"L'embarquement s'effectue sans incident.

"La Louise arrive et stoppe au Conquet, en face de Sainte-Barbe, à 5 h. 15 précises.

"Dans le premier canot débarquent les quatre inculpés et les quatre gendarmes en même temps que M. le capitaine Guézennec.

"Tout le long de la côte, depuis Sainte-Barbe jusqu'à la jetée s'échelonnent les curieux en nombre considérable : plus de 500 personnes ; il semble que la moitié de la population du Conquet se soit donné rendez-vous.

"L'affluence est telle que le brigadier doit jouer des coudes pour passer, et il prend avec son monde un chemin étroit et détourné, par où inculpés et gendarmes s'en vont à la file indienne et gagnent la brigade. La foule par les rues, les a précédés et assiste à leur entrée dans la gendarmerie.

"Les deux soldats supportent sans trop d'ennui le regard des curieux, mais sans forfanterie non plus. Et l'un d'eux remarque en plaisantant : "Eh bien, mon vieux, on a un succès ! En v'là-t-y du populo !"

"Jeudi matin, dans deux voitures séparées, les hommes et les femmes, encadrés des quatre gendarmes sont partis pour Brest. Le départ a eu lieu à sept heures, sans incident, et a passé à peu près inaperçu. (...)

"Les inculpés du crime de l'île d'Ouessant (...) ont fait la route du Conquet à Brest en voiture; ils sont arrivés à 10 h 30 au palais de justice."<sup>29</sup>

## Troisième étape :

l'enquête s'enlise

Madame Croguennec persiste dans ses déclarations : "Les deux soldats Fontaine et Héry avaient passé la soirée chez moi ; n'ayant pas de permission, ils partirent un peu avant neuf heures, afin de répondre à l'appel, puis ressortirent du

<sup>25</sup> La Dépêche de Brest, 24 janvier 1909

<sup>26</sup> Le sang de la sirène par Anatole Le Braz, éditions Calmann-Lévy, sur le site de l'University of Toronto Library ; Pages 94 et 95

<sup>27</sup> La Dépêche de Brest, 24 janvier 1909

<sup>28</sup> La Dépêche de Brest, 24 janvier 1909

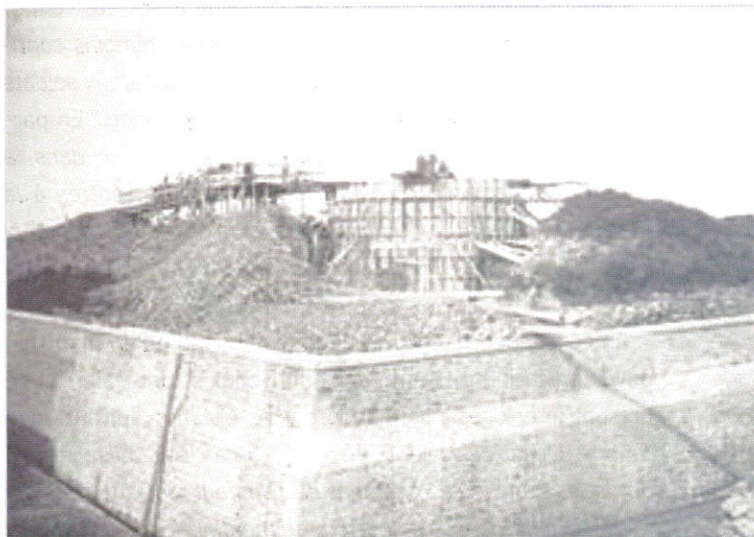
<sup>29</sup> La Dépêche de Brest, 29 janvier 1909

*casernement en escaladant les grillages, revinrent passer la nuit à mon domicile et en partirent seulement le matin, à quatre heures, une fois leur crime accompli, rentrant à leur caserne, toujours par le même moyen d'escalade."*

Toutefois, après les certitudes des premiers jours, le doute s'installe même chez les journalistes : *"Les deux coloniaux arrêtés sont-ils coupables ? En tout cas, ils ont un alibi sérieux."*<sup>30</sup> *"Nos renseignements particuliers nous permettent de croire que, la justice fait en ce moment fausse route et que, tout au moins, on se hâte trop d'accuser les deux soldats coloniaux d'être les auteurs du crime."*<sup>31</sup>

En effet, quelques éléments paraissent peu crédibles :

*"Pour qui connaît à Ouessant le fort Saint-Michel, où les coloniaux sont casernés, cette hypothèse d'escalade si facile paraît d'abord invraisemblable. De plus, il est établi d'une façon certaine que les deux coloniaux accusés ont parfaitement répondu à l'appel du soir, ainsi qu'à celui du lendemain matin, qu'ils paraissaient dans leur état normal..."*



Le fort Saint-Michel en travaux

Le fort Saint-Michel constitue la plus importante construction militaire de l'île d'Ouessant. Il fut érigé en 1902<sup>32</sup> sur une éminence proche du village de Kernonnen, à la suite des événements de Fachoda en 1898 (affrontement entre les Français et les Anglais pour obtenir l'autorité sur la ville de Fachoda au Soudan). Enterré, entouré d'un glacis et protégé par de profondes douves, le fort a pris la place d'une ancienne chapelle dédiée à l'archange Saint-Michel.

Le portail des patrimoines de Bretagne GLAD<sup>33</sup> donne les précisions suivantes :

Latitude : 48.4646149 ; Longitude : -5.0812290

Matériaux : granite ; moellon ; enduit ; ciment ; béton armé

Plan carré régulier ; sous-sol ; rez-de-chaussée ; voûte en berceau ; Type de la couverture : terrasse.

*"Le "poste de la croix Saint-Miche", classé en 1<sup>er</sup> degré d'importance, est mentionnée dans l'Atlas de 1858 de mise en état de défense des côtes de l'Empire Français (n° 230). "Plusieurs projets de réduit ou de fort central (1841, 1845-1846, 1857) ont été proposés pour l'île d'Ouessant mais il faut attendre 1902 pour voir la construction d'un ouvrage militaire en lieu et place de la chapelle Saint-Michel."*

Mais les marsouins sont pour la plupart logés dans les casernements de Kernigou, qui existent toujours.

L'un des deux soldats dénoncés par Madame Croguennec dispose d'un alibi qui paraît irréfutable, sauf à *"envisager la question de complicité morale de tous leurs camarades de chambrée"* :

*"Quand la nuit arriva, nous rentrâmes au fort et après avoir répondu à l'appel du soir, nous nous couchâmes tranquillement. Je vais vous ajouter un détail qui, sur ce moment-là, n'avait aucune importance, mais qui en raison des déclarations mensongères de la femme Croguennec, démontrera notre innocence. Vers onze heures du soir, un de nos camarades de chambrée, ne pouvant arriver à s'endormir, alluma une bougie et se mit à lire. Curieux de savoir quel était ce livre, je me levai et m'approchai de lui pour regarder le titre. Ce soldat a confirmé ma déclaration et a parfaitement reconnu le fait."*<sup>34</sup> En effet, le soldat Gourlay *"qui était compagnon de chambrée des deux inculpées et qui a perdu une partie de son sommeil par suite d'une maladie contractée aux colonies, lisait dans son lit entre une et deux heures du matin, la nuit du drame. Or, il se rappela parfaitement que Héry s'est levé un instant et est venu voir près de son lit le titre de l'ouvrage qui l'intéressait - c'était l'"Invasion"."*<sup>35</sup>

Les jours passent et chacun maintient sa position, y compris lors de la confrontation du 3 février.<sup>36</sup> Cependant cette journée a permis de réaliser une première synthèse qui comprend "un intéressant point de détail, un aveu, un démenti et une révélation accablante pour la veuve :

*"1° Les coloniaux Fontaine et Héry ont été invités à dîner, le 17 janvier, par la femme Croguennec. Le plat de résistance figurant au menu était un délicieux civet de lapin. Or, l'animal tué et accommodé par la femme Seïté, amie de la maison, n'é-*

<sup>30</sup> Ouest-Eclair, 26 janvier 1909

<sup>31</sup> La Dépêche de Brest, 29 janvier 1909

<sup>32</sup> On trouvera sur le site internet ouessant.e-monsite.com de splendides photos, notamment, de la construction du fort

<sup>33</sup> Site internet : patrimoine.region-bretagne.fr

<sup>34</sup> Ouest-Eclair, 29 janvier 1909

<sup>35</sup> Ouest-Eclair, 17 février 1909

<sup>36</sup> Ouest-Eclair, 4 février 1909

tait autre qu'un superbe matou qui fut trouvé exquis par les coloniaux ;

"2° Marie Croguennec déclara au brigadier de gendarmerie du Conquet que les coloniaux étaient innocents et que c'était sa mère qui avait tué son père. Interrogée, en arrivant à Brest, par M. Bidard de la Noë, la jeune fille revint sur sa précédente déclaration et accusa formellement Fontaine ;

"3° Au cours de l'enquête menée par le juge de paix de l'île d'Ouessant une femme vint spontanément trouver ce magistrat et lui fit cette importante déclaration : "Quelques jours avant le meurtre de Croguennec j'ai entendu sa femme dire à sa fille Marie : "Ton père nous dégoûte ; il faut nous en débarrasser avec une corde ou avec une pelle."<sup>37</sup>

## Quatrième étape :

les détectives amateurs s'en mêlent

L'affaire passionne Ouessant et certains se prennent pour Maigret. C'est ainsi qu'un représentant de commerce écrit à la *Dépêche* pour livrer des informations glanées dans un café de l'île :

*La femme Croguennec, qui est l'une des lavandières de l'île blanchissant le linge des coloniaux, fit la connaissance des soldats Fontaine et Héry dans les premiers jours du mois de janvier, aux abords du fort Saint-Michel.*

*"Ces derniers suivirent l'exemple de plusieurs de leurs camarades; ils fréquentèrent la maison du maçon, et furent accueillis par la mère et la fille.*

*"Une voisine, Marie Séité, rencontra les deux joyeux compagnons chez la femme Croguennec ; ils lièrent connaissance, le verre en main, et, spontanément, elle les invita à partager le repas qu'elle comptait offrir le dimanche 17 janvier à ses amies.*

*"Les coloniaux acceptèrent avec enthousiasme, préférant le civet promis à la modeste gamelle du troupier.*

*"Le dimanche, à l'heure dite, ils étaient présents; ils mangèrent avec grand appétit le chat engraisé par la femme Séité, et burent mieux encore.*

*"Au nombre des convives, se trouvaient trois jeunes filles : Marie Croguennec, fille du maçon et deux cousines de cette dernière.*

*"Après le café et le coup de l'étrier, les coloniaux devinrent entreprenants, et la fête s'acheva très joyeusement...*

*"Fontaine courtisa, paraît-il, les trois jeunes îliennes, tandis qu'Héry comptait fleurette à la mère.*

*"La nuit tomba, le maçon arriva et se coucha, sans s'occuper des coloniaux installés chez lui comme chez eux.*

*"A 8 h. 30, ils quittèrent cependant le village de Kernigou, disant qu'ils allaient répondre à l'appel.*

*Contrairement aux dires de la veuve, on ne les revit plus dans la demeure du maçon.*

*"Mais, vers 11 heures 30 du soir, une violente querelle*

*éclata entre Croguennec et sa femme. Ces derniers s'insultèrent, se lancèrent les épithètes les plus grossières et en vinrent même aux coups.*

*"C'est alors que la femme, au paroxysme de la colère, se serait jetée sur son mari, qui était couché, et l'aurait étouffé."<sup>38</sup>*

## Cinquième étape :

de rebondissements en rebondissements

Puis le 10 février, une nouvelle arrestation intervient, celle de *"la femme Marie Séité, qui se trouvait la nuit du drame au logis des époux Croguennec et qui avait participé aux scènes de débauche auxquelles s'étaient livrées la femme et la fille de la victime."* Le *"juge d'instruction, lui a fait subir un interrogatoire d'identité et l'a ensuite dirigée sur la prison du Bouguen. La femme Séité, dont la conduite au point de vue de la moralité laisse beaucoup à désirer, est âgée de 48 ans ; elle est originaire des environs de Landivisiau et habitait l'île depuis quelques années."<sup>39</sup>*

L'alibi irréfutable de Héry et de Fontaine ayant été vérifié, ils sont remis en liberté. Cependant, *"certains témoins continuent néanmoins à affirmer que la nuit du drame deux soldats étaient présents au domicile des époux Croguennec."* En particulier M. Malgorn, maire de l'île qui *"affirme que dans la soirée du crime, après l'heure réglementaire de rentrée à la caserne, il a aperçu, au domicile des époux Croguennec, deux soldats d'infanterie coloniale. C'est donc un point acquis."*

En conséquence, selon l'adage bien connu qu'un marsouin pouvait en cacher un autre, deux nouveaux soldats, Marc et Le Fur, sont interrogés ; ils fournissent l'explication suivante que rapporte *Ouest-Eclair* le 19 février : *"Ces deux militaires qui sont logés dans le casernement de Lampaul, ont affirmé avoir passé la nuit dans les locaux régimentaires où ils avaient répondu à l'appel du soir, mais ils ne nient pas être allés chez la femme Croguennec dans le courant de la soirée et avoir participé à la petite fête qui s'y donnait."*

Enfin, la veuve Croguennec et sa fille avouent leur crime. *Ouest-Eclair* et *La Dépêche* rapportent les aveux dans les mêmes termes, le 20 février : *"c'est la fille Marie Croguennec qui serrait la gorge de son père pendant que la femme lui pressait les narines pour l'empêcher de respirer."* La femme Séité est remise en liberté.

Mais le 25 février, nouveau coup de théâtre, *"la femme et la fille Croguennec sont revenues sur toutes leurs précédentes déclarations et accusent maintenant les deux soldats d'infanterie coloniale, Marc et Le Fur, d'être les auteurs du crime."*

*"Marc était mon amant, dit la veuve, et j'ai voulu le sauver ; c'est sur son conseil que j'ai accusé Héry dit Petit Jean, et Fontaine."*

<sup>37</sup> *La Dépêche de Brest*, 4 février 1909

<sup>38</sup> *La Dépêche de Brest*, 12 février 1909

<sup>39</sup> *Ouest-Eclair* des 11 et 16 février 1909

"- C'est exact, reprend la fille. Marc serrait mon père à la gorge, pendant que Le Fur s'agenouillait sur ses jambes."<sup>40</sup>

L'enquête se poursuit, les confrontations se multiplient jusqu'à ce que le juge d'instruction déclare l'enquête close et inculpe définitivement la femme et la fille de la victime, ainsi que les coloniaux Marc et Le Fur. Nous sommes le 18 mai 1909.

## Le procès

Le 8 juillet 1909, la session de la cour d'assises s'ouvre à Quimper avec "Le Crime d'Ouessant". Le procès commence par le rappel des faits tels qu'ils sont ressortis de l'instruction :

"Le 18 janvier dernier au matin, Vincent Croguennec, (...) était trouvé mort dans son lit la face portait des traces apparentes de violences, et l'autopsie, qui fut ordonnée, démontra que la mort était la conséquence d'un crime, le défunt ayant succombé à l'asphyxie par occlusion de la bouche et la compression violente des fosses nasales." Le médecin-expert place le crime entre minuit et 4 heures du matin.

"Menant l'une et l'autre une existence désordonnée, en compagnie de soldats d'infanterie coloniale casernés dans le voisinage, [la femme Croguennec et sa fille Marie-Michelle] supportaient mal les reproches que leur faisait la victime et avaient toutes deux manifesté, à plusieurs reprises, leur désir de se débarrasser de lui."

Mais alors quel est le rôle des deux militaires ?

Le journaliste raconte :

"Le 17 janvier étant un dimanche, Marc et Le Fur arrivent, vers 3 heures et demie de l'après-midi, chez la femme Croguennec, munis d'un litre d'eau-de-vie ; avec les femmes et deux autres personnes on mange, on boit, on joue aux cartes, toute l'après-midi ; à un moment, la femme Croguennec entraîne à l'écart les deux accusés et, s'adressant à Marc, lui dit :

- Si tu m'aides à me débarrasser de mon mari, je te donnerai mon cœur !

- Si mon père m'en avait fait autant, répond Marc, il y a longtemps que je lui aurais coupé le cou !

Vers 6 heures, Croguennec rentre légèrement pris de boisson ; il s'irrite de voir sa maison envahie par des soldats ; Marc et Le Fur l'entraînent à l'auberge, l'enivrent complètement, puis le ramènent chez lui.

"Nous avons réussi à le saouler", dit Marc à la femme Croguennec. Ils aident à coucher le malheureux qu'ils viennent de mettre hors d'état de se défendre contre l'agression préméditée qui l'attend, et, dans la nuit, ils reviennent voir si Croguennec est mort.

"Marc et Le Fur nient toute participation au crime et con-

testent les propos qui leur sont prêtés. Les renseignements fournis sur leur compte sont favorables."<sup>41</sup>

L'acte d'accusation est repris par *Le Progrès du Finistère* :

1° Anne-Louise Le Louët, 41 ans, cultivatrice et débitante à Ouessant ; 2° Marie-Michelle Croguennec, 14 ans, sa fille, sans profession ; 3° Hervé-Marie Marc, 25 ans et 4° Jean-Guillaume Le Fur, 21 ans, tous deux soldats au 2e régiment d'infanterie coloniale, à Brest, sont, en effet, prévenus d'homicide volontaire prémédité, de parricide et de complicité (...).

Parmi les témoins, il faut citer deux adolescentes de douze et quatorze ans, nièces de la veuve Croguennec, qui témoignent à charge contre leur tante. La déposition de la plus jeune est fort explicite : "étant allée (...) chez sa tante, la veuve Croguennec, dans l'après-midi, elle y a rencontré cinq soldats, Herry, Fontaine, Marc, Maguet et un autre qu'elle ne connaissait point ; Croguennec étant rentré ivre vers six heures, on le mit au lit.

"Sur interpellation : "J'ai vu mon oncle ivre plusieurs fois ; alors, il battait ma tante, en disant qu'il ne voulait pas de soldats chez lui. Ma tante était saoule souvent, mais ma cousine ne boit pas."

"D. — Avez-vous entendu votre tante menacer votre oncle ?

"R. — Oui ; souvent j'ai entendu ma tante et ma cousine dire : "Nous le tuerons, le vieux c..., soit la nuit, soit le jour". Ma tante disait souvent : "Je serais bien contente d'être veuve", et ma cousine disait qu'elle ferait tuer son père par un soldat et qu'elle le ferait jeter ensuite dans le douet de Kernigou."<sup>42</sup>

Quant à la plus âgée, elle rapporte notamment que :

"Quelque temps avant que je m'en aille, ma cousine me dit : "Je vais voir si le vieux c... dort toujours et, s'il dort, je vais le tuer !" ; puis elle décrit cette maison comme "un lieu d'orgies et de débauche".<sup>43</sup>

Un beau-frère de la veuve Croguennec va dans le même sens : "Ma belle-sœur s'enivrait souvent, elle était paresseuse menteuse et capable de tout, sauf de faire le bien."<sup>44</sup>

"Les débats qui ont rempli deux audiences, ont été laborieux. La soirée du jeudi a été occupée par l'interrogatoire des accusés, et la matinée du vendredi, par l'audition des témoins : voisins, gendarmes du Conquet, agents de police de Brest, rapports médicaux, etc., très affirmatifs.

"Les deux accusées nient, contre toute évidence. A un moment, néanmoins, la fille faillit avouer, mais la mère l'ayant regardée de certaine façon, l'enfant se tut.

<sup>40</sup> La Dépêche de Brest, 26 février 1909

<sup>41</sup> La Dépêche de Brest, 9 juillet 1909

<sup>42</sup> La Dépêche de Brest, 10 juillet 1909

<sup>43</sup> ibidem

<sup>44</sup> ibidem

"A 2 heures, l'audience a repris son cours et un principal témoin, la veuve Seité, [dite "mère La Pipe"], dont la déposition eut été bien importante, cependant, manque à l'appel. Elle est condamnée à 100 francs d'amende.

## Le réquisitoire

A 3 heures, M. le procureur Mazeaud demande la peine capitale contre la veuve Croguennec, pour assassinat prémédité de son mari :

"Oui, cette femme est la grande coupable, et j'ai le devoir impérieux de demander, contre elle, un verdict sans pitié que vous avez le devoir impérieux de rendre. Ce châtement, elle l'a mérité : mère indigne, épouse criminelle, elle a froidement accompli, après l'avoir longuement prémédité, le plus lâche et le plus odieux des assassinats. Elle a entraîné sa fille au fond de l'abîme. Elle en a fait une parricide, après en avoir fait une fille perdue et, comble d'infamie, elle a accusé des innocents.

"Votre justice, messieurs les jurés, a le devoir de faire un grand exemple. Je livre la veuve Croguennec à la rigueur des lois."<sup>45</sup>

"A 4 heures 35, commencent les plaidoiries de M<sup>e</sup> Trémintin pour la veuve, de M<sup>e</sup> Macheneau pour sa fille et de M<sup>e</sup> Verdun pour les deux soldats."<sup>46</sup>

## Le verdict

"A 7 heures 25, les jurés sortent de leur chambre de délibération"<sup>47</sup> avec le verdict suivant :

"Les soldats Marc et Le Fur sont ACQUITTES.

"La fille Croguennec est déclarée coupable de parricide mais on reconnaît qu'elle a agi sans discernement ; en conséquence, elle sera envoyée dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

"Quant à la femme Croguennec, elle est déclarée coupable de meurtre, sans circonstances atténuantes elle est condamnée aux TRAVAUX FORCES A PERPETUITE."

Laissons le mot de la fin à Marie Michelle :

"Je n'ai que ma mère pour me donner du pain", déclare d'une voix entrecoupée de sanglots la jeune parricide, et elle s'affaisse sur son banc, pleurant avec abondance pour la première fois.<sup>48</sup>

Ainsi s'achève une affaire que le journaliste qualifie "des plus passionnantes, et il faut remonter bien loin pour retrouver dans les annales judiciaires un forfait si atroce".<sup>49</sup>

## Ascendance de Marie Michelle CROGUENNEC

### Génération I

1 **CROGUENNEC** Marie Michelle ° 07/07/1894 OUESSANT

### Génération II

2 **CROGUENNEC** Vincent Marie ° 09/08/1867 PLOUARZEL + 18/01/1909 OUESSANT  
 3 **LE LOUET** Anne Louise ° 01/09/1867 OUESSANT x 09/08/1891 OUESSANT  
*Cultivatrice*

### Génération III

4 **CROGUENNEC** Jean Marie ° 05/09/1815 PLOUMOGUER + 06/02/1880 PLOUARZEL  
 5 **MAO** Marie Jeanne ° 06/08/1831 PLOUMOGUER x 15/07/1860 PLOUMOGUER  
 6 **LE LOUET** Michel ° 07/08/1828 OUESSANT  
*Marin*  
 7 **le LOUET** Marie Isabelle ° 20/01/1834 OUESSANT x 23/10/1853 OUESSANT  
*Cultivatrice*

### Génération IV

8 **CROGUENNEC** Sébastien ° 14/06/1784 PLOUMOGUER + 15/04/1866 PLOUMOGUER  
*Barratier, Tonnelier*  
 9 **le HIR** Marie Olive ° 28/04/1789 PLOUMOGUER x 02/02/1809 PLOUMOGUER + 02/03/1846 PLOUMOGUER  
 10 **MAO** François ° 17/10/1796 PLOUGONVELIN + 13/01/1855 PLOUMOGUER  
 11 **FLOCH** Marie Guillemette ° 20/09/1793 PLOURIN-PLOUD. x 23/07/1820 PLOUARZEL + 17/06/1868 PLOUARZEL  
 12 **LE LOUET** Allain Marie ° 01/06/1805 OUESSANT + 11/08/1851 OUESSANT  
*Tisserand*  
 13 **MALGORN** Marie Servaise ° 03/12/1790 OUESSANT x 29/10/1827 OUESSANT + 08/05/1874 OUESSANT  
*Cultivatrice*  
 14 **le LOUET** Joseph ° 18/05/1788 OUESSANT + 1833/1853  
*Marin*  
 15 **LE GALL** Marie Marguerite ° 10/08/1796 OUESSANT x 20/07/1824 OUESSANT + 07/02/1880 OUESSANT  
*Cultivatrice*

### Génération V

16 **CROGUENNEC** Philippe ° 26/05/1749 PLOUDALMEZEAU + 15/03/1843 PLOUMOGUER  
*Tonnelier*  
 17 **GUIAIDEUR** Marie Jeanne ° 22/04/1761 PLOUZANÉ x 21/07/1779 PLOUZANÉ + 23/07/1794 PLOUMOGUER  
 18 **le HIR** Hamon ° 23/09/1731 PLOURIN-PLOUD. + 09/06/1794 PLOUMOGUER  
 19 **KERANCLEUZ** Catherine Louise ° 13/09/1754 PLOUZANÉ x 14/02/1786 PLOUMOGUER + 24/01/1805 PLOUMOGUER  
 20 **MAO** Jacques Marie ° 24/08/1744 PLOUGONVELIN + 29/05/1825 PLOUGONVELIN  
 21 **PETTON** Marie Françoise ° 03/02/1766 LOC MARIA PLOUZANÉ x 22/07/1783 LOC MARIA PLOUZANÉ + 07/09/1828 PLOUGONVELIN

<sup>45</sup> La Dépêche de Brest, 10 juillet 1909

<sup>46</sup> Le Progrès du Finistère, 17 juillet 1909

<sup>47</sup> ibidem

<sup>48</sup> ibidem

<sup>49</sup> Les informations sur ce crime sordide sont toutes issues des quotidiens Ouest-Eclair et La Dépêche de Brest ; pour Ouest-Eclair dans ses numéros de l'année 1909 des 22, 24, 26, 29, 30 janvier ; 4, 11, 16, 17, 19, 20, 26 février ; 5 et 16 mars ; 10 et 23 avril ; 19 mai ; 9 et 10 juillet ; pour la Dépêche dans ses numéros de la même année des 21, 24, 29 janvier ; 1, 4, 12, 20, 24, 26 février ; 3 et 10 mars ; 9 et 10 juillet.

22	<b>FLOCH</b> Robert	° 24/12/1758 BRELES		+ 28/10/1831 PLOUARZEL
23	<b>PERROT</b> Anne Olive	° 16/02/1764 BRELES	x 06/05/1788 BRELES	+ 21/03/1834 PLOUMOGUER
24	<b>LE LOUET</b> Michel Marie <i>Marin</i>	° 23/07/1767 OUESSANT		+ .../1827
25	<b>SONNIC</b> Marie Jeanne	° 18/08/1767 OUESSANT	x 22/02/1794 OUESSANT	+ 18/09/1838 OUESSANT
26	<b>MALGORN</b> Jean Louis <i>Gardien</i>	° 04/09/1759 OUESSANT		+ 27/03/1797 OUESSANT
27	<b>AVRIL</b> Barbe <i>Cultivatrice</i>	° 07/01/1763 OUESSANT	x 07/11/1786 OUESSANT	+ 06/05/1852 OUESSANT
28	<b>le LOUET</b> François Michel <i>Marin</i>	° 26/03/1753 OUESSANT		+ 04/03/1825 OUESSANT
29	<b>BILCOT</b> Marie Jeanne <i>Cultivatrice</i>	° 13/04/1759 OUESSANT	x 11/01/1780 OUESSANT	+ 20/08/1841 OUESSANT
30	<b>LE GALL</b> Jacques Marie <i>Marin</i>	° 17/04/1760 OUESSANT		+ 09/12/1824 OUESSANT
31	<b>SONNIC</b> Marie Françoise <i>Cultivatrice</i>	° 02/08/1762 OUESSANT	x 04/02/1784 OUESSANT	
<b>Génération VI</b>				
32	<b>CROGUENNEC</b> Jean	° 16/06/1698 PLOUZANÉ		+ 26/03/1768 PLOUZANÉ
33	<b>SALAUN</b> Jeanne	° 10/01/1697 PLOUZANÉ	x 14/02/1746 PLOUZANÉ	+ 23/03/1776 PLOUZANÉ
34	<b>GUIADEVUR</b> Yves	° 20/09/1726 PLOUZANÉ		+ 12/04/1784 PLOUZANÉ
35	<b>le VELLY</b> Marie	° 14/02/1729 LOC MARIA PLOUZANÉ	x 27/04/1750 ST-PIERRE-QUILB.	+ 20/12/1776 PLOUZANÉ
36	<b>le HIR</b> Michel	° 23/08/1698 LANDUNVEZ		+ 07/06/1738 PLOUDALMEZEAU
37	<b>ROIGNANT</b> Gabrielle	° 25/01/1711 PLOUDALMEZEAU	x 11/02/1727 PLOURIN-PLOUD.	+ 08/09/1741 PLOUDALMEZEAU
38	<b>KERANCLEUZ</b> Yves	° 19/08/1725 GUIPAVAS		+ 21/02/1794 PLOUMOGUER
39	<b>PETON</b> Anne	° 24/02/1722 LOC MARIA PLOUZANÉ	x 04/06/1753 PLOUZANÉ	+ 19/03/1797 PLOUMOGUER
40	<b>MAO</b> François	° 18/02/1707 TREBABU		+ .../1782
41	<b>LARS</b> Anne Renée	° 01/02/1705 PLOUGONVELIN	x 25/02/1737 PLOUGONVELIN	+ 12/12/1782 PLOUGONVELIN
42	<b>PETTON</b> Jacques	° 12/01/1736 LOC MARIA PLOUZANÉ		
43	<b>I'HOSPITAL</b> Marie Françoise	° 01/03/1737 GUILERS	x 01/01/1760 PLOUGONVELIN	+ 25/12/1785 PLOUZANÉ
44	<b>FLOCH</b> Pierre	° ca .../.../1718		+ 17/04/1765 BRELES
45	<b>LE GUEN</b> Claudine	° 27/03/1724 PLOURIN-PLOUD.	x 13/02/1748 LANRIVOARÉ	+ 07/03/1788 BRELES
46	<b>PERROT</b> Pierre	° 20/03/1731 PLOURIN-PLOUD.		+ 16/02/1800 PLOURIN-PLOUD.
47	<b>JOURDEN</b> Marie Anne Françoise	° 01/04/1739 BRELES	x 10/01/1758 PLOURIN-PLOUD.	
48	<b>LE LOUET</b> Paul			+ 05/08/1778 BREST
49	<b>BERNARD</b> Anne	° 11/02/1735 OUESSANT	x 01/07/1762 OUESSANT	+ 22/01/1804 OUESSANT
50	<b>SONNIC</b> François	° .../.../1717 OUESSANT		+ 31/12/1787 OUESSANT
51	<b>MORVAN</b> Anne	° .../.../1731	x 04/07/1754 OUESSANT	+ 23/12/1811 OUESSANT
52	<b>MALGORN</b> Jean Marie			+ 26/04/1810 OUESSANT
53	<b>MALGORN</b> Marie Louise		x 20/11/1755 OUESSANT	+ 03/01/1795 OUESSANT
54	<b>AVRIL</b> Jean <i>Soldat au bataillon de Fontenay, dit Belle-Fleur</i>	° 1736/....		+ 1775/1786
55	<b>BRUTEL</b> Marie Jeanne	° 14/01/1736 OUESSANT	x 23/09/1761 OUESSANT	
56	<b>le LOUET</b> Mathias			
57	<b>JEZEQUEL</b> Marie		x 22/07/1745 OUESSANT	
58	<b>BILCOT</b> Michel <i>Marin</i>	° 28/11/1736 OUESSANT		+ 10/04/1780 BREST
59	<b>FOUENANT</b> Héliène		x 28/11/1754 OUESSANT	
60	<b>LE GALL</b> Allain	° .../.../1710 OUESSANT		+ 05/10/1784 BREST
61	<b>LE SIN</b> Anne	° OUESSANT	x 11/01/1742 OUESSANT	
62 = 50	<b>SONNIC</b> François	° .../.../1717 OUESSANT		+ 31/12/1787 OUESSANT
63 = 51	<b>MORVAN</b> Anne	° .../.../1731	x 04/07/1754 OUESSANT	+ 23/12/1811 OUESSANT
<b>Génération VII</b>				
64	<b>CROGUENNEC</b> Jean <i>Tonnellier</i>	° .../.../1669		+ 07/07/1724 PLOUZANÉ
65	<b>SALAUN</b> Marguerite	° 05/.../1672 PLOUZANÉ	x 22/02/1691 PLOUZANÉ	+ 03/02/1746 PLOUZANÉ
66	<b>SALAUN</b> Philippe	° .../.../1670		+ 24/05/1711 PLOUZANÉ
67	<b>SALAUN</b> Jacqueline	° 23/10/1675 PLOUZANÉ	x 17/12/1692 ST-RENAN	+ 1711/....
68	<b>GUIADEVUR</b> Jean	° .../.../1680		+ 24/06/1744 PLOUZANÉ
69	<b>STEPHAN</b> Marie	° .../.../1686	x .../.../1716	+ 27/07/1746 PLOUZANÉ
70	<b>le VELLY</b> Goulven	° .../.../1685		+ 03/04/1745 ST-PIERRE-QUILB.
71	<b>l'ELIES</b> Françoise		x 29/07/1715 LOC MARIA PLOUZANÉ	+ 1729/....
72	<b>le HIR</b> Yves			+ .../.../1727
73	<b>PETON</b> Françoise		x 25/06/1697 LANDUNVEZ	+ 09/11/1707 LANDUNVEZ
74	<b>ROIGNANT</b> Augustin	° .../.../1669		+ 16/10/1719 MILIZAC
75	<b>MAO</b> Marie	° 21/08/1677 PLOUDALMEZEAU	x 26/02/1710 PLOUDALMEZEAU	+ 25/11/1734 MILIZAC
76	<b>KERCLEUZ</b> Yves	° 23/11/1697 PLABENNEC		+ 06/10/1726 GUIPAVAS
77	<b>COZIAN</b> Geneviève	° 18/02/1695 GUIPAVAS	x 28/02/1724 GUIPAVAS	+ 20/01/1740 GUIPAVAS
78	<b>PETON</b> Claude	° .../.../1690		+ 09/05/1740 LOC MARIA PLOUZANÉ
79	<b>THOMAS</b> Françoise	° .../.../1678	x 27/11/1719 LOC MARIA PLOUZANÉ	+ 14/12/1738 LOC MARIA PLOUZANÉ
80	<b>MAO</b> Prigent	° .../.../1655		+ 19/01/1735 TREBABU
81	<b>CLEREC</b> Anne	° .../.../1673	x 06/02/1696 LOCHRIST	+ 15/06/1745 TREBABU
82	<b>LARS</b> Gabriel	° 22/06/1664 PLOUGONVELIN		+ 09/04/1731 PLOUGONVELIN
83	<b>SOLIMAN</b> Anne	° .../.../1673	x 09/02/1699 PLOUGONVELIN	+ 12/08/1744 PLOUGONVELIN
84	<b>PETTON</b> Jean	° LAMBER		
85	<b>FLOCH</b> Marie	° PLOURIN-PLOUD.	x 07/04/1725 LANRIVOARÉ	
86	<b>I'HOSPITAL</b> Jean	° .../.../1691		+ 08/06/1741 GUILERS
87	<b>L'HOSTIS</b> Marie Anne	° 25/03/1705 PLOUARZEL	x 26/04/1723 PLOUARZEL	+ 1741/....
88	<b>FLOCH</b> André	° ca .../.../1683		+ 20/03/1753 BRELES
89	<b>MOAL</b> Françoise		x 09/10/1713 PLOURIN-PLOUD.	+ 1723/....
90	<b>LE GUEN</b> Yves	° 13/02/1691 LANDUNVEZ		
91	<b>PETTON</b> Louise	° PLOURIN-PLOUD.	x 05/07/1723 LANRIVOARÉ	+ 1733/....
92	<b>PERROT</b> Vincent	° ca .../.../1706 PLOURIN-PLOUD.		+ 13/11/1773 BRELES
93	<b>le GENTIL</b> Marie	° .../.../1699 PLOURIN-PLOUD.	x 14/02/1729 BRELES	+ 08/09/1739 BRELES
94	<b>JOURDEN</b> Hamon	° ca .../.../1703 LANDUNVEZ		+ 24/12/1768 BRELES
95	<b>GUEGANTON</b> Jeanne	° .../.../1693	x 12/07/1725 PLOURIN-PLOUD.	+ 24/02/1773 PLOURIN-PLOUD.
96	<b>LE LOUET</b> Gildas			
97	<b>STEPHAN</b> Anne		x 23/06/1741 OUESSANT	
98	<b>BERNARD</b> Thomas			+ .../.../1757
99	<b>MAÉ</b> Marguerite	° .../.../1697	x .../.../1735	+ 24/12/1777 OUESSANT

# Un crime atroce à Kernigou

102	<b>MORVAN</b> Allain	° .././1706		+ 30/11/1789 OUESSANT
103	<b>FOUENANT</b> Marguerite	° .././1706	x ..../1734	+ 28/06/1756 OUESSANT
104	<b>MALGORN</b> Michel			
105	<b>TOULLAN</b> Marie		x ..../1735	
106	<b>MALGORN</b> Mathieu			+ ..../1755
107	<b>LE GUEN</b> Marie Françoise			
108	<b>AVRIL</b> Jacques			
109	<b>BEDONNE</b> Marie			
110	<b>BRUTEL</b> Jean			+ ..../1760
111	<b>FONTAINE</b> Marie		x 14/01/1736	
116	<b>BILCOT</b> Jean			+ ..../1754
117	<b>le GLOANEC</b> Anne			+ ..../1754
118	<b>FOUENANT</b> Bernard			+ ..../1754
119	<b>LANNILIS</b> Marie		x ..../1734	
<b>Génération VIII</b>				
130	<b>SALAUN</b> Hervé			+ 20/06/1694 PLOUZANÉ
131	<b>SALAUN</b> Marguerite			+ 11/02/1720 PLOUZANÉ
132	<b>SALAUN</b> François			
133	<b>CROGUENNEC</b> Jeanne			
134	<b>SALAUN</b> Guillaume			+ 15/02/1705 PLOUZANÉ
135	<b>LUCAS</b> Jeanne	° .././1648		+ 04/06/1711 PLOUZANÉ
140	<b>le VELLY</b> Goulven			
141	<b>CALVES</b> Marie Anne			
142	<b>I'ELIES</b> Paul			
144	<b>le HIR</b> Michel			
148	<b>ROIGNANT</b> Thomas	° .././1648		+ 15/08/1717 MILIZAC
149	<b>KEREBEL</b> Anne			
150	<b>MAO</b> Olivier	° .././1644		+ 26/02/1716 PLOUDALMEZEAU
151	<b>PERROT</b> Louise	° .././1658		+ 24/11/1718 PLOUDALMEZEAU
152	<b>KERCLEUZ</b> Goulven	° .././1660		+ 28/04/1715 PLABENNEC
153	<b>PAGE</b> Marie	° .././1668	x 07/02/1697 PLABENNEC	+ 10/01/1728 PLABENNEC
154	<b>COZIAN</b> Bernard			+ 05/01/1710 GUIPAVAS
155	<b>CORNEC</b> Renée	° .././1649	x ..../1684	+ 21/09/1729 GUIPAVAS
160	<b>MAO</b> Noël			+ ..../1696
161	<b>le ROUSIC</b> Barbe		x ..../1646	+ ..../1696
162	<b>CLEREC</b> Gabriel			+ ..../1696
163	<b>le RUN</b> Isabelle	° .././1648		+ 15/12/1713 PLOUGONVELIN
164	<b>LARS</b> Philippe			+ 1665/1691
165	<b>LABBÉ</b> Anne		x ..../1659	+ 1666/1691
166	<b>SOLIMAN</b> Jean			+ ..../1699
167	<b>LONDIN</b> Anne			+ ..../1699
168	<b>PETTON</b> Jean			
169	<b>TREBAOL</b> Marie			
170	<b>FLOCH</b> Jean			
171	<b>TARTU</b> Gabrielle			
172	<b>I'HOSPITAL</b> N...			
173	<b>LUCAS</b> Marguerite			+ 1703/....
174	<b>L'HOSTIS</b> Jean			+ 1724/....
175	<b>le STRILL</b> Anne	° .././1677	x 11/10/1701 PLOUARZEL	+ 25/08/1757 GUILERS
176	<b>FLOCH</b> François	° PLOURIN-PLOUD.		+ 1688/....
177	<b>AMOLOT</b> Marguerite	° ca .././1650	x ../05/1678 LANDUNVEZ	+ 08/02/1709 PLOURIN-PLOUD.
178	<b>MOAL</b> Antoine "Tessier"	° PLOUARZEL		+ ..../1713
179	<b>PERES</b> Marguerite	° .././1657 PLOURIN-PLOUD.	x 08/02/1677 PLOUARZEL	+ 1679/....
180	<b>LE GUEN</b> Jean			+ 01/05/1700 LANDUNVEZ
181	<b>MARZIN</b> Claudine		x 21/01/1673 PLOURIN-PLOUD.	+ 1694/....
184	<b>PERROT</b> Pierre			
185	<b>NOAN / L'HOAN</b> Marie		x 29/01/1704 PLOURIN-PLOUD.	
186	<b>le GENTIL</b> François Ménager	° LANDUNVEZ		+ 28/05/1720 BRELES
187	<b>PERROT</b> Anne	° 1690/1715	x 30/01/1690 PLOUARZEL	
188	<b>JOURDEN</b> Yves			+ 26/01/1740 BRELES
189	<b>AUDREZET</b> Marie		x 18/02/1692 PLOURIN-PLOUD.	
190	<b>GUEGANTON</b> François	° .././1659		+ 20/02/1722 PLOURIN-PLOUD.
191	<b>PERES</b> Anne		x 03/./1689 PLOURIN-PLOUD.	
192	<b>LE LOUET</b> Tanguy			+ ..../1741
193	<b>MALGORN</b> Anne		x ..../1715	+ ..../1741
194	<b>STEPHAN</b> Joseph			+ ..../1741
195	<b>CORNOU</b> Anne			+ ..../1741
<b>Génération IX</b>				
354	<b>AMOLOT</b> Gabriel			+ 1679/....
355	<b>SALOMON</b> Guyonne			+ 28/12/1680 LANDUNVEZ
358	<b>INCONNU</b>			
359	<b>PERES</b> Louise			
360	<b>LE GUEN</b> Yves			+ ..../1673
361	<b>le GÉLÉBART</b> Anne			
362	<b>MARZIN</b> Jacques			
363	<b>le COAT</b> Catherine			
368	<b>PERROT</b> Hamon			+ ..../1704
369	<b>ABYVON</b> Anne			
370	<b>NOAN / L'HOAN</b> Jean			+ ..../1704
371	<b>PAGE</b> Anne			
374	<b>PERROT</b> Jean			+ 1676/....
375	<b>JEZEQUEL</b> Françoise		x ..../1669	+ 1677/....
376	<b>JOURDEN</b> Pierre			
377	<b>PERCHIRIN</b> Catherine			
378	<b>AUDREZET</b> Jean			+ 1688/....
379	<b>SAOUZANET</b> Marie			+ ..../1688
380	<b>GUEGANTON</b> Jean			
381	<b>THEPAUT</b> Catherine			

# Louis Lichou, le "grand timonier" du CMB<sup>1</sup>

par François ABJEAN, CGF n° 7228

## Les ancêtres

De nombreux écrits inédits nous permettent de faire revivre quelques personnes attachantes qui figurent dans l'arbre généalogique de Louis Lichou.

François Lichou est le premier personnage remarquable dans la lignée agnatique de Louis. Il naît à Landivisiau le 5 mai 1790. Le malheur s'acharne sur sa famille. Sa mère, Marie Tanguy, meurt deux jours après sa naissance. Son père disparaît l'année suivante.

Il laisse à son fils une fortune considérable de cinquante mille livres<sup>2</sup> qui vient d'une première épouse de son père.

François Lichou, le parrain de François, et Tanguy, ses oncles, accueillent le petit orphelin dans le moulin familial de Tronjoly en Plougar. Le parrain initie son filleul au métier de meunier. Charles Lichou (*ancien professeur du lycée Saint-François de Lesneven ; Louis et Charles Lichou sont enfants de cousins germains*) affirme que "Tanguy, qui a laissé une réputation de bon vivant, s'était, semble-t-il, surtout occupé de... dilapider la fortune de son neveu."



Le moulin de Tronjoly n'existe plus, mais le four à pain qui en dépendait a résisté au temps.  
Photo Jean François Pellan



L'arrière du Moulin de Kerguidu et une canalisation en pierre qui en dépendait  
Photos Jean François Pellan.

<sup>1</sup> Le Télégramme du 21 novembre 1999.

<sup>2</sup> Il est difficile d'apprécier la valeur de cette somme à l'aune d'aujourd'hui. On peut procéder par extrapolation. Dans l'inventaire après décès de Vincent Abjean de Keramézec en Ploudaniel en 1794 on relève la présence de 5 chevaux et juments (1862 livres) et de 8 vaches (570 L), 50 000 L correspondrait donc à 134 chevaux ou à un troupeau de 701 vaches.

François se marie, le 13 septembre 1813, avec Annette Le Roux, fille du maréchal-ferrant de Plougar. Le jeune couple s'installe dans le moulin de Kerguidu à Tréflaouéan. Comme tout bon meunier, François développe une force physique remarquable.

Charles Lichou nous raconte cette histoire savoureuse : *"L'ancien recteur de Tréflaouéan n'a gardé qu'un souvenir [de François], celui d'une scène incroyable dont on parlerait encore longtemps à Tréflaouéan et dans la famille. Je venais, dit-il, de faire l'acquisition pour la paroisse d'une bannière, que nous avions l'intention d'inaugurer pour le pardon de la paroisse. Ce jour-là, la tradition veut que la procession fasse le tour de l'église avec les croix et les bannières couchées. Mais la nouvelle bannière était si lourde qu'aucun de ceux qui s'y étaient essayés n'avait pu faire plus de deux pas en la tenant à l'horizontale. Quelqu'un alors de me dire qu'il venait d'arriver au moulin de Kerguidu un jeune meunier qui était d'une bonne constitution et très fort, il remportait tous les concours de lever de perche et de porter de sac. Je le fis venir et effectivement, le lendemain, jour du pardon, François Lichou fit non seulement le tour de l'église mais aussi celui du cimetière. Il se penchait tellement en arrière que ses cheveux touchaient le sol. C'était encore l'époque des cheveux longs et des bragou bras."*<sup>3</sup>

Vers 1820, François achète le moulin de Lescop (*Milin an Eskop*, le moulin de l'évêque) en Trégarantec. Sous l'ancien régime, ce moulin dépendait directement de l'évêque du Léon et de la juridiction de Quiminidilly, ainsi d'ailleurs que la plus grande partie de la paroisse de Trégarantec. L'évêque y avait son château. Ceci explique que, contrairement à Saint-Méen, Trégarantec n'a jamais été une trêve de la paroisse de Ploudaniel, alors qu'une distance de moins de cinq cents mètres sépare le village de Kerdec'hoalé du bourg de Ploudaniel. Les habitants de la juridiction se trouvaient dans l'obligation d'aller moudre leurs céréales dans le moulin banal.

L'abolition des privilèges, dans la nuit du 4 août 1789, fait disparaître toutes les banalités : moulin banal, four banal... François Lichou peut donc gérer son moulin en toute indépendance.

Cinq enfants viennent agrandir le cercle familial : Marie Anne, Anne, Charles, François et Marie Jeanne. Charles fait partie de la première promotion des élèves du collège Saint-François, qui vient d'ouvrir à Lesneven en 1833. Il s'oriente vers la prêtrise.

Charles Lichou nous rapporte le fait suivant, pour nous extraordinaire, aujourd'hui : l'évêque de Quimper *"refuse son admission (au séminaire) sous prétexte qu'il était fils de meunier et, que, comme chacun sait, les meuniers sont des*

*fainéants, des voleurs et des coureurs de jupons. Le moulin de l'évêque ne devait pas devenir le moulin du prêtre."*<sup>4</sup>

Qu'à cela ne tienne, François loue la ferme de Coz-Castel et Charles, fils de cultivateur, peut rejoindre le séminaire de Quimper.<sup>5</sup> Il fera une brillante carrière comme aumônier dans la marine. Il la terminera comme aumônier supérieur et chevalier de la légion d'honneur, décoration due sans doute à sa participation à la guerre de Crimée.<sup>6</sup>

Le métier de meunier entraîne des déplacements fréquents. L'amélioration des routes, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, permet les déplacements en charrette. François devait l'utiliser pour ses achats à la place aux blés de Lesneven. Ses livraisons de farine aux boulangeries de la ville se faisaient avec le même moyen de locomotion.

Malgré les dangers et de nombreux accidents, les agriculteurs avaient l'habitude de s'asseoir sur le brancard de la charrette, d'où ils pouvaient facilement guider le cheval. Un jour de livraison à Lesneven *"au moment où il [François] entamait la descente (de la rue de Jérusalem), pour une cause inconnue, le cheval s'est emballé. Surpris, le père est tombé et la roue de la charrette lui est passée sur le corps."*<sup>7</sup> François Lichou décède le jour même chez le docteur Bergot.

Les enfants de François changent totalement d'orientation, ils délaissent le métier de meunier. Les deux filles aînées se marient avec les deux frères Tanné, entrant ainsi dans le monde des marchands toiliers ou du moins dans leur descendance.

Louis Elégoët remarque que : *"faisant fi des préjugés qui touchent les meuniers, quelques juloded épousent des membres de cette profession. Il est vrai qu'un certain nombre d'exploitants de moulins se haussent au niveau fiscal des marchands et des tanneurs."*<sup>8</sup>

François Lichou appartient à cette classe de meuniers. Sous la monarchie de juillet, il paye 210,57 F, de contributions ce qui lui permet de faire partie des soixante-sept électeurs du canton de Lesneven inscrits au collège du deuxième arrondissement électoral du Finistère (scrutin national).

Louis Elégoët prend comme exemple la famille Lichou :

*"En février 1844, Jean Louis Tanné, fils des marchands de toile François et Jeanne Mazé, de Rufily en Ploudaniel, se marie avec Anne Lichou, du Coz-Castel en Saint Méen... Une autre alliance est conclue entre ces deux mêmes familles en novembre 1845 : Jean François Tanné épouse Marie Anne Lichou."*<sup>9</sup>

<sup>3</sup> Charles Lichou, *La mort du meunier*, s.l. s.d. p.5 (inédit)

<sup>4</sup> Charles Lichou, op. cit., p.4

<sup>5</sup> Il ne faudrait cependant pas généraliser cette exclusion.

<sup>6</sup> (décret du 13/08/1864 – cote à la L H : LH/1637/53 – Il décède le 05.03.1885.

<sup>7</sup> Charles Lichou, op. cit., p.4

<sup>8</sup> Louis Elégoët, *Les juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, PUR, 1996, p.151.

<sup>9</sup> Louis Elégoët, op. cit., p.152

François, quatrième enfant de la famille, ne succède pas non plus à son père ; par son mariage avec Marie-Françoise Galliou, il entre, lui aussi, dans une famille d'agriculteurs propriétaire de l'importante ferme du village de Kerdec'hoalé en Trégarantec.



La famille de François Lichou et Marie Françoise Galliou

## "Le maître de Kerdec'hoalé"

La ferme de Kerdec'hoalé, en Trégarantec, nous donne un bel exemple du passage des terres agricoles de la main de la noblesse à celles des agriculteurs. La vieille famille noble des du Poulpry, qui habite le château de Trébodennic, proche du bourg de Ploudaniel, possède quatre cent cinquante hectares environ dans cette commune. Les nombreuses fermes qui entourent la localité, telle celle de Kerdec'hoalé en font partie.

Par testament, Françoise Guillemette du Poulpry, dernière représentante de la branche aînée, qui décède en 1789, partage ses biens entre deux héritiers : Jean François du Poulpry, issu de la branche cadette des Poulpry de Lavengat, obtient les deux tiers des immeubles et la dame de Prunelé récupère le dernier tiers. L'émigration de Jean François entraîne la mise sous séquestre de ses biens. La "veuve Prunelé" conserve les siens après quelques démêlés avec le district de Lesneven.

La vente des biens nationaux, spoliés à Jean François du Poulpry, voit apparaître les bourgeois de la ville de Brest. Le plus important d'entre eux : Etienne François Marchand, pein-

tre vitrier au port de Brest, développe ses affaires par le négoce. Son bateau corsaire, *Le Patriote*, lui rapporte des sommes considérables, qui lui permettent de devenir le plus grand acheteur des biens nationaux de la commune de Ploudaniel. Il achète le château de Trébodennic et plusieurs fermes limitrophes, la ferme de Kerdec'hoalé faisant partie du lot. L'ensemble de ses achats lui revient à la somme considérable de 154 670 livres. Mais la dévaluation est telle que l'achat des biens nationaux devient une excellente affaire.

La ferme de Kerdec'hoalé, qui couvre plus de quinze hectares, dont la mise à prix est de 7 511 livres, revient après plusieurs enchères à 17 700 livres. Desperles, le beau-frère de Marchand, achète les deux belles fermes de Kerguéron et du Roudous ; nous les retrouverons plus tard dans les biens de la famille Lichou.

Marchand partage ses biens immobiliers entre ses deux filles en 1809. En 1832, Joseph Galliou profite d'une nouvelle mise en vente pour devenir propriétaire de la ferme de Kerdec'hoalé pour la somme de 14 224 F. Des achats complémentaires lui permettent d'agrandir son domaine.

Marie, la fille aînée de Joseph Galliou épouse, en 1840, Vincent Abjean, fils de Pierre et de Marie Jacqueline Perrot, du village de Keramézec en Ploudaniel. Nous ne quittons pas le monde des grands propriétaires terriens.

Nous savons que la fille cadette, Marie Françoise, se marie avec François Lichou. Les deux jeunes foyers cohabitent dans la ferme de Kerdec'hoalé.

Mais très vite François Galliou partage sa ferme entre les deux couples. François Lichou se fait construire un grand corps de ferme. Vincent conserve l'ancienne maison. Il décède à trente-deux ans, laissant trois jeunes orphelines. L'une d'elle deviendra l'arrière-grand-mère de Louis Lichou. Les deux beaux-frères, Vincent Abjean et François Lichou, sont donc ancêtres de Louis.

## Les Lichou de Ploudaniel

Charles Louis (dit Louis), fils de François Lichou et de Marie Françoise Galliou du village de Kerdec'hoalé, en épousant Marie Jeanne (dite Jeannie) Abjean s'allie à deux des plus importantes familles de Ploudaniel.

Le jeune foyer s'établit dans la belle ferme de Kerguéron appartenant, semble-t-il, à la famille Abjean de Kerlois. Anne Louise Kerouanton, la mère de Jeannie, vient de la famille Kerouanton du village de Trémoguer. Dès 1592 un Guillaume Kerouanton fait partie d'une fondation pieuse de Ploudaniel. Le chanoine Pérennès ajoute : *"depuis cette époque, déjà reculée, les Kerouanton, de père en fils, habitaient le manoir roturier de Trémoguer."*<sup>10</sup>

François Abjean, le père de Jeannie, décède à vingt-huit ans ; il laisse une petite fille de quatorze mois. Gabriel Abjean, le grand-père de Jeannie, vient de Plouguerneau.

<sup>10</sup> Henry Pérennès (chanoine), *Ploudaniel, monographie de la paroisse*, Rennes, Le nouvelliste, 1943, p.55.



La famille de Charles Louis Lichou et Jeanne Abjean

"Vers 1794, Marie Ursule Jaouen, de Kerlois en Ploudaniel, née des paysans-marchands de toile Jean Jaouen et de Marie Françoise André, épouse Gabriel Abjean, de Plouguerneau, fils des paysans riches François et Anne Le Jeune."<sup>11</sup>

Joseph, fils de Charles Louis Lichou et Jeannie Abjean, épouse en 1919 Marie-Anne Perrot. Le couple s'installe dans la belle ferme du Roudous, située à moins de cinq cents mètres du centre du bourg de Ploudaniel. Il semble que ce bien immobilier, ancienne propriété des du Poulpry, provienne de l'héritage de Pierre Colin, ancêtre des Perrot.

Marie Anne, fille de François Louis Perrot et de Marie Joséphine Le Borgne, est une arrière petite-fille de Vincent Abjean de Keramézec.

Joseph et Marie Anne descendent du même ancêtre : Joseph Galliou de Kerdec'hoalé. Ils ferment ainsi un maillon d'une chaîne familiale caractérisée par de nombreux renchaînements<sup>12</sup>.

Louis Lichou naît au Roudous, en Ploudaniel, le 22 août 1920.

### Une endogamie avérée

Dans une étude du milieu des paysans-marchands de toile Louis Elégoët constate "qu'ils constituent une sorte de caste".<sup>13</sup> Il souligne cinq caractéristiques principales de cette caste :

- 1- "Il est très exceptionnel qu'ils se marient en dehors de leur caste."
- 2- "Ils exploitent de grandes fermes dont la superficie varie de 15 à 40 hectares."
- 3- "Ils sont toujours aux postes de commande de leur terroir."
- 4- "Ils participent à la gestion des biens de l'Eglise par leur présence dans les fabriques paroissiales."
- 5- "Ils sont riches et ils donnent à l'église de très nombreux prêtres et religieuses."

Toutes ces caractéristiques, nous les retrouvons en étudiant la liste des ascendants de Louis Lichou. Un grand nombre d'entre eux appartient à la caste des paysans-marchands de toile.

Le commerce de la toile subit un déclin irrémédiable dans le Léon à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la liste des patentes de l'an 7 (1799) nous relevons cependant deux ancêtres de Louis, marchands de toile : Gabriel Abjean, de Kerlois, et Jean Kerouanton, de Trémoguer. Un autre ancêtre : Vincent Abjean

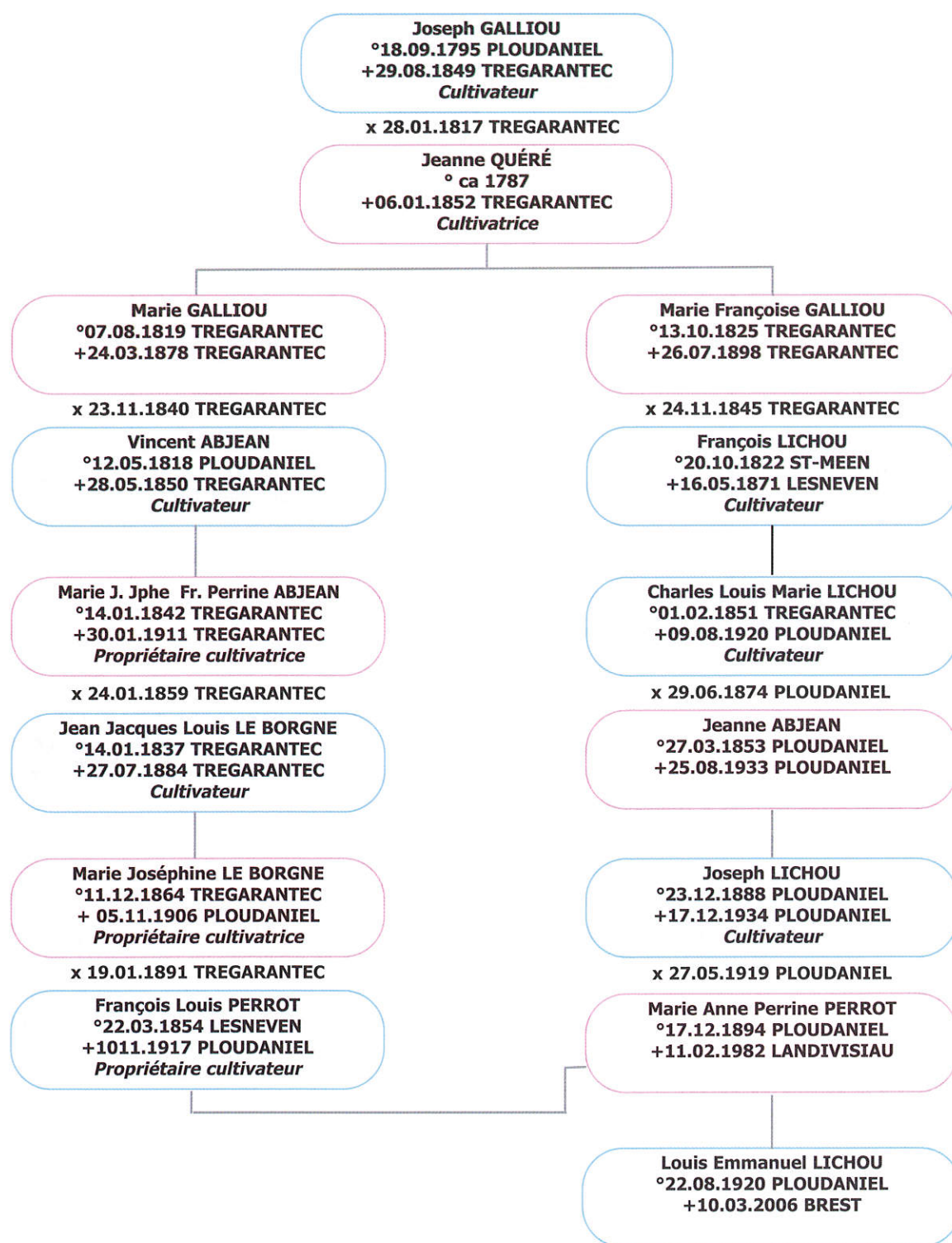


La famille de Joseph Lichou et Marie-Anne Perrot vers 1930

<sup>11</sup> Louis Elégoët, op.cit., p.150.

<sup>12</sup> Renchaînement : "pratique matrimoniale qui consiste, lors d'un mariage, de lier deux familles, à renouveler cette alliance... entre les descendants" (LE LIEN n°125 p.16).

<sup>13</sup> Louis Elégoët, "Les paysans-marchands de toile du Léon", in Jean Martin et Yvon Pellerin, *Du lin à la toile. La proto-industrie textile en Bretagne*, Rennes, PUR, 2008, p.210.



(1761-1794), de Keramézec, vient de décéder à trente-trois ans ; son beau-frère, Yves Calvez, le remplace dans la liste des patentés. Si leurs descendants ne se livrent plus au commerce du lin, ils bénéficient de la richesse accumulée par le commerce des toiles.

Les impôts restent un élément révélateur de cette richesse. Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le scrutin censitaire régit les élections nationales. Pendant la monarchie de juillet, il faut payer 200 F de contributions pour participer à l'élection

des députés. Le nombre d'électeurs, dans le canton de Lesneven, passe de quarante-huit à soixante-sept, de 1830 à 1848. Dans la liste des électeurs on relève dix noms qui apparaissent dans l'ascendance de Louis Lichou.

Bien que la famille des Abjean de Plouguerneau<sup>14</sup>, ancêtre de celle de Kerlois, ne se livre pas au commerce des toiles, elle se distingue parmi les électeurs.

*"En 1829, cinq Abjean de Plouguerneau, de la famille de Gabriel, acquittent plus de trois cents francs d'impôts*

<sup>14</sup> A ma connaissance, il n'y a aucune relation de parenté entre les deux familles Abjean, celle de Keramézec descend de Tanguy Abian, fermier du baron de Penmarc'h au village de Lanbéniguet, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

directs<sup>15</sup>. Il s'agit d'Augustin né en 1788, qui verse 354,26 F, de Jean René (377,67 F), de Louis (321,99 F), d'Yves (350,29 F) et de François (377,67 F)".<sup>16</sup>

Dans son deuxième constat, Louis Elégoët établit que les paysans-marchands de toile sont tous propriétaires terriens. Pierre Colin, ancien maire, et ancêtre des Perrot, possède la grande ferme de quarante hectares au village de Languilly-bras. Il devient, sans doute, l'un des plus grands propriétaires à Ploudaniel à la mort de son beau-frère Alain Hamon.

Celui-ci décède, sans laisser de postérité ; ses biens immobiliers s'élevaient à la somme considérable de quatre-vingt cinq mille francs. Pierre Colin hérite de la belle ferme et du moulin de Kerdaniel, en Ploudaniel.

Charles Lichou énumère les loyers perçus par son ancêtre Jean Marie Kerouanton, en 1855.

"On imagine le défilé des fermiers à Trémoguer à la Saint-Michel. Certains viennent de loin, mais aucun n'y laisse vraiment de fortune : les propriétés de Jean Marie ne sont que des champs (des parcs terres chaudes), des prairies (terres froides), au mieux de petites fermes. Cependant, additionnés, ces baux (écrits souvent "beaux"), constituent globalement de jolis pactoles"<sup>18</sup>.

Il dresse la liste des dix-neuf baux, dont la somme globale des loyers s'élève à 1934 F. En appliquant la règle du denier vingt, on aboutit à la somme de 38 680 F. Il faut y ajouter la ferme de Trémoguer et son vieux manoir.

Gabriel Abjean, ancien maire, et son fils Goulven possèdent une cinquantaine d'hectares autour du village de Kerlois.

Goulven occupe la troisième place dans la liste des contribuables de Ploudaniel.

Les deux frères Pierre et Gabriel Abjean possèdent en indivis, jusqu'en 1835, une soixantaine d'hectares au village de Keramézec et aux alentours. La surface de leurs biens immobiliers s'élève à environ cent-vingt hectares, dispersés autour de Lesneven.

Les trois fils de Charles Louis Lichou : Jean Marie

Nom	Domicile Bourg et village	Arrondissement de perception	Total des contributions
Abjean Pierre	Ploudaniel Keramézec	Lesneven Plouider	271.75
Abjean Gabriel	Ploudaniel Keramézec	Lesneven Plouneour-Trez Plouvien	208.07
Abjean Goulven	Ploudaniel Kerlois	Lesneven	291.46
Pierre Colin <sup>17</sup>	Ploudaniel Languilly-Bras	Lesneven Plouvien	389.43
Galliou Joseph	Trégarantec Kerdec'hoalé	Lesneven Plouider Plounéventer	253.96
Hamon Alain	Ploudaniel Kerdaniel	Lesneven Plounéventer	337.3
Lesconnec René	Lesneven	28Lesneven Plounéour-Trez	430.14
Lichou François	Saint-Méen Coz-Castel	Lesneven	210.57
Perrot Yves	Lesneven Lescoat	Plouider Lesneven	357,52

(Kerguéron), Charles, ancien maire, (Kerneyen), Joseph (Roudous) travaillent tous de très belles fermes.

La branche aînée des Lichou possède toujours la ferme de Kerdec'hoalé. Une branche cadette travaille encore aujourd'hui la belle ferme de Lesgall.

Troisième constat : ils dirigent les communes. Charles Lichou<sup>18</sup> résume ainsi la présence de cette saga familiale à la tête de la municipalité de Ploudaniel : "quand on examine la liste des maires de Ploudaniel de 1803 à 1977, on constate que la mairie a été tenue pendant soixante-quinze ans, c'est-à-dire les trois septièmes du temps, par les alliés Kerouanton-Abjean-Lichou.

Maires	Mandat(s)	(village)
Gabriel Abjean	1803-1814	Kerlois
Jean Marie Kerouanton	1847-1852	Trémoguer
J.M. Moysan, gendre Abjean	1863-1870	Kermahellan
Pierre Abjean	1918-1929 (1915-1927)	Keramézec
Fr. Louis Huguen	1935-1959	Kermahellan
Charles Lichou	1959-1965	Kerneyen
François Le Gall	1965-1977	Kervizouarn

Il faudrait y ajouter François Morvan, gendre Kerouanton, ancêtre des Abjean, de Keramézec (1823-1830) et Pierre Colin (1830-1843), ancêtre des Perrot de Lesneven et du Roudous. On relève au moins cinq adjoints au maire des mêmes familles.

<sup>15</sup> Durant la Restauration (1815-1830) il fallait payer 300 francs d'impôts directs pour figurer sur les listes électorales nationales, cette somme est ramenée à 200 F durant la Monarchie de Juillet.

<sup>16</sup> Louis Elégoët, op. cit., p ;150.

<sup>17</sup> Marie-Jeanne, fille aînée de Pierre Colin et de Marie Hamon épouse Yves Perrot de Lescoat en Lesneven ; Françoise, sa fille cadette, se marie avec Louis Lesconnec, commerçant à Lesneven.

<sup>18</sup> Charles Lichou, op. cit., p.28.

Deux Lichou dirigent la commune de Trégarantec : François, le propriétaire de Kerdec'hoalé, gère la commune de Trégarantec pendant soixante-deux ans, son fils François (dit Saïck), élu maire de Trégarantec en 1919, se fait constamment réélire jusqu'en 1965.

Cette omniprésence dans l'administration communale se retrouve dans la vie paroissiale. La fabrique, ou conseil paroissiale, instaurée par le concordat de 1801, administre véritablement les biens matériels de la paroisse. Gabriel Abjean, de Keramézec, dirige celle de Ploudaniel de 1845 à sa mort en 1872. Il prendra, avec le recteur, M. Brénéol, et le Maire de Coëtlogon et, à partir de 1858 Louis de La Monneraye, la responsabilité de la reconstruction de l'église de Ploudaniel. L'effort financier s'éleva à la somme considérable de 140 000 francs. A Goulven Abjean, de Kerlois, incombe le rôle de trésorier, jusqu'à sa mort en 1858. Jean Marie Kerouanton fait partie du conseil.

La richesse de ces familles paysannes leur permet de scolariser leurs enfants au collège Saint-François de Lesneven.

Ceux qui ne se destinent pas à la prêtrise ne vont guère au-delà de la classe de cinquième. Les trois frères : Pierre, François et Guillaume Abjean, de Keramézec, cousins germains des trois filles Abjean de Kerdec'hoalé, apparaissent dans le palmarès du collège dans les années 1880. Ils rejoignent la ferme familiale à quatorze ans, bien que François se montre particulièrement brillant. Ils ne suivent pas la voie tracée par leurs trois oncles prêtres.

Charles Lichou, fils de François, le meunier de Milin an Escop, fait partie de la première promotion d'élèves du collège Saint-François de Lesneven. Il est inscrit au palmarès de la classe de septième en 1834-1835, année d'ouverture du collège. Il y fait toutes ses études secondaires. Ordonné prêtre en 1845, il fera une carrière exceptionnelle comme aumônier dans la marine (voir supra).

Deux autres Lichou accèdent à la prêtrise : Charles, le fils de François, le maître de Kerdec'hoalé, qui termine son ministère comme recteur de Santec, et Gabriel, de Kerguéron, qui exerce son ministère au Relecq-Kerhuon.

Deux prêtres sont issus du village de Kerlois. Louis Abjean se distingue comme vicaire à Goulien. Christian Pelras, dans sa remarquable étude de cette commune, écrit :

*"Les excès du "combisme" lui [Abjean] donnèrent de nouvelles armes, dans un pays fortement attaché à sa foi catholique, les mesures anticléricales du gouvernement ne peuvent que détacher de lui les modérés. Aux élections muni-*

*cipales de 1904, la campagne se fit au son du nouveau cantique de l'abbé (Abjean) devenu par la suite un des cantiques les plus chantés de la Bretagne bretonnante :*

*Da feiz hon tadou koz...*

*Ni zalho mad atao...*

*C'est-à-dire : "à la foi de nos ancêtres nous resterons toujours attachés".*<sup>19</sup> On peut d'ailleurs se demander si les événements particulièrement violents de l'expulsion des religieuses de Ploudaniel, sa paroisse natale, en 1902, ne furent pas à l'origine du cantique<sup>20</sup>. Louis Abjean décède curé-doyen d'Elliant.

Son neveu, Roger Abjean, naît à Plouider en 1925. Sa passion pour la musique et sa très belle voix le font passer dans l'histoire. Il se distingue comme directeur de chorales à Landivisiau et à Morlaix. Sa chaude voix de ténor retentit dans le Quatuor du Léon. La Légion d'Honneur et le Collier de L'Hermine<sup>21</sup> en 2008 récompensent une belle carrière de musicien.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le village de Keramézec pourrait s'appeler le village des prêtres.

Jean Marie Abjean, fils de Pierre, recteur de Botsorel, y fait reconstruire l'église. Il termine son apostolat, chanoine et curé-doyen de Ploudiry.

Son frère François décède "jeune" recteur de Plouédern.

Leur cousin, Elie, fils de Gabriel Abjean, se distingue dans la lutte contre les lois de Jules Ferry. Il décède, chanoine, curé-doyen de Saint-Thégonnec.

Dans sa préface à la biographie de son ancêtre<sup>22</sup>, Louis Lichou se montre intéressé par son histoire familiale ; il écrit :

*"C'est ainsi que j'ai appris que par ma mère - qui appartenait à la famille Perrot de Lescoat - je descendais à la fois de Toussaint Perrot et de son demi-frère Vincent, ceci expliquant au demeurant des parentés quasi mythiques avec des Abjean de Keramézec, des Queinnec de Guiclan, des Rannou et des Kerebel de Sizun, dont ma mère m'avait beaucoup parlé en évoquant des cousinages à la mode de Bretagne dont l'origine était oubliée."*<sup>23</sup>

## La jeunesse de Louis Lichou

Louis Lichou naît le 22 août 1920 dans la ferme familiale du Roudous.

Il sera suivi de Jeanne, Danielle et Jacques.

La proximité de l'école pousse ses parents à le scolariser dès ses cinq ans mais, étant donné son jeune âge, il débute à l'école des sœurs.

<sup>19</sup> Christian Pelras, *Goulien, commune bretonne du Cap-Sizun entre le XIX<sup>e</sup> siècle et le III<sup>e</sup> millénaire*, Rennes PUR, 2001, p. 56.

<sup>20</sup> Certains auteurs attribuent, à tort, la paternité de ce cantique à Jean Guillou.

<sup>21</sup> Collier de l'Hermine : distinction remise chaque année à quatre personnalités engagées dans le rayonnement de la Bretagne. Il tient son nom de l'ordre de chevalerie fondé par Jean IV de Bretagne.

<sup>22</sup> François L'Hostis, *L'un de nos ancêtres, Toussaint Perrot 1756-1822*, s.l., 1998, (inédit)

<sup>23</sup> Toussaint Perrot du village de Kervédennic en Kernouës marie sa fille aînée, Marie-Jacquette, à Pierre Abjean de Keramézec et sa fille cadette, Marie Jeanne, à Guillaume Quéinnec, fils de Jacques Quéinnec, député à la Convention, du village de Kermorvan en Guidan.

Ses études primaires se poursuivent à l'école publique de Ploudaniel. Aimé Talec<sup>24</sup> dirige alors cette école. Cet excellent directeur, officier durant la guerre 1914-1918, animera le mouvement de la résistance dans la région de Lesneven, durant l'occupation allemande. Découvert par la Gestapo, il mourra au camp de concentration de Bergen-Belsen.

A l'âge de neuf ans, Louis termine déjà ses études primaires. Il entre au collège Saint-François de Lesneven en 1929. L'établissement abritait alors deux ou trois classes primaires.

Il juge sans doute le niveau scolaire des écoles rurales comme insuffisante, Louis doit refaire une septième.

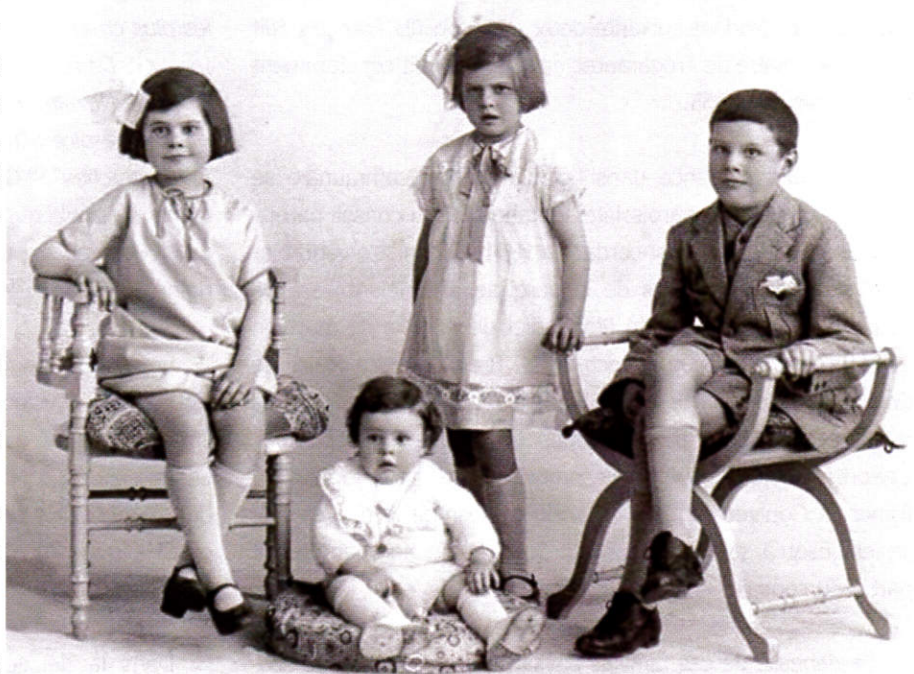
En 1934, Louis perd son père, victime des suites d'un gazage subi dans les tranchées durant la guerre 1914-1918. A quatorze ans, Louis ne se sent pas la vocation de cultivateur, ni d'ailleurs celle du sacerdoce comme le suggèrent quelques membres de sa famille ; il poursuit ses études, mais comme demi-pensionnaire.

Il lui faut donc parcourir à bicyclette une dizaine de kilomètres tous les jours d'école. Il obtient son baccalauréat de philosophie en 1938.

Louis restera marqué par la solide formation humaine et chrétienne reçue au collège. Son ami, l'abbé Louis Simier, dira le jour de ses obsèques :

*"Louis y mène (au collège) ses études secondaires, dans le climat naturellement austère de l'époque, sous la direction de l'abbé Albert Dujardin, éducateur-né, ferme, exigeant, compréhensif aussi... Louis le vénère et l'invitera plus tard à célébrer son mariage... Et parvenu au faite de ses responsabilités, il rappellera volontiers l'héritage précieux reçu de son vieux collègue, bastion de la démocratisation de l'enseignement secondaire et de l'humanisme chrétien au cœur du Bas-Léon..."*

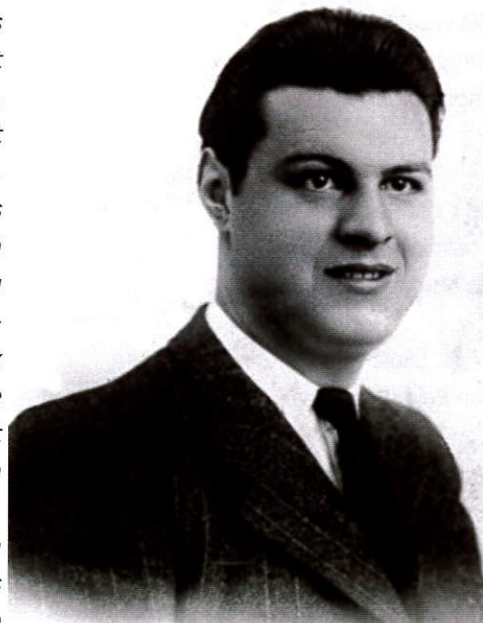
*L'ancien élève n'oubliera jamais la ligne de conduite que l'un de ses maîtres lui traçait avant qu'il ne se lance dans l'aventure de la vie...*



*Jeanne, Jacques, Danielle et Louis Lichou*

*Comme notre ami n'était pas avare de confidences il se plaisait à répéter cette ligne de vie inscrite au plus profond de son être en sa langue bretonne originelle qui lui tiendra toujours à cœur...*

*Louis se souvenait que son maître lui avait donné comme viatique ce conseil inoubliable : "Kers en da hent, va mignoun, kendalc'h da vale war hent ar wirionez, al lealded hag ar garantez" (poursuis ton chemin, mon ami, sur la route de la vérité, de la loyauté et de la charité), c'était tout simplement la personnalisation de la devise de l'Institution Saint-François d'Assise : "Veritatem in caritate".*



*Louis Lichou, jeune homme*

A l'issue de ses études secondaires, Louis est atteint par la maladie. Pendant une année il doit suivre des soins dans un sanatorium.

On peut penser que ses déplacements quotidiens à bicyclette, pendant cinq années et par tous les temps, provoquent sa maladie<sup>25</sup>.

Mais son sens de l'effort ne le décourage pas. Il s'inscrit au cours de droit par correspondance auprès de l'université de Rennes. Jeanne, sa sœur, se souvient de le voir se lever, dès cinq heures du matin, pour étudier ses cours. Il obtient sa licence en droit.

<sup>24</sup> Aimé Talec, fils de Désiré Talec et Françoise Théréne, est né le 28.09.1894 à Plouguerneau. Ancien combattant de la Première Guerre mondiale, Aimé Talec s'engage dans la Résistance dès le début de l'Occupation et devient le chef cantonal du secteur de Lesneven. Il est arrêté le 3 juin 1944 par la Gestapo dans son appartement de fonction, au-dessus de l'école de Ploudaniel. Il est alors déporté au camp de Bergen-Belsen en Allemagne, où il décède le 13.02.1945.

<sup>25</sup> La tuberculose sévit encore en Bretagne durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

## La vie active

Après une première embauche à Brest au bureau de la Reconstruction et sur les conseils d'un de ses anciens surveillants au collège Saint-François, Louis part pour Paris, en avril 1944. Il devient chargé de mission au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944-1946).

Madame Leboulleux-Léonardi<sup>26</sup> nous décrit une rencontre savoureuse dans la vie parisienne de Louis, nous sommes au mois d'août 1944 : "

*Depuis des semaines, la situation est plutôt confuse et il [Louis] est sans nouvelle de sa famille (Paris vient d'être libérée). Voici qu'un jour on sonne à sa porte. Il se trouve nez à nez avec un officier américain qui bien évidemment ne parle pas un mot de français. Il lui faut quelque temps pour faire revenir à son esprit et à ses lèvres, la langue de Shakespeare qu'il a étudiée au lycée. Quelle n'est pas sa surprise d'apprendre alors que cet Américain a campé quelques temps dans le verger de ses parents, à Ploudaniel !<sup>27</sup> A son départ, Madame Lichou lui a donné l'adresse de Louis : "Si vous passez par Paris avant d'aller au front...". Fidèle à sa promesse, l'officier n'a pas manqué d'aller porter au jeune homme le bonjour des siens et quantité de victuailles que sa mère lui a confiées. Il y ajoute, pour sa part, toutes sortes de cadeaux américains ! "Je n'ai pas le temps, lui dit-il en anglais, je pars au front ! Mais dimanche, je serai de retour et je veux que tu trouves un endroit où nous pourrions casser la croûte ensemble !" Pas de problème : Louis propose le mess des officiers de Saint-Augustin et l'affaire est conclue.*

Ainsi, le dimanche suivant, après un bon repas l'officier américain lui demande-t-il conseil. Quel alcool pourraient-ils bien boire maintenant pour conclure en beauté ces agapes ? Louis se souvient alors de la fameuse chartreuse, jaune ou verte, que l'on servait parfois chez ses parents aux grandes occasions. Le garçon apporte les verres. Pourtant l'Américain n'est pas satisfait : il souhaite la boire avec... du Coca-Cola. Et le voilà qui mélange soigneusement dans son verre les deux ingrédients.<sup>28</sup>

En 1946, Louis, promu chef de section au ministère de la reconstruction reçoit sa mutation pour Brest. Il y travaillera pendant les deux années cruciales : 1946-1948.

## L'Office Central de Landerneau

Le syndicat agricole prospère à Ploudaniel. Les ascendants ou les cousins plus ou moins proches de Louis y participent activement. La formation du premier syndicat de Ploudaniel, Trégarantec et Saint-Méen remonte au 29 septembre 1895.

Dans la liste des initiateurs on relève : Pierre Abjean vice-

président, Jacques Lichou trésorier, Louis Kerouanton secrétaire, François Lichou et Auguste Abjean conseillers.

Le même syndicat fait imprimer ses nouveaux statuts le 23 juin 1911. François Lichou, vice-président et oncle de Louis et Louis Perrot trésorier, son grand-père, les signent. Louis Perrot vend un terrain, proche de la gare de Ploudaniel, au syndicat qui y construit son hangar pour entreposer ses produits (engrais, céréales, pommes de terre...).

Le syndicat de Ploudaniel, Trégarantec et Saint-Méen adhère à l'Office Central de Landerneau. Le père de Louis participe à la fondation de la coopérative laitière de Ploudaniel, devenu aujourd'hui l'important groupe Even.

Toute cette activité syndicale semble avoir imprégné la vie de Louis. Il dira d'ailleurs plus tard :

*"Je remercie les uns et les autres d'avoir bien voulu demeurer fidèles aux valeurs essentielles qui caractérisent le mouvement coopératif et mutualiste qui ont inspiré tous mes engagements."<sup>29</sup>*

Cette empreinte est tellement profonde qu'il abandonne la situation enviable de fonctionnaire pour le monde coopératif. Il opte pour l'Office Central de Landerneau.

Hervé de Guébriant, homme remarquable et grand propriétaire terrien de Saint Pol-de-Léon, fait de l'Office Central des œuvres mutuelles agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, l'un des organismes agricoles les plus représentatifs de France.

Il confie d'emblée à Louis, alors âgé de vingt-huit ans, de nombreuses responsabilités. Il devient successivement, directeur de la coopérative de reconstruction agricole du Finistère et des Côtes-du-Nord (1948-1961), Directeur de la Coopérative d'habitat rural (1960-1962)... Il reste donc dans son domaine.

Hervé de Guébriant, meneur d'hommes, apprécie très vite la valeur professionnelle de Louis Lichou qui va devoir faire face à de nouvelles responsabilités. Louis raconte avec humour son premier contact avec le monde bancaire.

*"Un jour, le président de l'Office, Hervé de Guébriant, lui demande de but en blanc de s'occuper personnellement de la Caisse de Bretagne. Hésitation de Louis Lichou : "Mais je ne connais rien à la banque". Réponse du président : "Prenez ça pour trois mois, le temps de trouver un vrai banquier !"<sup>30</sup>*

Ainsi commence la brillante carrière de Louis dans le domaine bancaire. Il devient Directeur de la Caisse de Bretagne en 1959, caisse créée par Hervé de Guébriant et qui deviendra sous son impulsion le Crédit Mutuel de Bretagne.

Il gravit, en même temps, tous les échelons de responsabilité de l'Office central qui, durant son mandat, connaît un développement fulgurant.

<sup>26</sup> Jeanne Leboulleux-Léonardi, *Ploudaniel, une histoire*, St.Thonan, Cloître Imprimeurs, 2005, p.228.

<sup>27</sup> Plusieurs compagnies américaines cantonnent à Ploudaniel durant le siège de Brest du 6 août au 18 septembre 1944.

<sup>28</sup> Jeanne Leboulleux-Léonardi, op. cit., p.229.

<sup>29</sup> *Le Télégramme* du 4 décembre 1999.

<sup>30</sup> *Le Télégramme* du 11 mars 2006.

**"L'émblématique président"  
du Crédit Mutuel de Bretagne"<sup>31</sup>**

L'histoire de Ploudaniel peut apporter quelques éclaircissements sur le développement du Crédit Mutuel.

La caisse rurale de Ploudaniel voit le jour le 22 mars 1925... Un vicaire en garde la responsabilité : ainsi l'abbé Pennanéac'h, le vicaire mélomane, la dirige pendant plus de dix ans à partir de 1936. Une personne, très souvent bénévole, se charge de l'administration. Les familles aisées y déposent leurs économies. Le taux d'intérêt est celui de la Caisse d'Épargne.

L'objet de la caisse est éminemment social, il s'agit d'aider les familles à surmonter les moments difficiles. La caisse se montre cependant prudente, elle ne prête qu'à ceux qui fournissent des cautions. Cette entraide se montre particulièrement utile durant la crise financière des années trente. La caisse rurale rejoint le Crédit Mutuel de Bretagne en 1979<sup>32</sup>.

Ces caisses, rurales, nées sous l'inspiration de Raiffeisen<sup>33</sup>, soutenues par l'Eglise et nombreuses dans le Finistère, apportent un sang nouveau au Crédit Mutuel.

Mais là ne s'arrête pas le rôle fédérateur de Louis Lichou. Pendant dix ans, il travaille à rassembler les cinq fédérations

qui existaient en Bretagne. Le *Télégramme* nous décrit le développement rapide de la banque : "A son origine ce qui allait devenir le CMB ne comptait guère plus de 250 salariés et gérât une poignée de millions de francs. Aujourd'hui, le Crédit Mutuel de Bretagne emploie 5 000 personnes, 1 500 000 sociétaires et clients, gère 160 milliards d'épargne. Une réussite à laquelle, avec sa modestie coutumière, Louis Lichou qui en fut l'incontestable artisan tient à associer l'ensemble de ses collaborateurs et bien entendu, ses successeurs."<sup>34</sup> Louis Lichou en gardera la présidence jusqu'à sa retraite en 1991.

Les caisses de Crédit Mutuel se fédèrent au niveau national. Deux pôles se distinguent par leur rayonnement : celui de l'Alsace Franche-Comté et celui de Bretagne, mais le plus souvent un Alsacien en prend la présidence et Louis Lichou devient vice-président. Mais en 1983, suite à un malaise du Président, Louis Lichou prend la relève. Il assurera la direction de la confédération nationale du Crédit Mutuel durant deux années. L'Alsacien Etienne Pflimlin assistera d'ailleurs aux obsèques de Louis Lichou

A ce niveau de responsabilité, Louis entre en relation avec les ministres de la République, il assume d'ailleurs, sans complexe son rôle de lobbyiste : "Quand j'ai entendu pour la pre-



**Frédéric Guillaume Raiffeisen, le précurseur**

Frédéric Guillaume Raiffeisen, né le 30 mars 1818 à Hamm (Sieg) (Allemagne) et mort le 11 mars 1888 à Heddesdorf, est un homme politique et économiste allemand. En 1846, après des études à Coblenche, Frédéric Guillaume Raiffeisen est nommé bourgmestre de Weyerbusch en Westerwald.

Prenant conscience des difficultés de ses administrés lors de la crise économique et alimentaire des années 1846-1848, il essaye d'y remédier en fondant dès 1846, une *Association pour le pain* et crée un fournil communautaire. Il fonde la *Société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld*. Dans cette nouvelle affectation, Raiffeisen entend rechercher les causes des besoins de crédit des paysans et des artisans. Il crée en 1862 l'*Association-caisse de prêts de Heddesdorf*.

C'est ainsi qu'il donne naissance à des caisses de crédit, ou caisses rurales, où les prêts sont permis grâce à la solidarité de tous les sociétaires. Ces caisses sont à l'origine de différents organismes bancaires, comme le Crédit mutuel en France, ou le groupe Raiffeisen en Suisse, Autriche et Allemagne.

En Suisse, Raiffeisen est un groupe bancaire de coopératives. Il est le numéro trois bancaire en Suisse derrière UBS et Crédit suisse en termes de masse sous gestion. Raiffeisen est une banque dite "de campagne". Jusqu'à tout récemment, ses succursales se trouvaient uniquement dans les petits villages. Néanmoins, elle a changé dernièrement sa politique en ouvrant des succursales dans les villes. Les 3211 banques Raiffeisen juridiquement autonomes et leurs 1150 agences disséminées sur le territoire suisse sont regroupées au sein de Raiffeisen Suisse. Le lien entre les banques et Raiffeisen Suisse se fait par le biais de fédérations régionales.

Raiffeisen se proclame être "une banque qui appartient à ses clients" car chaque banque est une coopérative dont les clients peuvent acquérir une part sociale pour bénéficier de conditions avantageuses. Le système mis en place par Raiffeisen repose sur une décentralisation des banques selon les idées de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Chaque établissement dispose d'une autonomie juridique mais doit en même temps respecter certaines lignes stratégiques, logistiques et commerciales imposées par le groupe et l'économie.



Les caisses RAIFFEISEN font partie du paysage suisse.  
Ici, celle de Marly (canton de Fribourg)  
Photo Marie-Annick Renaud-Morvan

<sup>30</sup> Le *Télégramme* du 11 mars 2006.

<sup>31</sup> Le *Télégramme* du 17 janvier 2004

<sup>32</sup> François Abjean, *Permanences, évolutions et mutations d'une commune rurale : Ploudaniel, Brest, UBO, Master2, 2007, p.233. (inédit)*

<sup>33</sup> Voir encadré.

<sup>34</sup> Le *Télégramme* du 21 novembre 1999.

mière fois parler de lobbying, je suis allé ouvrir le dictionnaire. J'ai trouvé que le mot n'avait rien d'injurieux."<sup>35</sup>

Il défend le "livret bleu", un des succès des placements du Crédit Mutuel, il lutte pour la banalisation des prêts bonifiés à l'agriculture, réservés au Crédit Agricole...

André Rivie, journaliste au *Télégramme*, raconte une rencontre assez désopilante entre André Monory, ministre des finances et Louis Lichou :

"Les deux hommes s'opposent. Ils ont la même taille, un physique qui ne déparerait pas une seconde ligne de rugby. Monory tente de garder son calme. Jusqu'au moment où il administre un coup d'estomac, qu'il a volumineux (la chère n'est pas mauvaise du côté de Loudun où l'intéressé est élu) à son interlocuteur. Celui-ci ne bronche pas... avant de répliquer de la même manière. Fin de l'incident. Mais le lendemain, René Monory devra retirer son projet qui ne bénéficiera que d'une seule voix de la part des parlementaires."<sup>36</sup>

## L'ordre national du Mérite décerné à Louis Lichou<sup>37</sup>

De nombreuses décorations viennent récompenser une vie entièrement consacrée aux œuvres mutualistes et au développement économique de sa région natale. En décembre 1999, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat, vient remettre à Louis Lichou les insignes de Commandeur de l'ordre national du Mérite. Deux cents personnes assistent à la cérémonie qui permet le survol de la vie professionnelle de Louis Lichou. Marylise Lebranchu le fait avec humour :

"Vous auriez pu passer votre vie dans l'exploitation familiale de Ploudaniel ou devenir prêtre et exercer votre ministère dans quelque paroisse de Bretagne, mais vous avez choisi la Banque et la Bretagne n'a pas à le regretter."

En réponse au discours de la Secrétaire d'Etat, Louis Lichou fait ressortir la caractéristique fondamentale du Crédit Mutuel, établissement financier de premier plan qu'il vient de créer.



Le collier de l'Ordre de l'Hermine

"J'ai souvent été qualifié de banquier trublion. Effectivement le CMB joue souvent les trublions en s'installant délibérément côté consommateurs plutôt que côté banque. Sa philosophie morale se résume en ces quelques mots : "Vérité, fidélité, entraide, solidarité, rassemblement, union."

Manifestement Louis se souvient des consignes reçues de ses éducateurs du collège Saint-François.

D'autres décorations viennent couronner une si belle carrière professionnelle. Il reçoit les insignes d'officier de la Légion d'Honneur, de commandeur de l'ordre national du Mérite et du Mérite agricole et le collier de l'Hermine, décerné par le Conseil culturel de Bretagne.

Nous savons qu'un grand nombre des ancêtres de Louis Lichou a participé à l'administration des communes de Ploudaniel et de Trégarantec. Son physique avantageux, son "regard clair et droit", son contact facile avec les gens, lui auraient permis de faire un beau parcours politique bien au-delà de sa commune natale.

Dans une interview au journal *Le Télégramme*, en 1999 il expose les raisons qui l'en ont dissuadé :

"Chez nous, il existe une règle. Si vous vous engagez dans la politique, certains sociétaires qui partagent vos idées vous approuvent. D'autres vous quitteront. Or notre objectif a toujours été d'unir les gens. Et puis, j'ai eu beaucoup plus de liberté et davantage de poids dans les fonctions que j'ai assumées, que si j'avais été affilié à un parti politique."<sup>38</sup>

## Un rond-point et une allée au nom de Louis Lichou<sup>39</sup>

Le développement du CMB entraîne la nécessité de construire un nouveau centre fonctionnel capable d'accueillir des centaines d'employés. Le siège se trouvait à l'étroit dans les locaux de l'office central de Landerneau. Louis Lichou nous apprend "qu'après le regroupement des différentes fédérations, une des conditions mises en avant à l'époque (1972) était que nous quit-



Jacques Le Guen, député, Marcel Dantec, maire du Relecq-Kerhuon, Louis Lichou et Georges Coudray, Président du CMB, à l'inauguration du rond-point et de l'allée Louis-Lichou au Relecq-Kerhuon

<sup>35</sup> *Le Télégramme* du 21 novembre 1999.

<sup>36</sup> André Vivier, *Louis Lichou. Le grand timonier du CMB*, *Le Télégramme* du 21 novembre 1999.

<sup>37</sup> *Progrès-Courrier du Léon* du 4 décembre 1999.

<sup>38</sup> *Le Télégramme* du 11 mars 2006.

<sup>39</sup> *Le Télégramme* du samedi 17 janvier 2004

tions Landerneau. Il fut même question d'aller à Rennes, ce qui aurait posé de gros problèmes de transfert pour le personnel..."

Grâce, entre autres, à Marcel Dantec, directeur de la caisse locale du Relecq-Kerhuon et compatriote de Louis Lichou, le choix du CMB se porte sur cette petite localité de la périphérie de Brest. Les élus et la population kerhorres veulent exprimer leur gratitude à Louis Lichou. Marcel Dantec, devenu maire de la localité, exprime tout ce que la ville doit à Louis Lichou :

*"Nous sommes persuadés que la pérennité et l'essor de la ville du Relecq-Kerhuon sont à jamais indissociables de l'expansion et du succès permanent et toujours grandissant du groupe Crédit Mutuel Arkéa."*

A l'unanimité, on décide d'attribuer le nom de Louis Lichou au rond-point giratoire et à l'allée qui conduisent au siège de Crédit Mutuel de Bretagne. Louis Lichou se montre de prime abord réticent. Le code des communes le permet dans des cas exceptionnels. Les maires doivent veiller *"à ce que de tels hommages ne soient décernés qu'à des personnalités qui se sont illustrées par des services indiscutables et de portée économique, sociale ou humaine."* Louis Lichou remplit à l'évidence toutes ces conditions, mais le conseil du CMB et Louis ne donnent leur accord que *"dans la mesure où cette proposition était, somme toute, une traduction d'un hommage rendu à l'ensemble du groupe"* et Louis d'ajouter : *"le sentiment de confusion que j'éprouvais à titre personnel, s'est transformé en fierté."*

## **"La Bretagne a perdu un géant"<sup>40</sup>**

Le décès subit de Louis Lichou dans la nuit du 9 au 10 mars 2006 soulève une émotion considérable dans sa famille mais aussi au CMB et dans tout le monde politique, économique et bancaire de Bretagne.

De nombreuses personnalités se regroupent autour de son cercueil dans la grande église de Saint-Louis de Brest. Une foule nombreuse remplit le grand édifice religieux.

Georges Lombard, ancien sénateur-maire de Brest qualifie son ami de "géant". Il résume tout ce que la région doit à Louis Lichou :

*"Louis était une grande figure bretonne... C'était un sacré bonhomme et un ami personnel... J'avais pour cet homme remarquable, bon, solide, qui réfléchissait beaucoup, une profonde affection. Il avait le courage de prendre position et de les tenir. Il aura été toute sa vie le combattant d'une Bretagne moderne. C'était comme tous les géants, un homme simple, parce que parti de rien."*

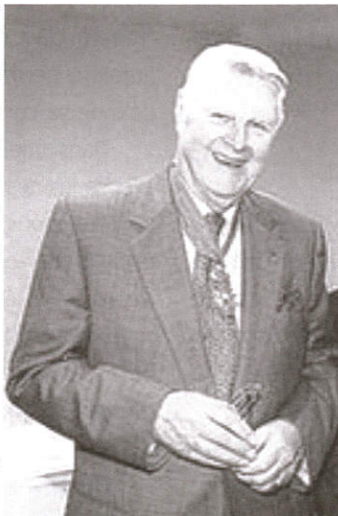
*Amoureux fou de sa terre, dans laquelle il avait de profondes racines, il s'est battu pour que la Bretagne récupère des industries, du tertiaire, des commerces. Il a milité pour l'agriculture, pour la route, la voie express, notre autoroute gratuite pour que la province dispose aussi de tous les instruments*

*économiques dont elle avait besoin pour sortir de son isolement, de son sous-développement. Il savait se mobiliser. Il pouvait menacer à l'occasion."<sup>41</sup>*

Georges Coudray rend un vibrant hommage à celui qu'il a remplacé à la présidence du CMB :

*"D'abord directeur général puis président du Crédit Mutuel de Bretagne, Louis Lichou a été le principal bâtisseur de ce qui est aujourd'hui le groupe Arkéa. Toujours assidu aux grands rendez-vous du groupe et à la plupart des réunions du conseil d'administration, il aura œuvré pendant soixante ans, au plus haut niveau de la réflexion et de l'action, au service du Crédit Mutuel et, plus généralement, de la coopération économique, du mutualisme et de l'habitat social en Bretagne et en France. Sa grande hauteur de vue, son autorité naturelle, sa vivacité de raisonnement, son autorité naturelle, sa vivacité de raisonnement, sa capacité à théoriser en même temps qu'à organiser et à agir, auront profondément marqué tous ceux qui ont eu le privilège de le côtoyer."*

*Nous pensons à lui et à ce qu'il a apporté à cette "entreprise communautaire" à laquelle il était si attaché."<sup>42</sup>*



Son ami, l'abbé Louis Simier, dans son homélie, met en lumière la belle figure humaine et chrétienne de Louis Lichou.

*"Oui, quelle que soit notre foi, en Dieu ou en l'homme - et chez notre ami, elles étaient indissociables - l'important quand on quitte une vie n'est-il pas de laisser derrière soi un sillon de lumière..."*

Louis Simier rappelle les événements heureux et douloureux vécus avec la famille de son ami Louis :

*"Au nom d'une amitié déjà ancienne, scellée avec Louis aux jours de peine qui n'épargnent personne, telle la grande épreuve de la maladie et du décès de sa première épouse, Denise... amitié partagée aux heures de joie aussi, entres autres, pour son mariage avec Odette en la charmante église de Lanildut."*

De son premier mariage avec Denise Santini, le 3 septembre 1945, sont nés quatre enfants : Jean-Jacques, Monique, Jean-Marc et Daniel.

Louis Lichou naît dans une famille d'agriculteurs aisés, issue d'une longue lignée de paysans-marchands de toile et de meuniers qui participèrent à la prospérité du Pays Léonard. Il bénéficie d'une bonne formation humaine et chrétienne dans un collège réputé. Il jouit d'un physique avantageux qui impose une autorité bienveillante. Une vie professionnelle hors du commun sera le fruit d'une jeunesse privilégiée malgré la maladie et le décès de son père. Elle s'épanouira dans le monde bancaire. Son influence s'étendra à toute l'économie bretonne. Le qualificatif de "géant" est amplement mérité.

<sup>40</sup> Ouest-France du 15 mars 2006.

<sup>41</sup> Stéphane Péan, *Louis Lichou, ancien président du Crédit mutuel de Bretagne, est décédé*, Bretagne>BZH Network.

<sup>42</sup> Le Télégramme de Brest du 11 mars 2006.

## Ascendance de Louis LICHOU

### Génération I

1 **LICHOU** Louis ° 22.08.1920 PLOUDANIEL + 10.03.2006 BREST

### Génération II

2 **LICHOU** Joseph ° 23.12.1888 PLOUDANIEL + 17.12.1934 PLOUDANIEL  
3 **PERROT** Marie-Anne ° 17.12.1894 PLOUDANIEL x 27.05.1919 PLOUDANIEL + 11.02.1982 LANDIVISIAU

### Génération III

4 **LICHOU** Charles Louis ° 01.02.1851 TREGARANTEC + 09.08.1920 PLOUDANIEL  
5 **ABJEAN** Jeanne ° 27.03.1853 PLOUDANIEL x 28.06.1874 PLOUDANIEL + 25.08.1933 PLOUDANIEL  
6 **PERROT** François Louis ° 22.03.1854 LESNEVEN + 10.11.1917 PLOUDANIEL  
7 **LE BORGNE** Marie-Josephe ° 11.12.1864 TREGARANTEC x 19.01.1891 TREGARANTEC + 05.12.1906 PLOUDANIEL

### Génération IV

8 **LICHOU** François ° 20.04.1822 SAINT-MEEN + 16.05.1871 LESNEVEN  
9 **GALLIOU** Marie Françoise ° 13.10.1825 TREGARANTEC x 24.11.1845 TREGARANTEC + 26.08.1898 TREGARANTEC  
10 **ABJEAN** François ° 03.07.1826 PLOUDANIEL + 03.05.1854 PLOUDANIEL  
11 **KEROUANTON** Anne Louise ° 11.12.1830 PLOUDANIEL x 07.06.1852 PLOUDANIEL + 07.01.1914 PLOUDANIEL  
12 **PERROT** Yves ° 02.04.1811 LE FOLGOËT + 27.10.1887 PLOUDANIEL  
13 **COLIN** Marie Jeanne ° 18.10.1814 PLOUDANIEL x 21.07.1839 PLOUDANIEL + 14.04.1878 PLOUDANIEL  
14 **LE BORGNE** Jean Jacques ° 14.01.1837 TREGARANTEC + 27.07.1884 TREGARANTEC  
15 **ABJEAN** Marie Jeanne ° 15.01.1842 TREGARANTEC x 24.01.1859 TREGARANTEC + 30.01.1911 TREGARANTEC

### Génération V

16 **LICHOU** François Marie ° 05.05.1790 LANDIVISIAU + 01.12.1856 LESNEVEN  
17 **LE ROUX** Marie Annette ° 14.05.1783 PLOUGAR x 12.09.1813 PLOUGAR + ??  
18 **GALLIOU** Joseph ° 03.COMP.03 TREGARANTEC + 18.07.1815 TREGARANTEC  
19 **QUÉRÉ** Jeanne ° 29.09.1787 PLOUDANIEL x 28.01.1817 TREGARANTEC + 06.01.1852 TREGARANTEC  
20 **ABJEAN** Goulven ° 16.NIVO08 PLOUDANIEL + PLOUDANIEL  
21 **MAZÉ** Marie Anne ° 15.FLOR.09 PLABENNEC x 04.02.1824 PLABENNEC + 11.04.1851 PLOUDANIEL  
22 **KEROUANTON** Jean Marie ° 12.BRUM.08 PLOUDANIEL + 1872 PLOUDANIEL  
23 **LE ROUX** Marie Perrine ° 11.11.1808 PLOUDANIEL x 25.07.1826 PLOUDANIEL + ??  
24 **PERROT** Vincent ° 17.01.1770 KERNOUES + 27.04.1844 LE FOLGOËT  
25 **CORRE** Marie Anne ° 1775 TREFLEZ x 03.FLOR.06 TREFLEZ  
26 **COLIN** Pierre ° 01.06.1787 PLABENNEC + 05.01.1868 LESNEVEN  
27 **HAMON** Marie Françoise ° 02.12.1787 TREMAOUEZAN x 19.07.1809 PLOUDANIEL + 08.10.1857 LESNEVEN  
28 **LE BORGNE** Jean Yves ° 18.FRIM.14 GOULVEN + 18.04.1891 TREGARANTEC  
29 **CADIOU** Marie Françoise ° 30.08.1812 PLOUIDER x 12.07.1831 TREGARANTEC + 06.11.1870 TREGARANTEC  
30 **ABJEAN** Vincent ° 03.05.1818 PLOUDANIEL + 28.05.1850 TREGARANTEC  
31 **GALLIOU** Marie Aline ° 07.08.1819 TREGARANTEC x 23.11.1840 TREGARANTEC + 25.03.1878 TREGARANTEC

### Génération VI

32 **LICHOU** Pierre ° 22.04.1756 TREFLEZ + 19.06.1791 LANDIVISIAU  
33 **TANGUY** Marie ° 29.12.1766 PLOUGOURVEST x 06.02.1789 PLOUGOURVEST + 07.05.1790 LANDIVISIAU  
34 **LE ROUX** Jean ° 10.FRUC.04 PLOUGOURVEST + 08.08.1823 PLOUGAR  
35 **CONSEIL** Anne ° 13.07.1792 LANHOUARNEAU x 16.02.1821 PLOUGOURVEST  
36 **GALLIOU** Yves ° 12.01.1773 TREGARANTEC +  
37 **SALOU** Marie ° 27.02.1776 PLOUIDER x 28.10.1793 PLOUIDER + 02.12.1846 TREGARANTEC  
38 **QUÉRÉ** Jean ° 03.07.1779 ST-MEEN + 18.07.1815 TREGARANTEC  
39 **GALLIOU** Renée ° 26.02.1761 ST-MEEN x 03.02.1779 ST-MEEN  
40 **ABJEAN** Gabriel ° 19.04.1768 PLOUGUERNEAU + 09.10.1828 PLOUDANIEL  
41 **JAOUEN** Ursule ° 22.06.1774 PLOUDANIEL x 16.BRUM.03 PLOUGUERNEAU + 22.03.1821 PLOUDANIEL  
42 **MAZÉ** François ° 01.12.1768 ST-MARC + 10.02.1836 PLABENNEC  
43 **LE BEC** Françoise ° 31.01.1776 PLABENNEC x 25.PLUV.04 PLABENNEC + 31.12.1812 PLABENNEC  
44 **KEROUANTON** Yves ° 1762 PLOUDANIEL + 1837 PLOUDANIEL  
45 **BERGOT** Marie Claudine ° 16.03.1774 LOC-BREVALAIRE x 15.MESS.06 PLOUDANIEL + 1806 PLOUDANIEL  
46 **LE ROUX** Jacques ° 01.07.1766 TREGARANTEC + ??  
47 **CASTEL** Marie Jeanne ° 07.01.1769 PLOUDANIEL x 03.FRIM.11 PLOUDANIEL + ??  
48 **PERROT** Vincent ° 04.11.1725 GUICQUELLEAU + KERNOUES  
49 **PENGAM** Marie Anne ° 28.01.1736 PLOUIDER x 21.07.1762 PLOUIDER  
50 **CORRE** Hervé ° 19.06.1745 PLOUIDER  
51 **GRALL** Claudine ° 11.03.1743 GUISSENY x 22.11.1768 GUISSENY  
52 **COLIN** François ° 19.01.1760 LANNILIS + 14.04.1816 PLABENNEC  
53 **JEZEQUEL** Françoise ° 14.06.1767 PLABENNEC x 18.10.1785 PLABENNEC + 28.06.1819 PLABENNEC  
54 **HAMON** Goulven ° 21.04.1740 TREMAOUEZAN x 26.06.1781 ST-MEEN + 13.03.1791 TREMAOUEZAN  
55 **PERS** Jeanne ° 30.08.1764 PLOUNEVEZAN + 01.03.1816 LANDERNEAU  
56 **LE BORGNE** Jean ° 19.05.1778 GOULVEN + 06.07.1855 GOULVEN  
57 **QUÉRÉ** Anne ° 23.01.1783 GOULVEN x 13.PLUV.11 GOULVEN + 03.12.1833 GOULVEN  
58 **CADIOU** Jacques ° 29.03.1784 PLOUIDER + 18.05.1841 TREGARANTEC  
59 **FORICHER** Jeanne ° 21.03.1782 PLOUIDER + 19.08.1853 TREGARANTEC  
60 **ABJEAN** Pierre ° 18.11.1790 PLOUDANIEL + 02.07.1875 PLOUDANIEL  
61 **PERROT** Marie Jacqueline ° 21.07.1784 KERNOUES x 27.04.1809 KERNOUES + 06.08.1825 PLOUDANIEL  
62 **GALLIOU** Joseph ° 03.COMP.03 TREGARANTEC + 29.08.1849 TREGARANTEC  
63 **QUÉRÉ** Marie Jeanne ° 29.09.1787 PLOUDANIEL x 28.01.1817 TREGARANTEC + 16.01.1852 TREGARANTEC

### Génération VI

64 **LICHOU** Pierre ° 1715.1719 TREFLEZ + 22.02.1786 PLOUGAR  
65 **MORVAN** Marie ° 29.06.1721 TREFLEZ x 20.07.1745 PLOUNEVEZ-LOC. + 11.12.1781 PLOUGAR  
66 **TANGUY** Guillaume ° 30.07.1725 PLOUGOURVEST  
67 **ABGRALL** Marie ° 05.08.1744 BODILIS x 17.10.1763 LANDIVISIAU  
68 **LE ROUX** François ° 10.10.1763 ST-POL + 15.12.1817 PLOUGOURVEST  
69 **CLOAREC** Jeanne ° 09.05.1774 PLOUGOURVEST x 15.PLUV.03 PLOUGOURVEST + 06.09.1815 PLOUGOURVEST  
70 **CONSEIL** Yves ° 13.01.1756 PLOUNEVEZ-LOC.  
71 **PERON** Jeanne ° 10.12.1758 PLOUNEVEZ-LOC. x 04.02.1784 PLOUNEVEZ-LOC.  
72 **GALLIOU** Ténénan ° 02.09.1738 TREGARANTEC  
73 **HERRY** Catherine ° 20.09.1744 PLOUDANIEL x 20.06.1769 TREGARANTEC  
74 **SALOU** Joseph ° 10.10.1750 KERLOUAN + 20.03.1813 PLOUIDER  
75 **QUILLIVÉRE** Marie Julienne ° 23.08.1751 PLOUIDER x 18.01.1775 PLOUIDER + 27.12.1830 PLOUIDER  
76 **QUÉRÉ** Guillaume ° 30.07.1719 ST-MEEN  
77 **LE SAOUT** Marie ° 10.09.1718 PLOUDANIEL x 26.01.1745 ST-MEEN  
78 **GALLIOU** François ° 1731 PLOUDANIEL  
79 **LE ROY** Jeanne ° 29.09.1721 TREFLEZ x 28.07/1750 ST-MEEN + 05.07.1787 PLOUDANIEL  
80 **ABJEAN** François ° 25.11.1725 PLOUGUERNEAU + 09.11.1783 PLOUGUERNEAU  
81 **LE JEUNE** Anne ° 27.01.1725 PLOUGUERNEAU x 27.02.1753 PLOUGUERNEAU + 17.12.1793 PLOUGUERNEAU

82	<b>JAOUEN</b> Jean	° 26.10.1735 PLOUDANIEL		+ 03.11.1779 PLOUDANIEL
83	<b>ANDRÉ</b> Marie Françoise	° 03.11.1779 PLOUDANIEL	x 22.01.1771 PLOUDANIEL	
84	<b>MAZÉ</b> Jacques Allain	° 05.04.1739 ST-MARC		+ 20.07.1774 ST-MARC
85	<b>BILLANT</b> Marie	°12.11.1743 ST-MARC	x 13.02.1759 ST-MARC	+ av. an 05
86	<b>LE BEC</b> Jaoua	° 01.03.1739 PLOUVIEN		
87	<b>JEZEQUEL</b> Marguerite	°21.04.1741 PLABENNEC	x 21.01.1772 PLANBENNEC	
88	<b>KEROUANTON</b> Jean	° 05.04.1737 PLOUDANIEL		+ 1800 PLOUDANIEL
89	<b>RICHO</b> Anne	° 22.01.1743 PLOUNEVENTER	x 25.07.1758 PLOUNEVENTER	+ 17.01.1779 PLOUDANIEL
90	<b>BERGOT</b> François	° 07.05.1742 KERNILIS		+ 15.03.1820 LOC-BREVALAIRE
91	<b>ROUDAUT</b> Honorée	° 17.11.1750 LOC-BREVALAIRE	x 17.11.1750 LOC-BREVALAIRE	+ 20.PRAI.04 LOC-BREVALAIRE
92	<b>LE ROUX</b> Allain	° 21.07.1711 TREGARANTEC		+ 20.10.1772 TREGARANTEC
93	<b>DOLL</b> Marie	° 02.06.1732 TREFLEZ	x 23.07.1754 TREGARANTEC	
94	<b>CASTEL</b> Rolland	°09.03.1728 ST-THONAN		
95	<b>LE GALL</b> Jeanne	° 09.06.1725 PLOUDANIEL	x 25.10.1757 PLOUDANIEL	
96	<b>PERROT</b> Vincent	° 15.11.1695 ELESTREC		+ 16.04.1728 GUICQUELLEAU
97	<b>LESCOP</b> Honorée	° 07.03.1691 GUISSENY	x 18.02.1721 GUISSENY	+ 11.11.1740 GUISSENY
98	<b>PENGAM</b> François	° 1700.... PLOUIDER		
99	<b>SOUTRÉ</b> Anne	° 18.05.1704 PLOUIDER	x 22.02.1724 PLOUIDER	
100	<b>CORRÉ</b> Alain	° 08.09.1714 PLOUIDER		
101	<b>LE GALL</b> Marie	° 1714....	x 01.02.1742 PLOUIDER	
102	<b>GRALL</b> Jean	° 15.02.1710 GUISSENY		
103	<b>LE BER</b> Marguerite	° 14.04.1716 KERLOUAN	x 15.02.1735 KERLOUAN	
104	<b>COLIN</b> Pierre	° 01.03.1728 GUIPRONVEL		
105	<b>KERCHEUS</b> Françoise	° 21.09.1732 LANNILIS	x 16.10.1753 LANNILIS	+ ??
106	<b>JEZEQUEL</b> Ténénan	° 09.07.1736 PLABENNEC		+ 06.04.1820 PLABENNEC
107	<b>BOZEC</b> Anne	° 07/10/1734 PLABENNEC	x 15.02.1757 PLABENNEC	+ 24.11.1759 PLABENNEC
108	<b>HAMON</b> Jean	° 30.06.1700 GUIPAVAS		
109	<b>KERCLEUS</b> Marie	°26.03.1708 PLABENNEC	x 12.03.1739 GUIPAVAS	
110	<b>PERS</b> Guy			
111	<b>CABON</b> Marie Françoise			
112	<b>LE BORGNE</b> Jean	° 10.10.1747 GOULVEN		
113	<b>ROUDAUT</b> Marie	° 17.06.1753 GOULVEN	x 28.07.1773 GOULVEN	+20.05.1834 GOULVEN
114	<b>QUÉRÉ</b> Jean	° GOULVEN		
115	<b>TROADEC</b> Marie	° PLOUNEVEZ-LOC.	x 15.02.1775 TREFLEZ	
116	<b>CADIOU</b> Jean	° 22.12.1745 PLOUIDER		+ 16.10.1826 PLOUIDER
117	<b>PELLETEUR</b> Marie	° 20.12.1751 PLOUIDER	x 26.02.1772 PLOUIDER	+ 19.09.1818 PLOUIDER
118	<b>FORICHER</b> François	° 17.11.1738 PLABENNEC		
119	<b>THOMAS</b> Françoise	° 1738....	x 01.02.1769 PLOUIDER	
120	<b>ABJEAN</b> Vincent	° 18.09.1761 GUICQUELLEAU		+ 28.12.1794 PLOUDANIEL
121	<b>CALVEZ</b> Marie	° 19.11.1758 PLOUIDER	x 25.11.1783 PLOUDANIEL	+ 02.02.1846 PLOUDANIEL
122	<b>PERROT</b> Toussaint	° 14.02.1756 KERNOUES	+ 11.01.1822 KERNOUES	
123	<b>LE GUEN</b> Marie Jeanne	° 04.02.0736 ST-THEGONNEC	x 19.02.1781 ST-THEGONNEC	+ 14.07.1826 KERNOUES
124	<b>GALLIOU</b> Yves	° 12.01.1773 TREGARANTEC		+ 02.12.1846 TREGARANTEC
125	<b>SALOU</b> Marie Françoise	° 27.02.1777 PLOUIDER	x 22.BRUM.03 PLOUIDER	+ 18.07.1815 TREGARANTEC
126	<b>QUÉRÉ</b> Jean	° 03.07.1749 ST-MEEN		
127	<b>GALLIOU</b> Renée	° 26.02.1761 ST MEEN	x 03.02.1779 ST-MEEN	
<b>Génération VII</b>				
128	<b>LICHOU</b> Pierre	° 11.02.1684 PLOUNEVEZ-LOC.	+ 23.06.1757 TREFLEZ	
129	<b>COLLIOU</b> Margueritte	° 1693 TREFLEZ	x ca 1715 TREFLEZ	+ 07.03.1745 TREFLEZ
130	<b>MORVAN</b> Tanguy			
131	<b>PICHON</b> Françoise			
132	<b>TANGUY</b> Guillaume			+ av. 1763
133	<b>COULOIGNER</b> Jeanne			
134	<b>ABGRALL</b> Jean			+ av. 1763
135	<b>MAZÉ</b> Marie		x 24.11.1738 LOC-EGUINER-PLOUDIRY	
140	<b>CONSEIL</b> Yves			
141	<b>HERRY</b> Marie		x 25.01.1751 ST-VOUGAY	
142	<b>PERON</b> Christophe			
143	<b>LABAT</b> Marie		x 31.01.1758 PLOUNEVEZ-LOC.	+ av. 1784
144	<b>GALLIOU</b> Nicolas	° ??		
145	<b>ABIVEN</b> Anne		x 31.01.1736 GUICQUELLEAU	
146	<b>HERRY</b> Guillaume			
147	<b>BARS</b> Louise		x 23.09.1733 PLOUIDER	
148	<b>SALOU</b> René			
149	<b>LE VEN</b> Marie		x 31.01.1748 KERLOUAN	
150	<b>QUILLIVÉRE</b> Guillaume			+ av. 1775
151	<b>CASTEL</b> Marie		x 20.12.1734 PLOUIDER	
152	<b>QUÉRÉ</b> Guillaume			+ av. 1745
153	<b>LE BRAS</b> Catherine	°	x 29.05.1714 ST-MÉEN	+ av. 1745
154	<b>LE SAOUT</b> Paul			
155	<b>CUEFF</b> Marguerite		x 12.02.1711 PLOUIDER	
156	<b>GALLIOU</b> François	° PLOUDANIEL		
157	<b>KEROUEZ</b> Françoise		x 29.07.1727 PLOUNEVENTER	
158	<b>LE ROY</b> Allain	° PLOUNEVEZ-LOC.		+ 29.06.1750 PLOUNEVEZ-LOC.
159	<b>CHOPIN</b> Marie	° PLOUDANIEL	x 21.07.1705 PLOUNEVEZ-LOC.	
160	<b>ABJEAN</b> Yves	° ?? PLOUGUERNEAU		+ ??
161	<b>ANTON</b> Marguerite	° ??	x 11.02.1721 PLOUGUERNEAU	
162	<b>LE JEUNE</b> François	° ??		
163	<b>BERGOT</b> Anne	° ??		
164	<b>JAOUEN</b> Christophe	° ??		+ av. 1771
165	<b>CADOÛR</b> Marie	° ??	x 11.05.1728 PLOUDANIEL	+ av. 1771
166	<b>ANDRÉ</b> Christophe			
167	<b>GUYAVARCH</b> Anne			
168	<b>MAZÉ</b> René	° LAMBEZELLEC		
169	<b>SEGALEN</b> Marie		x 16.01.1731 ST-MARC	
170	<b>BILLANT</b> Hervé			
171	<b>MIGADEL</b> Marie			
172	<b>LE BEC</b> Olivier			+ av. 1772
173	<b>ABHERVÉ</b> Marie		x 27.07.1712 PLOUVIEN	
174	<b>JEZEQUEL</b> Yves			
175	<b>PIRIOU</b> Louise		x 13.06.1730 PLABENNEC	+ av. 1764
176	<b>KEROUANTON</b> Paul	° 1704 PLOUDANIEL		+ 1776 PLOUDANIEL
177	<b>TOULOC</b> Marguerite	° ?? PLOUDANIEL	x 27.07.1733 PLOUDANIEL	
178	<b>RICHO</b> Jean	° ??		
179	<b>LE BRAS</b> Anne	° ??	x 27.11.1730 PLOUNEVENTER	

# Louis Lichou, le grand timonier du CMB

180	<b>BERGOT</b> Hervé			
181	<b>ACH</b> Anne		x 26.11.1722 PLOUGUERNEAU	
182	<b>ROUDAUT</b> Christophe			
183	<b>CORRE</b> Jeanne		x 20.02.1748 ST-FREGANT	
184	<b>LE ROUX</b> Hervé			
185	<b>LJORZOU</b> Marie		x 16.07.1708 TREGARANTEC	
186	<b>DOL</b> Paul			+ av. 1754
187	<b>NEDELEC</b> Marguerite		x 24.07.1714 PLOUDANIEL	+ av. 1754
188	<b>CASTEL</b> François			+ av. 1757
189	<b>MERDY</b> Françoise			
190	<b>LE GALL</b> Yves	° PLOUDANIEL		
191	<b>QUALVARIN</b> Marie		x 18.09.1723 TREMAOUEZAN	
192	<b>PERROT</b> Vincent	° 28.04.1660 ELESTREC		+ 03.06.1712 GUICQUELLEAU
193	<b>ABJEAN</b> Guillemette	° ca 1670 ELESTREC	x 15.04.1690 ELESTREC	+ 26.12.1720 GUICQUELLEAU
194	<b>LESCOP</b> François	° 10.10.1667 GUISSENY		+ 22.02.1737 GUISSENY
195	<b>PARLOUËR</b> Marie	° ... 09.1664 GUISSENY	x 22.02.1686 GUISSENY	+ 11.04.1700 GUISSENY
196	<b>PENGAM</b> Christophe			
197	<b>BLONS</b> Anne			
198	<b>SOUTRÉ</b> Nicolas			+ av. 1724
199	<b>LE ROUX</b> Anne		x 13.02.1696 PLOUIDER	
200	<b>CORRE</b> Olivier			
201	<b>DEGUIGNEN</b> Claudine		x 21.02.1708 PLOUIDER	
202	<b>LE GALL</b> Jean			
203	<b>MARCHADOUR</b> Anne		x 08.04.1704 GOULVEN	
204	<b>GRALL</b> Yves	° GUISSENY		
205	<b>PINVIDIC</b> Anne	° PLOUDANIEL		x 18.10.1707 ST-FREGANT
206	<b>LE BERRE</b> Guillaume			+ av. 1735
207	<b>LE ROUX</b> Claudine		x 19.11.1705 KERLOUAN	
208	<b>COLIN</b> François	° ?? GUIPRONVEL		
209	<b>LE DREVES</b> Louise	° ?	x 27.11.1724 GUIPRONVEL	+ av. 1753
210	<b>KERCHLEUZ</b> Jacques			+ av. 1753
211	<b>GOUZIAN</b> Marguerite			
212	<b>JEZEQUEL</b> Yves			
213	<b>PIRIOU</b> Louise		x 13.06.1730 PLABENNEC	
214	<b>BOSEC</b> Yves	° PLABENNEC		
215	<b>MENEC</b> Marie		x 18.02.1727 PLOUVIEN	
240	<b>ABJEAN</b> Bernard	° 29.02.1736 GUICQUELLEAU		+ 31.07.1785 PLOUDANIEL
241	<b>BLÉAS</b> Marie Anne	° 01.04.1732 PLOUDANIEL	x 11.11.1760 PLOUDANIEL	+ 06.09.1785 PLOUDANIEL
242	<b>CALVEZ</b> Jean	° 31.10.1727 PLOUNEOUR-TREZ		+ 08.07.1789 PLOUIDER
243	<b>LUNVEN</b> Gabrielle	° 12.02.1737 PLOUDANIELx 01.02.1757 PLOUDANIEL		+ 05.07.1789 PLOUIDER
244	<b>PERROT</b> Vincent	° 04.11.1725 GUICQUELLEAU	+ 09.12.1799 GUICQUELLEAU	
245	<b>CABON</b> Marie Renée	° 10.02.1723 GUISSENY	x 28.07.1744 ST-FREGANT	+ 07.02.1758 KERNOUES
246	<b>LE GUEN</b> Jacques	° 29.05.1719 ST.THEGONNEC		+ 09.02.1785 ST-THEGONNEC
247	<b>COULOIGNER</b> Marie	° 13.11.1726 ST.THEGONNEC	x 07.02.1747 ST-THEGONNEC	+ 11.12.1789 ST-THEGONNEC
<b>Génération VIII</b>				
256	<b>LISSIOU</b> Alain	° 09.11.1658 PLOUNEVEZ-LOC.		+ 1695 TREFLEZ
257	<b>EDERN</b> Marie	° 1658 PLOUNEVEZ-LOC.	x 04.03.1680 PLOUNEVEZ-LOC.	+ 06.04.1700 PLOUNEVEZ-LOC.
258	<b>COLLIOU</b> Yves			
259	<b>ROSIC</b> Marguerite			
320	<b>ABJEAN</b> Ollivier	° ??		
321	<b>LE ROY</b> Jeanne	°	x 19.02.1691 PLOUGUERNEAU	
352	<b>KEROUANTON</b> Jean	° 1655 PLOUDANIEL		+ 1717 PLOUDANIEL
353	<b>RICHARD</b> Marie			
354	<b>TOULOC</b> Louis			
355	<b>CORBÉ</b> Marie			
384	<b>PERROT</b> Guillaume	° ca 1620 ST-FREGANT		
385	<b>LEOST</b> Jeanne			
386	<b>ABJEAN</b> Laurent			
387	<b>CALVEZ</b> Guillemette	°		
388	<b>LESCOP</b> Gabriel	° ?		+ > 1686 GUISSENY
389	<b>CASTEL</b> Jeanne	° ca 1637	x <1667 + 31.12.1697 GUISSENY	
390	<b>PARLOUER</b> Jean		+ 06.04.1672 GUISSENY	
391	<b>BIZIEN</b> Anne	° ?		+ >1672 GUISSENY
480	<b>ABJEAN</b> Vincent Paul	° 12.03.1700 GUICQUELLEAU		+ 01.05.1768 GUICQUELLEAU
481	<b>BUZARÉ</b> Marie	° 24.10.1710 PLOUNEOUR-TREZ	x 23.11.1734 PLOUNEOUR-TREZ	+ 27.01.1788 GUICQUELLEAU
482	<b>BLÉAS</b> Yves	° 24.09.1710 PLOUDANIEL		+ 10.02.1740 PLOUDANIEL
483	<b>CHOPIN</b> Jeanne	° 28.01.1706 BREVENTEC	x 17.07.1731 BREVENTEC	+ 28.12.1741 PLOUDANIEL
484	<b>CALVEZ</b> René	° ca 1680		+ 13.05.1739 PLOUNEOUR-TREZ
485	<b>QUEFFEUR</b> Marie	° ca 1683		+ 05.09.1763 PLOUIDER
486	<b>LUNVEN</b> Pierre	° ?		+ 19.10.1760 PLOUDANIEL
487	<b>DOLOU</b> Marguerite	°	x 17.04.1736 PLOUDANIEL	+ 13.05.1740 PLOUDANIEL
488	<b>PERROT</b> Vincent	° 15.11.1695 GUICQUELLEAU		+ 16.04.1728 GUICQUELLEAU
489	<b>LESCOP</b> Honorée	° 07.03.1691 ST-FREGANT	x 18.02.1721 ST-FREGANT	+ 11.11.1740 GUICQUELLEAU
490	<b>CABON</b> Guillaume	° ca 1696 KERNOUES		+ 31.03.1764 PLOUNEVEZ-LOC.
491	<b>LÉOST</b> Françoise	° 17.08.1705 ST-FREGANT	x 28.10.1721 ST-FREGANT	+ 06.10.1727 GUISSENY
492	<b>LE GUEN</b> Guillaume	° 27.02.1688 ST-THEGONNEC		+ 15.04.1739 ST-THEGONNEC
493	<b>COAT</b> Marguerite	° 25.01.1684 ST-THEGONNEC	x 13.11.1713 ST-THEGONNEC	+ 02.12.1754 ST-THEGONNEC
494	<b>COULOIGNER</b> Jean	° 23.04.1688 ST-THEGONNEC		+ 31.01.1749 ST-THEGONNEC
495	<b>GRALL</b> Catherine	° 22.07.1697 ST-THEGONNEC	x 14.11.1718 ST-THEGONNEC	+ 25.03.1734 ST-THEGONNEC
<b>Génération IX</b>				
512	<b>LISSIOU</b> Yves	° 14.04.1606 PLOUNEVEZ-LOC.		+ 05.01.1681 PLOUNÉVENTER
513	<b>DIDOU</b> Catherine	° 1625 PLOUNEVEZ-LOC.	x ca 1643 PLOUNEVEZ-LOC.	+ 24.08.1679 PLOUNEVEZ-LOC.
514	<b>EDERN</b> Paul			
640	<b>ABJEAN</b> Goulven	° ??		+ ??
641	<b>PERROT</b> Adélice			
704	<b>KEROUANTON</b> Paul	° 1633 PLOUDANIEL		+ 1704 PLOUDANIEL
705	<b>MIGNON</b> Marie	° 1636 PLOUDANIEL		+ 1707 PLOUDANIEL
960	<b>ABJEAN</b> Laurent	° ca 1661 GUICQUELLEAU		+ 30.07.1719 GUICQUELLEAU
961	<b>ROLLAND</b> Marguerite	° ca 1668 PLOUEDERN	x 19.11.1685 PLOUEDERN	+ 27.11.1727 GUICQUELLEAU
962	<b>BUZARÉ</b> Guillaume	°		+ 13.03.1723 PLOUNEOUR-TREZ
963	<b>CORFA</b> Françoise	° ?	x 17.01.1708 KERLOUAN	+ 23.04.1762 GUICQUELLEAU
964	<b>BLÉAS</b> Hamon	° 25.02.1679 PLOUDANIEL		+ 30.03.1730 PLOUDANIEL
965	<b>GUILLEM</b> Anne	° 29.08.1686 PLOUDIRY	x 26.11.1708 PLOUDIRY	+ 16.10.1720 PLOUDANIEL
966	<b>CHOPIN</b> Hervé	° 10.04.1672 BREVENTEC		+ 05.12.1743 BREVENTEC
967	<b>ROUÉ</b> Jeanne	° 19.10.1677 PLABENNEC	x 25.02.1702 BREVENTEC	+ 05.05.1732 BREVENTEC

968 <b>CALVEZ</b> Jean			+ 19.01.1710 PLOUNEOUR-TREZ
969 <b>FALCHUN</b> Françoise	° 1650		+ 31.03.1722 PLOUNEOUR-TREZ
970 <b>COUEFFEUR</b> Goulven	° ?		
971 <b>OLIVIER</b> Marguerite	° ?		+ 31.01.1707 PLOUNEOUR-TREZ
972 <b>LUNVEN</b> Jean	° ?		+ 22.11.1705 BOURG-BLANC
973 <b>LE JEUNE</b> Madeleine			
976 <b>PERROT</b> Vincent	° 28.04.1660 ST-FREGANT		+ 03.06.1712 GUICQUELLEAU
977 <b>ABJEAN</b> Guillemette	° ?	x 13.07.1690 GUICQUELLEAU	+ 26.12.1720 GUICQUELLEAU
978 <b>LESCOP</b> François	° 10.10.1667 GUISSENY		+ 16.01.1737 GUISSENY
979 <b>PARLOUER</b> Marie	° ca 1664 GUISSENY	x 22.02.1686 GUISSENY	+ 11.04.1700 GUISSENY
980 <b>CABON</b> Prigent	° 31.07.1665 GUISSENY		+ ca 1721 KERNOUES
981 <b>LEJEUNE</b> Marguerite	° 22.10.1675 PLOUGUERNEAU	x 27.02.1696 PLOUGUERNEAU	+ 14.09.1752 LESNEVEN
982 <b>LEOST</b> Jean	° 27.02.1664 ST-FREGANT		+ 28.07.1720 GUISSENY
983 <b>LE GALL</b> Anne	° 03.01.1679 GUISSENY	x 01.03.1696 GUISSENY	+ 19.08.1738 GUISSENY
984 <b>LE GWEN</b> Jean	° ca 1654 ST-THEGONNEC		+ 26.05.1691 ST-THEGONNEC
985 <b>COSQUER</b> Anne	° ca 1664 ST-THEGONNEC	x 19.07.1677 ST-THEGONNEC	+ 16.04.1707 ST-THEGONNEC
986 <b>COAT</b> Jacques	° ca 1659 ST-THEGONNEC		+ ca 1713 ST-THEGONNEC
987 <b>POUGUENNEC</b> Jeanne	° ca 1662 ST-THEGONNEC	x 21.05.1692 ST-THEGONNEC	+ 08.02.1684 ST-THEGONNEC

### Génération X

1024 <b>LISSIOU</b> Yves	° ca 1586 PLOUNEVEZ.LOC.		+ 1653 PLOUNEVEZ.LOC.
1025 <b>BERVAS</b> Marie	° ?	x 1605 PLOUNEVEZ-LOC	+ 28.05.1642 PLOUNEVEZ.LOC.
1408 <b>KEROUANTON</b> Guillaume			
1920 <b>ABJEAN</b> Yves	° 08.09.1627 KERNILIS		+ 14.01.1690 GUICQUELLEAU
1921 <b>ROSEC</b> Marie			
1922 <b>ROLLAND</b> Olivier	° ?		+ ?
1923 <b>GRALL</b> Françoise	° ?	x 25.07.1667 PLOUEDERN	+ ?
1924 <b>BUZARÉ</b> Guillaume			+ 16.06.1720 PLOUNEOUR-TREZ
1925 <b>ROPARZ</b> Honorée	° ?		+ ?
1926 <b>CORFA</b> Derrien	° ca 1644		+ 22.01.1704 KERLOUAN
1927 <b>BERNEZ</b> Marguerite			
1928 <b>BLÉAS</b> François	° ca 1651		+ 21.10.1704 PLOUDANIEL
1929 <b>BERTHOU</b> Jeanne	° ?		+ 01.03.1815 PLOUDANIEL
1930 <b>GUILLEM</b> Louis	° 01.12.1642 PLOUDIRY		+ 06.06.1718 PLOUDIRY
1931 <b>CROGUENNEC</b> Jeanne	° ?		+ 25.01.1709 PLOUDIRY
1932 <b>CHOPIN</b> Lucas	° ?		+ 21.05.1702 BREVENTEC
1933 <b>LE ROUX</b> Françoise	° ?		+ 21.05.1702 BREVENTEC
1952 <b>PERROT</b> Guillaume	° ca 1620 ST-FREGANT		
1953 <b>LÉOST</b> Jeanne			
1954 <b>ABJEAN</b> Laurens	° ca 1640		+ 27.11.1689 KERNILIS
1955 <b>CALVEZ</b> Guillemette	° ?		+ 23.06.1689 GUICQUELLEAU
1956 <b>LESCOP</b> Gabriel	° ?		+ ca 1686 GUISSENY
1957 <b>CASTEL</b> Jeanne	° ca 1637	x ca 1667 GUISSENY	+ 31.12.1697 GUISSENY
1958 <b>PARLOUER</b> Jean	° ?		+ 06.04.1672 GUISSENY
1959 <b>BIZIEN</b> Anne	° ?		+ >1672
1960 <b>CABON</b> Hervé	° ca 1630 KERNOUES		+ > 1677 KERNOUES
1961 <b>BRETON</b> Marie	° 03.12.1637 PLOUESCAT	x ca 1659 KERNOUES	+ ca 1671 KERNOUES
1962 <b>LE JEUNE</b> Gabriel	° ca 1641 PLOUGUERNEAU		+ 11.05.1707 PLOUGUERNEAU
1963 <b>LE GUEVEL</b> Catherine	° ca 1647 PLOUGUERNEAU	x < 1675 PLOUGUERNEAU	+ 27.06.1719 PLOUGUERNEAU
1964 <b>LÉOST</b> Christophe	° ?		+ > 1696 GUISSENY
1966 <b>LE GALL</b> Alain	° ca 1626		+ 12.12.0692 GUISSENY
1967 <b>BESCOND</b> Anne	° ca 1634 GUISSENY		+ 10.10.1704 GUISSENY
1968 <b>LE GUEN</b> Guillaume	° ca 1615 ST-THEGONNEC		+ ca 1665 ST-THEGONNEC
1969 <b>GUILLEM</b> Marie	° ca 1622 ST-THEGONNEC		+ 20.05.1698 ST-THEGONNEC
1970 <b>COSQUER</b> Charles	° ?		
1971 <b>LE ROUX</b> Françoise	° ?		
1972 <b>COAT</b> Jean	° ca 1620		+ 20.05.1698 ST-THEGONNEC
1973 <b>PEZRON</b> Catherine	° ca 1620		
1974 <b>POUGUENNEC</b> Jean	° ?		+ ca 1664
1975 <b>ROUX</b> Jeanne	° ?		
1976 <b>RANNOU</b> Alain			
1977 <b>RIOUAL</b> Louise			
1978 <b>GRALL</b> Alain	° ca 1630 ST-THEGONNEC		+ 10.01.1701 ST-THEGONNEC
1979 <b>GUILLEM</b> Anne	° ca 1630 ST-THEGONNEC		+ 17.05.1701 ST-THEGONNEC
1980 <b>CROGUENNEC</b> Paul	° ca 1630 GUIMILLIAU		+ 19.01.1708 ST-THEGONNEC

### Génération XI

2816 <b>KEROUANTON</b> Guillaume
3840 <b>ABJEAN</b> René
3841 <b>ABIVEN</b> Guillemette
3842 <b>ROSEC</b> Thomas
3856 <b>BLÉAS</b> HAMON
3857 <b>MAZÉ</b> Anne
3858 <b>BERTHOU</b> Jean
3959 <b>MEASANSTOURM</b> Françoise
3860 <b>GUILLEM</b> Jean
3861 <b>ABGRALL</b> Françoise
3908 <b>ABJEAN</b> René
3809 <b>ABIVEN</b> Guillemette
3910 <b>CALVEZ</b> Hamon
3911 <b>FALCHUN</b> Levenez

### Génération XII

7680 <b>ABIAN</b> TANGUY
7681 <b>CABON</b> Catherine
7682 <b>ABIVEN</b> François
7683 <b>SIMARIER</b> Jeanne
7712 <b>BLÉAS</b> Guillaume
7713 <b>ADAM</b> Marie
7714 <b>MAZÉ</b> François
7715 <b>KEROUANTON</b> Marie
7716 <b>BERTHOU</b> François
7718 <b>MEASANSTOURM</b> Jan
7719 <b>CORBÉ</b> Marie

### Génération XIII

15424 <b>BLÉAS</b> Morice
15425 <b>BERTHOU</b> Françoise
15426 <b>ADAM</b> Yves
15427 <b>HUON</b> Anne
15428 <b>MAZÉ</b> Alain
15429 <b>YVEN</b> Anne
15430 <b>KEROUANTON</b> Guillaume
15431 <b>MAUBIAN</b> Jeanne
15432 <b>BERTHOU</b> Jean
15433 <b>KERVIVEN</b> Barbe
15434 <b>MEASANSTOURM</b> Fiacre
15435 <b>KERLIDOU</b> Jeanne

### Génération XIV

30850 <b>BERTHOU</b> Yves
30851 <b>CORLAY</b> Jeanne
30852 <b>ADAM</b> Henri
30856 <b>MAZÉ</b> Alain "Le vieux "
30857 <b>TREVIEN</b> Anne
30860 <b>KEROUANTON</b> Yvon
30868 <b>MEASANSTOURM</b> Jehan
30869 <b>GUEGUEN</b> Marye

### Génération XV

61700 <b>BERTHOU</b> Yvon (?)
61736 <b>MEASANSTOURM</b> Jehan

# La saga des Lezongar (1<sup>e</sup> partie)

par Jean François PELLAN, CGF n° 80

Il était une fois...n'est-ce pas ainsi que commencent toutes les histoires ? Il était donc une fois une dame, dont le nom de jeune fille est Lezongar<sup>1</sup>, qui nous rendait visite au stand que le CGF tenait lors d'un salon généalogique en Morbihan. Elle recherchait ses ancêtres bretons, qu'elle pensait être Finistériens. Rien de très original, a priori.

Pourtant, sur le moment, ce que cette dame nous révèle ne peut que laisser perplexe. Elle est née, en effet, au Sénégal, de même que son père, son grand-père, son arrière-grand-père ; et cerise sur le gâteau, l'aïeul, Jean Georges, est né à Saint-Domingue<sup>2</sup> vers 1787 et décédé à Paris en 1827. Elle nous indique, aussi, avoir été contactée, il y a quelques années, par une personne habitant au Brésil à la recherche de ses ancêtres Lezongar. Ses occupations de l'époque ne lui ont pas permis de lui répondre et elle ne sait plus comment la contacter.

Ce patronyme a un air breton, effectivement. En avons-nous dans notre base RECIF ? La réponse est positive, sur Penhars. Un François de Lesongar y est né en 1529, un Jacques en 1531 et un Rolland en 1537. Ces actes sont trop anciens pour faire une jonction avec l'aïeul né à Saint-Domingue. Cette recherche nous montre, toutefois, que nous avons affaire à un patronyme d'origine toponymique, ce qui permet de découvrir qu'il y a un lieu-dit à ce nom en Esquibien.

Que signifie-t-il ?

Albert Deshayes<sup>3</sup>, in *Dictionnaire des Noms de lieux bretons*, nous donne la réponse. Il est composé de *Les*, cour seigneuriale, et de *Hogar*.

*Hogar* est attesté vers 1120 et procède, selon A. Deshayes, du nom vieux breton *Hocar*, mentionné en 849 et identique au vieux breton = aimable.

En composition dans les noms de lieux, il a évolué en *ongar* par nasalisation ou en *-ougar*, très souvent, en finale avec un *-d* indû.

On le trouve dans Kerongar(d), Kerougar, Croissangard, Renongard, Treaugar, etc. .... et Lezongard en Esquibien et Lessougar en Bodilis.

Voilà, au moins de quoi rassurer notre interlocutrice. Elle est certainement d'ascendance bretonne, mais comment le prouver de façon indiscutable ? Nous nous quittons et je lui

promets de lancer un appel dans notre revue, ce qui fut fait dans le numéro 124, partie Cahier Bleu.

La suite est une quasi enquête généalogico-policière.... que nous vous proposons de découvrir.

Notre interlocutrice a découvert, en consultant des listes de passagers, que son aïeul avait embarqué à Saint-Louis-du-Sénégal pour le Havre, le 5 juin 1827. Il a dû tomber malade, car il décède à Paris quelques mois après y être arrivé.

Par une chance extraordinaire, elle possède un extrait de l'acte de décès. L'original a disparu lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville, pendant les événements de la Commune, mais un extrait est annexé à une transcription dans les registres de Saint-Louis déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Saint-Louis.

On y lit que le *cinq novembre 1827, à 4 heures du soir, Jean Georges Lezongar Lasalle, âgé de quarante ans, négociant, né à Saint Domingue, Isle de la Martinique [sic], célibataire, demeurant à Paris, rue du Bouloy, n°3, hôtel de Suède, est décédé en la maison Royale de Santé, rue du Faubourg Saint Denis*. La filiation ne nous est pas révélée, ce qui est bien dommage.

C'était sans compter sur un petit miracle, car notre appel dans *LE LIEN* nous donne la solution. Notre adhérent, Olivier Mamède Vallée, nous indique que Jean Georges Daniel Lezongar La Salle, était né vers 1786<sup>4</sup>, issu de Antoine Justin Lezongar<sup>5</sup>, et de Marie Jeanne Soulé. Le mariage Lezongar / Soulé, passé à Torbeck (Saint-Domingue aujourd'hui Haïti (voir la carte page suivante) nous révèle heureusement le nom de ses parents: Daniel Lezongar Piriou et Elisabeth Constance Pégéhan.

Le mariage des parents a eu lieu en France et les actes vont parler. Ce mariage Lezongar /Pégéhan (ou Peyjehan, ou Peyiehan), qui sera évoqué infra, est retrouvé à Saint-Michel de Bordeaux et nous précise que le marié est lieutenant du roy, en la ville de Pont-Croix, diocèse de Quimper.

Par ailleurs, notre adhérent nous fait savoir qu'il a répondu, il y a quelque temps, à une demande d'aide d'une généa-

<sup>1</sup> Parfois écrit Lézongar, Lezongard, Lesongar, souvent prononcé Lézongar

<sup>2</sup> Ancien nom de l'île d'Haïti. Découverte en 1492 par Christophe Colomb, puis colonisée par les Espagnols, elle est partagée en 1697 entre la France qui occupe la partie occidentale nommée Saint-Domingue, et l'Espagne ; en 1795, la partie espagnole est cédée à la France. La partie orientale devient République dominicaine en 1844, et obtient son indépendance en 1864.

<sup>3</sup> Page 353

<sup>4</sup> Il est né à Saint-Domingue le 12 mai 1786 et baptisé le 20 août 1787, à Torbeck (Saint Domingue)

<sup>5</sup> Il nous est alors appris, par notre adhérent, que cet Antoine Justin ou Justin Antoine, c'est selon, est né à Bordeaux, paroisse Saint-Michel, le 14 juillet 1745.



logiste brésilienne, à la recherche de cette famille. Il s'agit de la personne qui avait tenté de contacter notre interlocutrice. Assez incroyable !

Alors, déroulons le fil depuis les premiers Lezongar, voyons ce qu'ils sont devenus à partir de Pont-Croix.

Tout part, non pas d'un Lezongar, mais d'un Jacques Piriou, qui est dit lors de son décès à Pont-Croix le 2 septembre 1679, âgé de cinquante ans, notaire, capitaine d'Audierne, époux de Marie Canevet. Son épouse survivante décède également à Pont-Croix, âgée de quarante-huit ans, le 21 janvier 1688.

Le couple a eu au moins treize enfants<sup>6</sup>, tous nés à Pont-Croix, dont :

- Marie, née le 28.?.1657, y décédée, à 26 ans, le 31.12.1685. Elle y avait épousé Alain Le Plom, le 07.07.1681 ;
- Françoise, née le 26.08.1660, y décédée, âgée de trente-sept ans, le 27.12.1697, dite dame de Kerascoet lors de son mariage à Pont-Croix le 06.09.1683, avec Jacques Le Masson, sieur des Granges ;
- Jacques, né le 23.04.1672, qui suit :

Jacques Piriou épouse à Pont-Croix le 10 mars 1699 Catherine Le Barz, née dans la même paroisse le 17 août 1676, fille de Jan et de Catherine Porlodec. On note la présence des parents de la mariée et divers témoins, Marianne de Guermeur, Nicolas Omnès, Alexandre Fily, Blaize Le Corre et Marie Le Masson. Le marié est dit sieur de Kerhorou.

Le 3 juin 1726, lors du mariage, à Pont-Croix, de leur fille Anne Catherine avec Jean Le Floch<sup>7</sup>, il est dit sieur et sa femme dame de Kervillou. Il est alors capitaine de Pont-Croix.

Catherine Le Barz décède, âgée de quatre-vingts ans, à Pont-Croix le 29 octobre 1757. Elle est dite, alors, veuve du sieur Kerellou.

Quel est donc le nom de la sieurie : Kerhorou, Kervillou ou Kerellou ? Comme, il existe sur Pont-Croix un lieu-dit Kervillou, ne serait-ce pas ce nom qu'il faille, plutôt, retenir ?

Le fait que Jacques Piriou soit dit sieur, signe de possession d'une sieurie, révèle un niveau social plutôt élevé pour cette famille. Ceci se confirme quand on sait que sa sœur Françoise est dite également "dame de Kerascoet" et son mari "sieur des Granges".

Le mariage du couple Piriou / Le Barz sera, lui aussi, fécond. Ce ne sont pas moins de quinze enfants qui vont naître à Pont-Croix<sup>8</sup>, dont :

- Marie Françoise le 16 novembre 1703, qui sera dite dame de Kerbalannec, lorsqu'elle épousera à Pont-Croix le 15 juin 1733, l'écuyer Alexandre Louis du Boisguezeneuc, chevalier du Minven ;
- Anne Catherine le 22 août 1708, y décédée le 29 mars 1789. Elle a épousé à Pont-Croix le 3 juin 1726 Jean Le Floch (sieur de Poulgoazec) ;
- Jean Daniel le 14 janvier 1710, dont la destinée suit ;
- Marie Louise le 16 novembre 1716, y décédée le 15 septembre 1752. Elle a épousé à Pont-Croix le 11 janvier 1740, Jean Baptiste Porlodec, de Plouhinec, qualifié de sieur de Lanverzin.

Terrible mortalité que celle de cette époque, puisque seuls quatre enfants vont arriver à l'âge adulte. Ceux qui y parviennent vont faire des mariages dans des milieux aisés, semble-t-il : alliance avec de la petite noblesse, ou avec des possesseurs de sieuries par les époux, voire par les conjointes.

Nous allons nous intéresser plus particulièrement au cas de Jean Daniel, car c'est avec lui que le nom Lezongar va apparaître pour la première fois.

Il se fiance le 30 janvier 1735 à Bordeaux, paroisse Saint-Michel, avec Elisabeth Peyiehan, qu'il épouse même paroisse le 26 avril suivant. Le prêtre indique que le mariage intervient entre "*Sieur Jean Daniel Lesongar Pirriou, negotiant habitant de Bordeaux paroisse Saint Michel, fils majeur de feu Jacques Pirriou Sieur de Kerhellon, lieutenant du roy en la ville de Pont Croix, diocèse de Quimper, et capitaine de la compagnie franche et en ladite ville, et de Dame Catherine Le Barzs habitante dudit Pont Croix en Basse Bretagne, ses père et mère d'une part et Elisabeth Peyiehan, fille mineure de feu Sieur*

<sup>6</sup> Outre Marie, Françoise et Jacques, en voici la liste : Daniel, né le 28.07.1660 ; Jeanne, née le 18.09.1661 ; René né le 12.01.1662 ; Blaise, née le 27.04.1665 ; Catherine, née le 09.09.1666 ; Clémence née le 26.10.1668, y décédée le 02.01.1669 ; René né le 15.08.1669, y décédé âgé de douze ans, le 09.06.1681 ; Jean, né le 15.05.1670, y décédé à 20 mois le 27.12.1761 ; Joachim, né le 15.05.1670, sans doute décédé âgé de quatre ans le 05.04.1673, mais enregistré sous le prénom de Hyacinthe ; et Alain né le 15.04.1673, décédé le 22.09.1676, âgé de trois ans.

<sup>7</sup> Il est alors dit sieur de Lestréouzien, et capitaine de la paroisse. Ses parents sont dits sieur et dame de Poulgoazec.

<sup>8</sup> Jacques, né le 23.07.1700, y décédé le 07.02.1703 ; Catherine Françoise, née le 28.09.1701, y décédée le 2 décembre suivant ; Jean Yves, né le 07.10.1702, y décédé le 29.04.1704 ; Pierre, né et décédé le 14.07.1704 ; Jacques Hervé, né le 28.03.1706, y décédé le 19.02.1711 ; Daniel né le 15.05.1707 ; René, né le 02.05.1711, Catherine Françoise, née le 10.10.1712, décédée le 22 décembre suivant ; autre Catherine Françoise, née le 01.11.1713 ; Jean Alexis, né le 04.07.1715, y décédé le 15.10.1718 et Alexis Félix, né le 17.11.1718, y décédé le 28.01.1731, âgé de 13 ans.



Pierre et de Marie Baleste, habitants de cette paroisse, d'autre part".

Les patronymes utilisés pour le marié et son père ne peuvent que nous interpeller. Le père est bien un Piriou, mais il ajoute à son nom, celui d'une terre, Kerellon (ou Kerellou), qu'il possède. Cela lui permet de se distinguer d'autres membres de sa famille. Ce qui est assez surprenant c'est de voir que le marié se fait appeler en premier, du nom de "Lesongar", terre qu'il doit également posséder, mais renvoyant le patronyme de son père en seconde position. Et c'est ainsi, qu'à l'avenir le nom de Piriou va être plus ou moins abandonné au profit de Lezongar !

Il semble, par ailleurs, que la famille de la femme ait été connue sous le nom de Peyiehan (ou Peyjehan) de Francon. C'est sans doute la raison pour laquelle le testament que fait Elisabeth est scellé avec un sceau, qui comporte un blason sur lequel on distingue un oiseau et un soleil, l'ensemble

étant dominé par une couronne comtale... plutôt mystérieuse. Rien ne prouve à ce jour que cette famille ait porté le titre de comte.

C'est, toutefois, sous le nom de Peyiehan veuve Lezongar, qu'elle teste, donc, le 30 avril 1784, dans "une chambre basse de sa maison sur son domaine de Villenave-de-Rions" (Gironde). Il s'agit d'un testament qualifié de mystique. Ce genre de testament peut être écrit par un tiers, mais est signé par la testatrice, puis fait l'objet d'un dépôt par la testatrice chez un notaire, en présence de témoins.

"Pardevant le notaire royal en Guienne soussigné et témoins bas nommés a comparu

Demoiselle Elizabeth Peyiehan, veuve de Sieur Daniel Lezongar Pirion [au lieu de Piriou], negt à Bordeaux y habitante parcc St Pierre ce jour sur son domaine parcc de Villenave juridon de Rions

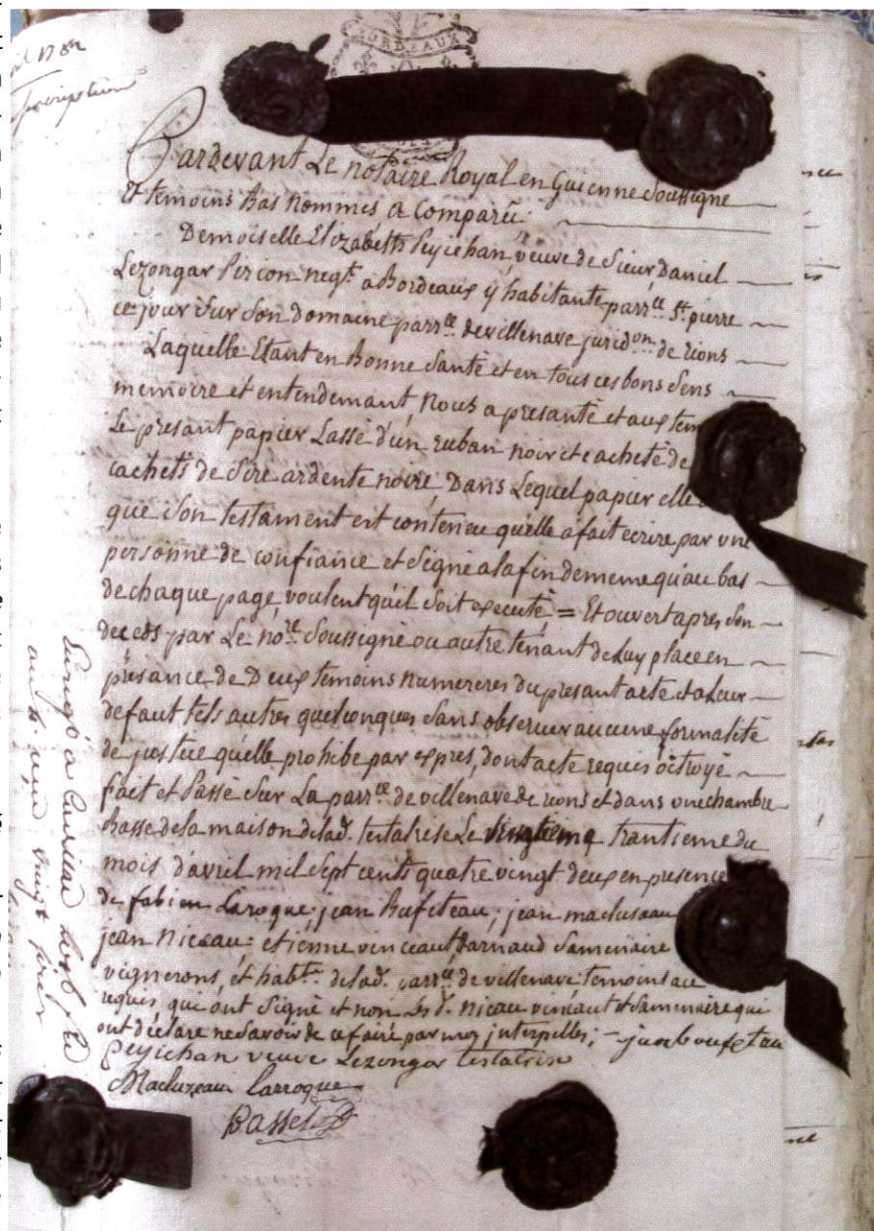
Laquelle étant en bonne santé et en tous ces bons sens, mémoire et entendement, nous a présenté et aux témoins le présent papier lassé d'un ruban noir et cacheté de cachets de sire [cire] ardente noire, dans lequel papier, elle dit que son testament est contenu qu'elle a fait écrire par une personne de confiance et signé à la fin de même qu'au bas de chaque page voulant qu'il soit exécuté et ouvert après son décès

par le no<sup>e</sup> [notaire] soussigné ou autre tenant de luy place en présence de deux témoins numérés du présent acte et à leur défaut tels autres quelconques sans observer aucune formalité de justice qu'elle prohibe par exprès. Dont acte requis, octroyé. Fait et passé sur la parcc de Villenave de Rions et dans une chambre basse de la maison de lad. testatrice..."

Ce testament mystique fera l'objet d'un dépôt au rang des minutes du notaire public de Rions le 17 frimaire an IV (décembre 1795) après son décès, pour pouvoir être exécuté.

On ne s'est d'ailleurs pas pressé pour procéder à cette importante formalité, car le décès est intervenu, deux ans plus tôt, le 6 nivôse an II (27 décembre 1793). Le testament est alors déposé par un mandataire de Anne Catherine Elisabeth Lezongar, dûment autorisée<sup>9</sup> par Pierre Ladurantie son mari.

Que nous révèle ce testament ?



Première page du testament d'Elisabeth Peyiehan  
Photo David Souny

<sup>9</sup> "épouse assistée et autorisée de son mari" sera la formule utilisée par les notaires jusqu'au 1er février 1966, date à laquelle est rentrée en application la nouvelle loi de 1965 sur les régimes matrimoniaux. Elle a alors mis fin à la minorité de la femme mariée, qui est devenue, enfin, une majeure capable pour tous les actes civils.

Classiquement à cette époque, on se préoccupe de son âme et de sa vie dans l'au-delà : *"Au nom de Dieu, je sous-signée....."*

*Je recommande mon âme à Dieu le père tout puissant, le suppliant par les mérites de notre Seigneur Jésus Christ son fils, de me faire miséricorde et m'accorder la rémission de mes péchés.*

*Je m'en remets pour ma sépulture, prières et oraisons pour le salut de mon âme à la piété et volonté de ma fille et héritière générale plus bas nommée...."*

Signature d'Anne Peyihan, veuve Lezongar.  
Photo David Souny

Ce n'est qu'après que les dernières volontés vont être exprimées. Contrairement à ce qui se fait à notre époque, la testatrice commence par énoncer deux legs à titre particulier importants à deux employées, l'un de cinq cents livres et l'autre de deux cents livres.

Elle déclare ensuite avoir eu de son mariage avec son mari prédécédé trois enfants alors vivants, savoir :

- Jean-Jacques, négociant habitant de l'île de France en Afrique. (Il est né à Bordeaux, paroisse de Saint-André, le 13 août 1742 ; il va donner naissance à la branche de l'île Maurice) ;
- Antoine Justin, habitant de l'île à Vaches cote Saint-Domingue. (Il est né à Bordeaux, paroisse de Saint-Michel, le 14 juillet 1747 ; il va donner naissance à la branche de Saint-Domingue, dont des descendants émigreront ensuite en Louisiane, au Brésil et au Sénégal) ;
- Et Anne Catherine Elisabeth, qu'elle dit avoir mariée au Sieur Pierre Ladurantie, négociant à Bordeaux. C'est avec elle, que va exister une descendance Lezongar en France.

## La branche restée en France :

Avec le mariage de leur fille Anne, les Piriou Lezongar s'allient à la très grande et riche famille d'armateurs et de négociants bordelais, que sont les Ladurantie.

Le couple aura un fils, Jean Auguste Bruno, dont le prénom d'usage est Auguste, et cinq filles. Lors de la Révolution, Pierre Ladurantie et sa famille se sont réfugiés à Villenave-de-Rions. Il faut croire que le père d'Anne avait conservé des liens étroits avec Pont-Croix et qu'il avait transmis des biens à sa descendance en cette ville. On trouve, en effet, dans un "état des propriétés foncières"<sup>10</sup> dressé juste après la Révolution, l'indication que M. de la Durantie y possède trois maisons, toutes alors affermées (voir photos page 48).

<sup>10</sup> Archives municipales de Pont-Croix.

<sup>11</sup> Pierre Ladurantie, d'un premier mariage, avait eu un fils. Son père l'avait envoyé à Cayenne faire du commerce. Peu doué pour cela, il demandait, en fait, de l'argent et des marchandises à son père qu'il ne remboursa jamais. Il mourut outre-Atlantique.

<sup>12</sup> Elle était veuve de Guillaume Dominique Duthil et de ce premier mariage était issu un enfant, Jean Adolphe (dit Alphée) Duthil. Auguste Ladurantie en fera son fils adoptif.

<sup>13</sup> AD33, 3E 27.127



Carte : David Souny

Dans le Bordelais, Auguste Ladurantie va s'occuper des affaires familiales pour les faire fructifier, contrairement à son demi-frère consanguin Jean<sup>11</sup>, qui vivait aux crochets de son père. Il se marie en fin d'année 1806, avec Marie Félicité Lhoste<sup>12</sup>, fille du directeur de la Monnaie de Bordeaux.

Le 31 janvier 1807, par acte de M<sup>e</sup> Baron, notaire à Bordeaux<sup>13</sup>, la mère d'Auguste, épouse assistée de son mari, lui fait donation du domaine situé sur la commune de Villenave-de-Rions, dont la maison de maître tombe alors en ruine et ne comporte que quelques meubles sans grande valeur. Le domaine comprend des logements pour les paysans et les métayers ainsi qu'un cuvier. Le tout est évalué douze mille francs.

Le domaine valait peut-être un peu plus que cela, car cinq ans plus tôt, Auguste avait vendu sur la même commune, cinq hectares de terre appartenant à sa mère pour la somme de quatorze mille francs. Quand il s'agit de faire une donation, il est toujours tentant d'estimer le moins possible, de façon à ne pas être trop taxé par le fisc ! C'est une constante à travers les siècles.

Les travaux vont intervenir rapidement sur le domaine, et la maison telle qu'elle est connue encore actuellement a été bâtie entre 1807 et 1813.

C'est Auguste, qui en souvenir de sa mère, va donner au domaine le nom de Lezongar. La première apparition connue de ce nom dans les papiers de ce nom se trouve dans la donation



Le Château-Lezongars, état actuel  
Photo Francis Chassagnac

— En considération du dit mariage le dit sieur  
Padurantie fait donation entre-vifs et irrévocable au  
dit sieur Duthil, futur époux, ce acceptant, —  
— En premier lieu, d'un Domaine appelé  
Lezongar, que le dit sieur Padurantie a déclaré lui  
appartenir, situé dans la commune de Villenave de  
Rions, canton de Cadillac, arrondissement de Bordeaux,  
consistant en maison de maître, logement des paysans  
et des métayers, chai, cuvier, vignes, bois, prairies,

Détail de la donation du domaine à Jean Duthil.  
Le nom de "Lezongar" figure à la cinquième ligne.  
Photo David Souny

du domaine, qu'Auguste fait à Jean Adolphe Duthil, son fils adoptif, en 1833.

Et c'est ainsi qu'un nom purement breton a été donné à un domaine bordelais, qui va passer de mains en mains au XIX<sup>e</sup> siècle : à la comtesse Blanche de Guéheneuc, née Gimont, puis à Napoléon Lannes, duc de Montebello, puis à la famille Fournié Saint-Amant. En 1921, le château est vendu à Charles Fournet de Vaux, en 1938 cédé à l'industriel Henri Kampffmeyer. C'est à cette époque que le nom du château va s'écrire Lezongars avec un "s" en finale.

Il est rétrocédé en 1958 à Raymond Peroneille. Ultérieurement un couple d'Anglais s'en rendra propriétaire pour finalement le revendre tout récemment au groupe de distribution chinois Dashang<sup>14</sup> !

Concernant les cinq sœurs d'Auguste Ladurantie, nous avons pu reconstituer la généalogie descendante de trois d'entre elles<sup>15</sup>.

La première des sœurs, Elisabeth Constance, née à Bordeaux le 19.02.1768, a épousé à Saint-Laurent-d'Arce (Gironde) le 19 novembre 1788, un conseiller au parlement de Bordeaux, Jean Raymond Devès, né à Saint-Médard (Lot) le 9 février 1753. Ce couple va avoir une descendance intéressante par leur fils Edouard, qui épouse une Marie Changeur, dont une fille, Elisabeth, va se marier à Bordeaux le 8 avril 1854, avec l'architecte Jean Baptiste Léo Coureau.

La généalogie de cette famille Coureau est bien connue puisqu'elle aboutit à l'actrice Clotilde, née à Levallois-Perret le 3 avril 1969, qui a épousé à Rome, le 25 septembre 2003, le prince Emmanuel Philibert de Savoie. Elle porte maintenant le titre de princesse de Venise et de Piémont. Le couple a eu deux enfants, nés à Genève, Vittoria (28 décembre 2003) et Luisa (16 août 2006). Voilà donc des petites princesses qui ont du sang breton !

Une autre sœur, Marie Anne Nancy, née à Bordeaux le 20 juillet 1770, épouse Pierre Besse, dont une descendance à travers les familles Rozat, Caillard, et Boudet.

Sa petite-fille Thérèse (1846-1929) épouse le comte Henri Boudet, né le 29 décembre 1836 à Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne). Celui-ci est le petit-fils du général Boudet, fait comte d'Empire en 1808.

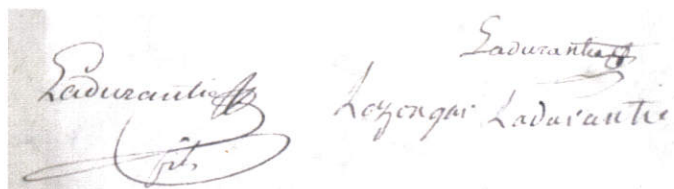


Clotilde Coureau  
et Emmanuel-Philibert de Savoie

L'apparition de ce personnage ne manque pas d'intérêt, car une branche de la famille Lezongar s'est établie à Saint-Domingue et rejoint donc son histoire. Le 11 décembre 1801, alors qu'il n'est encore que lieutenant-colonel, il quitte Brest pour débarquer le 5 février suivant à Port-au-Prince. La population de l'île l'accueille bien, car il traite les habitants, quelle que soit la couleur de leur peau, avec humanité. Alors qu'il monte à l'assaut de la Crête-à-Pierrot, il est blessé d'un coup de mitraille au talon et doit abandonner le commandement de sa division à Donatien de Rochambeau. Il est appelé à la Guadeloupe pour prendre le commandement de l'île.

Entretemps l'insurrection de Louis Delgrès est intervenue suite à politique brutale du général Antoine Richepanse, qui parviendra toutefois à pacifier cette île. La présence de Boudet n'offrant plus d'intérêt à la Guadeloupe, il repart à Saint-Domingue qu'il quitte en septembre pour la France, à la demande du Général Charles Victor Emmanuel Leclerc<sup>16</sup>, afin d'informer le premier Consul de la situation dramatique de cette île. Le sort de cette île aurait pu être complètement différent si Jean Boudet, apprécié de la population, y était resté, car Leclerc fut particulièrement brutal dans la répression.

La dernière sœur, Elisabeth Kiti, naît à Bordeaux le 8 décembre 1783, où elle se marie le 11 mai 1811. Leur fille Anne épouse à Saint-André-de-Cubzac le 9 novembre 1841 Eugène Chaperon, dont la fille Marie Thérèse épouse le 10 octobre 1871, à Saint-André-de-Cubzac le comte Frédéric de Chalendar, vieille famille originaire du Velay.



Signatures de Pierre Ladurantie et son épouse Anne Lezongar

AD33 - 3 E 27

Photo David Souny

<sup>14</sup> In *Le Monde* du 30 mai 2012.

<sup>15</sup> Nous ne savons pas, en effet, ce qu'il est advenu d'une éventuelle descendance de Marie Elisabeth Sophie, née à Bordeaux le 23 février 1769, décédée à Mérignac le 3 mars 1821, ni de Jeanne Marie, née à Bordeaux le 8 décembre 1771, décédée à Saint-André-de-Cubzac le 28 octobre 1855.

<sup>16</sup> Il avait épousé Pauline Bonaparte, sœur de Napoléon. Capitaine général de l'expédition de Saint-Domingue, forte de 35.000 hommes, celle-ci fut défaite en 1803 lors de l'indépendance de Haïti. Atteint par la fièvre jaune, il est décédé à l'île de la Tortue en 1803.



Descendance de Pierre LADURANTIE et Anne Catherine Elisabeth LEZONGAR

LADURANTIE Pierre ° 1722/.... + 17/10/1818 Saint-Laurent-d'Arce (33)  
 x LEZONGAR Anne Catherine Elisabeth ° 1744/.... Bordeaux (33) x 29/04/1767 Bordeaux (33) + 17/01/1826 Saint-Laurent-d'Arce (33)  
 | ...LADURANTIE Elisabeth Constance ° 19/02/1768 Bordeaux (33) +  
 | ...x DEVÈS Jean Raymond ° 09/02/1753 Saint-Médard (46) x 19/11/1788 Saint-Laurent-d'Arce (33) Conseiller au Parlement de Bordeaux  
 | ... | ...DEVÈS Bruno ° 1790/....  
 | ... | ...DEVÈS Bernard Nicolas René Hyacinthe ° 05/12/1793 Saint-Médard (46) + .././1871 Magistrat  
 | ... | ...DEVÈS Edouard ° 1801/.... + .././1891  
 | ... | ...x CHANGEUR Marie ° .././1817 x 1835/.... + .././1894  
 | ... | ... | ...DEVÈS Elisabeth ° .././1835 Montauban (82) + .././1875  
 | ... | ... | ... COUREAU Jean Baptiste Léo ° 08/04/1823 x 08/04/1854 Bordeaux (33) + 09/05/1886 Architecte  
 | ... | ... | ... | ...COUREAU Hélène ° .././1858 + 09/11/1901 Brive-la-Gaillarde (19)  
 | ... | ... | ... | ...x DULMET Joseph ° .././1857 + .././1930 Avoué à Brive  
 | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Elisabeth ° .././1883 + .././1947 Religieuse  
 | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Paul ° .././1884 + .././1945  
 | ... | ... | ... | ... | ...x GARILLAND Emilienne ° .././1891 + .././1978  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Jean  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ...x LEGER Simone  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Bernard  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Yves  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x VILLAIN Elisabeth  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Anne  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x RAYNAL Catherine  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Marie  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Benjamin  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Léo ° .././1886 + .././1955 Magistrat  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x LAJUGIE Yvonne ° .././1892 + .././1984  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Marguerite  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x HOLLEBEKE Albert  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Jean  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x ROUSSEAU Janine  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Michel  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x MATAILLET Danièle  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Anne  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Pierre  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Bernard  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x di PITRO Maryvonne  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Gaëlle  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Viviane  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Xavier  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x BROD Françoise  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Valérie  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET David  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Nicolas  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Benoît  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Pierre  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Pierre ° .././1887 + .././1917 Mort pour la France  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Marthe ° .././1889 + .././1980  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x DULMET Louis ° .././1875 + .././1965  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Henri  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x BOURDON Henriette  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Nicole  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x PLATBROOT X  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...PLATBROOT Loïc  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Odile  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x TOUVET Jean  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...TOUVET Lionel  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...TOUVET Muriel  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Michele  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x SHAMS-MOLKARA Ramin  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...SHAMS-MOLKARA Sophie  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Hélène  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x DECROIX Maxime  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DECROIX Jean Claude  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DECROIX Monique  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x BOUSSEYROUX X  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...BOUSSEYROUX Yannick  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...BOUSSEYROUX Elisabeth  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...BOUSSEYROUX Gilles  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Pierre  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x BOULEAU Jacqueline  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Patrice  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...DULMET Catherine  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...x AMEIL Jean  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...AMEIL Cécil



Le Château-Lezongars en 1904  
Collection privée



| ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** Anne Marie  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x PEYREDIEU du CHARLAT** Marcel  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PEYREDIEU du CHARLAT** Philippe  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PEYREDIEU du CHARLAT** Frédéric  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x MORUGHON** Marie-José  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PEYREDIEU du CHARLAT** Clément  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PEYREDIEU du CHARLAT** Marie Emmanuelle  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** Madeleine  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x STASSIVE** Vladimir  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** André ° .././1890 + .././1956  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x MOULIN** Léontine ° 1890/....  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** Valérie ° 27/02/1893 Brive-la-Gaillarde (19)  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x de ROCQUIGNY du FAYEL** Guislain Léopold ° 21/04/1883 Boulogne-sur-Mer (62) x 19/10/1919 Brive-la-Gaillarde (19) + .././1946  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** Marie ° .././1895 + .././1956  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x MARECHAL** René ° 1900/....  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** Antoine ° .././1897 + .././1988  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x DORIVAL** Marie Louise ° .././1899 + .././1976  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DULMET** Madeleine ° .././1901 + .././1988 Religieuse chez les Clarisses à Poligny  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Joseph ° 06/06/1860 Bordeaux (33) + 16/02/1936 Polytechnicien - Ingénieur Chemin de Fer  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x STEGEMANN** Catherine ° .././1863 Sant Fé (Argentine) + .././1910  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Armand Marie Santos ° 23/10/1902 Sant Fé (Argentine) + 25/04/1964  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x SPACH** Hélène ° 26/04/1914 x 1922/....  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Anne Marie ° 21/09/1940  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x DUBOIS** Michel  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DUBOIS** Emmanuel ° .././1966  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DUBOIS** Vincent ° .././1968  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **DUBOIS** Evelyne ° .././1970  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Alice ° 08/04/1942  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x GUELPA** Jean Claude  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **GUELPA** Agnès ° 04/02/1963  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x MARSIN** Georges  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **MARSIN** Chloé  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **MARSIN** Guendoline  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **GUELPA** Edouard ° .././1964  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **GUELPA** Cécile ° .././1966  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Jean Claude ° 11/04/1943  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x du PONTAVICE des RENARDIERES** Catherine Marie Antoinette ° 1943/....  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Clotilde Pascale Marie ° 03/04/1969 Levallois-Perret (92) Princesse de Venise et de Piémont  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x de SAVOIE** Emmanuel Philibert x 25/09/2003 Rome (Italie)  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **de SAVOIE** Vittoria Christina Adélaïde Chiara Maria ° 28/12/2003 Genève (Suisse)  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **de SAVOIE** Luisa Giovanna Agata Gavina Bianca Maria ° 16/08/2006 Genève (Suisse)  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Christine ° .././1970  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Camille ° .././1977  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Capucine ° .././1979  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** René ° 20/04/1946  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x BARBE** Hélène ° 1946/....  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Laurent ° 21/11/1968  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x OVERTON** Danièle ° 1946/....  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Louis ° .././1975  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Huguette ° 31/05/1947 + 20/07/1950  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Gisèle ° 21/03/1953  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x PICHAUD** Denis ° .././1953  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PICHAUD** Antoine ° 13/06/1973  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PICHAUD** Johan ° .././1981  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PICHAUD** Baptiste ° .././1982  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **PICHAUD** Juliette ° .././1991  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Jacques ° 18/07/1955  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x JANY** Brigitte ° .././1959  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Axelle ° .././1983  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Alice ° .././1985  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Gaëlle ° .././1988  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Paul ° .././1994  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x MIOT** Claire ° .././1890 + .././1974  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Marcel ° .././1863 + .././1934 Notaire  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x GARROS** Elisabeth ° .././1867 x .././1891 + .././1947  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Léo ° .././1891 + .././1900  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Henri ° .././1893 + .././1966 Notaire à Libourne  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x PICQ** Marguerite ° .././1904 + .././2000  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Quatre Enfants  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** André ° .././1894 + .././1933  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Cécile ° 12/05/1896 Libourne (33)  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x de LIGNY** Marcel ° 09/03/1881 Dijon (21) x 14/09/1922 Libourne (33) + 28/11/1958 Périssac (33)  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **de LIGNY** Deux Enfants  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Paul ° .././1898 + .././1988  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x CARON** Armande ° .././1898  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **COUREAU** Joseph ° 12/03/1902 Pdt FNSEA de 1956 à 1963  
 | ... | ... | ... | ... | ... | ... **x MORTIER** Germaine ° .././1904 + 16/07/1998

- | ... | ... | ... | ... | ... | ...**COUREAU** Trois Enfants  
 | ... | ... | ... | ... | ...**COUREAU** René ° .././1905 + 27/06/1993 Ingénieur Gal du Génie maritime - Commandeur L H  
 | ... | ... | ... | ... | ...**x de PENFENTENYO de KERVEREGUIN** Anne ° 1906/.... x 11/05/1929 Toulon (51) + 28/07/1966  
 | ... | ... | ... | ... | ...**COUREAU** Dix Enfants  
 | ... | ... | ... | ... | ...**COUREAU** Laurent ° .././1866 + .././1942  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Albert ° 1836/.... Notaire à Pontoise  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Marcel ° .././1837  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Raymond ° 1840/....  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Suzanne ° .././1844 + .././1936  
 | ... | ... | ...**x LEGENDRE** A  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Daniel ° .././1847 + .././1892  
 | ... | ... | ...**x PARODI** Lydie x Chili  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Minita (Herminie)  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Paula Elisabeth Constance Ou dcd en 1886  
 | ... | ... | ...**DEVÈS** Constance ° .././1852 + .././1881 Ou dcd en 1886  
 | ... | ... | ...**x de LAGUARIGUE de SURVILLIERS** Louis François Edouard ° 25/11/1847 Sainte Marie (Martinique)  
 + 30/10/1905 Bordeaux (33) Colonel de l'artillerie de marine  
 | ... | ... | ...**de LAGUARIGUE de SURVILLIERS** Edouard Saint-Isle Paul ° 19/06/1881 Magnac-sur-Touvre (16)  
 + 05/04/1915 Mamey (54) Capitaine d'artillerie ; Mort pour la France  
 | ...**LADURANTIE** Marie Elisabeth Sophie ° 23/02/1769 Bordeaux (33) + 03/03/1821 Mérignac (16)  
 | ...**LADURANTIE** Marie Anne Nancy ° 20/03/1770 Bordeaux (33) + .././1830  
 | ...**x DESSE** Pierre ° ../08/1760 + ../06/1839  
 | ... | ...**DESSE** Jacques René ° .././1808 + .././1893  
 | ... | ...**x GRENET** Ernestine ° .././1824 + .././1891  
 | ... | ... | ...**DESSE** Louise Marie ° .././1843 + .././1912  
 | ... | ... | ...**x ROZAT** Edmond ° .././1840 + .././1929  
 | ... | ... | ...**ROZAT** Magdeleine ° .././1880 + .././1968  
 | ... | ... | ...**x CAILLARD** Joseph ° .././1877 + .././1962  
 | ... | ... | ... | ...**CAILLARD** Edmond ° .././1909 + .././1988  
 | ... | ... | ...**DESSE** Thérèse ° 26/05/1846 + 08/03/1929  
 | ... | ... | ...**BOUDET** (Comte) Henri ° 29/12/1836 Lamonzie-Saint-Martin (24) + 07/05/1918 Lamonzie-Saint-Martin (24)  
 | ... | ... | ...**BOUDET** Marie ° 03/05/1865 Bordeaux (33) + 07/11/1941 Bergerac (24) Religieuse  
 | ... | ... | ...**BOUDET** Jacques Louis Auguste (Comte) Dit Auguste ° 26/03/1869 Bordeaux (33)  
 + 25/01/1947 Lamonzie-Saint-Martin (24) Officier d'artillerie - Off. L H  
 | ... | ... | ...**x de LASTIC SAINT JAL** Anne Marie ° 22/10/1880 Vouillé (79) x ../08/1920 Poitiers (86) + 02/01/1945 Lamonzie-Saint-Martin (24)  
 | ... | ... | ... | ...**BOUDET** Deux Enfants  
 | ... | ... | ...**BOUDET** Louise ° 12/04/1873 + 24/04/1969 Religieuse laïque à Paris  
 | ... | ... | ...**BOUDET** Jacques Joseph Cyrille Jean Dit Jean ° 14/02/1883 Lamonzie-Saint-Martin (24) + 04/11/1957 Ch Légion H  
 | ... | ... | ...**x GAMBLIN** Fanny ° .././1885 x 07/04/1908 Hesdin (62) + 24/12/1964  
 | ... | ... | ... | ...**BOUDET** Henri ° 29/03/1909 + 05/07/1999 Meudon (92)  
 | ... | ... | ... | ...**x de BRÉMOND** Germaine ° 29/02/1912 x 03/10/1935 Paris-VIIème (75) + 14/07/2003 Meudon (92)  
 | ... | ... | ... | ... | ...**BOUDET** Six Enfants  
 | ... | ... | ... | ... | ...**BOUDET** Léon ° 10/04/1910 + .././1968  
 | ... | ... | ... | ...**x MULOTTE** Jacqueline ° .././1907 x 03/07/1934 + 24/01/1992 Bordeaux (33)  
 | ...**LADURANTIE** Jeanne Marie Dite Mimi ° 08/12/1771 Bordeaux (33) + 28/10/1855 Saint-André-de-Cubzac (33)  
 | ...**LADURANTIE** Jean Auguste Bruno Dit Auguste ° 15/08/1773 Bordeaux (33) + 23/09/1849 Prignac-Et-Cazelles (33) Armateur  
 | ...**x LHOSTE** Marie Félicité ° 1780/.... Bordeaux (33) x .././1806  
 | ...**LADURANTIE** Elisabeth Kiti ° 08/12/1783 Bordeaux (33) + 07/09/1867 Saint-André-de-Cubzac (33)  
 | ...**x BAYEZ** Antoine ° 1768/.... x 11/05/1811 Bordeaux (33)  
 | ... | ...**BAYEZ** Anne Elisabeth Catherine Dite Elise ° 1817/.... Bordeaux (33) + 18/10/1900 Saint-André-de-Cubzac (33)  
 | ... | ...**x CHAPERON** Eugène ° 12/10/1809 Libourne (33) x 09/11/1841 Saint-André-de-Cubzac (33) + .././1890 Saint-André-de-Cubzac (33)  
 | ... | ... | ...**CHAPERON** Marie Thérèse Marguerite dite Marguerite ° 12/04/1847 Libourne (33) + 18/06/1926 Libourne (33)  
 | ... | ... | ...**x de CHALENDAR** Frédéric Jules Edmond Dit Edmond ° 21/12/1835 Toulon (51) x 10/10/1871 Saint-André-de-Cubzac (33)  
 + 15/07/1875 Chef d'escadron  
 | ... | ... | ...**de CHALENDAR** Marie Thérèse ° 16/09/1872 Libourne (33) + 25/01/1901 Saint-André-de-Cubzac (33)  
 | ... | ... | ...**de CHALENDAR** Madeleine ° 26/05/1874 + 29/09/1949 Paris  
 | ... | ... | ...**x KLEPPER** Georges ° 19/01/1865 Bordeaux (33) x 15/01/1900 Libourne (33)  
 + 19/01/1937 Bordeaux (33) Contrôleur civil - Vice consul à Béja - Off. L Honneur  
 | ... | ... | ...**CHAPERON** Amand ° 20/04/1856 Libourne (33) + 13/02/1927 Libourne (33) Négociant en vins

## Remerciements

à David Souny, historien

Bureau d'études Histoires de pierres. Site : [www.histoiresdepierres.fr](http://www.histoiresdepierres.fr) –

Contact : [dsouny@histoiresdepierres.fr](mailto:dsouny@histoiresdepierres.fr)

L'histoire du château Lézungars peut être consultée à l'adresse suivante :

[http://www.chateaulézongars.com/wp-content/uploads/2013/03/Ch%C3%A2teau\\_Lézongars\\_D\\_Souny.pdf](http://www.chateaulézongars.com/wp-content/uploads/2013/03/Ch%C3%A2teau_Lézongars_D_Souny.pdf)

**A suivre : La descendance Lezongar à l'Île Maurice.**

# Histoire de famille incomplète : les Lolivier (partie 1)

par Jean-Yves LOLIVIER, CGF n° 11358

L'histoire qui suit est celle de notre famille. Elle se décline en deux périodes.

La première est trégorroise. Elle débute à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à Plounérin par le mariage de François Ollivier et Antoinette Le Bozec et s'achève avec le mariage de leur arrière-petit-fils Jean Ollivier et Marie Yvonne Lozach le 21 février 1808 à Guerlesquin. De ce mariage est issue notre descendance. Cette période guerlesquinaise dure une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, de 1808 jusqu'en 1881-1882, date du départ de Guerlesquin de Guillaume Marie L'Olivier, maçon.

La période Quilbignonnaise, relative à cette histoire, couvre la fin du 19<sup>e</sup> avec l'installation de Guillaume Marie Lolivier et de sa famille au lieu dit "La Maison Blanche", de 1881-1882 jusqu'à son décès en 1918 et celui de son épouse Marie Jeanne Le Guern en 1923.

## Le patronyme Lolivier

Ce patronyme est très courant en Bretagne, notamment dans le Trégor mais aussi en Cornouaille. Albert Deshayes, dans son *Dictionnaire des noms de famille bretons*, écrit :

*"Le nom Ollivier est d'origine littéraire ; il doit sa vogue à la popularité de la Chanson de Roland, dont il est avec ce dernier l'un des deux héros, mais il apparaît dès 1120 dans le cartulaire de Redon sous la forme latinisée Oliverius. Ce nom, à valeur symbolique, est celui de L'Olivier, emblème de la paix."*

Ce patronyme s'orthographie différemment selon les actes d'état civil. Il est courant de rencontrer des L'Olivier, l'Ollivier,

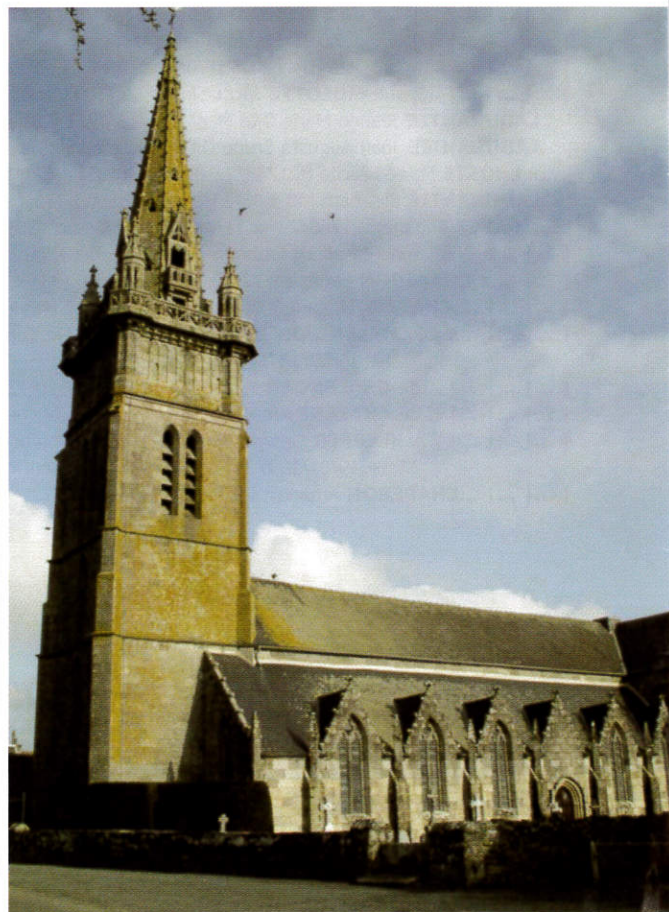
Ollivier, Lollivier, voire Olier, Ollier, Lollier... Ainsi, deux orthographes différentes peuvent s'appliquer pour une même fratrie ou dans une même famille, par exemple dans le cas de Jean François Lolivier et Pierre Marie L'Olivier, les fils de Guillaume Marie.

## Nos ascendants

Avant la Révolution française, nos ascendants sont originaires du Trégor. Ils se localisent dans un périmètre défini par les communes de Plounérin, Lanvellec, Plounévez-Moëdec, Loguivy-Plougras et Guerlesquin.

### 1-Plounérin / Lanvellec (vers 1670)

Je trouve des ancêtres qui vivent à Plounérin vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Notamment François Ollivier, son épouse Antoinette Le Bozec (née en 1671 et décédée en cette commune le jeudi 18 octobre 1731) et leurs trois garçons, François, Guillaume et Yves.



Lanvellec : à gauche la place du bourg et l'église, à droite l'église Saint-Brandan, reconstruite entre 1852 et 1868, à l'emplacement d'édifices plus anciens de 1353 et 1607. Photo Jean François Pellan.

François et Antoinette constituent le premier maillon connu de notre chaîne d'ascendance.

Leur fils François épouse à Lanvellec, le 16 octobre 1742, Renée Guillou, née à Plounérin en mars 1713. Ils ont sept enfants, dont Henry, né à Lanvellec, qui y épouse en premières noces Denise Le Bozec. De cette union naissent sept garçons. Denise décède le 19 mars 1795.

Le 22 juillet, soit quatre mois après le décès de Denise, Henry épouse en secondes noces Catherine Thos. Le temps du veuvage est court.

*"Rien d'étonnant à cela. Le mari ne pouvait vivre sans femme pour s'occuper du ménage alors qu'il travaillait et il fallait parfois s'occuper aussi des enfants du premier lit. Quant à la femme devenue veuve, souvent avec de jeunes enfants, il était urgent de se remarier et avoir un soutien matériel. On se mariait rarement par amour à l'époque, mais pour vivre, voire survivre. On voit de jeunes veuves se remarier dans les deux ou trois mois de leur veuvage (c'était avant la Révolution, car à l'époque le Code civil n'existait pas avec le délai de viduité qui devait être respecté...et supprimé depuis peu. Les conditions du mariage étaient uniquement réglées par l'Eglise et non par l'Etat. On peut supposer toutefois que l'on s'assurait que la jeune veuve n'était pas enceinte" .*

## 2. Guerlesquin

Jean Ollivier, fils d'Henry et Denise Le Bozec, est cultivateur journalier. Il épouse à Guerlesquin le 21 février 1808 Marie Yvonne Lozach, ménagère, née dans cette paroisse le 13 janvier 1791. Le couple vit au lieu-dit Castel Pic à la périphérie de Guerlesquin. De cette union naissent huit enfants, cinq filles et trois garçons, dont Jean Marie .

### Jean-Marie L'Olivier (1819- ????)

Jean-Marie, maquignon dès 1843, puis journalier, est le dernier de la lignée vivant à Guerlesquin, avec sa fille Vincente, après le départ de son fils Guillaume Marie pour Saint-Pierre-Quilbignon.

Jeanne L'Olivier	° 27/09/1840	+ 18/01/1841	Décédée à 3 mois
Anne Yvonne L'Olivier	° 27/01/1842	+ 13/02/1842	Décédée à 17 jours
Vincente L'Olivier	° 04/11/1843		Mariée en premières noces à Jean Louis Le Gall et en secondes à Jean Pierre Beuzit de Guerlesquin.
Jean-Marie L'Olivier	° 05/01/1847	+ 14/02/1847	Décédé à 1 mois.
<b>Guillaume-Marie L'Olivier</b>	<b>° 14/05/1848</b>	<b>+ 10/10/1918 (Saint- Pierre-Quilbignon).</b>	<b>Mon trisaïeul.</b>

Jean-Marie épouse le 30 août 1840 Marguerite LE BALCH, ménagère. Ils ont cinq enfants, dont Guillaume Marie. Marguerite décède le 21 mai 1876.

### Vincente L'Ollivier (1843- ????)

Vincente, couturière, épouse le 8 novembre 1866 Jean Louis Le Gall, journalier, de neuf ans son aîné. Ils ont deux enfants, Jean Marie, né le 4 avril 1867 et Jeanne Marie, née le 28 septembre 1868.

Jean Louis est hospitalisé à l'hospice civil de Brest, où il décède d'une phtisie le 4 septembre 1868, vingt-quatre jours avant la naissance de sa fille Jeanne Marie, qui décède le 6 avril 1869 à l'âge de six mois. Vincente perd son mari et sa fille Jeanne Marie en l'espace de sept mois.

Elle occupe un logement rue Courte à Guerlesquin. Elle se remarie avec Jean Pierre Beuzit sept ans plus tard, le 1er septembre 1876. Il n'y a pas d'enfant connu de cette union.

### Guillaume Marie L'Olivier (1848-1918)

Guillaume Marie, mon trisaïeul, quitte Guerlesquin vers 1881 et s'installe à Saint-Pierre-Quilbignon avec sa femme et ses cinq enfants. Un tel changement peut à cette époque être une aventure et il faut sans doute avoir beaucoup de bonnes raisons, de motivation, de courage et d'audace pour l'entreprendre.

Guillaume Marie est le patriarche fondateur, avec son épouse Marie Jeanne Le Guern, de la lignée quilbignonnaise des Lolivier.

GUERLESQUIN — L'Étang de Guic et ses carrières de granit



L'étang du Guic à Guerlesquin et les carrières de granit

Il naît le 14 mai 1848 à Guerlesquin au lieu-dit "Troguic" (le Guic est le nom de la rivière qui traverse la commune). Il va à l'école apprend à écrire, lire et compter et cela suffit bien pour l'époque. Très jeune il accompagne son père, travaillant à son tour comme journalier ici et là, de village en village. Persévérant, il apprend sur le tas le métier de maçon. Sa renommée professionnelle va grandissante dans le canton de Plouigneau et au-delà dans le pays trégorrois.

Au cours d'un chantier dans le village de Loguivy-Plougras, il rencontre Marie Jeanne Le Guern, journalière, fille de Jean et Marie Jeanne Moisan. Ils se marient le 1er juin 1869 à Guerlesquin. Jean Marie est heureux de

ce mariage, lui qui a perdu trois de ses enfants en bas âge. C'est l'espoir de voir s'agrandir le cercle familial. Il est déjà grand-père d'un petit Jean Marie, prénommé comme lui, fils de Vincente et de Jean Louis Le Gall.

Cet espoir est exaucé, car de l'union de Guillaume et Marie Jeanne naissent dix enfants : cinq à Guerlesquin (G), un à Callac (C), quatre à Saint-Pierre-Quilbignon (Q)

Le 27 avril, le décret d'application de la peine de mort est signé par Victor Schœlcher.

Le 10 décembre Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la II<sup>e</sup> République.

## Description de la commune en 1843

Jean Marie L'OLIVIER	° 19/04/1870 (G)	+ 15/12/1870 (Guerlesquin)	<i>Décédé à 7 mois</i>
<b>Jean François Marie LOLIVIER</b>	<b>° 06/06/1872 (G)</b>	<b>+03/06/1912 (St-Pierre-Quilbignon)</b>	<b>Mon bisaïeul.</b>
Prosper Marie LOLIVIER	° 20/08/1874 (G)	+ 12/02/1917 (St-Pierre-Quilbignon)	
Pierre Marie L'OLIVIER	° 20/07/1876 (C)	+ 07/08/1953 (Le Fret/ Crozon)	<i>Dit "Pierre à l'huile"</i>
Jeanne-Marie LOLIVIER	° 25/10/1878 (G)	+ 21/02/1960 (Marennes)	
Yves -Marie L'OLIVIER	° 06/10/1880 (G)	+ 29/05/1915 (Brest)	
Françoise Charlotte LOLIVIER	° 05/02/1883 (Q)	+ 10/08/1958 (Saintes)	
Marie Gabrielle LOLIVIER	° 28/02/1885 (Q)	+ 26/07/1963 (Brest/Recouvrance)	
Corentin Marie LOLIVIER	° 26/02/1887 (Q)	+ 16/06/1887 (St-Pierre-Quilbignon)	<i>Maladie inconnue</i>
Guillaume Marie LOLIVIER	° 29/06/1890 (Q)	+ 03/10/1891 (St-Pierre-Quilbignon)	

Marteville et Varin<sup>1</sup> font la description suivante de Guerlesquin en 1843 :

*"Guerlesquin est un bourg assez régulier, et presque uniquement formé par une vaste place carrée, au centre de laquelle s'élève un édifice gothique, à quatre faces et à tourelles, qui servait autrefois d'auditoire et de prison. Ce bourg est comme le centre des meilleures cultures de la commune, cultures qui s'é-*

En novembre 1876, Guillaume Marie occupe avec sa femme et ses trois enfants, un modeste logement au n° 150 rue Courte à Guerlesquin.

Jean Marie son père, cinquante-six ans, veuf depuis le mois de mai, habite la même rue au numéro 120.

*tendent surtout dans la partie sud. Vers le nord, il y a beaucoup de marais où l'on exploite la tourbe.*

*Outre l'église paroissiale, il y a six chapelles en Guerlesquin. Deux d'entre elles sont dans le bourg même, les autres sont Saint-Thégonec, Saint-Trémieur, Lan-Modez et Saint-Ener. Il y a en tout cinq pardons qui durent chacun un jour. Les tourbes et le bois sont les moyens de chauffage employés en Guerlesquin ; le bois de charpente y est fort rare, et il faut aller le chercher à plusieurs lieues de là. Il y a foires le premier lundi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Géologie : constitution granitique ; ce granite est généralement à gros grains, très feldspathique et peu cohérent. On parle le breton."*

GUERLESQUIN. - Vue générale



### Guerlesquin au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Quel était le contexte économique et social de l'époque, et en particulier en 1848, année "révolutionnaire" et aussi année de naissance de Guillaume Marie L'Olivier ?

Elle est riche en événements au plan national. En février, trois journées révolutionnaires (les 22, 23 et 24) suffisent à renverser la monarchie de Juillet. Le roi Louis-Philippe abdique. Le 25 février la république est proclamée par Lamartine et Ledru-Rollin.

### Évènements divers

En novembre 1849, une épidémie de choléra fait quatre morts à Guerlesquin.

En 1861, 1865, 1873, Plouigneau, sous prétexte que cette commune est chef-lieu du canton, demande le transfert du bureau d'enregistrement de Guerlesquin à Plouigneau ; cette demande est une fois de plus refusée par le Conseil général du Finistère. En 1865, la création d'un bureau de distribution du courrier est demandée (le timbre-poste est utilisé depuis le 28 août 1848).

L'attractivité des foires et marchés de Guerlesquin incite à un aménagement des axes routiers desservant cette commune

<sup>1</sup> Dictionnaire Historique et Géographique de la Province de Bretagne, par Ogée, édition revue et augmentée par Marteville et Varin, en 1843.

4. - GUERLESQUIN (Finistère). - Rue de l'Église et les Halles



car l'état des chemins était lamentable comme l'illustre cette description des accès au Brochet-Beffou, domaine situé dans la commune de Lohuec proche de Guerlesquin : "Les chemins sont impraticables pour arriver au Brochet-Beffou. (...) *Sur une grande partie de la propriété, lorsqu'il s'y aventure, le plus léger bétail disparaît jusqu'au cou et reste enfoncé sur place, jusqu'à ce qu'on vienne le tirer de ces fondrières, à force de cordes et de peines*".

Le projet de chemin allant de Guerlesquin à Plouigneau, classé chemin d'intérêt commun, est ajourné en 1867, mais décidé en 1869 (chemin d'intérêt commun n°10) ; ce chemin fut par la suite aménagé en 1877-1878.

Le chemin allant de Toul-an-Herry à Berrien en passant par le bourg de Guerlesquin l'avait été à partir de 1861 et celui allant de Guerlesquin à la limite départementale avec les Côtes-du-Nord à partir de 1864 afin de faciliter les communications avec la gare de Plounérin.

Les relations avec Plestin-les-Grèves et Locquirec restent difficiles jusqu'à la construction d'un pont sur le Douron, près de Trémel entre Toul-an-Herry et Locquirec, décidée enfin en 1874 après plusieurs refus antérieurs.

En 1874, le chemin menant à Callac est classé chemin d'intérêt commun n°29 et commence à être aménagé.

En 1882, le Conseil général des Côtes-du-Nord accepte le classement en chemin d'intérêt commun et l'aménagement du chemin menant à Belle-Isle-en-Terre via Plougras et Loguivy-Plougras sur l'itinéraire duquel se trouvent "*des côtes dangereuses*".

En décembre 1877, le Conseil général vote une subvention de dix mille francs pour permettre à la commune de

Guerlesquin de construire "une maison d'école des garçons" ; en outre, l'État accorde 5 000 francs en août 1878.

Des "mystères" analogues à ceux joués au Moyen Âge, comme le Mystère de Sainte-Tryphine ou le Mystère de Jacob ou de Joseph vendu par ses frères, étaient encore joués à Guerlesquin et dans sa région à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au tout début du XX<sup>e</sup> siècle.

## L'agriculture

Selon des statistiques agricoles publiées en 1849 et concernant selon les productions des années comprises entre 1836 et 1846, la répartition de l'occupation des terres est alors la suivante :

913 ha de terres arables, 791 ha de landes et bruyères, 200 ha de bois, taillis et plantations, 206 ha de prairies naturelles, 4 ha de marais et étangs ; la commune possédait alors cinq-moulins en activité.

Les paysans de Guerlesquin cultivaient à l'époque 182 ha d'avoine, 91 ha de froment, 91 ha d'orge, 51 ha de seigle, 110 ha de sarrasin, 740 ha d'ajoncs d'Europe, 46 ha de trèfle, 2 ha de lin, 7 ha de chanvre, 18 ha de navets, betteraves, carottes et choux (dont 15 ha de navets), 46 ha de pommes de terre, 274 ha restant en jachère, et élevaient 275 chevaux (78 mâles, 169 juments, 28 poulains), 605 bovins (dont 250 vaches), 510 porcs, 420 poules et 74 coqs, 84 canards, 26 oies, et possédaient 240 ruches à miel.

En 1836, la population agricole est de 1726 personnes, soit la totalité de la population communale.



Guerlesquin (Finistère), vers 1910.



56 Env. de Morlaix. — GUERLESQUIN. — La Place du Marché et les Halles — ND.

### Les foires et marchés

En 1732, Guerlesquin accueille, outre le marché du lundi, dix-neuf foires annuelles pour les toiles, le lard, le pain blanc, le vin et les chevaux.

Vers 1840, treize foires légales ou considérées comme telles par l'usage, se tenaient chaque année à Guerlesquin, le

premier lundi de janvier et de février, le lundi avant la mi-carême, le lundi des Rameaux, le lundi de la Quasimodo, le lundi après les Rogations, le lundi avant la Saint-Jean, le quatrième lundi de juillet, le lundi après le 15 août, le troisième lundi de septembre, le premier lundi d'octobre, de novembre et de l'Avent.

Ces foires étaient spécialisées dans le commerce des chevaux, particulièrement des bidets, des bêtes à cornes de

toutes les espèces, des porcs, du beurre, de la graisse, des volailles, des fils, etc... Selon le rapport du sous-préfet de Morlaix, "les treize foires de Guerlesquin sont toutes importantes". Il ajoute "qu'il se tient à Guerlesquin douze autres foires qui ne sont point légales" mais "qui sont aussi importantes que les premières. Cette commune possède donc vingt-cinq foires, c'est-à-dire une tous les quinze jours".

En 1900, on comptait encore dix-sept foires aux bestiaux qui cessent pratiquement de 1947 à 1967. Entre les deux guerres mondiales, des foires aux chevaux se sont développées. À titre d'exemple, lors de la foire du 13 octobre 1930, environ 300 chevaux sont présentés à la vente, sans compter les autres animaux (160 bêtes à cornes, etc..) et les animaux étaient "trop peu nombreux (...) pour satisfaire les besoins des marchands venus de toute la région bretonne et du centre de la France"; lors de la foire du 15 juin 1931, 550 chevaux sont présentés à la vente.

En 1931, le journal *Ouest-Éclair* écrit :

*"Guerlesquin, siège d'un marché hebdomadaire important, occupe le centre d'une vaste région où l'élevage du cheval est très en honneur. Guerlesquin possède une station de haras dont la clientèle s'accroît d'année en année et s'étend loin dans le Trégor et la Cornouaille. Elle a beaucoup contribué à l'amélioration de la race chevaline dans la région. (...) La commission de remonte de Guingamp procédera, vers 10 heures, à un achat de chevaux pour l'armée."*

Un concours agricole était même, pendant l'entre-deux-guerres, organisé chaque année en lisière de la forêt de Beffou, non loin de Guerlesquin.

Les "retours de foire" étaient parfois difficiles en raison des libations trop copieuses et des accidents survenaient : à titre d'exemple le journal *Ouest-Éclair* fait état du décès d'un

paysan de retour de foire dans un fossé sur la route de Plounérin le 10 mars 1909.

## Le départ de Guerlesquin

Quelles raisons ont pu décider Guillaume Marie à quitter Guerlesquin avec sa famille ? Et pourquoi avoir choisi Saint-Pierre-Quilbignon ? Le manque de travail à Guerlesquin ? L'attraction d'une ville, Brest, qui se développe à l'époque autour de la marine et de l'arsenal ? L'espoir d'une vie meilleure ?

C'est probablement à l'été 1881 que la famille Lolivier quitte Guerlesquin pour Saint-Pierre-Quilbignon.

Imaginons le départ à cette époque d'une famille avec cinq jeunes enfants, dont l'aîné n'a que neuf ans.

Comment les parents ont-ils préparé ce voyage ? Guillaume Marie a-t-il fait une reconnaissance ? A-t-il déjà trouvé un logement ? Un tel périple ne peut s'entreprendre sans un minimum de préparation et l'assurance d'un toit à l'arrivée.

Le cousin germain de Jean Marie, Yves Marie Lolivier, fils de Mathurin et de Jeanne Le Fur, est marin à Brest. Il demeure rue Neuve des Sept Saints n° 38. La solidarité et l'entraide familiale jouent peut-être ici pleinement leur rôle. C'est peut-être là une partie de la réponse.

On peut penser qu'ils prennent le train. La gare la plus proche à l'époque est celle de Plounérin, sur la ligne Paris-Brest, inaugurée en 1865 par l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie et qu'exploitent les Chemins de Fer de l'Ouest. S'y rendent-ils en charrette, avec un minimum d'effets et quelques ustensiles ?

Arrivés gare de Brest, il faut ensuite se rendre au domicile. La seule possibilité de transport est peut-être la voiture à cheval comme on peut voir sur la photo ci-dessous.



La gare de chemin de fer de l'Ouest Etat à Brest fut inaugurée le 25 avril 1865 par Mr. Béhic, ministre des travaux publics représentant l'Empereur Napoléon III. Trois jours de fêtes en présence de nombreuses personnalités locales, nationales et étrangères, furent organisées à l'occasion de l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Paris à Brest

**A suivre...**

# Un fusilier marin sous la Troisième République : la marine de 1883 à 1909 (partie 2)

par Hélène COATANEA, CGF n° 6302

**L**e fusilier marin Jean Le Gentil va profiter de l'opportunité des missions coloniales sollicitées par Jules Ferry et la Troisième République, pour sillonner toutes les mers du monde, sur toutes sortes de bateaux de la Marine nationale, du bois à l'acier, de la voile à la vapeur, avec des canons puis avec des batteries en tourelles.

## La Troisième République, les colonies françaises :

En 1870, suite à la guerre franco-prussienne la république est proclamée et Napoléon III s'exile en Angleterre. A cette date, la France n'a qu'une colonie importante, l'Algérie.

C'est la Troisième République (1870-1940) qui va lui donner un empire colonial, le second du monde par son étendue et sa population.

En Asie, Jules Ferry (secrétaire du gouvernement) malgré de violentes critiques, a assuré au prix d'une guerre avec la Chine, la soumission (1885) de l'Annam et du Tonkin qui, avec la Cochinchine et le Cambodge acquis sous Napoléon III, formeront l'Indochine française.

En Afrique, les Français, après avoir colonisé l'Algérie, ont établi leur protectorat sur la Tunisie en 1881 et sur le Maroc en 1912.



Fusiliers marins de 1870 - 1871

Ils exercent ainsi leur influence sur toute l'Afrique du Nord. Celle-ci, voisine de la France et habitée par beaucoup de Français, est la plus précieuse de ses colonies.

La France possédait depuis longtemps le Sénégal. Elle a peu à peu occupé de 1879 à 1898, l'immense région tropicale du Soudan qui forme l'Afrique Occidentale Française, et les pays situés au nord du Congo, ou Afrique Equatoriale Française. Entre ces régions et l'Afrique du Nord s'étend le désert du Sahara, qui a aussi été occupé par les Français.

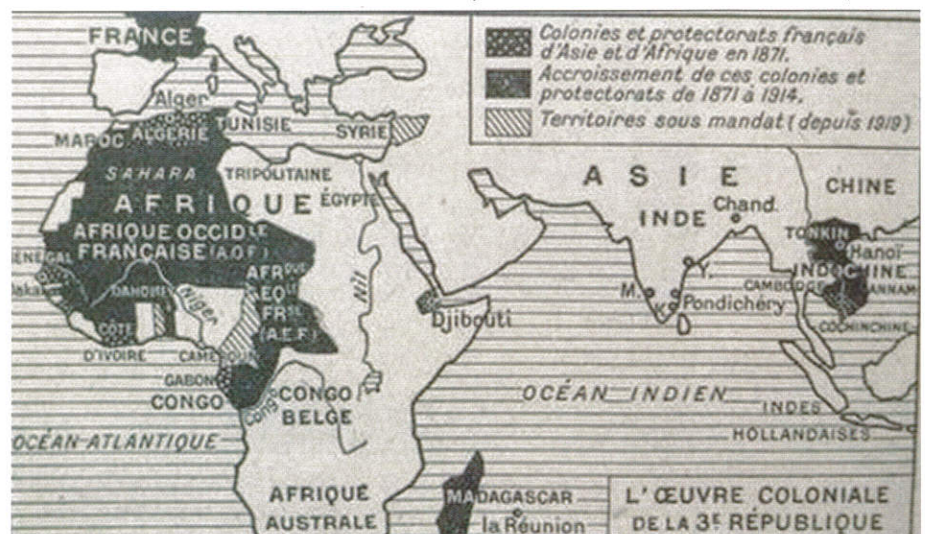
Dans l'océan Indien, a été conquise, en 1895, l'île de Madagascar.

En 1940, l'empire colonial de la France est vingt fois plus vaste qu'elle et compte soixante millions d'habitants.

## Pourquoi la conquête coloniale ?

La politique coloniale des républicains opportunistes avait plusieurs motifs.

D'abord ils étaient économiques car la conquête avait pour but de prolonger les débouchés économiques: "La question coloniale... C'est la question des débouchés" disait Ferry.



A gauche : Jules Ferry

A droite : "L'oeuvre coloniale de la 3<sup>e</sup> République" (Ernest Lavisse, Histoire de France, 1942)

Ensuite, l'argument patriotique suivait: faire de la France une puissance coloniale, c'est lui redonner sa grandeur, faire d'elle la puissance qu'elle était autrefois, lui restaurer son rang et donc préparer la Revanche.

La colonisation permet à la III<sup>e</sup> République de pallier l'humiliation subie par la France lors de sa défaite face aux Prussiens durant la guerre de 1870-1871.

Enfin et surtout, pour ces hommes convaincus du rôle civilisateur de la France auprès des populations indigènes, la France républicaine était porteuse d'un messianisme humanitaire: "L'œuvre civilisatrice qui consiste à relever l'indigène, à lui tendre la main, à le civiliser, c'est l'œuvre quotidienne d'une grande nation", ajoutait-il.

L'opposition à la politique coloniale se faisait entendre aussi bien à droite qu'à gauche: la droite monarchiste et nationaliste ainsi que la gauche radicale estimaient que les guerres coloniales détournaient la France de la "Ligne Bleue des Vosges" et de la Revanche sur l'Allemagne.

## La Marine nationale et la révolution industrielle :

### - Du bois à l'acier

Un cuirassé à coque en fer était un type de navire de guerre à vapeur de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, revêtu de plaques d'armure en fer ou en acier. Le cuirassé avait trois caractéristiques majeures :

- une coque de métal,
- une propulsion à la vapeur,
- et un armement principalement constitué de canons tirant des obus explosifs.



1856 : Le vaisseau trois-mâts barque Garonne dans le port de Brest

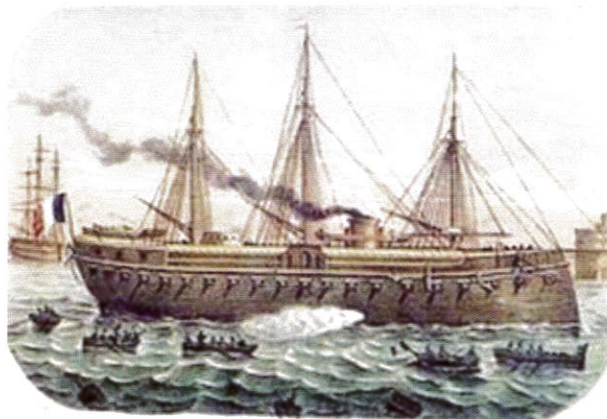
Les cuirassés furent développés comme évolution des navires de guerre en bois, trop vulnérables aux obus explosifs ou incendiaires.

Les évolutions rapides des constructions navales militaires des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle métamorphosèrent le cuirassé : de vaisseaux à une coque en bois et cuirasse en fer, disposant toujours de voiles en plus de leurs moteurs à vapeur et armés par des canons placés en batterie, ils se transformèrent en cuirassés à coque tout en acier, propulsés seulement par leurs moteurs, et munis de tourelles. Le premier cuirassé était français : Le Gloire de 1858.

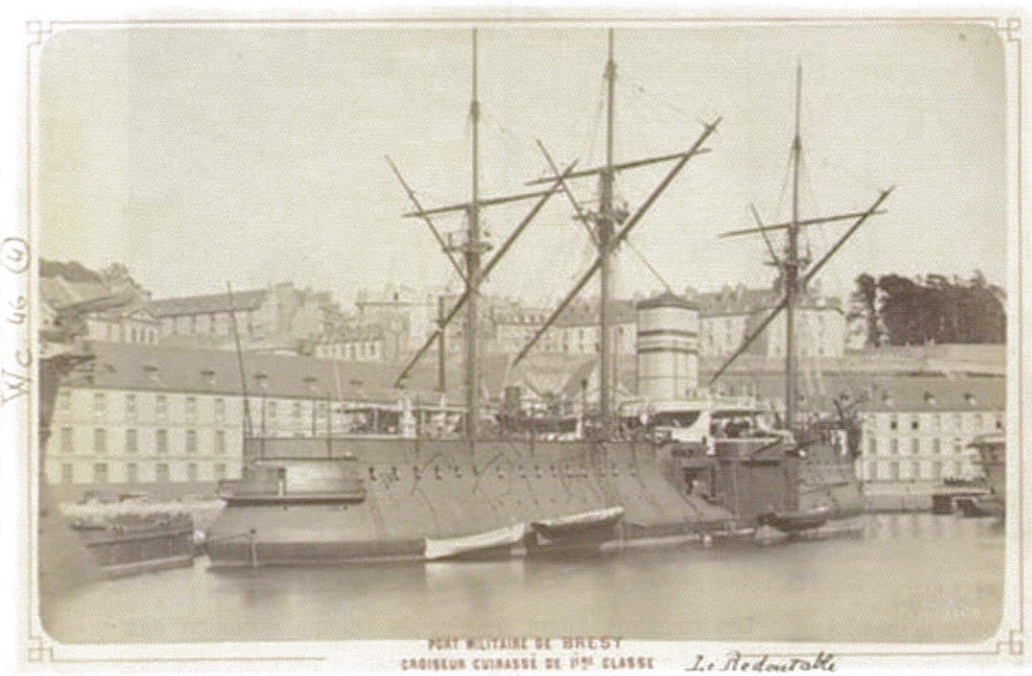
Ce changement rapide s'inscrit dans un contexte de modernisation technologique :

les dernières avancées de la métallurgie permettaient désormais de construire des coques d'acier, des moteurs à vapeur plus sophistiqués apparurent, et des nouveaux canons embarqués, encore plus lourds, avaient été développés (les cuirassés vers 1880 disposaient des canons les plus puissants jamais embarqués).

L'éperon était considéré comme l'arme principale dans la guerre navale par les architectes navals entre 1860 et 1880.

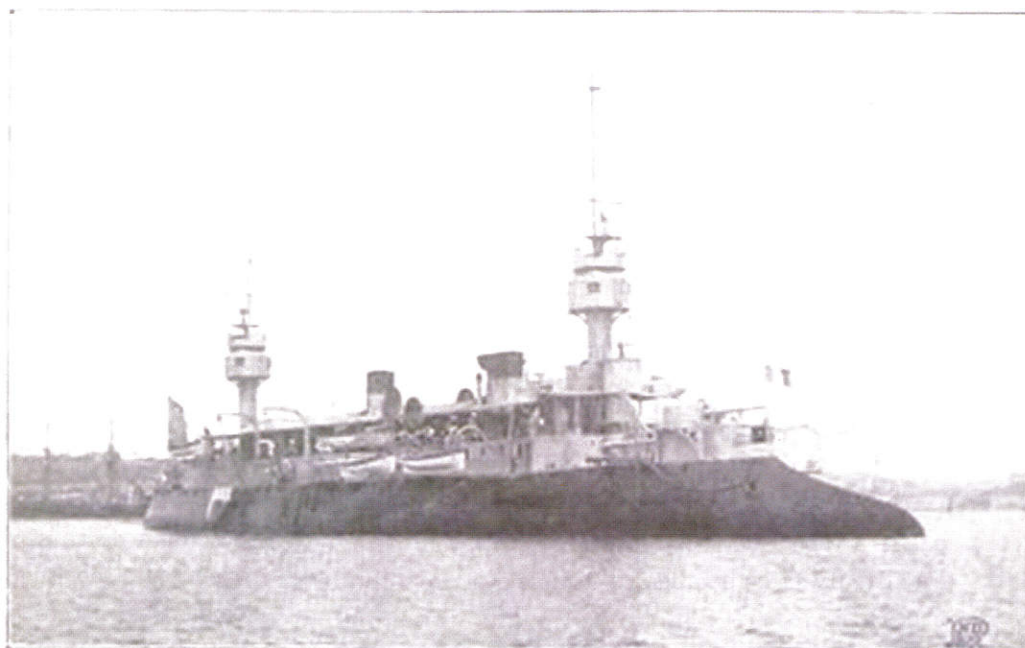


Le Gloire, premier cuirassé de haute mer.  
A gauche, modèle réduit ; à droite dessin d'époque.



Le *Redoutable* (ici, dans le port de Brest) fut en 1876 le premier cuirassé dont l'acier était à la base de la structure.

Le premier véritable croiseur cuirassé français fut le *Dupuy de Lôme*, lancé à Brest en 1887, avec son éperon en forme de bec d'espadon (service effectif en 1891).

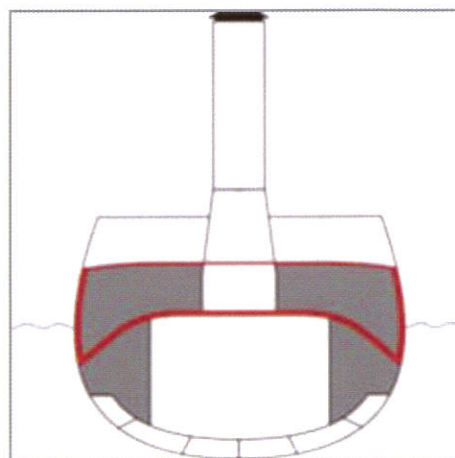


Le CROISEUR-CUIRASSÉ *Dupuy-de-Lôme*, lancé en 1891

Avec la vapeur qui permet de libérer les navires du vent et leur blindage les rendant invulnérables au feu ennemi, l'éperon semblait offrir un moyen d'infliger un coup décisif à l'adversaire.

Le développement des obus dans le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a vite nécessité le blindage des ponts et des flancs des croiseurs classiques de l'époque, mais aussi le cloisonnement étanche des soutes à charbon et des salles des machines.

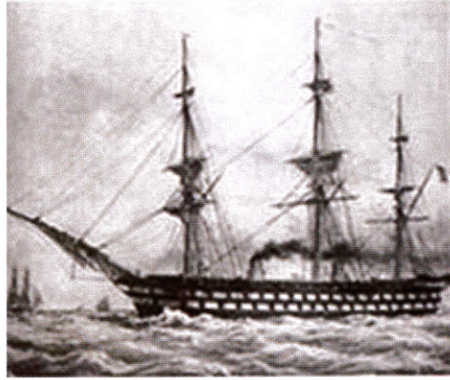
Coupe schématique d'un croiseur blindé typique avec un pont blindé supérieur et moyen et le flanc (en rouge), les soutes à charbon de protection latérale (en gris), et un double fond des compartiments étanches. Les machines étaient disposées dans le vide intérieur protégé.



## De la voile à la vapeur Du gouvernail à l'hélice



Un modèle réduit de vaisseau de 64 canons  
vers 1770 - 1780  
(Musée national de la Marine, Paris)



Le *Napoléon*,  
premier navire de guerre à vapeur

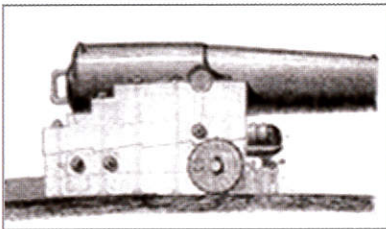


Hélice de 1843,  
conçue par C.F. Wahlgren,  
basée sur celle  
de John Ericsson.  
Construite au chantier  
Motala, elle a équipé  
le vapeur *Flygisten*..

### Bateau à vapeur de mer

Les roues à aube, remplacées par des hélices nettement plus performantes à partir de la démonstration du steamer anglais *Archimède* de 1840, elles-mêmes alimentées par des chaudières et des moteurs de plus en plus puissants puis des turbines, passant du bois au charbon puis au pétrole, la vapeur fut le mode de propulsion essentiel de la période 1870-1950.

## Des canons aux batteries en tourelles



La première application au combat de cette artillerie sera le fait des Russes à la bataille de Sinope en 1853 (guerre de Crimée).

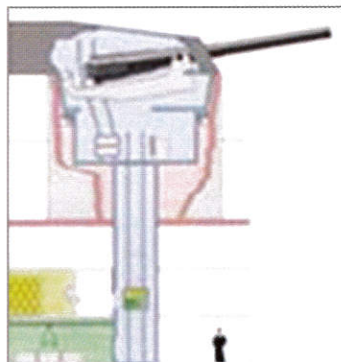
Toutes les marines vont rapidement adopter ce type de canon "à la Paixhans", ce qui va avoir pour conséquence d'imposer la construction de navires cuirassés.

Pour percer ces cuirassés, il va falloir obtenir une puissance plus importante. Pour cela, on peut en théorie agir soit sur la vitesse à la bouche du projectile, soit sur sa masse.

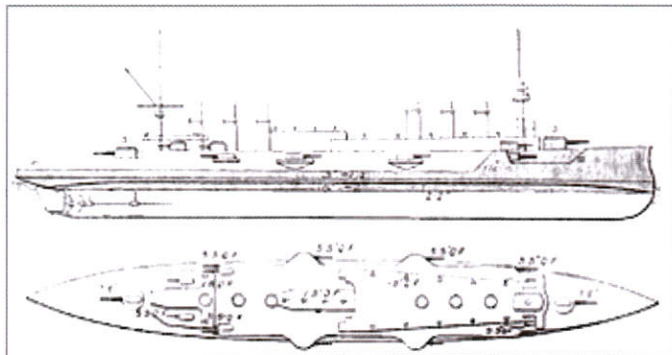
La première solution n'est pas possible tant que la poudre noire utilisée n'a pas été remplacée par autre chose. On va donc assister à une course au calibre.



Barbette du cuirassé *Redoutable*  
(1876, photographiée ici vers 1900).



L'USS *Indiana* montre un exemple de batterie principale de 330 mm, avec l'artillerie intermédiaire de 203 mm à l'arrière dans des tourelles.



Le croiseur cuirassé *Jeanne d'Arc*, à son époque, fut le plus grand et le plus puissant de la marine française avec son blindage de ceinture, de passerelles et tourelles de 150mm. Il fut lancé en 1902 du chantier du Mourillon à Toulon. En 1906, Jean Le Gentil y sera affecté pendant six mois.

## Les ports, les arsenaux :

Avec Toulon, parmi les ports qui vont participer à la construction de ces nouveaux bateaux, il y aura Lorient, Cherbourg, Rochefort, Bordeaux et Brest qui, dès 1600, devient le premier port militaire de France.



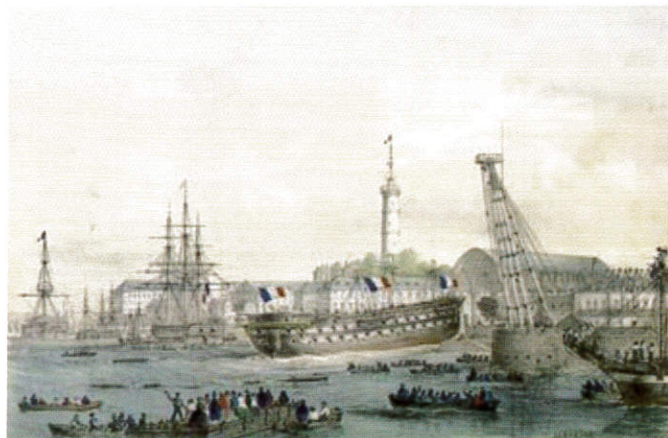
*Le port de Toulon en 1756*  
(huile sur toile par Claude-Joseph Vernet (1714-1789))



*Arsenal de Cherbourg*



*Le port de Brest en 1864*  
(Tableau de Jules Noël)

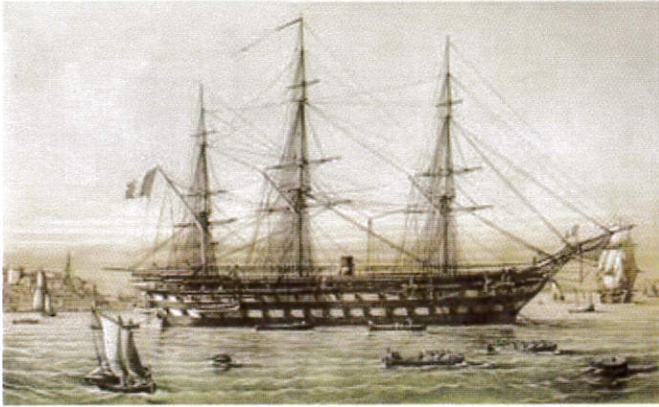


*Arsenal de Lorient en 1860*  
(Lithographie de Louis Le Breton)



*Vue générale de l'arsenal de Rochefort*

## Les navires sur lesquels Jean Le Gentil a embarqué, par année de leur construction.



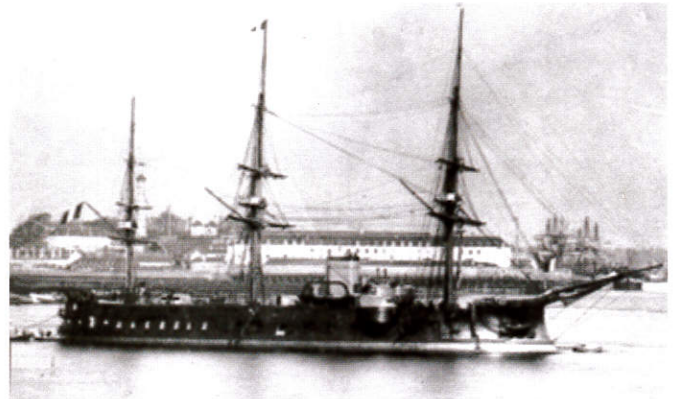
1827- *Le Cyclope* / *Jean Bart* / *Donawerth*,  
vaisseau de 90 canons.



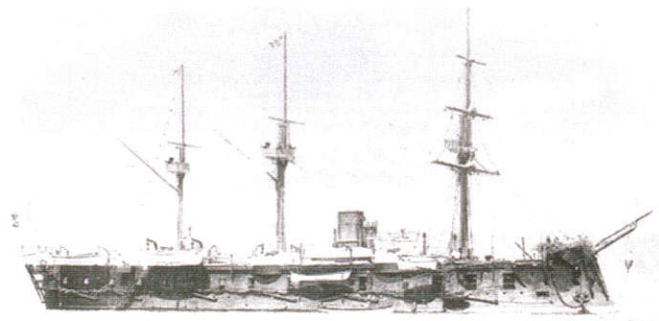
1873- *Le Duguay-Trouin*,  
croiseur en fer à batterie barbette. (Ici dans le port de Brest)



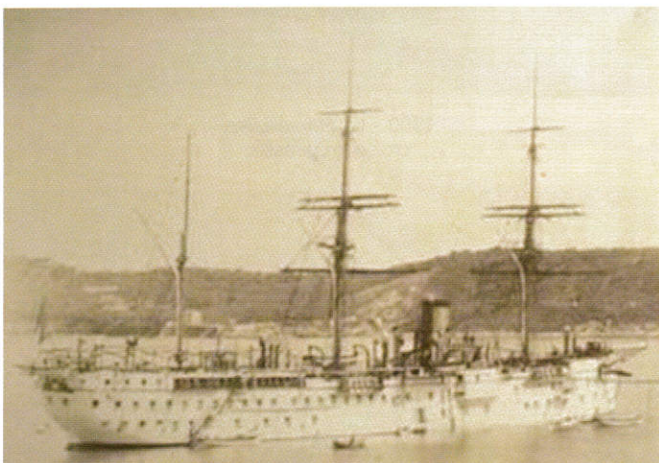
1855- *L'Orne*,  
vaisseau trois-mâts barque de transport-écuries.



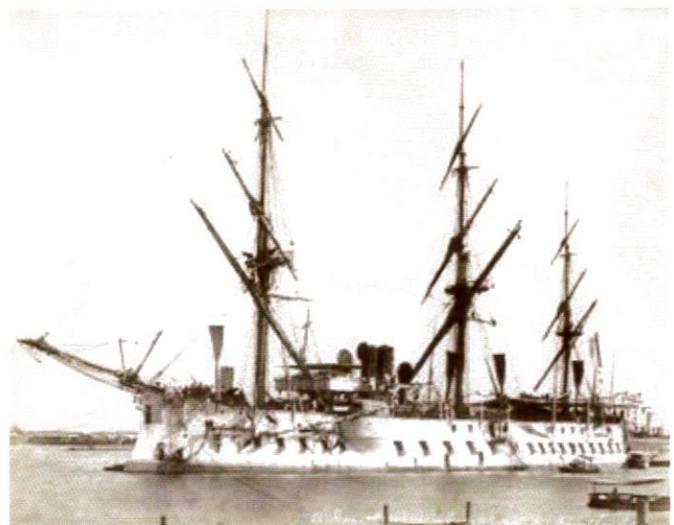
1876- *Le Turenne*,  
cuirassé de station à coque de fer à barbette.



1869- *Le Marengo*,  
croiseur à voiles.



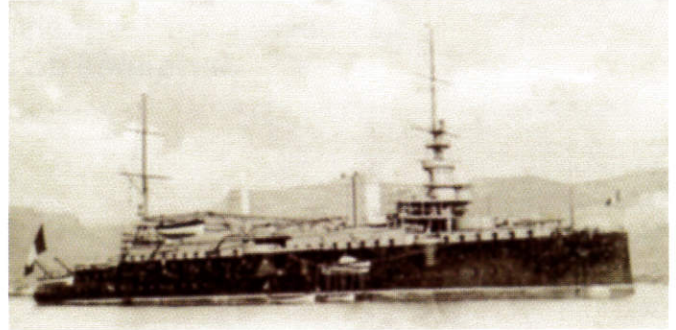
1972 - *L'Annamite*,  
vaisseau de transport-hôpital.



1880- *Le Bayard*,  
cuirassé à coque de fer de 2<sup>e</sup> classe.



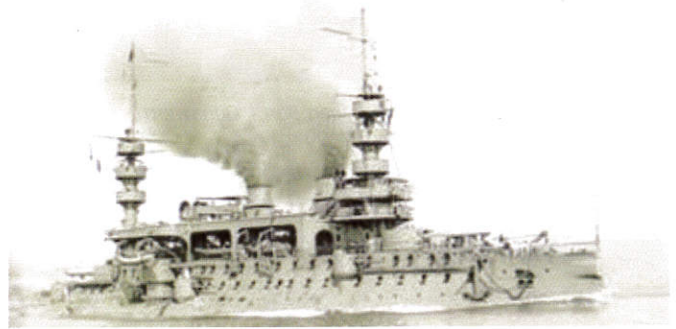
1881- *L'Iphigénie*,  
croiseur à voiles, navire-école.



1891- *Le Carnot*,  
cuirassé à tourelle de 1<sup>e</sup> classe.

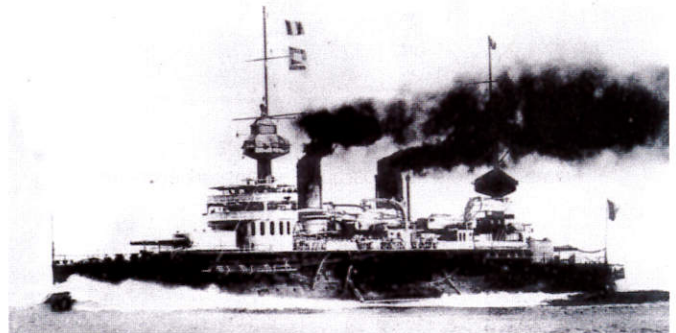


1827- *Le Sfax*,  
croiseur protégé de 2<sup>e</sup> classe, coque composite.

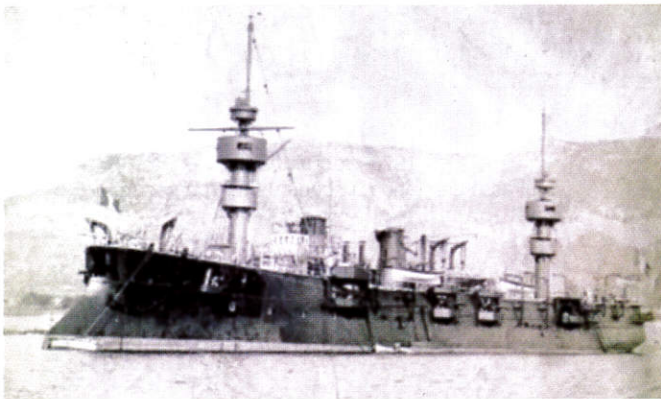


1895- *Le Charmemagne*,  
cuirassé d'escadre.

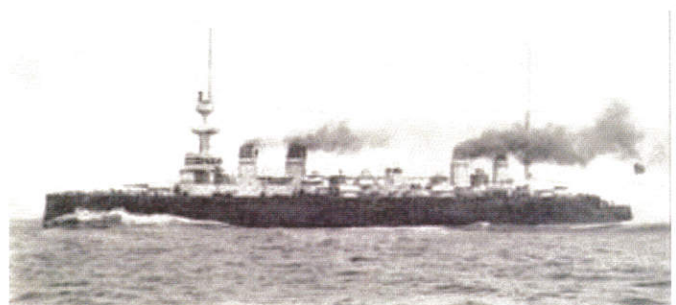
48 Cuirassé d'Escadre *Iéna* détruit par l'explosion du 12 Mars 1907 (200 victimes).



1898- *Le Iéna*,  
cuirassé d'escadre.



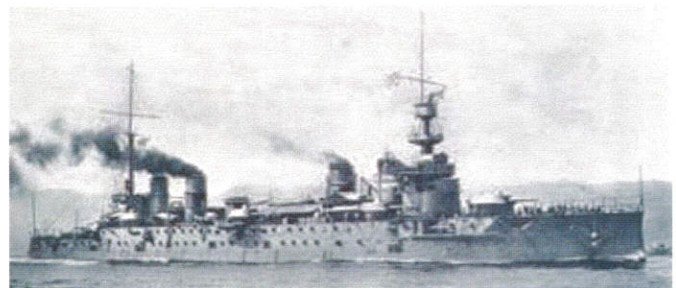
1889 - *Le Jean Bart*,  
croiseur protégé de 2<sup>e</sup> classe.



1900 - *La Marseillaise*,  
croiseur-cuirassé.



1890- *Le Charles-Martel*,  
cuirassé à tourelle et barbette.

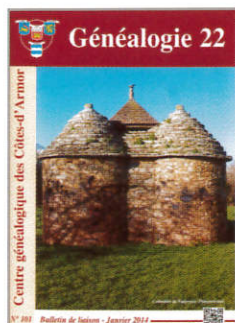


1901 - *Le Léon-Gambetta*,  
croiseur-cuirassé.

**A suivre...**

# Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

**Centre Généalogique des Côtes d'Armor**  
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 101

- Ismaël Le Guilloux, Gardien-chef "inamovible" à la prison cellulaire de Guingamp, par François Albert, 9p.
- Les paysans des abbayes cisterciennes dans le Trégor au moment de la Révolution française, par Erwan Léon, 6p.
- L'affaire du remède Domalain – Histoire de la rage dans les Côtes-du-Nord, par Henriette Herlant et Annick Mévellec, 10p.
- Madame Cellarié, par Anne-Marie Pesset, 6p.
- Jeanne du M'né, par Colette Guedard, 11p.

## Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

## Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :

18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n° 108

- Sculpteur au pays de la Roche aux Fées, (suite), par Ginette Grossetête-Foutel, 4p.
- Les encaveurs, par Kristian Hamon, 7p.
- Une belle histoire de généalogiste – Jeanne Marie Maury, émigrante au Brésil, par Ginette Fontan-Pinard, 4p.
- Canonniers Gardes-Côtes du littoral de Cancale en 1812, par Aristide Delarose, 3p.
- L'abbé Corbert est décédé, par Bernard Belouët, 2p.

## Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

## Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille (GCHC)

Maison des Associations, 29370 ELLIANT



La Gazette n° 23

- La chapelle Saint André, à Ergué-Gaberic Yoann Gourcuff, avec sa généalogie, par Pascal Le Ster, 2p.
- Nés, il y a plus de deux cents ans, Les conscrits de la classe 1831, à Briec, avec leur liste, par Geneviève Hypolite, 5p.
- Enfants trouvés de l'hospice de Quimper au 19ème siècle en nourrice à Elliant, par Pascal Le Ster, 2p.
- Morts pour la France (suite de la Gazette n° 22), par Thérèse Blanc-Caugant, 2p.

**Centre Généalogique du Morbihan**  
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – Ploërdut et Locuon, par + Job Jaffré, 5p.
- Gorneveze – Un hameau de Séné en Morbihan (1ère partie), par Luc Brulaix, 5p.
- Des Péaulais à travers le monde : Yves Martin dit Pellan, Julien Ryo, Pierre Couedro, par Roger Tabard, 1p.
- Les Romieuz, tonneliers à vin dans l'Herault, puis tonneliers à sardines en Bretagne, 2e partie, avec généalogie descendante de Charles Romieuz, par Alain Terras, 12p.
- Goal Giquello, officier chouan, puis élu municipal sous la Révolution et l'Empire, par Marc Kermorvan, 3p.
- Les pérégrinations d'Henriette Hamon et de sa famille, par Alain Beuroper, 6p.
- Alphonse Rio (1873 – 1949), par Pascal Boisson, 6p.
- Kervignac, T'sien Tsien – Hiroshima (2), avec descendance de Joseph Carrou, par Jean Le Leuxhe, 9p.
- Les frères Le Floch ou Tout vient à point à qui sait attendre, par Jean Pierre Le Floch, 14p.



La Chaloupe n° 108

## Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Les visions de Corentine Merlen, 2ème partie
- Le voyage de l'âme dans l'au-delà, par Pierre-Yves Quémener, 12p.
- Les Bretons à la découverte du monde : Robert de la Croix, par Marie Guezennec, 7p.
- Bonen, Chronique historique, par Marie-Magdeleine le Baquer, 5p.
- La guillotine à Carhaix – Meurtres à Scrinac en 1792, par Jean Guichoux, 12p.
- Tregourez – Autour de la chapelle Notre-Dame de Ponthouar, par Goulven Péron, 11p.
- Le Mémento Pieux de la famille Lauenec à Carhaix, par Jérôme Caouën, 5p.
- La Résistance dans le Poher – Plounevezel – Le drame de Lamprat, par le caporal FFI Gougard et Guillaume Le Naëlou, 12p.
- Jeanne-Marie Barbée, Gourinoise, première femme titulaire de la Médaille militaire, par Guy Lidec, 9p.



Kaier ar Poher n° 43

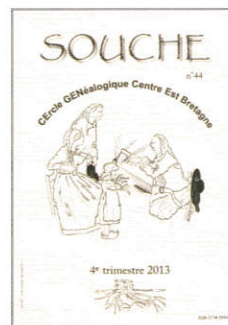
**Mémoire Vivante de Fégréac**  
Mairie, 44 FEGREAC

[memoirevivante.fegreac@voila.fr](mailto:memoirevivante.fegreac@voila.fr)

## CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- Josselin, d'après le dictionnaire de Bretagne, Ogée, 6p.
- Le Demet de la Grée-Saint-Laurent, par Gisèle Morlan, 2p.
- Histoire d'un bagnard, François Marie Prioux, mon oncle paternel 1882-1918, par Jean-Claude Prioux, 6p.
- Le devoir de mémoire, par Christine Blanchard, 2p.
- Mort sans hoirs, par Christine Blanchard, 2p.



Souche n° 44

**Centre Généalogique du Finistère**  
(voir page 2 de couverture)

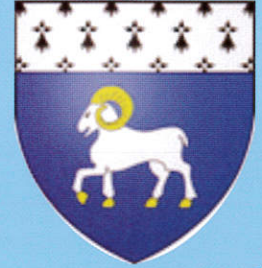
Retrouvez le CGF à Paris  
dans le cahier bleu



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves de Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer

# Le Lien

## du Centre Généalogique du Finistère



### sommaire

Nos joies, nos peines / Changements d'adresse / Adresses électroniques	p. I	Nouveaux adhérents	p. XIV
Compte Rendu de l'Assemblée Générale	p. II	Rapport moral 2013 du Forum des généalogistes du Finistère	p. XVIII
Rapport moral pour 2013	p. IV	Entraide	p. XX
Rapport financier pour 2013	p. VII	Questions des adhérents / Réponses aux questions	p. XXI
Nouvelles des Antennes	p. VIII	Le CGF à Paris / Mise à jour Généabank Agenda / Appel à articles	p. XXII
Recif 2	p. X	Souscription «Guerlesquin, ville-place du Trégor sous l'Ancien Régime (XVIIè - XVIIIè siècles)	p. XXIII
Affiche de la Première rencontre généalogique sur la Grande Guerre (Nice avril 2014)	p. XII	Affiche Salon de l'UGBH (Ploërmel mai 2014)	p. XXIV
Reportage photos de l'Assemblée Générale	p. XIII		

### nos joies, nos peines

#### Naissances :

Yvette Le Pape, Georges et Janick Glémot Le Pape (CGF 10619 Q) ont la grande joie de vous annoncer la naissance de leur arrière-petit-fils et petit-fils Marceau au foyer de Yann et Charlotte Glémot Goarant né le 30 décembre 2013 à Rennes et petit-frère d'Augustin.

M. Jean Laurent LAGADIC (CGF 8048 M) a le plaisir d'annoncer la naissance de son fils Corentin Lagadic, né le 20 août 2013 à Saint-Herblain (44), le premier de sa génération, et le 3ème Corentin Lagadic de sa lignée.

Georges GUILLOU (CGF 4005 Q) vous annonce la naissance de son petit-fils, Hugo LIBOUTET, le 1<sup>er</sup> novembre 2013 à NANTES.

Olatia est très fière de vous faire part de la naissance de sa petite sœur Victorine le 23 décembre 2013 à Landerneau, à la grande joie de Venaïg et Laurent FAVÉ ses parents ainsi que de Patricia et Alain GAUDÉ (CGF 2878M et 3627M) ses grands-parents.

Léa est née le 15 janvier 2014 au Plessis-Bouchard chez Morgan VARIN et Julien CABARET, arrière-petite-fille de Jean-Pierre TANGUY (CGF 5362M).

*Nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos vœux de longue et heureuse vie aux bébés.*

#### Décès :

M. Jean Rosmorduc (CGF 241 B) est décédé à la fin du mois de novembre dernier.

M. Jean TROADEC (CGF 2321 B) est décédé le 24 novembre 2013 à Brest.

Mme Claudine FEAT née FOLLET épouse de Pierre FEAT (CGF 9628) a été inhumée le 25 janvier 2014 à Plougasnou.

M. Lucien BREBION, époux de Marie-Claude BREBION (CGF 7937 B) est décédé dans sa 83<sup>ème</sup> année à Paris en février 2014.

M. Paul BELLEC (CGF 9868 B) est décédé en février 2014.

*A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.*

### adresses électroniques et pages perso

Numéro	Nom	Adresse électronique	Page personnelle
11802 B	CATTEAU Thérèse	therese.catteau@free.fr	
9648 Q	JANNIC Marie Thérèse	marithe-jannic@orange.fr	
14765 B	SALIOU Christiane	christianesaliou@orange.fr	

### changements d'adresse

Numéro	Nom	Adresse
2718 Q	RIOU Armand	29 route du Pont Quéau 29000 QUIMPER

# compte rendu de l'assemblée générale

La XXXV<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'association, organisée par l'antenne de Quimper, s'est tenue au manoir des Indes à Quimper le samedi 22 février 2014 en présence de 81 adhérents et 510 membres représentés, soit 591 personnes présentes ou représentées.

M. Christian Bolzer, président de l'antenne de Brest, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Président demande à l'assistance d'avoir une pensée pour les adhérents décédés en 2013 avant que d'appeler celle-ci à déposer dans une urne le bulletin de vote destiné à renouveler le tiers sortant du conseil d'administration.

Alors que trois volontaires représentant chacune des trois antennes procèdent au dépouillement des bulletins, Maryvonne LOPES CURVAL, secrétaire générale, présente le rapport moral et d'activité de l'année 2013 dont la teneur est rapportée de la page IV à VI.

Alain GAUDE, trésorier de l'association présente le rapport financier de l'année 2013 (voir tableau des comptes p. VII). Le contrôleur des comptes, Jean CAROFF certifie ensuite l'exactitude et la sincérité des comptes présenté par le trésorier.

La parole est ensuite donnée aux présidents des trois antennes (M. André LE GOFF pour Brest, M. Jean CAROFF pour Morlaix et M. Christian BOLZER pour Quimper) qui font un rapport sur les activités de leurs antennes respectives.

Soumis à l'approbation des personnes présentes, les deux rapports ainsi présentés sont acceptés à l'unanimité. Les résultats des élections sont alors annoncés : tous les candidats qui s'étaient présentés ont été élus.

Le Président du CGF prend la parole :

En ouvrant l'enveloppe du LIEN n° 125, nous avons eu la surprise désagréable de ne pas trouver la feuille permettant la réinscription à notre bonne association. Un malheureux concours de circonstance chez l'imprimeur en a été la cause. Notre imprimeur avait vu que la feuille habituelle n'était pas jointe. Il s'en est enquis auprès de son employée qui lui a indiqué qu'elle était dans le Cahier Bleu. Cette dernière s'était hélas fourvoyée et l'avait confondue avec la partie consacrée aux pouvoirs pour nos AG. Il ya eu de l'anxiété chez nous, car les cotisations ne rentraient pas très vite. Nous avons eu finalement beaucoup d'appels et notre imprimeur, pour se rattraper, a adressé un courrier postal dans lequel se trouvait la fameuse feuille. Certains, qui avaient payé entre temps, ont cru que c'était un rappel...alors que ce n'était que le simple appel de cotisation.

Au 31 décembre 2013, nous avons comptabilisé 5698 adhérents (contre 5712 à la fin 2012). On peut donc dire qu'il y a eu stabilisation dans les effectifs. A ce jour, nous sommes arrivés à 5192 adhérents, ce qui fait qu'il nous en manque encore 510 pour retrouver notre niveau de la fin de l'an dernier. Comme nous avons comptabilisé environ 300 nouveaux adhérents, on peut donc dire que ce sont environ 800 qui n'ont pas renouvelé. Nous savons bien que chaque année, certains ne renouveleront pas. Nous formulons l'espoir d'atteindre rapidement

notre chiffre de 2013, car il est impératif pour nos finances que notre chiffre d'adhérents reste au moins stable...l'idéal étant bien sûr de l'augmenter.

En 2013, la base BAGAD a été complètement refondue grâce au travail acharné de Jean-Pierre Hervet, de l'antenne de Morlaix. Je l'en remercie vivement. La grande nouveauté réside dans le fait que nous reprenons l'intégralité de vos généalogies, c'est-à-dire tous vos ascendants et descendants, mais aussi les collatéraux que vous avez rentrés. Lors des requêtes, il est donc possible de consulter sur les noms de ces collatéraux. Il est possible de voir l'ascendance agnatique, cognatique et complète d'un individu et cerise sur le gâteau de comparer deux généalogies en provenance de deux adhérents différents. On peut donc voir ce que l'un a trouvé, ce qui manque chez l'autre, de faire des cousinages et de relever aussi les divergences dans les résultats. Pour respecter la vie privée, on ne peut accéder qu'aux renseignements concernant des personnes de plus de cent ans. Toutefois, comme l'on donne ses codes, il est possible pour soi-même de voir sa généalogie complète, contemporains compris. Je ne puis que vous inviter fortement à déposer votre généalogie sur notre site. Elle y sera à l'abri des prédateurs plus facilement que si vous la mettez sur Geneanet où le généacopillage est la règle. Et puis, nous sommes en Finistère et a priori ce sont surtout les Finistériens et leurs descendants qui ont de l'intérêt pour des Finistériens et non le reste du monde.

2014 sera l'année du nouveau RECIF. Dominique Podeur, de Brest, travaille d'arrache pied sur le nouveau bébé, qui sera sans doute mis à votre disposition dans le courant du mois de mai. Ce sera très novateur et je pense que vous serez ravi de travailler avec ce nouveau produit. Le RECIF actuel, qui nous donne toujours autant de satisfaction va donc disparaître et nous aurons un petit pincement au cœur. Mais c'est ainsi. Les logiciels de programmation évoluent et il nous faut suivre. Je remercie, une fois de plus Robert Marhic, le père du RECIF 1 pour son excellent travail. On peut dire que c'est grâce à lui que Le CGF a si bien évolué. J'espère maintenant que le RECIF 2 sera un nouveau cap et donnera à pas mal de monde l'envie d'adhérer également. Je remercie Dominique pour son travail et n'en dis pas plus puisque tout à l'heure vous allez avoir une démonstration de RECIF 2. Ce sera beaucoup plus parlant et efficace !

On ne peut évoquer la généalogie en Finistère, sans parler des Archives départementales. Nous faisons l'amer constat que des archives qui étaient déjà déclarées incommunicables, il y a trente ans, le sont toujours.

Nous voudrions qu'elles ne le soient pas encore dans trente ans !

Nous avons donc proposé aux Archives que le CGF donne une somme d'argent en vue de leur restauration. Dans un premier temps, nous avons évoqué celle de 15 000 €, éventuellement reconductible. J'ai rencontré M. Le Burel, fin décembre dernier à ce propos. L'affaire est

mal engagée, car il y a des difficultés techniques et administratives. Quelles sont-elles ?

- Tout d'abord, la préparation des archives ne peut se faire qu'à Quimper. Or, à cause de la contamination des collections quimpéroises, tout transfert est impossible et ce jusqu'à la fin de la décontamination qui va s'étaler entre 2015 et 2018.

- Ensuite, il faut repérer tous les actes incommunicables et il semble qu'il n'y ait pas de recensements précis actuellement. Les agents, qui sont sur Brest, sont affectés prioritairement aux tâches réglementaires d'accueil et d'orientation du public, de classement, de communication et de recherche. Ils n'ont donc pas les possibilités de se voir confier ce travail supplémentaire.

Les travaux inhérents à l'opération que nous souhaitons financer doivent être précédés d'une expertise, d'une classification, d'une préparation matérielle des lots à restaurer, de la conception d'un marché de restauration, d'un contrôle de la prestation et doivent être réalisés par Mme Goapper du site de Quimper. Cette dame est indisponible pour cela, car elle est en charge actuellement :

- De la préparation et du suivi du marché d'assainissement.

- De la restauration préalable des dénombrements de population dont la numérisation doit se poursuivre jusqu'en 2016.

- Et de la restauration en cours des actes de l'état civil de la collection départementale.

Selon Mr Corre, Directeur des Archives départementales du Finistère, le projet que nous avons, ne pourrait, en l'état actuel, que déstabiliser l'ensemble de la programmation que je viens de vous relater.

Donc acte...les incommunicables de la série communale devront attendre au moins 2018.

Par contre, le Conseil Général a recruté une personne qui était en contrat aidé, qui donne satisfaction entière aux AD. Cette personne a nettoyé un certain nombre de registres, les a préparés en vue de leur numérisation, qui interviendra au début 2015. Ils seront ensuite accessibles sur Internet.

On doit donc retenir qu'actuellement, les archives veulent traiter l'ensemble homogène que constitue la série E dépôt...et que la série E commune devra donc attendre. Pour celles-ci, c'est, en effet, plus facile de traiter une série complète que des parties d'une série.

Or, en général, le CGF a déjà relevé les actes de la série E dépôt et les avancées que nous pourrions faire sont dans la série E communale, la plus ancienne et souvent la plus détériorée. Mr Corre nous suggérait de verser cette subvention pour la numérisation de la série E dépôt. Nous en discuterons en CA. Par ailleurs, il nous propose une participation matérielle qui consisterait pour des béné-

voles à décompter des lots de documents à préparer pour le numérisateur, puis de contrôler par la suite les images numérisées. Pourquoi pas, si cela permet d'avancer effectivement !

J'espérais vous donner quelques nouvelles concernant le projet de loi, qui doit modifier celle de 2008. Il semblerait que le projet qui était assez ambitieux soit revu à la baisse. La Fédération et l'Association des Archivistes de France vont demander conjointement à rencontrer la CNIL, qui est, en fait, la principale source de nos difficultés. Nous voudrions persuader cette commission que l'indexation des données de l'état civil concernant des personnes nées il y a plus de cent ans ne porte tort à personne. Qu'il en va de même pour l'indexation des actes de mariage de plus de soixante-quinze ans et des actes de décès quel que soient les dates. La CNIL a fait quelques pas dans ce sens en autorisant la mise en ligne des registres matricules de soldats de la Grande Guerre. Alors....espérons.

La première guerre mondiale...vous allez en entendre parler pendant les quatre années à venir. C'est inévitable.

A cet égard, je vous signale que l'AGAM organise à Nice, pour ceux qui seraient dans les parages du 11 au 13 avril prochain, une rencontre sur cette guerre, avec de très nombreux intervenant dont notre adhérent François Olier. L'entrée est libre et gratuite.

Je vous rappelle que sur notre site, vous avez la liste des victimes des deux derniers conflits...liste contenant de nombreux renseignements. Nous avons pris une bonne avance. Lors des dernières Portes Ouvertes, nous avons fait appel à tous, pour nous apporter des photos de leurs ancêtres soldats. Nous en avons récoltées un certain nombre. Nous vous invitons à poursuivre cette collecte, d'autant que RECIF 2 va pouvoir les accueillir ainsi que les photos de vos ancêtres en général. Ne perdons pas la mémoire des visages de ceux qui nous ont précédés. Nous passons à une autre étape dans nos relevés puisque le but, maintenant, va être d'y associer les images des personnes, les biographies, les références de l'original aux AD. D'un relevé brut, nous allons passer à un relevé dynamique. Cela va certainement changer votre approche de la généalogie et renouveler tout votre intérêt.

Après avoir remercié l'assistance, le Président invite M. Dominique Podeur à venir présenter RECIF 2 à l'assistance. (La teneur de cette présentation est rapportée aux pages X et XI du présent numéro).

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 130 :**

**10 MAI 2014**

## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2013

### EFFECTIFS :

Le dernier numéro d'adhérent attribué pour l'année 2013 a été le numéro 14673 B.

#### Bilan global du CGF

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nouveaux adhérents	781	838	655	683	619	654	529	612
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	14, 80	15, 23	11, 72	11, 99	10, 77	11, 22	9, 26	10, 70
Retour d'anciens adhérents						98	86	134
Retour d'anciens adhérents (en % par rapport à l'effectif)						1, 68	1, 5	2, 34
Adhérents non renouvelés ou décédés	544	694	645	575	569	679	702	764
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	10, 31	12, 62	11, 54	10, 09	9, 9	11, 67	12, 30	13, 36
Nombre total d'adhérents au CGF (payants)	5276	5499	5588	5696	5746	5821	5712	5698
Gain d'adhérents	+ 237	+ 223	+ 89	+ 108	+ 50	+ 75	- 106	- 14
Gain d'adhérents (en %)	+ 4, 7	+ 4, 22	+ 1, 61	+ 1, 93	+ 0, 87	+ 1, 24	- 1, 85	- 0, 25

#### Bilan par antenne

	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Nouveaux adhérents	194	112	306	612
Nouveaux adhérents	31, 69	18, 30	50	
Retour d'anciens adhérents	49	34	51	134
Adhérents non renouvelés ou décédés	260	135	369	764
cotisants à 16 €	189	70	222	481
cotisants à 24 €	8	2	8	18
cotisants à 40 €	1815	989	2395	5199
Nombre total d'adhérents (% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)	2012 (35, 31 %)	1061 (18, 62 %)	2625 (46, 07 %)	5698
Nombre d'adhérents en 2012	2020	1051	2641	5712
Gain d'adhérents en 2011	- 8	+ 10	- 16	- 14

En 2013 le CGF a accueilli 612 nouveaux adhérents (contre 529 en 2012) et vu le retour de 134 anciens adhérents (contre 86 en 2012). Dans le même temps, 764 adhérents ont quitté l'association (contre 703 l'an dernier). Comparativement à 2012, l'association a perdu 14 adhérent, passant de 5712 à 5698 adhérents payants. Par ailleurs, le CGF compte les 24 adhérents dits "gratuits" constitués par les associations avec lesquelles un échange de revue est effectué. Ainsi, au total, le CGF compte en 2013, 5722 adhérents. Enfin, le CGF comptait en 2013, 15 abonnements simples à la revue contre 11 l'an dernier.

On peut supposer que la campagne de courriers électroniques qui avait été faite au début de l'année a porté ses fruits puisqu'en 2013, 134 anciens membres ont repris une cotisation ce qui représente près du double des retours que l'on pouvaient enregistrer les années précédentes. Sur ces 134 retours, 87 résident dans le Finistère.

Sur les 764 adhérents qui n'ont pas renouvelé en 2013, près de 40 % (302) étaient des membres ayant adhéré en 2011 et 2012. D'ailleurs, 24 % des nouveaux adhérents de 2012 n'étaient plus membres en 2013. Comme sur ces 764 non renouvelés, 374 ( soit 49 %) habitent le Finistère, on peut espérer qu'une partie d'entre eux reviendront.

Perceptible depuis quelques années, la proportion des adhérents résidant dans le département tend à s'accroître. En 2009, les adhérents habitaient pour 52 % d'entre eux hors du Finistère. En 2012, cette répartition était de 50 / 50 et en 2013, les adhérents habitent à plus de 51 % le Finistère.

Année 2013	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Effectif total (effectif de 2012)	2012 (2020)	1061 (1051)	2625 (2641)	5698 (5712)
Nombre d'adhérents demeurant dans le Finistère (effectif de 2012)	1265 (1246)	458 (418)	1208 (1181)	2931 (2845)
Pourcentage d'adhérents habitant le Finistère (effectif de 2012)	62, 87 % (61, 68 %)	43, 17 % (39, 77 %)	46, 02 % (44, 71 %)	51, 44 % (49, 80 %)

En 2013, le CGF comptait 66 adhérents (contre 83 en 2012) domiciliés dans les DOM TOM ou à l'étranger qui se répartissent de la manière suivante :

Dans les DOM TOM : 20 (contre 26 en 2012)

Nouvelle Calédonie (9 adhérents), Ile de la Réunion (4), Polynésie Française (3), Martinique (2), Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon (1)

A l'étranger : 46 (contre 57 en 2012)

Belgique (10), Canada (8), Royaume Uni (7), Allemagne et USA (5), Grand Duché du Luxembourg et Suisse (2), Grèce, Irlande, Italie, Malaisie, Pays-Bas, Pérou et Slovaquie (1).

#### LE LIEN :

Le dernier Lien de l'année 2013 - n° 128 - a été tiré à 5 300 exemplaires, soit 50 de moins que le n° 124 du mois de décembre 2012. Ce dernier numéro a fait l'objet de 5247 expéditions (adhérents, abonnés, échanges, dépôts légaux).

En septembre dernier, l'agrément de la Commission Paritaire des Publications et Agence de Presse (CPPAP) qui nous permet d'avoir un tarif particulier sur l'expédition de la revue a été reconduit. Il est valable jusqu'en mai 2018.

#### LES JOURNÉES PORTES OUVERTES :

Comme chaque année, les journées portes ouvertes ont été organisées dans les trois antennes le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Elles ont attiré un grand nombre de personnes si bien qu'au soir de ces deux journées, le CGF comptait 101 nouvelles adhésions. Au 31 décembre ce chiffre avait doublé puisqu'il était à 207. Cependant, ce résultat reste largement en deçà des chiffres des années précédentes pour la même période puisque le CGF comptait 284 nouvelles adhésions au 31 décembre 2012 ; 213 en 2011 ; 236 en 2010.

Au 10 février 2014 ce chiffre est de 289 nouveaux adhérents. Il était à 434 au 15 février 2013. Si l'on s'en tient à ces chiffres, il est à craindre que l'effectif du CGF baisse en 2014 même s'il est à noter qu'une soixantaine d'anciens adhérents dont certains qui ne l'étaient plus depuis plus de dix ans, ont repris une cotisation.

#### GÉNÉABANK :

En 2013, 5519 adhérents sur 5698 avaient un compte GENEABANK, soit 96 % (95 % en 2012).

Il est indéniable que GENEABANK est devenu le moyen de susciter des adhésions. D'ailleurs, 599 des 612 nouveaux adhérents ont demandé l'ouverture d'un compte, soit 98 % d'entre eux. Parallèlement, le travail pour alimenter les bases s'est poursuivi tout au long de l'année.

A la date du 31 décembre 2013, la base RECIF comptait 8 231 665 actes contre 7 897 153 actes en 2012. Au total, 334 512 lignes ont été intégrés. C'est un peu moins qu'en 2012 (385 825 intégrations) et qu'en 2011 (382 023 intégrations). En 2013, 445 512 lignes ont été traitées : 334 512 nouvelles et 111 000 complétées et corrigées. 903 fichiers ont été traités en 2013 dont 658 concernant la période allant de 1793 à 1937 et 83 pour la période antérieure à 1700.

Comme on le fait chaque année, nous lançons un appel aux volontaires qui voudront bien s'atteler au dépouillement des archives (BMS, état-civil, documents de la série B, etc.) et à la saisie afin d'alimenter les bases du CGF...

#### **BÉNÉVOLAT :**

Les adhérents qui font des relevés, de la saisie ou d'autres travaux pour le bien commun du CGF se voient attribuer des points GENEABANK supplémentaires sur un compte dit bénévole. En 2013, 31 comptes bénévoles ont été créés dont trois pour des nouveaux adhérents. Malgré tout, 142 bénévoles ont bénéficié de points. Cela représente 2,5 % de l'effectif des adhérents. L'activité des bénévoles est donc en très net recul par rapport à 2012. Cette année là, 198 comptes avaient été crédités en points supplémentaires. C'était déjà moins qu'en 2011 où ils étaient 205. Le nombre de volontaires oeuvrant pour le bien commun de l'association reste faible comparativement au nombre d'adhérents que compte celle-ci. Une fois de plus, il est urgent de trouver des bénévoles actifs pour venir compléter cette équipe qui tend à se réduire car l'arrivée de nouveaux volontaires ne comble pas les départs des plus anciens.

#### **LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES DU CGF :**

Le CGF a participé à un certain nombre de manifestations généalogiques régionales ou nationales durant l'année 2013. Outre les petits salons locaux dans lesquels les antennes ont tenu un stand, le CGF a ainsi pris part :

- au XXII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Française de Généalogie à Marseille du 31 mai au 2 juin 2013
- au Rendez-vous de la Généalogie à CAMPENEAC (56) le 20 et 21 juillet 2013
- au Salon généalogique "*Regard sur le passé*" organisé par le Cercle Généalogique de la Côte d'Émeraude les 28 et 29 septembre 2013 à DINARD (35)
- à la Rencontre de la Généalogie Bretonne organisée par l'Association Généalogique de Franconville-La-Garenne. à Franconville (95) le 26 octobre 2013
- à la Journée de Généalogie et d'Histoire de Villemomble le 9 novembre 2013
- au Rendez-vous de la Généalogie le 16 novembre 2013 à Créhen (22)
- aux V<sup>e</sup> Assises de la Généalogie organisées par les Archives Nationales à Pierrefitte sur Seine le 7 décembre 2013

**Maryvonne LOPES CURVAL**  
Secrétaire générale

#### **CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES**

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2010 et non 01/01/2010)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire les noms de lieu en majuscules
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :

- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

**la Rédaction**

# comptes consolidés cgf et antennes année 2013

RECETTES	REEL 2012	REEL 2013	BUDGET 2013	BUDGET 2014
COTISATIONS	218 034	213 264	209 000	210 200
DROITS D'ENTRÉE	9 560	8 700	7 000	7 800
DIVERS	12 210	14 112	8 700	13 500
PRODUITS FINANCIERS	7 086	9 007	9 000	8 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>246 890</b>	<b>245 083</b>	<b>233 700</b>	<b>239 500</b>

RECETTES	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAL
COTISATIONS	170 448	16 128	8 472	18 216	213 264
DROITS D'ENTRÉE		3 200	2 140	3 360	8 700
VENTE PRODUITS		3 146	393	735	4 274
PHOTOCOPIES		359	345	688	1 392
REMBOURSEMENT DE PORTS		1 801	72	105	1 977
ABONNEMENTS AU LIEN	584				584
CONGRÈS, MANIFESTATIONS	1 785	2751			4 536
DONS		126	13	148	287
INTERÊTS PLACEMENTS	3 603	458	595	4 352	9 007
DIVERS IMPÔTS	936		109		1 04
TICKETS RESTAURANTS	16				16
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>177 371</b>	<b>27 969</b>	<b>12 138</b>	<b>27 604</b>	<b>245 083</b>

DEPENSES	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAUX	BUDGET 2014
GROS MATÉRIEL	4 439		2 082	1 771	8 292	1 000
PETIT MATÉRIEL		903		743	1 646	1 800
CONSOMMABLES	675	1 580	317	1 207	3 779	6 000
MAINTENANCE ENTRETIEN		2 298	377	1 829	4 444	5 000
LOCATION DE MATÉRIEL		10 298	2 525	2 734	15 557	13 500
COMMUNICATIONS	2 679	1 246	1 090	2 540	7 555	8 100
BIBLIOTHÈQUE		796	2	666	1 464	1 000
ACHATS POUR VENTE		1 390		408	1 798	1 800
FONCTIONNEMENT ANTENNES		6 128	380	8 137	14 645	12 000
FRAIS DIVERS	1 070	61		183	1 314	1 200
DÉPLACEMENTS	5 837		73		5 910	6 000
LIENS	77 313				77 313	79 000
SALAIRES ET CHARGES	70 365				70 365	70 000
COTIS. FÉDÉ. ET AUTRES	8 422				8 422	8 000
CONGRÈS	4 378				4 378	0
IMPÔTS	1 182			936	2 118	2 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>176 360</b>	<b>24 700</b>	<b>6 785</b>	<b>21 153</b>	<b>229 000</b>	<b>226 600</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>1 012</b>	<b>3 269</b>	<b>5 353</b>	<b>6 451</b>	<b>16 085</b>	<b>12 900</b>

<i>INVESTISSEMENTS</i>	2008 :	24 230	<i>LOCATION MATÉRIEL</i>	2011 :	10 208
	2009 :	12 442		2012 :	6 175
	2010 :	10 753		2013 :	15 557
	2011 :	9 924		<b>TOTAL :</b>	<b>31 940</b>
	2012 :	8 863			
	2013 :	8 291			
	<b>TOTAL :</b>	<b>74 273</b>			

# nouvelles des antennes

## antenne de Brest

L'assemblée générale de l'antenne s'est tenue le samedi 1<sup>er</sup> février 2014 en présence de 80 adhérents. Les rapports d'activité et financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le nombre d'adhérents au 31 décembre 2013 s'élève à 2012, en très légère baisse par rapport à 2012 (moins 8). La fréquentation des salles de lecture reste faible, même si l'on note en fin d'année, après les portes ouvertes, une présence plus importante de lecteurs. Précisons, qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, les permanences de la salle de lecture de KERHUON sont modifiées. La salle sera ouverte les mardis, jeudis, samedis de 14h à 18h.

L'activité photocopies d'actes, à partir des microfilms et des photos numériques, est en baisse très sensible. Rappelons que vous trouvez sur le site de l'antenne la liste des communes pour lesquelles nous possédons microfilms et/ou photos numériques.

Notre bibliothèque est très riche et très diversifiée, mais hélas peu fréquentée. C'est dommage, car elle comprend de nombreux documents pouvant faciliter les recherches sur les familles et leur histoire.

Merci à tous les bénévoles qui permettent à notre antenne, de fonctionner toute l'année, à la grande satisfaction de nos adhérents. Notons que l'activité « relevés et saisie » a été remarquable. Mais nous avons toujours besoin de vous, pour enrichir notre base.

Le Conseil de Gestion du 13 février a renouvelé le bureau. Véronique Guennégues et Corinne Touze ont été reconduites dans leurs fonctions de secrétaire et de chargée des comptes. Michel Durose a été élu Président en remplacement d'André Le Goff, qui, après 12 années de Présidence de l'antenne, a souhaité prendre un peu de recul.

Un grand merci à André pour sa bonne humeur et son efficacité tout au long de ces années.

**Michel Durose. Président**

## antenne de morlaix

L'année 2013 a été pour l'antenne de Morlaix une année agitée au niveau du Conseil de Gestion, en raison d'importantes difficultés de communications, engendrant des affrontements entre certains membres du Conseil.

Ces événements sont à l'origine des démissions du Président Serge HAMEURY le 15 septembre, puis de Mme Marie Paule KERVELLA, enfin celles de Patricia GAUDE et de Didier ROUSVOAL récemment.

Quelles que soient nos divergences, je tiens à les remercier toutes et tous, pour l'énorme travail réalisé, pour le C.G.F. et cela, pour certains d'entre eux depuis plus de 20 ans.

Je remercie également Jean CAROFF pour avoir accepté de prendre le poste de Président par intérim durant quelques mois, et d'avoir assuré la bonne marche de l'antenne pendant cette période de transition.

Depuis l'Assemblée Générale du 15 février dernier, une nouvelle équipe est en train de se mettre en place. Aux membres du Conseil de Gestion composé de Yvonne FLOCH, Marcel JACOB, Pierre ROUDAUT, Jean CAROFF, Alain GAUDE, Eric MENEZ, Thierry NOIREL et bien entendu Jean François PELLAN, Président du CGF, sont venus s'ajouter six nouveaux candidats élus lors de l'A.G. : Bernard AUDIGOU, Louis FLOCH, Yves GUIVARC'H, Jean Pierre HERVET, Daniel MAZE, et Jacques TANGUY.

A la suite de l'Assemblée Générale, les treize membres représentant - le quatorzième étant absent excusé, sans avoir donné de pouvoir - le Conseil de Gestion de l'antenne se sont réunis pour procéder à l'élection du poste de président, de secrétaire et de trésorier et également à un poste comme membre du Conseil d'Administration, ce mandat étant laissé vacant par la démission de Didier ROUSVOAL.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Président, un seul candidat, Thierry NOIREL élu par dix voix pour, trois abstentions.

Secrétaire, une seule candidate, Yvonne FLOCH, élue par dix voix pour, trois abstentions.

Trésorier, un seul candidat, Marcel JACOB, élu par douze voix pour, une abstention.

Membre du C.A., un seul candidat, Bernard AUDIGOU, onze voix pour, deux abstentions.

Les attributions des autres membres du Conseil de Gestion, seront définies lors de la prochaine réunion, le lundi 24 février.

Je remercie tous les membres du Conseil pour leur confiance, et j'espère que j'en serai digne.

Nos priorités :

Premièrement, pour notre groupe, je souhaite un travail d'équipe, structuré, transparent, basé principalement sur l'amitié et la convivialité.

Deuxièmement, l'accueil et l'aide à apporter à tous nos adhérents au sein de notre antenne.

Troisièmement, nos efforts vont bien évidemment se porter sur Récif, afin de faire progresser cet extraordinaire outil mis en place depuis plusieurs années par le C.G.F.

Nous allons créer trois équipes photos, afin d'aller faire un maximum de clichés de registres d'état civil dans les mairies, mais il faudra également sensibiliser nos adhérents à participer aux saisies, car pour cela nous n'auront jamais assez de bénévoles.

Notre équipe est, prête, soudée et volontaire.

**Thierry Noirel. Président**

Après l'assemblée générale de l'antenne dont vous trouverez le compte rendu ci-dessous le conseil de gestion s'est réuni et a procédé aux élections d'usage, un seul changement à signaler, c'est désormais Maryvonne Tymen qui assurera le secrétariat de l'antenne.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2014

Le conseil de gestion devant être renouvelé par tiers tous les deux ans, Christian BOLZER, Jean TOULHOAT, Hervé N. LE BOT, Marie Y. LOPES CURVAL, Maryvonne TYMEN se présentent devant les participants. Les postulants sont élus avec un très fort pourcentage, qui frôle l'unanimité.

Le président Christian BOLZER ouvre la séance.

Tout d'abord en ce début d'année permettez-moi, au nom de l'antenne de Quimper et à titre personnel de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014 riche en découvertes généalogiques de toutes sortes.

Merci à ceux qui sont présents dans cette salle et à ceux qui ont pu donner mandat. Cela fait déjà quatre ans que je préside cette assemblée. J'espère ne pas devoir m'éterniser dans cette fonction et que vous me trouverez un jour un successeur.

### BILAN DE L'ANNÉE 2013 :

Cette année, nous avons organisé ou participé à :

- une journée de présentation du logiciel Généatique
- une conférence de Pierrick Chuto à propos de son livre « Les exposés de creac'h Euzen » qui recense les enfants abandonnés au « Tour » de quimper au XIX<sup>e</sup> siècle, remarquable travail que je vous invite à consulter si vous avez des enfants abandonnés parmi vos ancêtres.

Ces deux journées ont accueilli à chaque fois une centaine de participants, ce qui prouve leur intérêt.

Les 30 novembre et premier décembre ce furent nos habituelles « Journées Portes Ouvertes », qui, bien annoncées par la presse, nous ont permis d'accueillir un large public. C'était l'occasion pour nous de lancer un travail de collecte des documents relatifs à nos poilus et à la guerre de 14/18. Ce travail continue et vous pouvez contacter l'antenne à ce sujet.

Et pour finir l'année, nos nouveaux adhérents ont pu bénéficier de deux demi-journées de formation pour les aider à démarrer leurs recherches.

### ACHATS

Le matériel s'use ou évolue et il faut bien le remplacer. Les stores installés dans nos locaux n'ont pas résisté aux manipulations hasardeuses et parfois brutales de certains et nous venons de procéder à leur remplacement.

Nous avons également acquis :

un ordinateur portable pour l'enregistrement des photos d'actes et deux disques durs externes pour la consultation de ces photos

un ordinateur portable pour la gestion de la bibliothèque

un destructeur de papier

le CGF a par ailleurs payé un écran pour le vidéo projecteur (très utile pour nos déplacements en extérieur).

### PROGRAMME 2014

22 février : Organisation de l'assemblée générale du CGF au Manoir des Indes à Quimper. Nous espérons vous y voir nombreux.

22 Mars : Conférence d'Annick Le Douget sur la violence rurale en Finistère, dans cette salle à la Maison des Associations.

10 Mai : journée de présentation du logiciel Généatique faite par le CDIP.

17 Octobre (attention c'est un vendredi) : Conférence de Christian de la Hubaudière (descendants des faïenciers Quimpérois et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet) sur les Faïenciers Quimpérois.

Courant décembre : deux après-midi de formation à la généalo-

gie réservés en priorité à nos nouveaux adhérents.

### RÉLEVÉS

Un dernier point que je voudrais aborder avec vous, c'est celui des relevés effectués par l'antenne de Quimper. Ces relevés dont nous bénéficions tous aujourd'hui ont été effectués par les membres bénévoles de toutes les antennes. Or, sur les 2625 membres de l'antenne de Quimper, nous ne comptons qu'une cinquantaine de personnes à effectuer régulièrement ou occasionnellement des relevés. Il serait bon que ce chiffre augmente très sensiblement car le travail ne manque pas. Les moyens techniques existent et l'éloignement n'est pas un motif pour se soustraire à ce travail. De nombreuses communes ont leur état civil en ligne, mais les relevés-saisies ne sont pas faits. J'ajoute que les registres de la fin du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> sont parfaitement lisibles et à la portée de tous. Il suffit d'y consacrer un peu de temps.

La secrétaire évoque le travail de secrétariat en baisse sur le courrier postal en hausse pour le courrier électronique.

Ce second trimestre sera consacré à la technique avec deux journées à la Maison des Associations, impasse de l'Odet à Quimper :

### Une journée Généalogie et Informatique CDIP

le samedi 10 mai 2014 de 9h 30 à 12 h et 13h30 à 16h  
Espace Associatif – 53 impasse de l'Odet - Quimper

Le matin : formation sur le logiciel Généatique – destinée aux utilisateurs de ce logiciel.

L'après-midi : Conférence – démonstrations des logiciels Généatique- cCartographie ancienne- Cartes de Cassini- Dictionnaire des Toponymes de France- Photos de Famille- et Studio Scrap.

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire au CGF tél : 02 98 64 29 82

Notre Adhérent Jean Luc GUICHAOUA se propose de vous faire découvrir les possibilités de

### Gestion de vos Généalogies sur Apple

Le samedi 24 mai de 14h30 à 17h  
Espace Associatif – 53 impasse de l'Odet – Quimper

Programme :

Aperçu des possibilités

Utilisation de programmes PC

Utilisation de programmes Mac :

Heredis / Macgénéalogie / MacfamilyTree et autres...

Utilisation de programmes Linux

Combien ça coûte ..?

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire au CGF tél : 02 98 64 29 82

**Christian BOLZER, Président**

## RECIF 2

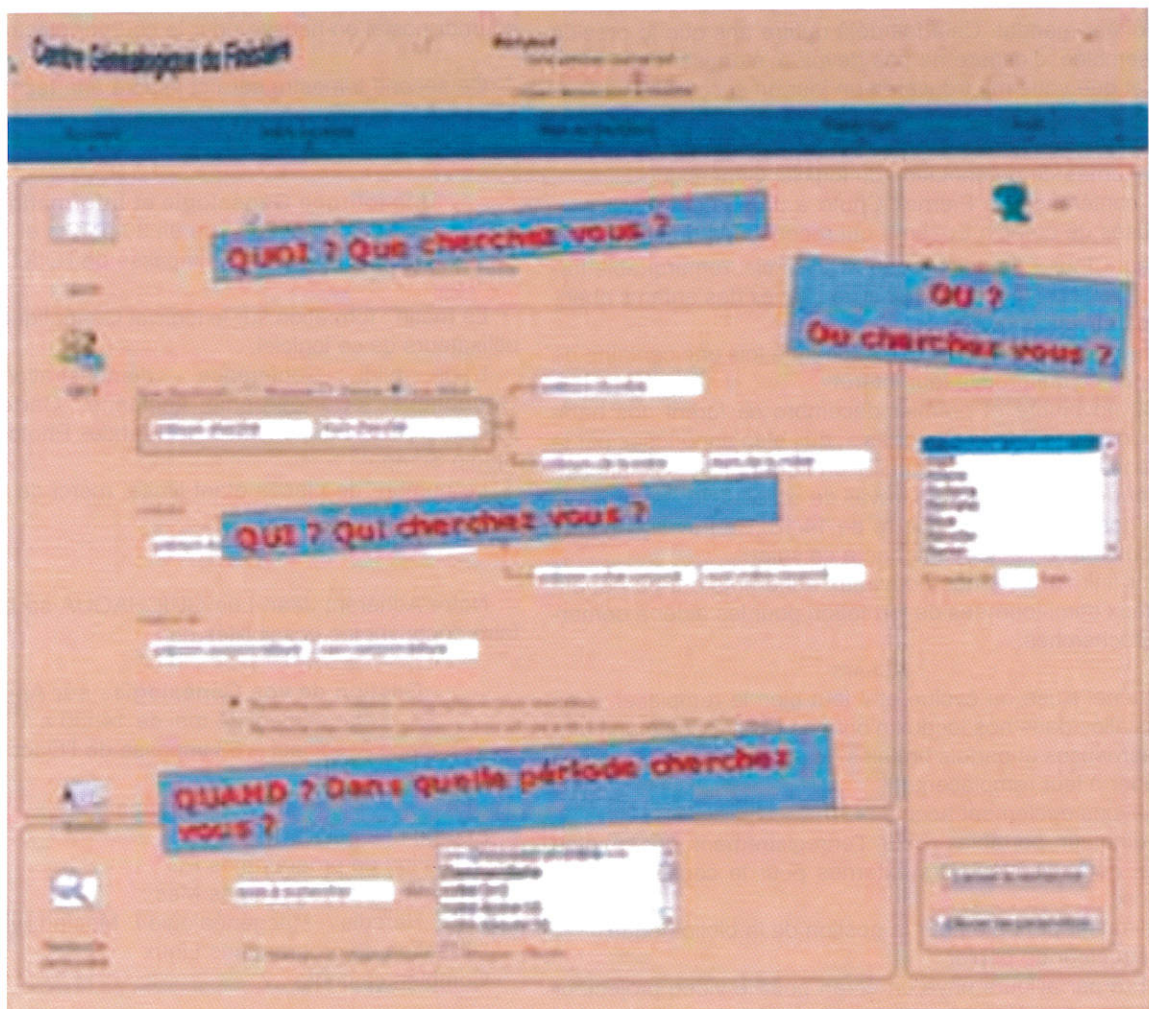
Une nouvelle version de votre logiciel préféré sera mise en service à l'été 2014. Outre les évolutions techniques qui permettront une amélioration de son évolutivité et de sa maintenabilité, cette nouvelle mouture permettra d'améliorer son attractivité en permettant une certaine interactivité avec les adhérents.

- Il vous sera ainsi possible de participer à l'enrichissement des données du CGF :
- en déposant des photographies de vos ancêtres ;
  - en déposant des références biographiques les concernant ;
  - en indiquant des liens ou des côtes de registres.

Selon votre "statut" d'adhérent (adhérent du CGF, adhérent d'une autre association participant à 'Geneabank', ou simple visiteur), l'accès aux données sera différencié.

### Consultation :

Vos consultations se feront à partir d'une grille unique et simple d'emploi qui vous permettra d'interroger simultanément naissances, mariages et décès.

The image shows a screenshot of the 'Centre Généalogique du Finistère' website's search interface. The page has a light blue header with the organization's name. Below the header, there are three main search sections, each with a blue banner and white input fields. The first section is titled 'QUOI ? Que cherchez vous ?' and has fields for 'Nom Prénom' and 'Nom de famille'. The second section is titled 'QUI ? Qui cherchez vous ?' and has fields for 'Nom de naissance' and 'Nom de mariage'. The third section is titled 'QUAND ? Dans quelle période cherchez vous ?' and has a date range selector. On the right side, there is a vertical menu with options like 'Né', 'Marié', 'Décédé', 'Famille', and 'Autre'. At the bottom right, there are buttons for 'Rechercher' and 'Affiner les résultats'.

*Consultation : une grille unique et simple d'emploi*

La fonctionnalité "Recherche famille", bien connue des adhérents qui se déplacent dans les antennes sera également offerte à tous les adhérents CGF.

Vous pourrez localiser vos recherches sur différents axes : un arrondissement, un canton, un pays traditionnel breton, une localité ou l'ensemble du Finistère.

Vous pourrez également, à partir d'une localité sélectionnée, étendre votre recherche dans un rayon de quelques kilomètres autour de cette localité.

La recherche par défaut s'effectuera sur toutes les variantes orthographiques des noms que vous aurez saisis.

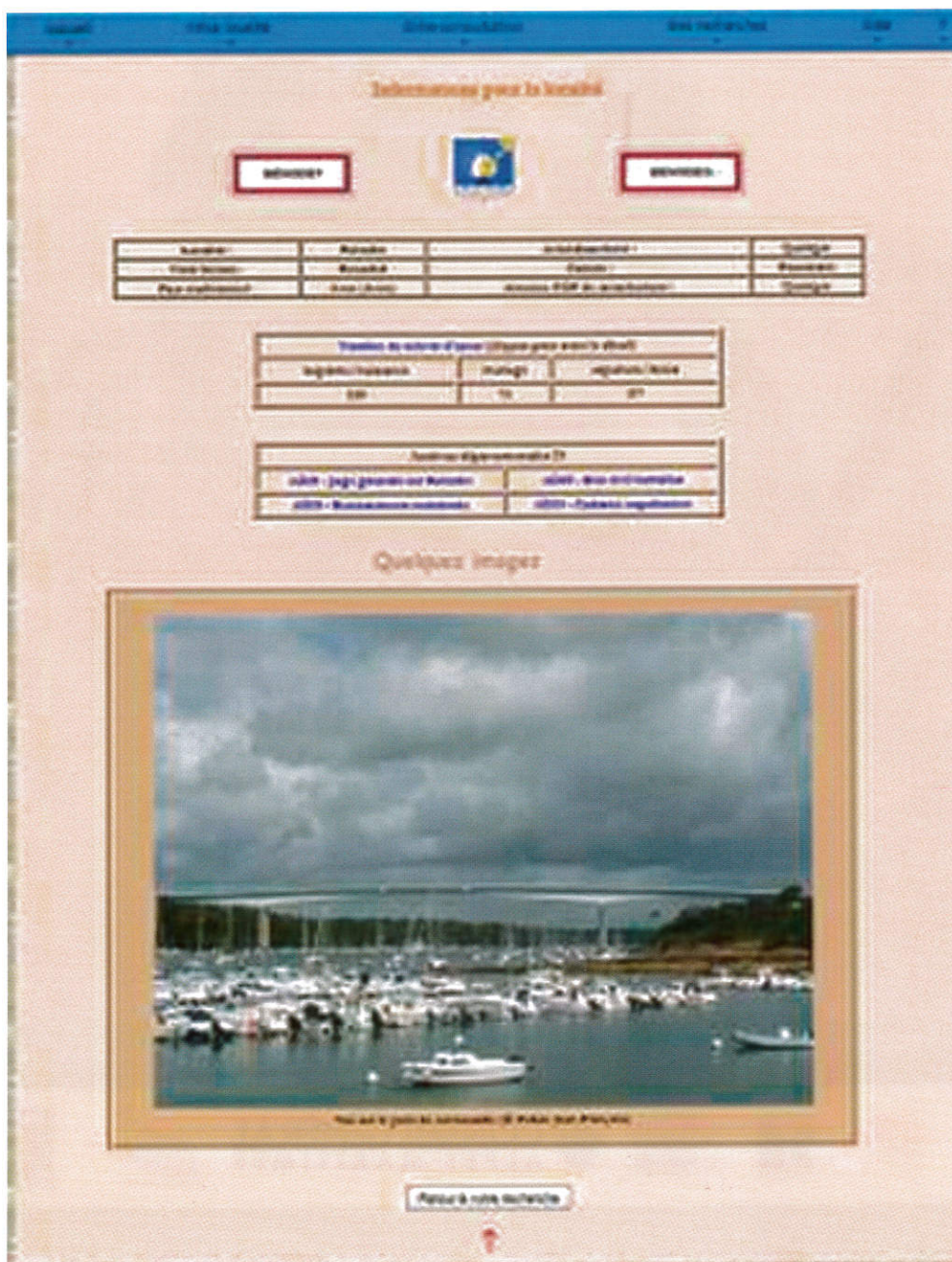
Une fonctionnalité de "recherche particulière" vous permettra de trouver les occurrences d'une chaîne de caractère particulière présente dans un acte.

Les résultats de vos recherches pour lesquels vous aurez utilisé des points 'Geneabank' resteront accessibles durant un certain temps. Vous pourrez ainsi les rappeler pour les afficher à nouveau sans autre utilisation de points.

Diverses informations sur les communes du Finistère :

Cette nouveauté de RECIF2 vous permettra d'accéder à différentes informations relatives aux localités du Finistère :

- positionnement d'une localité dans les arrondissements, cantons, pays traditionnels, antennes CGF
- informations de volumétrie des actes présents dans la base RECIF et détail de cette volumétrie année par année
- liens vers les pages du site des archives départementales du Finistère
- accès par simple click à différents sites internet relatifs à la localité choisie
- visualiser des photos emblématiques fournies par des adhérents du CGF



Consultation : une grille unique et simple d'emploi

Voilà de quoi vous mettre l'eau à la bouche en attendant l'été.  
J'espère sincèrement que vous aimerez autant utiliser RECIF2 que j'ai aimé le concevoir.

Dominique Podeur  
CGF6060B

L'association généalogique des Alpes-Maritimes et le Conseil général vous invitent à la

# 1<sup>ère</sup> RENCONTRE GÉNÉALOGIQUE NATIONALE SUR LA GRANDE GUERRE

les 11, 12 et 13 avril 2014 à Nice - Palais des Rois sardes



Pour plus d'informations : [organisation.agam@gmail.com](mailto:organisation.agam@gmail.com)



CONSEIL GÉNÉRAL  
ALPES-MARITIMES



TRANSMETTRE, C'EST ENRICHIR L'HISTOIRE DE TOUS.

Le CGF invite ses adhérents, qui auraient la possibilité de se trouver dans le secteur de Nice, à s'inscrire à ce congrès - Entrée gratuite mais sur inscription

Renseignements : [organisation.agam@gmail.com](mailto:organisation.agam@gmail.com)

# assemblee generale

*Remerciements à Geneviève BERGOT (CGF 9102 B) pour ces photographies*



*LE BUREAU DU CGF*

*(de gauche à droite : Jean Caroff, André Le Goff, Alain Gaudé, Michel Durose, Jean-François Pellan, Maryvonne Lopes-Curval, Christian Bolzer)*



*LES ELECTIONS :*

*LE PASSAGE DE L'URNE DANS L'ASSISTANCE*

*PRÉSENTATION DE RECIF 2  
PAR DOMINIQUE PODEUR*



# nouveaux adhérents

14674 M	CHARREYRON Marie Armelle	7 rue Gérard Toutin 95170 DEUIL LA BARRE	JOURNOT (Plougonven) / LARHER (Plougonven, Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix) / LE GALL (Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec, Scrignac) / LE ROUX (Saint-Sauveur, Guimiliau)
14675 M	RIAUEDEL Yannick	1 square de l'Etang 95130 FRANCONVILLE	GUEDON, GUESNON, DANJOU, HELIAS, TANGUY (Morlaix)
14676 M	MONNIER Isabelle	1 rue de Mirecourt 70000 CHARMOILLE	RIOUALEC, ROUÉ, SEGOT (Plougoultm) / RENARD, BARBU (Braspars, Carhaix) / LOUSSOT, LE NEON (Mespaul) / LE REST, LAURENT, GYVAT (Saint-Pol-de-Léon)
14677 M	BOURHIS Geneviève	30 rue de la Gare 29610 PLOUIGNEAU	BOURHIS (Plouigneau) / PAPE (Plougonven, Ploujean)
14678 M	LEFEVRE Cédric	4 rue de Sèvres 91540 MENNECY	ROUDOT (Plouégat-Guerrand) / LE VERGE, LEFEVRE, MONTIGNY
14679 M	QUÉRÉ Guy	40 rue Pierre Joseph Proudhon 78800 HOUILLES	QUÉRÉ (Mespaul, Plouénan) / PERON (Plouénan) / RICOU, NICOLAS (Plouigneau)
14680 M	SEITE Carole	86 boulevard Georges Clémenceau 83700 SAINT RAPHAËL	SEITÉ (Plouescat, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon)
14681 M	STEPHAN Robert	7 chemin de Kerdanet 29670 HENVIC	STEPHAN, MARZIN, MERRET, LE DUC (Henvic, Carantec)
14682 M	CAROFF Gérard	16 rue Pol Pasquet 29250 SAINT POL DE LEON	CAROFF, CUEFF (Saint-Pol-de-Léon) / KERBRAT (Tréflaouéan) / PRIGENT (Sibiril)
14683 Q	LE BIHAN Nathalie	rue de Saint Guenole 29500 ERGUE GABERIC	PELLEN, BIHAN
14684 Q	BIGOT Bernard	Sainte Cécile 29510 BRIEC	BIGOT, GOURMELEN, GUELLEC, QUEAU (Douarnenez)
14685 Q	KERLOCH Jean Claude	18 Karn Veilh 29940 LA FORET FOUESNANT	KERLOCH, LAY, JEGOU, BERRE (Pays bigouden)
14686 Q	JANNEZ Nicole	9 rue de l'Elle 29900 CONCARNEAU	TUDAL, BARRE, FLOCH, SEHEDIC
14687 Q	LE DEZ Rémy	107 B route de Clohars Fouesnant 29950 BENODET	DEZ (Rosporden) / CARDUNER (Melgven)
14688 Q	MONAT Alain	18 rue du Docteur Calmette 29790 PONT CROIX	MONAT, HUBERT, MARZIN (Pont Croix)
14689 Q	BONNEROT Mauricette	1 Hent Guernevin 29950 CLOHARS FOUESNANT	TRUFFAT, MERLETTE, PREMMEREUR, DELARUE (Paris, Oise)
14690 Q	BOURHIS Serge	39 route de Sainte Anne 29170 FOUESNANT	BOURHIS (Saint Pabu) / FORICHER (Lampaul Plourazel)
14691 Q	BOURHIS Française	39 route de Sainte 29170 FOUESNANT	ABIVEN (Plabeneq, Lanarvily) / BOZEC (Loc Brévalaire) / LOTRIAN (Lanarvily)
14692 Q	LABOUS Georges	6 rue du Pape Leon XIII 29000 QUIMPER	
14693 Q	LABOUS Christiane	6 rue du Pape Leon XIII 29000 QUIMPER	
14694 Q	LE CLINCHE François	8 avenue de l'Odet 29950 BENODET	HELGOUACH, VOLANT, TANNEAU, DIVANACH (Pays bigouden) / CLINCHE (Bénodet) / LOZIVIT (Beuzec Cong)
14695 Q	LE CLINCHE Rosanne	8 avenue del'Odet 29950 BENODET	TEMPLE, RAFLEGEAU (La Gacilly) / RICAUD (Carentoir) / GLEYO (Plourhan)
14696 Q	MORZADEC Anne Sophie	14 rue Auguste Guyard 91860 EPINAY SOUS SENART	MORZADEC, HOSTIS, TANNIOU (Pays bigouden) / BRAS, ROLLAND (Quemeneven) / HENAFF (Plomodern) / BRONNEC (Ergué Gabéric) / CHRISTIEN (Pluguffan)
14697 Q	GUICHON Hervé	14 rue Auguste Gutard 91860 EPINAY SOUS SENART	GUICHON, SOURBRIER (Cormoz) / PARIZOT (Cuisseaux) / JEANNOT (Monlebon)
14698 Q	COLARDELLE Geneviève	10 Hent Botdrez 29950 GOUESNACH	BRIAND (Morbihan) / LEFEVRE, MOUFLIER (Aisne) / RAUCOURT (Ardennes)
14699 Q	SALOMON Annie	6 Le Porzou KERNEVEL 29140 ROSPORDEN	GAONACH, CLOAREC (Briec) / CAUGANT, PICHON (Gouezec)
14700 Q	LE GRAND Alain	5 rue de l Ile Molene 29000 QUIMPER	GRAND, GUEVEL (Langolen)
14701 Q	MEUNIER Andre	7 hameau de Kerambarber 29940 LA FORET FOUESNANT	HOSTIOU (Ergué Armel) / GOURMELEN (Ergué Gabéric) / DAGORN (Trégunc) / NIVEZ (Lanriec) / COZIC (Concarneau)
14702 Q	HENNEQUIN Jocelyne	22 rue Grande 77167 FAY LES NEMOURS	FAVENNEC, QUENTEL, EVEN, COULIOU (Quimperlé, Moëlan)
14703 Q	QUILLIVIC Claude	26 rue Chemonton 41000 BLOIS	GUILLOU, CAER, SCUDELLER, BITART (Plouhinec)
14704 Q	STEPHAN Alain	1 rue Gustave Charpentier 94000 CRETEIL	STEPHAN, KERBINIBIN (Pays bigouden)
14705 Q	TOUTANT Sophie	Lieu dit MARLIN 64920 LONGES	GOURTAY, GRAND (Briec) / TALOUARN (Pays bigouden)
14706 Q	MOREAU Evelyne	28 rue Edmond Michelet 93250 VILLEMOMBLE	PRIGENT, COTONNEC, MARIN
14707 Q	PELLAE Jacqueline	355 voie de la Charité 74700 CORDON	PELLAE, TRIVIDIC (Plouhinec) / VILIEU, COLIN (Audierne)
14708 Q	MERCY Bernard	19 rue du Colonel Fabien 95140 GARGES LES GONESSE	
14709 Q	COUTURIER Ghislaine	Le Guilly 29100 POULDERGAT	
14710 Q	BARBIER Marc	4 rue de Kerlouanec 29100 DOUARNENEZ	
14711 Q	MAXIN Nicole	1 rue Buisson 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	RAOUL, ANDRE, HENOFF (Clohars Carnoët)
14712 Q	OHIER Jean Pierre	La Ville es Passants 35730 PLEURTUIT	GIDE, HOSTIOU, COZ (Plogonec)

14713 Q	BETROM Nadine	71 rue du 8 Mai 29760 PENMARCH	BREN, LUCAS, GLOAGUEN, CALVEZ (Pays bigouden)
14714 Q	TIRILLY Chantal	32 rue de Lesconil 29740 PLOBANNALEC	VOLANT, TIRILLY (Pays bigouden) / MARSOLLIER (Ploemeur)
14715 Q	LEMOING Dominique	18 route de 7 Fons 03290 DIOU	QUIVORON (Ploudalmézeau) / LE ROUX, LE PAPE (Lambézellec)
14716 Q	COSQUER Jean	Rue Surcouf 29770 AUDIERNE	COSQUER / LE TIEC / LAGADEC (Audierne) / BARGAIN (Pont-l'Abbé)
14717 M	RANNOU Gilbert	27 cité Bellevue 29410 SAINT THEGONNEC	RANNOU (Guiclan, Bodilis) / POULIQUEN (Saint-Thégonnec) / SIMON (Guiclan)
14718 M	BASTARD Danièle	Prmel Trégastel 20 rue de la Chapelle 29630 PLOUGASNOU	LE BASTARD (Bodilis, Landivisiau) / RUNAVOT (Plouguiel) / KER-FORN / KEROMNES
14719 M	LABOUS Eliane	4 rue Boris Vian 29670 TAULÉ	LE GOFFIC, TREHIOU (Perros-Guiriec, Quemper-Guezennec) / KER-GUILLEC (Saint-Pol-de-Léon, Plougoulm) / FLOC'H (Plounéventer)
14720 M	LABOUS Joël	4 rue Boris Vian 29670 TAULÉ	JAMBOIS, LABOUS, BOUGUENNEC (Hanvec) / BOUTIN (Hanvec, Saint-Eloy)
14721 M	TANGUY Martine	Poulhoat 29600 PLOUJEUAN	MENEEC (Plourin-lès-Morlaix) / FER (Garlan) / PLASSART (Le Cloître Saint-Thégonnec) / CLECH (Plouezoc'h)
14722 M	ROUSSEL Jacques	15 rue Henri Barbusse 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	GUIAVARCH (Ploudaniel, Saint-Thonan) / ROUSSEL (Nantes)
14723 M	PASTOL Josiane	6 impasse de la Tour d'Auvergne 29610 PLOUIGNEAU	LE CORVEZ, THORAVAL (Guerlesquin) / L'HERRON, FOURNIER (Plouigneau)
14724 M	PASTOL Yves	6 impasse de la Tour d'Auvergne 29610 PLOUIGNEAU	PASTOL (Morlaix) / JAOUEN (Morlaix, Plouégat-Moysan)
14725 M	NUIAOUET Annie	9 rue Bobby Sands 29600 MORLAIX	LE ROUX (Hennebont) / LE GUEN (Lanester)
14726 M	NUIAOUET André	9 rue Bobby Sands 29600 MORLAIX	NUIAOUET (Querrien) / STRUGEON (Locunolé)
14727 Q	LARCHER Alain	5 Allée de Kerlan Vian 29000 QUIMPER	GOANEC / QUERE / TOULLEC (Pays bigouden)
14728 Q	LE DUFF Françoise	8 place de la Tourbie 29000 QUIMPER	BRELIVET (Kerfeunteun, Landrévarzec, Quéménéven) / LE NOACH (Landudal, Briec, Ederon)
14729 Q	GUIRINEC Raymond	38 Hent Beg Kroassen 29950 BENODET	
14730 Q	CHEMIN Michèle	2 Alez Vihan Ar Polhoat 29700 PLOMELIN	RIOU / PITON / TERHEC (Guerlesquin, Scrignac)
14731 Q	COSSEC Bernard	9 Impasse Glinec 29750 LOCTUDY	COSSEC (Plobannalec, Lesconil) / CARVAL (Ploneour-Lanvern) / KER-BOURC'H (Landudal)
14732 Q	HEMERY André	45 Hent Toull Moger 29000 QUIMPER	LE GARREC (Treguennec) / HEMERY / LE NOACH (Ergué-Gabéric) / THEPAUT
14733 Q	LE GOUILL Agnès	23 rue Menez Rouz 29120 PONT L' ABBÉ	LE GOUILL / LE BIHAN (Plozévet) / LE CORRE, LE PAPE (Plogastel Saint Germain)
14734 Q	PLOUGONVEN Claudine	184 rue des Tulipes 29760 PENMARCH	PLOUGONVEN / BEUZIT / LOZACH / LE BOURHIS / KEROMNES / LE TAILLANTER
14735 Q	DIQUELOU Armelle	1 rue du Finistère 29790 PONT-CROIX	DIQUELOU / CREDOU / SOURON (Penmarc'h)
14736 Q	GARIN Jeanne	Lieu dit Gougastel 29410 BRIEC	GARIN / CASTRIC (Combrit) / LE BOURHIS / LE MAO
14737 Q	LE NAOUR Charles	6 rue des Genêts 29120 COMBRIT	LE NAOUR / LE BEUZ
14738 Q	GOURMELEN Jean François	15 résidence de la Fontaine 29170 FOUESNANT	GOURMELEN / VILLIEU (Le Juch)
14739 Q	NOURY Marie Thérèse	28 résidence Ar Vodennig 29550 PLOMODIERN	NOURY (Landévennec, Argol) / HENAFF (Plogonnet) / BLAIZE (Plomodiern)
14740 Q	LE SAOUT Nicole	7 rue Paul Sébillot 29000 QUIMPER	LE SAOUT, COROLLEUR, SALIOU (Brest) / INIAL, LE GALL, MENEZ (Quimerch)
14741 B	BERGOT Monique	352 rue de Lanninguer 29200 BREST	BERGOT, BERVAS (Saint Frégant) / MARHADOUR, ABIVEN (Guissény)
14742 B	HILT Michelle	9 Hameau de Kersadiou 29460 HANVEC	BRELIVET, BRENNER, RIOU (Hanvec) / BRENNER, RIOU (Quimerch) / BRENAUT (Le Faou)
14743 B	CROIZE FILLON Jacqueline	10 rue Molière 29290 SAINT RENAN	LEMINGER (Tourcoing) / MONICA (Faymoreau 85)
14744 B	RIOU Didier	6 rue Jean GUEHENNO 29480 LE RELECQ KERHUON	GUYADER (Plogastel Saint Germain) / RIOU (Tréméoc, Crozon) / PENHOAT (Tréméoc)
14745 B	LOURY Anne Yvonne	Pen Ar C'Hoat 29800 SAINT THONAN	GUERMEUR, LE GOFF (Dirinon) / GOASGUEN (Irvillac)
14746 B	HEBERT Monique	35 route de Gonio 29280 PLOUZANE	LOUARN (Cléden Cap Sizun) / CHARLES, LEAIS, DONNART (Goulien)
14747 B	LE BRIS Pierre	8 rue Guillaume KERSIMON 29830 PLOUDALMEZEAU	LE BRIS (Landerneau, Châteaulin)
14748 B	JAOUEN Yvonne	49 rue de Mestridden 29200 BREST	JAOUEN (Ploujean) / GUYAVARCH, QUINIOU (Guipavas) / LE PAGE (Saint Marc)
14749 B	MERRIEN Marie Renée	Quillafel 29460 HANVEC	LE NEEN, MERRIEN, BOURHIS, LE BRETON
14750 B	NARD Catherine	10 Clos de la Roche 29870 LANNILIS	LE BORGNE, RAGUENES, HALL, KERMORGANT (Lanrivouré)
14751 B	LEON François	170 rue de Kerabec 29800 LANDERNEAU	LEON (Plouguerneau, Guipronvel) / PIRIOU (Guipronvel) / ROIGNANT, RANNOU (Bodilis)

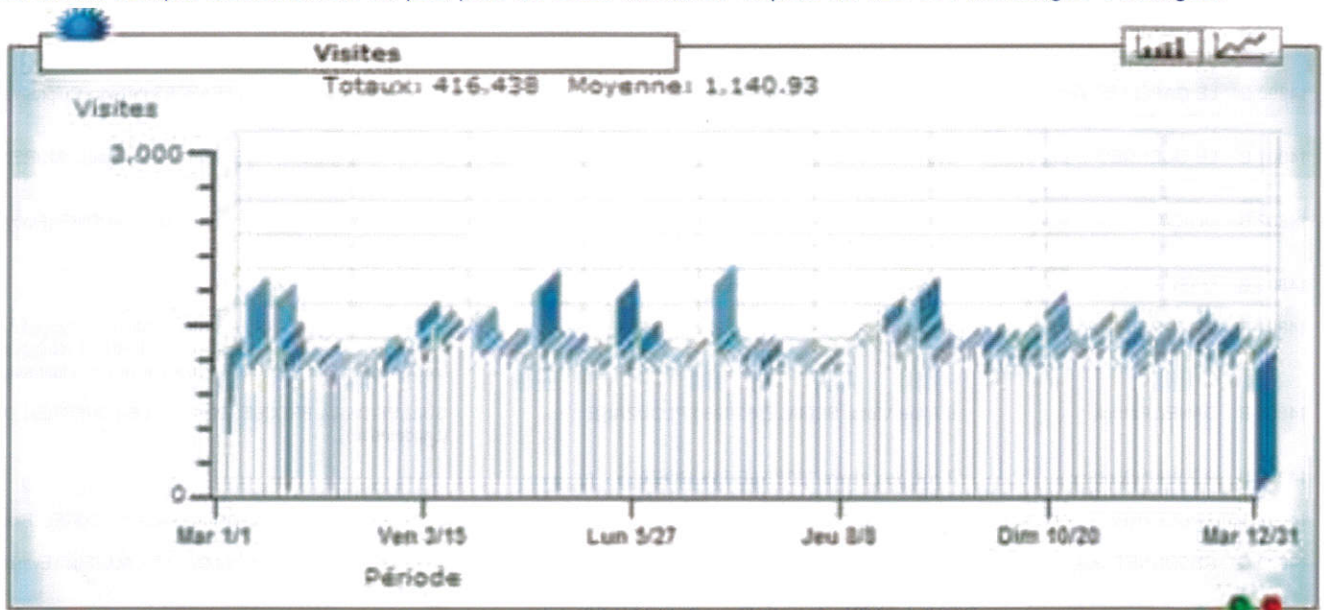
14752 B	MESTRE Gérard	Kergleuz 29880 PLOUGUERNEAU	MESTRE (Plouguerneau) / MALLEGOL, PERROT (Lampaul Guimiliau) / PREMEL CABIC (Kerlouan)
14753 B	THERESE Nadine	KERLEDUT 29880 PLOUGUERNEAU	THERESE, LE PORS (Plouguerneau) / PENNEC (Guissény) / GUEGUEN (Lannilis)
14754 B	KEREBEL Gérard	3 rue Véronèse 29200 BREST	KEREBEL, VAILLANT, QUEMENEUR (Plouarzel) / KEREBEL (Saint Renan, Brest) / LE CAM (Plonévez du Faou)
14755 B	ELIEZ Serge	Coataudon 6 place Rimbaud 29490 GUIPAVAS	ELIEZ, LE GOASDUFF (Brest), LE GOASDUFF, GALLIOU (Plouvien), KERJEAN (Guipavas)
14756 B	ELIEZ Danièle	Coataudon 6 place Rimbaud 29490 GUIPAVAS	LELEU (Comines, Nord) / ZARBELIN (Brest, Camaret) / MARCHAND, DREVILLON (Crozon, Camaret)
14757 B	MADEC Christophe	15 17 Gre Street ECIV3RD LONDRES GRANDE BRETAGNE	LABIA, URVOAS, MADEC, LEON (Ploudaniel) / PERON
14758 B	RAVALLEC Gisèle	8 rue du pont qui tremble 35400 SAINT MALO	MORVAN, YELLAC, LOUSSOUARN, CORNOU (Trégunc, Concarneau)
14759 B	PAGE Anne	6 rue du Pourquoi Pas 29200 BREST	
14760 B	JESTIN Nicole	8 Impasse Ernest RENAN 35230 SAINT ERBLON	HASCOET (Brest, Lanvéoc) / PRIGENT (Morlaix, Carantec, Taulé) / ROUDOT (Lanvéoc) / MILBEO (Morlaix)
14761 B	LE ROUX MEUNIER Isabelle	1 rue Christian BERNON 35000 RENNES	LE GUEN, GUIGNANT, CASAS, MARGIS (Brest)
14762 B	MENEZ Jacques	352 Cosquer Coum 29870 LANNILIS	MENEZ, MORVAN, TRANVOIZ, VAILLANT (Lannilis)
14763 B	MELLOUET Martial	116 rue de la Sablonneuse 59261 WAHAGNIES	MELLOUET (Plounévez Lochrist, Plouescat) / DERRIEN (Brest, Saint Derrien) / MAZE (Sizun, Saint Cadou) / PREMEL CABIC (Saint-Frégant)
14764 B	LE GOFF Eugénie	9 route de Pors An Eis Vinis 29840 LANNILIS	GUENOLE (Clohars-Carnoët, Landévennec) / LANNUZEL (Brest, Lambézellec)
14765 B	SALIOU Christiane	10 Boulevard Léon BLUM 29200 BREST	SALIOU (Morlaix) / LAMANDE (Plougonven)
14766 B	BUNEL Isabelle	55 rue Paul BELMONDO 29820 GUILERS	COPY, TANGUY (Lampaul Ploudalmézeau)
14767 B	AUTRET Dany	61 rue Hoche 29200 BREST	AUTRET (Botmeur) / GUEVAREC, MICHELET (Saint THOIS) / LE ROUX (La Feuillée)
14768 M	BETON Marie France	Kerver Kreis 29400 LANDIVISIAU	JEZEQUEL (Bodilis, Plougouvest) / SALAÜN, CAROFF (Sizun, Le Tréhou)
14769 M	NICOLAS Jean	47 rue Gambetta 29600 MORLAIX	NICOLAS (Gouézec) / BREST (Lopérec)
14770 M	VENDEVILLE Joëlle	45 chemin de Goasven 29630 PLOUGASNOU	LA FOREST (Morlaix, Plougasnou) / BARVET, TALLEGAS (Plougasnou) / KERDONCUFF (Plougastel-Daoulas)
14771 M	VENDEVILLE Louis Luc	45 chemin de Goasven 29630 PLOUGASNOU	DE LA FOREST (Morlaix, Plougasnou) / BEYOU (Loperhet, Ploudaniel) / KEROUANTON (Lesneven) / KERDONCUFF (Plougastel-Daoulas)
14772 M	FILY Madeleine	12 rue Victor Hugo 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	CAROFF (Saint-Martin-des-Champs)
14773 M	COAT Anne Marie	21 rue Pen ar Parc 29400 LAMPAUL GUIMILIAU	COAT (Plouider) / LE BORGNE (Plounéour-Trez) / OLLIVIER, PREMEL-CABIC (Kerlouan)
14774 M	DUCRET Patrick	32 allée des Tilleuls 29252 PLOUEZCOH	DILASSER (Roscoff) / MONCUS (Saint-Pol-de-Léon) / GALEZ (Cléder)
14775 Q	HUIBAN Daniel	Karn ar Ster 29520 SAINT GOAZEC	HUIBAN (Roudouallec) / CORLER (Scaër) / KERGOURLAY (Elliant)
14776 Q	HUIBAN Patricia	Karn ar Ster 29520 SAINT GOAZEC	STER, PENNEC, LEGROS, LE FLOCH (Leuhan)
14777 Q	SALAÜN Annick	2 Place Toussaint Louverture 29120 PONT L'ABBE	SALAÜN (Leuhan) / FOLGOAS (Pays bigouden)
14778 Q	PETON Marc	18 rue de Chateaubriand 29000 QUIMPER	DU PARC DE PENANGUER / GESTIN
14779 Q	LE BIHAN Bernard	13 Park Al Leur 29700 PLOMELIN	LE BIHAN (Ploaré) / MARCHAND (Pluguffan) / LE BERRE (Guengat) / RIOU (Briec)
14780 Q	BARRE Hervé	108 route de Penfrat 29000 QUIMPER	BARRE, DOUGUET, MAGUER, LE GUILLOU (Briec)
14781 Q	PELUSO Marguerite	Ty Bur 29500 ERGUE GABERIC	GOURMELEN, QUENEHERVE, ROUMEGOU, L'HELGUEN
14782 Q	GORRET Sylviane	5 rue de la Croix des Fleurs Kernével 29140 ROSPORDEN	GORRET (Kernével / Bannalec) / DAYOU (Quimperlé)
14783 Q	L'HARIDON Denis	17 rue de Bretagne 29180 GUENGAT	
14784 Q	HUITRIC Laurence	Boden 29500 ERGUE GABERIC	
14785 Q	LOUEDEC GUILLOSSOU Marie Thérèse	109 Z A de Parc Ar C'HASTEL 29170 FOUESNANT	GUILLOSSOU, ALLAIN (Carnoët, Motreff) / GOURLAOUEN (Poher)
14786 Q	JALLET Alexandra	1 rue Général de Gaulle 29750 LOCTUDY	PERROT, AUTRET (Loctudy) / Treffiat) / LE MOUEL (Kerfeunteun) / SIMON (Langolen)
14787 M	LARHANTEC Nicole	24 rue de la Nation 35400 SAINT MALO	CASTEL, NICOLAS, MANACH (Henvic, Carantec) / JAOUEN, LARHANTEC (Lanvellec, Botsorhel)
14788 B	COZ Marie	52 rue Pierre RIQUET 29200 BREST	JACQ (L'Hopital Camfrout) / COZ (Guipavas) / MOULIN
14789 B	FOURN Jean Claude	45 rue Anatole LE BRAZ 29480 LE RELECQ KERHUON	FOURN (Brélès) / MENGUY (Ploumoguier) / GUENNOC (Plounéour Trez) / MENEZ (Kernilis)
14790 B	GUILBAULT Christine	6 rue des Primevères 29280 LOCMARIA PLOUZANE	THOMAS (Commana) / BESCOND (Le Relecq Kerhuon)

14791 B	BOUCHER Serge	12 rue de la Bruyère 29200 BREST	BOUCHER (Brest) / TOQUIN, MADEC (Ploudiry) / TOURBOT (Landerneau)
14792 B	PENCREACH Jacqueline	21 rue de Lannouron 29200 BREST	JEZEQUEL (Brest), DESSOUDRES (Penmarch), RANNOU (Plounéour Menez) / MEVEL (Saint Sauveur)
14793 B	PEGER Marie Louise	14 rue des Peupliers 29460 DIRINON	MILLOUR (Dirinon) / LE ROUX (Dirinon) / PIRIOU, RIOU (Brest)
14794 B	PEGER Pierre	14 rue des Peupliers 29460 DIRINON	
14795 B	KATRANTZIS Michelle	18 rue Branly 29200 BREST	
14796 B	BOUBIER VASSEUR Sylvie	17 rue de Kersudal 29200 BREST	VASSEUR, RICOU (Morlaix) / LE GOASDUFF (Plouguerneau) / QUERE (Roscoff)
14797 B	ROQUINARCH Monique	95 route de Daoulas 29800 SAINT URBAIN	JEZEGOU (Plouneventer, Loc Eguiner, Ploudiry) / LEOST (Plouneventer, Saint Méen) / PIRIOU (Bodilis, Plougar) / LE ROUX (Bodilis)
14798 M	LE FUR Marie Angèle	31 rue du Docteur Lefebvre 29600 MORLAIX	LE FUR, MACON (Scrinac)
14799 B	JAFFRENNOU Monique	48 Leur Ar March 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	PLOUNEVEZ, BRIAND (Plévin) / LOSTANLEN, LE BORGNE (Poullaouen)
14800 B	LE GABELLEC Annyvonne	6 rue Simon GARENAGEAU 29200 BREST	JESTIN, SENE (Coat Méal) / FRANCES (Milizac, Guipronvel) / CROZON (Milizac)
14801 B	LE GUENNEC Gisèle	233 Route de Leur Ar March 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	GOUES (Bourg Blanc) / KERJEAN (Plabennec) / MOREL (Plouguin) / L'HOSTIS (Lanivoaré)
14802 B	DORVAL Marie Pierre	4 rue Jean DAGORN 29200 BREST	RANNOU (Collorec, Berrien, Loc Maria), MAUDIRE (Plouyé), MORVAN (Brennilis), RUMIN (Collorec)
14803 B	MASSE Catherine	11 rue Masséna 29200 BREST	
14804 B	LE CARRIE Isabelle	11 bis rue Anatole France 29200 BREST	LE FOURN, LADAN (Bourg Blanc, Milizac, Plouguin) / LAMOUR (Gouesnou, Plabennec, Guipavas) / L'HERROU (Guipavas, La Forest Landerneau) / CALVEZ, COAT (Bourg Blanc, Plouguerneau, Goulven)
14805 B	DANEL Patrick	6 Allée Victor SEGALEN 29280 PLOUZANE	GUILLET DE LA BROUSSE (Dirinon) / LE FORESTIER DE QUILLIEN (Landerneau)
14806 B	POULAIN Martine	7 rue des Abers 29260 LE FOLGOET	
14807 Q	SOULEYREAU Nathalie	28 rue des Lys 15100 SAINT FLOUR	MARZIN, BARBEOC'H (Clédén) / QUILLIVIC, BUREL (Plouhinec)
14808 Q	RESONNET Guy	61 chemin de Kerequel 29000 QUIMPER	RESONNET (Ergué Armel, Plonéis) / LE GALL (Saint Evarzec) / FLOC'H, DOARE
14809 Q	PAUL Maryvonne	14 rue de Kerfriant 29730 LE GUILVINEC	MARC, DURAND, MOIGNE (Pays bigouden)
14810 Q	SIGNOR Marie	1 allée des Mandarins 29120 PONT L'ABBE	FAILLER, GLOAGUEN, SIGNOR, PAGE (Pays bigouden)
14811 Q	DANIEL Marie Françoise	15 rue Duguesclin 29120 PONT L'ABBE	ARHAN, SINO, MOURRAIN, BRETON (Cap Sizun)
14812 Q	FLOCH Odette	73 rue Eugène Lucas 29100 DOUARNENEZ	KERSALE (Douarnenez) / KERSALE (Braspart)
14813 M	RIOU Jean François	1 allée des Alizés 29250 SIBIRIL	RIOU (Sibiril, Saint-Pol-de-Léon) / LE DUC (Cléder, Plougoulm) / QUERE (Sibiril, Cléder) / JEZEQUEL (Sibiril, Plougoulm)
14814 Q	HENOT Jean	7 hameau de Kergadiou 29700 PLOMELIN	
14815 M	RIOU Marie Thérèse	1 allée des Alizés 29250 SIBIRIL	QUERE (Sibiril, Cléder, Plouescat) / JEZEQUEL (Sibiril, Plougoulm)
14816 Q	LE MER Henri	40 route de la Pointe du Raz 29770 PRIMELIN	LE MER, JACQ (Plouneour-Menez / Saint Thégonnec)
14817 Q	GAILLAGOT Nathalie	44 avenue Foch B7 95220 HERBLAY	LOXQ (Audierne) / GAILLAGOT (Rennes) / HERRY (Brest)
14818 Q	BIGOT Jean	14 rue Park Al Leur 29100 DOUARNENEZ	BIGOT, LE BRAS (Poullan) / LE MOAN, BOULBRIA (Ploaré)
14819 Q	BIGOT Marie Fernande	14 rue Park Al Leur 29100 DOUARNENEZ	GUILLOU, PENSEC (Goulien) / GLOAGUEN, BOLZER (Mahalon)
14820 Q	LE NOURS Jean François	2bis impasse du Kastel 29710 PLOGASTEL SAINT GERMAIN	LE NOURS / LAGADIC (Combrit) / GLOAGUEN / TYMEN (Plogastel Saint Germain)
14821 Q	JOSEPH DIT PAGNY Réjane	70 résidence de Kervihan 29170 FOUESNANT	LUNEL / GAUNET
14822 Q	LE DOEUFF Christophe	14 rue Mgr du MARHALLAC'H 29000 QUIMPER	LE DOEUFF, CARNOT, TANGUY, CALVEZ
14823 Q	TROLES Monique	5 route de Stang Allestrec 29940 LA FORÊT FOUESNANT	IQUEL (Fouesnant) / THOMAS / TROLES / HAMON (La Forêt-Fouesnant)
14824 Q	HEMBERT Michel	5 Hameau de Ker Faou 29170 FOUESNANT	PICHAVANT (Meilars, Mahalon) / LE GOFF, LE CAM (Landrévarzec) YOUINO (Ploaré)
14825 Q	HERRY Didier	44 avenue Foch 95220 HERBLAY	
14826 Q	QUENET Gilles	16 allée des Chênes 29950 GOUESNACH	QUENET, DONGE (Gouesnach) / DAOUDAL, LCHARIDON (Quimper, Fouesnant) / DIVANACH, ROY, JACOB (Pays bigouden)
14827 Q	LE BRUN Claude	Impasse d'Alsace 29730 GUILVINEC	LEC, SIGNOR, RUN, LAY, BRUN, LOUSSOUARN (Pays bigouden)
14828 M	LE ROUX Jean Yves	7 rue du Pré Souchais 44140 REMOUILLE	LE ROUX (Saint-Thégonnec) / LAURENT (Pleyber-Christ)
14829 B	AMADIEU Marie Claire	1 rue des Fonts Vieilles 63870 ORCINES	QUEGUINER (Brest, Tréflaouénan, Plouescat, Cléder) / HAMON (Brest, Plouguerneau, Guipavas) / INIZAN (Cléder, Plouguerneau, Kerlouan)



Le Forum a fêté en novembre dernier son septième anniversaire : pour rappel il a été créé en 2006 par la volonté de M. Pellan de reprendre l'espace laissé libre suite à la disparition du forum Joco.

Le forum compte actuellement un peu plus de 5600 membres et plus de 120 000 messages échangés.

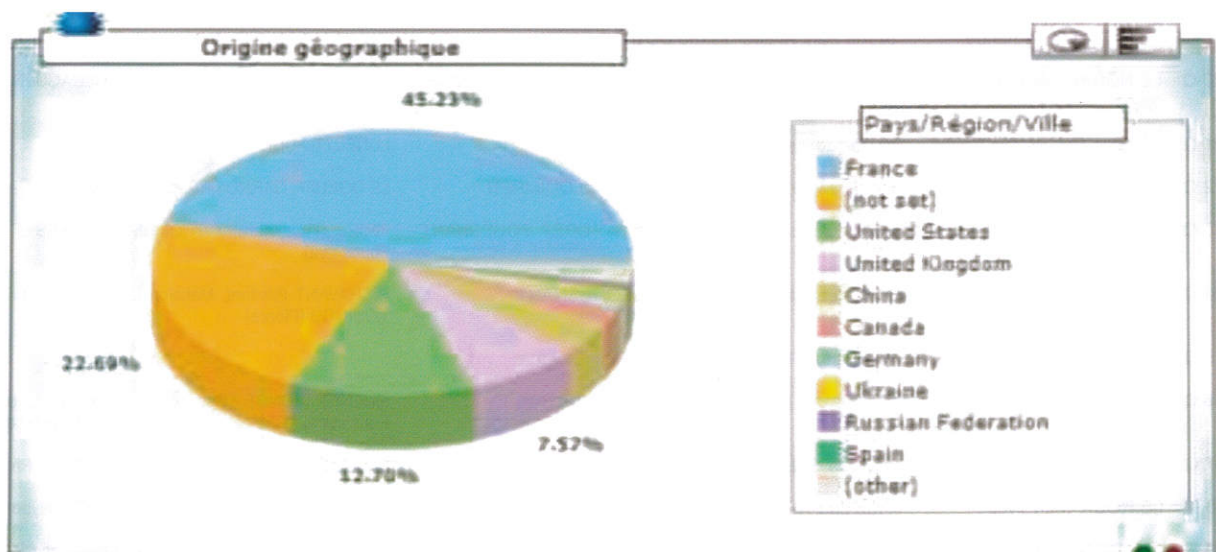


Pour l'année 2013, il a été visité à 416 438 reprises et 4 256 939 pages ont été consultées. Ces chiffres sont à comparer aux 2 années précédentes.

Visites :  
 2012 : 380 336  
 2011 : 482 127  
 Pages vues :  
 2012 : 3 672 818  
 2011 : 4 202 328

Comme vous pouvez le constater le forum a repris quelques couleurs par rapport à 2012. Nous avons en effet subi cette année là, "l'effet" de la mise en ligne des AD.

**Les profils des visites :**



- 1) France : 188 336 visites (45.23%) et c'est la région Ile de France qui prend la première place avec 60000 . Ile de France 60000 visites, Bretagne 50000 visites, Pays de Loire 18000 visites, Nord Pas de Calais 9500 visites, PACA 6700 visites.
- 2) USA : 52908 (12.79 %)
- 3) GB : 31541 (7.57%)
- 4) Chine : 16900 (4.06%)
- 5) Canada : 8253 (1.98%)
- 6) Allemagne : 5600 (1.35%)



D'autres statistiques nous permettent de compléter le profil type du forumeur.

Il est donc installé en France plus précisément dans la région Ile de France, équipé du navigateur Firefox et venant sur le forum de préférence entre 10 h et 11 h ou entre 16 h et 18h.

Il passe en moyenne dix minutes, avec une préférence pour le mercredi, le dimanche et le lundi.



En 2013, le forum s'est doté d'une lettre d'info mensuelle, dans laquelle est mis en exergue les sujets « phare du moment » et tout en rappelant les possibilités offertes en matière d'aide par le forum ( Transcription, Guide des mairies, Militaires et Bagnards etc...) . Avec les outils statistiques nous pouvons une nouvelle fois, nous faire une idée de l'accueil à cette lettre d'info sur 60000 envois cumulés, 20 % des personnes ont cliqué sur un des liens proposés et nous avons eu 142 désabonnements.

Comme j'aime à le rappeler régulièrement le forum est la seule antenne du CGF ouverte 24 h/ 24. Et force est de constater que le forum reste un outil incontournable des recherches généalogiques dans le Finistère et par extension un moyen de faire connaître les différentes ressources offertes par le CGF.

J'en profite pour réitérer mes remerciements aux membres de l'équipe qui font vivre ce forum en prenant de leur temps , en se déplaçant dans les mairies ou archives pour aider les colistiers dans leurs recherches généalogiques, et bien évidemment à tous les colistiers qui par leurs échanges font le succès du Forum !!!!

Le Forum du CGF : <http://www.cgf-forum.fr/phpBB2/index.php>

Les membres de l'équipe : Geneviève Bergot, Céline Cren, Claudine Delaveyne, David Ségalou, Eric Ménez, Francine Laude, Françoise Simon, Hervé Baudy, Jean Claude Bourgeois, Jean Roué, Maryse Schreiner, Philippe Léoni, Thierry Goac

Contact : [administrateur@cgf-forum.fr](mailto:administrateur@cgf-forum.fr)

# entraide

. Adélaïde-Marie LE MENN , l'une des arrières grand-mères de l'amiral RONARCH, serait née à Gouézec vers 1762 mais n'existe pas sous ce prénom dans la base récif. Son père Jean Charles LE MEEN qui fut notaire à Gouézec changea son nom pour LE MENN de CHANSY vers 1765 si on se réfère aux actes de naissance de ses enfants. Quand Adélaïde-Marie se marie à Quimper le 23 nivose an 3, elle se fait appeler CHANSY LE MEEN.

Quelqu'un a t'il étudié l'évolution du nom des nobles de robe avant et après la révolution ? Particules avant la révolution puis sans particules après ?

*LAVANANT François CGF 5340 Q  
3 allée des Chênes 77310 BOISSISE LE ROI  
f.lavanant@free.fr*

. Essayant en vain depuis plusieurs années de remédier à la carence des BMS de Tréfléz, je souhaiterais savoir si les aveux faits au roi en 1683 par Alexandre de Rieux pour la Seigneurie de Coatmeur en Quimindilly couvrent le terroir de Lan Ar C'hoezen (anciennement transcrit Lanarchuezen) où vivaient mon ancêtre Yves Quillévéry X Suzanne Burel en 1711 et son fils, tisserand, Claude X Marie Le Goff en 1740. Yves était né en 1678 mais je ne connais pas son ascendance. Leur descendance compte plusieurs tisserands à Bédiez et Mézonan. L'un d'entre eux, mon ancêtre Yves X Catherine Abiven en 1780, fut élu député du Tiers État de la Sénéchaussée de Lesneven en 1789. Il est également possible que Lan Ar C'hoezen ait relevé du fief de COATLEZ, qui a appartenu successivement aux maisons du CHASTEL, KERIMEL et BOISÉON pour tomber vers 1680 (?) chez les POULPIQUET.

Je tire la référence aux Aveux au Roi de l'excellente étude réalisée par Paul Perrot avec le concours de Marc Faujour et parue dans le N°128 de Décembre 2013 sur l'ascendance de Jan Mazé ( voir page 34, note 30, AD 29 Brest, 1E 104). Paul Perrot cite également Joseph Auffret, de Lanarvesen en Tréfléz, témoin à la tutelle des enfants de Jan Mazé en 1703/1704.

*Pierre-Marie Quillévéry CGF 2670 B  
48 Rue de Vouillé 75015 Paris*

. Ma Grand tante s'est mariée avec un soldat américain en 1919 à Brest. Elle est allé vivre aux USA. Je recherche toute information sur les conditions de cette immigration : a-t-elle eu la nationalité américaine de suite ? Savez vous si dans ce cas de mariage elle a voyagé avec son mari ? A-t-elle été considérée comme immigrante...? Merci.

*michel.vie@wanadoo.fr*

. J'ai créé un blog pour confectionner plus tard par mes propres moyens un livre, que j'écris jour après jour, chronique familiale période années 1930 jusqu'aux Trente Glorieuses. J'y ai évoqué les tristes moments vécus par ma famille maternelle pendant la bataille de Brest (lettres famille, témoignages de ma mère qui avait quatorze ans, recherches historiques à partir du D Day, témoignages Valognes dans la Manche). J'évoque le problème de l'exode et des réfugiés bretons dans une région de la Sarthe. Mon site s'appelle : annigpilven.fr ou annigpilven@unblog.fr

*Annick OULD ROUIS CGF 12563 B  
96 rue de Belleville 75020 PARIS  
aorouis@orange.fr*

. Je suis à la recherche d'éléments biographiques concernant la grand-mère de mon épouse, Marie Yvonne LE BARS, née à AUDIERNE le 17 mars 1894 de Jean Guillaume LE BARS (°19.09.1852 ESQUIBIEN, + 08.02.1843 AUDIERNE) X à AUDIERNE le 07.01.1878 avec Marie Yvonne QUEMENER (° 29.03.1855 ESQUIBIEN, + 21.03.1935 AUDIERNE). Marie Yvonne LE BARS a eu une fille, Marie Yvonne LE BARS (ma belle-mère) née de père inconnu le 31 décembre 1914 à AUDIERNE, déclarée par sa grand-mère puis reconnue par sa mère. Elle épouse en 1936 à Marmagne (Saône-et-Loire) Maurice LEQUIN (mon beau-père). Je n'ai aucun autre éléments biographiques la concernant si ce n'est qu'elle aurait quitté AUDIERNE et que l'enfant a été élevée par ses grands-parents.

*Jean Paul BONIN CGF 14621 Q  
10 rue Sainte Odile 71250 CLUNY  
bonin.jp71@orange.fr*

# questions

## 129 - 1 : Marie Gabrielle TREGUER

Recherche décès de Marie Gabrielle TREGUER, fille de Goulven TREGUER (° 22.08.1827 à GUISSENY, célibataire). Elle a eu une fille TREGUER Marie Gabrielle (° le 12.05.1852 à GUISSENY).

## 129 - 2 : Goulven TREGUER

Recherche décès de Goulven TREGUER (° 3 thermidor an X à GUISSENY, X<sup>1</sup> le 14.11.1829 à GUISSENY avec Marie MANANT (° 9 thermidor an VI à GUISSENY et + 09.03.1841 à GUISSENY), X<sup>2</sup> le 15.11.1842 à GUISSENY avec Marie JAFRES.

François TANGUY CGF 8259 B  
24 rue Yves Collet 29200 BREST  
francois.tanguy3@orange.fr

## 129 - 3 : Michel NÉZET et Anne le MOAL

Recherche naissance, probablement à LANNÉDERN, de Michel NÉZET ca 1758 et l'ascendance, probablement à LANNÉDERN, PLEYBEN (ou environs) du couple Michel NÉZET et Anne le MOAL, X 11.10.1791 (seconde union de Michel) à le CLOÏTRE-PLYBEN, dont Michel (° 20.FRUC.07 à PLONÉVEZ-DU-FAOU). Michel a été marié une première fois avec Louise Julienne le GALL le 17.01.1785 à PLONÉVEZ-du-FAOU.

## 129 - 4 : Guénolé LE PAN et Marie LE MÉROUR

Recherche mariage du couple Guénolé le PAN et Marie le MÉROUR entre 1801 et 1819 probablement à ARGOL (ou LANDÉVENNEC), dont Marie Anne (° le 24.12.1819 à LANDÉVENNEC, X le 27.01.1839 à LANDÉVENNEC avec Daniel Jean SALAÛN.

## 129 - 5 : Louis MOAL et Marie GUYOMARC'H

Recherche, probablement à LOQUEFFRET à PLONÉVEZ-du-FAOU, COLLOREC ou environs, décès et ascendants de Louis MOAL ainsi que ceux de son épouse Marie GUYOMARC'H, X le 20.02.1775 à LOQUEFFRET, dont François (° le 13.04.1777 à LOQUEFFRET).

## 129 - 6 : Michel GOACOLOU et Catherine LE BOLZEC

Recherche, probablement à CLÉDEN-POHER, PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, naissance, décès et ascendances du couple Michel GOACOLOU et Catherine le BOLZEC, X le 05.07.1758 à PLONÉVEZ-DU-FAOU, dont Marie Anne (° le 13.02.1768 à CLÉDEN-POHER).

André LANNUZEL, CGF 5576 Q  
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE  
an.lannuzel@voila.fr

## reponses aux questions des adherents

### A la question 128-1 :

Le couple LARNICOL / DURAND se serait marié en pluviôse an III à Plobannalec (année manquante). Le décès de Catherine DURAND en 1812 donne son ascendance, et aussi l'une des clés pour son époux, car on cite Louis FOLGOAS beau frère, lequel est en effet époux de Anne LARNICOL, et lors de son mariage, en Nivôse an XI, les ascendants sont donnés, à savoir Jacques LARNICOL, et Marie Anne COIC.

On note également en Ventôse an VIII, à la naissance de Jacques LARNICOL, les deux témoins Jean STRUILLLOU et Françoise MEHU (x DURAND), qui ne sont autres que les grands parents de l'enfant. On remonte ensuite sur les LARNICOL, SALAUN, COIC, POULLELEOUEN, etc. Marie Anne COIC, veuve LARNICOL s'était remariée à Jean STRUILLLOU en 1779, qui se retrouve donc grand-père de ce fait. En fait, les liens étaient beaucoup plus complexes car Jacques LARNICOL, père de Michel, était marié en première noce en 1760 à Jeanne PAUL, mère de Jean STRUILLLOU.

Jean STRUILLLOU, a donc aussi épousé la belle-mère de ses demis-frères ... qui avait son âge, 21 ans séparaient sa mère Jeanne PAUL (1727) et son épouse Marie COIC (1748), son beau père Jacques LARNICOL (1730), veuf Jeanne PAUL, s'étant comme de coutume remarié à une jeune fille.

Lors de son mariage avec Jeanne PAUL en 1760, il avait du se contenter d'une veuve de 3 ans son aîné, ce qui était quand même rare à l'époque, pour un premier mariage. Au passage, il héritait de cinq enfants du premier lit, dont l'aîné notre Jean STRUILLLOU né en 1751.

Pour revenir à Michel LARNICOL X DURAND, au recensement de 1836, son fils unique Corentin et son épouse Tudine CALVEZ avaient cinq domestiques, et ont ensuite laissé une fortune considérable à leur décès. Lors des licitations 1855 / 1858 (AD 15 U 22 48), leurs biens de Kerveol et autres lieux sont estimés à plus de 120 000 F, et seront partagés en six loties entre les six enfants. Lors d'inventaires de cette période, une vache est estimée à environ 100 Francs. Corentin LARNICOL a été mêlé au reuz\* à Plonivel après la Révolution, avec son oncle François Michel DURAND, "curé" de Plonivel. (cahiers de l'iroise 9/1987 de mon cousin homonyme + Jean Louis Le Floc'h).

\* reuz : mot breton signifiant malheur, ravage

### A la question 128-2 :

Tanguy CLEACH (+ en 1708 et non en 09) veuf x<sup>1</sup> de Marie QUINIOU est fils de Jean CLEACH X à Jeanne LARNICOL de tronal. Jean CLEACH le second, l'un des trois frères de Jean CLEACH. il est probablement né en 1665 à Plobannalec, et petit-fils de Tanguy + à 96 ans (estimés) en 1677 à Plobannalec. Le vieux Tanguy, étant d'une fratrie, comportant au moins trois autres frères, Riou, Jean et Ambroise Cleach. Du côté LARNICOL, on retrouve la grande fratrie Grégoire X Jeanne L'HELGOFF. Jeanne LARZUL est née le 04.04.1673 à Tréfiagat de Guillaume et X TANTER.

Jean-Louis Le Floc'h CGF 3207 Q  
25 rue de la Fontaine 29740 LESCONIL

## Le CGF à PARIS

Les réunions parisiennes en 2014 se tiendront les :

5 avril et 21 juin 2014

L'accueil aux réunions est assuré dès 14h 30 à la Maison des Bretons

(Ty ar Vretonned – Mission Bretonne)

22, rue Delambre à Paris XIV<sup>e</sup>

(rez-de-chaussée au fond de la cour)

Métros Montparnasse, Edgard Quinet ou Vavin

Pour tous renseignements, contacter :

M. Nicolas Pierre TERVER,

Tél. 06 23 38 08 41

mel : nicolas.terver@voila.fr

## Mise à jour des comptes Geneabank pour 2014

Les mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Judi 27 mars 2014 (pour le premier trimestre)

Judi 26 juin 2014 (pour le second trimestre)

Judi 25 septembre 2014 (pour le troisième trimestre)

Judi 18 décembre 2014 (pour le quatrième trimestre)

## AGENDA

**MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :**

**CONGRES DE L'UNION GENEALOGIQUE DE LA BRETAGNE HISTORIQUE A PLOERMEL  
organisé par le CGENCEB**

Salle des fêtes, 5 rue du Général Giraud à Ploërmel  
les 17 et 18 mai 2014

## APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

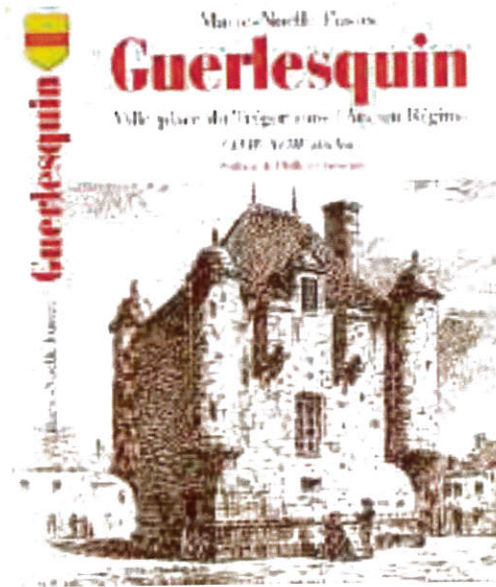
Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

## GUERLESQUIN,

*ville-place du Trégor sous l'Ancien Régime (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*



Dernière porte occidentale du Trégor, Guerlesquin – « la cour des Gwen » – devient dès le Moyen-Âge un centre commercial important où foires et marchés attirent les populations des trois évêchés (Cornouaille, Léon et Tréguier). En 1424, Jean IV la gratifie du titre de « ville ». Simple châtelainie, elle s'étend alors sur Botsorhel, une partie de Plougras et de Plounérin. Avec la construction d'une cohue et d'un auditoire par René de Rohan, puis d'une prison par le marquis Vincent du Parc de Locmaria, l'urbanisation de la petite ville-marché s'accélère. Peuplée majoritairement de petites gens, les maisons des marchands côtoient cependant celles des nobles et des officiers de justice ; sa vocation commerciale s'affirme et sa réputation s'étend jusqu'en Angleterre et en Hollande.

Avec la rigueur propre à tout travail historique, cet ouvrage tente de donner une juste place à ceux qui ont contribué à créer et à mettre en valeur un lieu que rien ne prédisposait à jouer un tel rôle commercial dans le diocèse de Tréguier jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. À travers l'étude du paysage urbain, l'auteur décrit la vie quotidienne et s'intéresse à tous les acteurs de la vie sociale, politique, économique et religieuse. Il accorde une place importante au savoir-faire des artisans qui ont créé cet habitat, reflet d'une Bretagne « entreprenante et imaginative » selon les termes de Daniel Leloup.

Parution fin juin 2014

Format 16,5x24 cm - 550 pages (prévu) ; iconographie importante. Annexes  
Prix de vente public : 29 €

### **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

Je souscris à ..... exemplaire(s) de **GUERLESQUIN, ville-place du Trégor sous l'Ancien Régime (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)** de Marie-Noëlle FUSTEC au prix de **29 €** l'exemplaire (**port en France offert**) + port : 12, 65 € (UE), 17 € (reste du monde).

Total de ma commande : .....

Je joins un chèque, à l'ordre de Mme Marie-Noëlle Fustec pour un montant total de : .....€

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Email : .....@.....

Date : ..... Signature : .....

**Offre valable jusqu'au 31 mai 2014\***

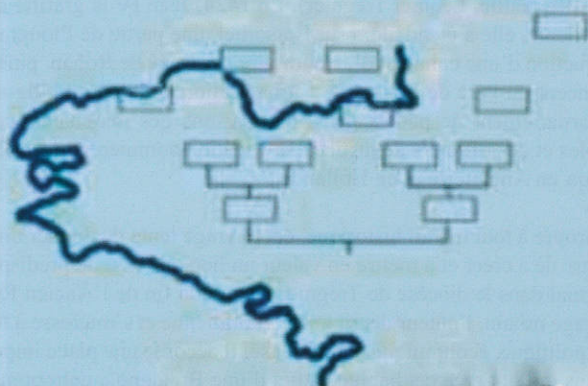
**Veillez adresser ce bulletin (ou sa copie) accompagné de votre règlement à :**  
**Mme FUSTEC-CROQ**  
**47 rue Victor Hugo 29200 BREST**  
**mnf2944@gmail.com**

*\* A compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 : 29 € l'exemplaire + port : 5,65 € (France), 12,65 € (UE), 17 € (reste du monde)*

**Dernier délai**  
**pour transmettre à la rédaction du LIEN**  
**vos demandes d'insertion dans le n° 130 :**

**10 MAI 2014**

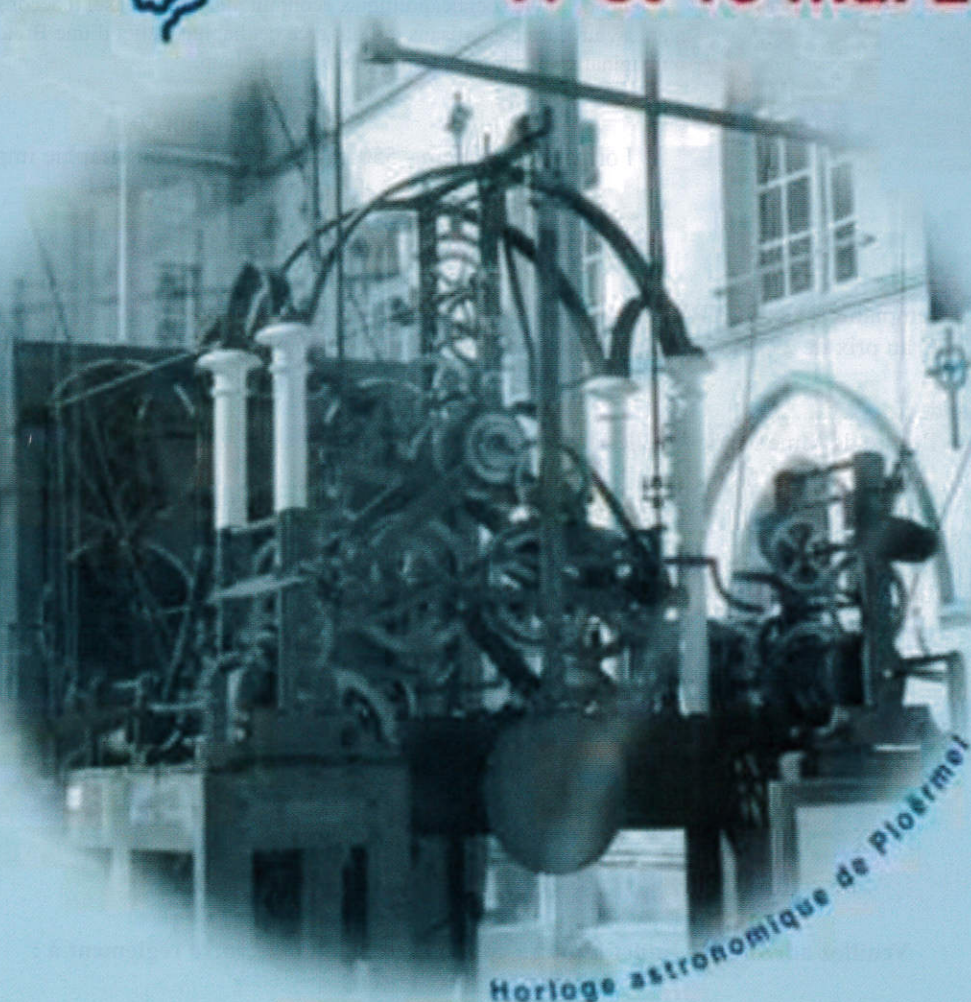
# RENCONTRES GENEALOGIQUES BRETONNES



Salle des fêtes  
5 rue du général Giraud

## PLOËRMEL

**17 et 18 mai 2014**



Salon régional de l'**UGBH** organisé par le **CEGENCEB**

Avec la participation des principaux cercles bretons.  
Associations, conférences, expositions, histoire et rencontres généalogiques...

**Ouvert à tous, entrée gratuite  
de 10h00 à 18h00.**

Cercle Généalogique CEGENCEB  
Mairie de Vieuxon, Place Henri Thébaud  
56100 PLOËRMEL  
cegenceb@orange.fr